



Faut-il interdire le tabac aux moins de seize ans ?

DANS un rapport remis lundi 11 octobre au premier ministre, Alfred Recours, député socialiste de l'Eure, propose une série de mesures destinées à accroître la lutte contre la tabagisme. Il se prononce pour l'interdiction de la vente de tabac aux moins de seize ans. Interrogée par *Le Monde*, la ministre de la solidarité, Martine Aubry, juge qu'il s'agit là d'« une des mesures les plus efficaces », à laquelle 80 % des Français seraient favorables. Elle assure que certaines des dispositions proposées devraient trouver une application « dès le projet de loi sur le financement de la sécurité sociale ». Selon M. Recours, le nombre de décès provoqués chaque année par le tabac devrait passer de 59 700 actuellement à 165 000 d'ici à 2025.

Lire page 10
et notre éditorial page 17

Les Quinze et l'OMC

RÉUNIS lundi 11 octobre à Luxembourg, les Quinze de l'Union européenne ont été incapables de définir une position commune avant les négociations que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doit ouvrir le 30 novembre aux Etats-Unis, à Seattle. Il s'agit d'arrêter le mandat qui sera confié à la Commission, laquelle négociera au nom de l'Union européenne. Les Quinze se sont divisés sur « l'exception culturelle » et sur la question dite des normes sociales avec, d'un côté, un groupe emmené par l'Allemagne et la France, et de l'autre côté, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Les Quinze doivent se réunir à nouveau pour régler ce différend.

Lire page 2

Retour en grâce des spéculateurs



JOHN MERIWETHER

IL Y A un an, la déroute du fonds spéculatif Long Term Capital Management (LTCM), présidé par John Meriwether, l'une des stars de Wall Street, avait déstabilisé le système financier mondial. Aujourd'hui, l'industrie des « hedge funds » est redevenue florissante, au point de drainer l'argent des fonds de pension américains.

Lire page 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1013 - 7,50 F

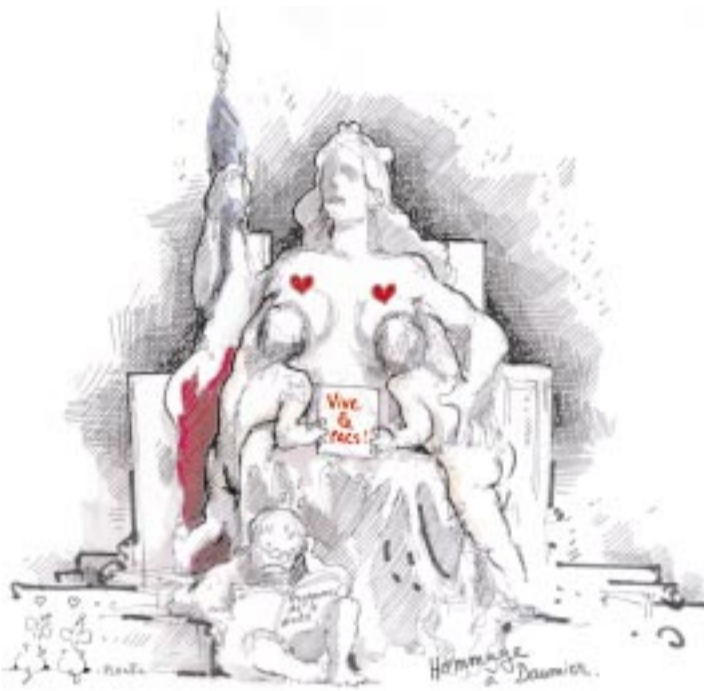


Le PACS prêt pour l'an 2000

- Le Parlement adopte définitivement, mercredi, la loi sur le pacte civil de solidarité
- Elle ne devrait entrer en application qu'en l'an 2000
- La droite va saisir le Conseil constitutionnel
- Les anti-PACS demandent à Jacques Chirac de ne pas promulguer la loi

LE PACTE civil de solidarité (PACS), examiné une dernière fois par l'Assemblée nationale mardi 12 octobre, doit faire l'objet d'un vote définitif mercredi. Un an après le « raté » parlementaire du 9 octobre 1998 - le texte avait été rejeté par l'Assemblée en raison de l'absence de nombreux députés socialistes -, la proposition de loi de la majorité « plurielle » ne va pas, pour autant, être appliquée immédiatement.

L'opposition, massivement une contre cette réforme, va saisir le Conseil constitutionnel pour rupture d'égalité devant l'impôt entre les couples « pacésés » et les concubins. Ensuite, si elle est validée par le Conseil, il reviendra à Jacques Chirac de promulguer la loi, sur laquelle les militants anti-PACS l'appellent à demander au Parlement une nouvelle délibération. Enfin, les décrets d'application du texte posent de nombreux problèmes aux ministères, qu'il s'agisse de la fiscalité, de la publi-



cité des registres des PACS ou des dispositions relatives au logement et aux étrangers. Le ministère de la justice estime que, si tous ces obstacles sont surmontés, les premiers PACS ne pourront pas être conclus avant le courant de l'année 2000.

La mobilisation des adversaires du PACS ne faiblit pas au moment où cette réforme achève son marathon parlementaire. Inspirés essentiellement par un courant catholique traditionaliste, mais aussi par des protestants, les militants anti-PACS estiment que ce texte relève d'une vision de la société qui, née de 1968, met en danger ses fondements familiaux. Ils dénoncent un bouleversement des règles de la filiation et un affaiblissement de la protection juridique des enfants. La manifestation du 31 janvier contre le PACS avait été approuvée par l'ensemble des confessions religieuses.

Lire page 7



LUCASFILM LTD.

CINÉMA La guerre des étoiles

Une énorme machine arrive sur les écrans, *La Guerre des étoiles 1, La Menace fantôme* (photo), de George Lucas, première étape d'une ère nouvelle, dominée par le numérique. On peut voir aussi cette semaine *Extension du domaine de la lutte*, de Philippe Harel, adapté du roman de Michel Houellebecq, *Beyrouth fantôme*, de Ghassan Salhab, ou retrouver un génie d'avant le numérique, Hitchcock. Et lire le portrait de Josée Dayan, réalisatrice du *Balzac* de TF1. p. 32 à 35 et 16

Une ville lumière et 80 kilomètres de barbelés pour les GI's du Kosovo

CAMP BONDSTEEL (sud du Kosovo)
de notre envoyé spécial

Le jour, un nuage de poussière annonce, à bonne distance, le gigantesque chantier. Une noria de camions chargés de sable et des graviers, des engins de travaux publics arasent, déplacent des centaines de mètres cubes de terre, remodelent le paysage. La nuit tombée, le chantier ressemble à une oasis lumineuse. A 4 kilomètres à l'est des faubourgs calcinés et souvent privés d'électricité d'Urosevac (Ferizaj en Albanais), dans le sud du Kosovo, un peu à l'écart de la route Pristina-Skopje, quelques milliers de Kosovars encadrés par 1 700 militaires américains du génie construisent, depuis fin juillet, une véritable ville.

Étalés sur 300 hectares, 160 bâtiments hébergeront bientôt environ 5 000 personnes, des soldats américains uniquement. A l'entrée, un panneau avertit : « Bienvenue à Camp Bondsteel. Ceci est une zone militaire. Assurez-vous que vos armes ne sont pas chargées et retirez-en les chargeurs. Vitesse limitée à 10 miles par heure. » Un char M 109 prend le poste de garde sous la protection de son canon. Des hé-

licoptères décollent. Le *KFOR Chronicle*, journal de la force de paix au Kosovo, affirme que l'US Army fournit là « le plus grand effort de construction d'un camp militaire depuis la guerre du Vietnam ». Selon le service de presse américain, il aura fallu, pour cela, planter 18,3 millions de clous, tirer 160 kilomètres de câbles électriques, poser 6 789 fenêtres, élever une colline artificielle.

« Camp Bondsteel ? C'est Disneyland ! », rigole un officier anglais qui patrouille à pied les rues de Pristina, un simple béret vert vissé sur la tête. Les GI's, eux, sillonnent les rues de Ferizaj au volant de leurs *Humvees* - blindé léger et trapu - un casque lourd sur la tête et engoncés dans un gilet pare-balles. « On s'immerge dans la population. C'est une conception différente de celle des Américains », ajoute ce jeune Britannique formé dans les rues de Belfast.

A Camp Bondsteel, du nom d'un soldat américain distingué au combat pendant la guerre du Vietnam, 5 000 GI's dormiront bientôt au chaud dans des SEAhuts (pour South East Asia Huts, constructions temporaires déjà utilisées en Bosnie), protégés par 80 kilomètres de fil de fer barbelés et treize tours de

surveillance. Comme les autres soldats de la KFOR entrés au Kosovo le 12 juin, les GI's ont été la cible de tireurs serbes ou albanais. Deux Américains ont été sérieusement blessés et un troisième est mort accidentellement lors d'un saut d'entraînement en parachute. La construction de Camp Bondsteel et la restauration de celui de Monteith (occupé par l'armée yougoslave jusqu'à son retrait du Kosovo) auront coûté 70 millions de dollars. La Minuk (l'administration provisoire de l'ONU au Kosovo) n'a, à ce jour, obtenu que la moitié de cette somme.

Le sergent Farrell ne boude pas son relatif confort : « Les nuits commencent à être fraîches sous la tente. Ici nous disposons de chauffage et de l'air conditionné », affirme-t-il en sortant du centre commercial situé entre l'espace de distraction (salle de musculation, billard, téléviseurs et liaisons Internet, panneaux de baskets, location de vidéos...) et la chapelle. Deux Burger King viendront compléter les installations. « Parfois je me demande si je suis encore au Kosovo », dit-il.

Christophe Châtelot



STRINGER/AP

REPORTAGE En Tchétchénie, face aux Russes

Dans les tranchées, le long du fleuve Terek, à 20 kilomètres de Grozny, la capitale, notre envoyée spéciale Sophie Shihab a rencontré les combattants tchétchènes. Sous le feu de l'artillerie russe, ils lui ont dit leur conviction que les troupes du Kremlin allaient s'avancer plus avant en Tchétchénie. Et ont interrogé : « Que dit l'Occident ? ». p. 4

Elisabeth Guigou dans le piège du droit à l'image

EN PRÉSENTANT, en septembre 1998, les deux dispositions de la réforme de la justice touchant au droit à l'image, la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, ne doutait nullement ni de leur bon sens ni de leur utilité. Qui pouvait en effet nier que la publication dans la presse des photos d'une personne menottée tendait à la re-

présenter comme une personne coupable, et, partant, portait atteinte à sa présomption d'innocence ? Qui pouvait affirmer que la représentation d'une victime d'attentat ou de crime, en état de choc, ne portait pas atteinte à sa dignité ? Forte de ses convictions, la ministre décidait d'interdire ces deux catégories d'image, sous as-

teinte d'une amende de 100 000 francs. La nouveauté, présentée en annexe du projet de loi sur la présomption d'innocence et des droits des victimes, était alors accueillie dans l'indifférence.

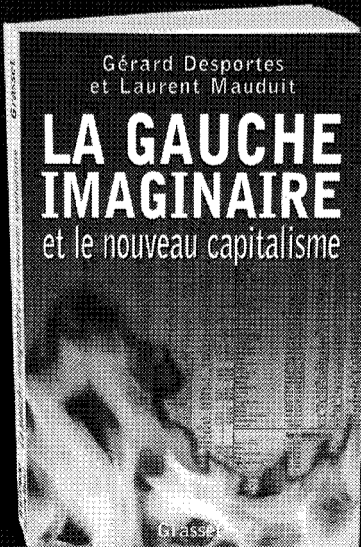
Un an plus tard, le contexte a bien changé. Il aura fallu, au printemps dernier, que le Parlement adopte en première lecture le tex-

te, sans trouver rien à redire aux dispositions touchant au droit à l'image, pour que les médias, et particulièrement les photographes et éditeurs de presse, s'émeuvent des conséquences pratiques de telles interdictions. « La honte me monte à la gorge », affirmait même Henri Cartier-Bresson dans les colonnes du *Monde* (daté 12-13 septembre). Il ne se trouve guère de voix aujourd'hui pour défendre un projet qui, bien qu'inspiré de louables intentions, ne résiste guère à l'épreuve des faits.

C'est que le ministre ne légifère pas sur un terrain vierge. Le droit à l'image est protégé, en France, par l'article 9 du code civil qui dispose que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». Les tribunaux ont tiré de ce texte une jurisprudence constante : chacun est titulaire de son image et est seul habilité à en autoriser la diffusion. Le particulier qui voit son image diffusée dans la presse sans son accord peut ainsi demander, devant un juge, des dommages et intérêts à la publication concernée. Cette possibilité est évidemment ouverte à une personne qui aurait été menottée par des forces de l'ordre et qui se serait émue de la diffusion de cette image dans la presse.

Cécile Prieur

Lire la suite page 17



Jospin est-il de gauche ?

document Grasset



REUTERS

SCIENCES Prix Nobel de médecine

L'Américain Günther Blobel (photo) a reçu, lundi 11 octobre, le prix Nobel de médecine 1999 pour avoir élucidé le mécanisme grâce auquel les protéines trouvent leur destination pour remplir leur tâche à l'intérieur des cellules. Ces travaux fondamentaux sont susceptibles d'applications dans le traitement de maladies comme la mucoviscidose. p. 29

International.....	2	Carnet.....	26
France.....	7	Aujourd'hui.....	27
Société.....	10	Météorologie.....	31
Régions.....	14	Jeux.....	31
Horizons.....	16	Culture.....	32
Entreprises.....	20	Guide culturel.....	35
Communication.....	22	Kiosque.....	36
Emploi/annonces.....	22	Abonnements.....	36
Tableau de bord.....	23	Radio-Télévision.....	37

INTERNATIONAL

LE MONDE / MERCREDI 13 OCTOBRE 1999

EUROPE L'insistance de la France à maintenir le principe de l'« exception culturelle » a empêché les Quinze d'élaborer une position commune, lundi 11 octobre, lors de

la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, sur les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). ● PARIS estime que « la culture et

l'audiovisuel ne sont pas des marchandises comme les autres qui peuvent être soumises à libéralisation », a souligné Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires euro-

péennes. ● LA FRANCE bénéficie du soutien de plusieurs pays, dont la Belgique, l'Autriche, l'Allemagne et l'Irlande, mais se heurte à l'opposition du Royaume-Uni et des Pays-

Bas. ● CE DIFFÉREND entre les Quinze occulte une assez large entente sur les autres dossiers, en particulier celui de la politique agricole commune (PAC).

L'« exception culturelle » française bloque le compromis européen sur l'OMC

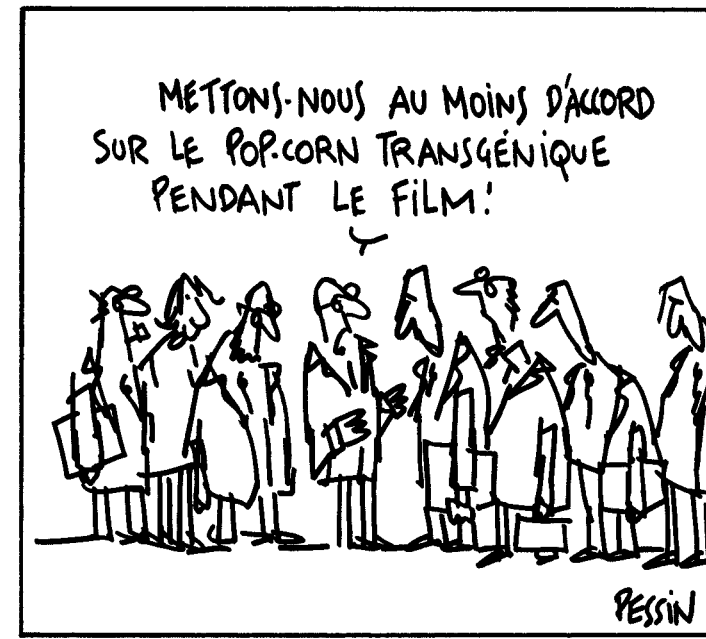
La culture et l'audiovisuel ne sont pas des « marchandises comme les autres », selon Paris.

La réunion des Quinze à Luxembourg pour préparer les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce s'est conclue sur un échec

LUXEMBOURG
(Union européenne)
de notre envoyé spécial

Le Millenium Round, ce cycle de négociations multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui sera lancé le 30 novembre à Seattle, aux Etats-Unis, vient de susciter de manière anticipée une première et forte tension entre les Européens. En dépit d'un important travail de préparation sous la direction de la présidence finlandaise, le Conseil des affaires générales (CAG) des Quinze, réuni lundi 11 octobre, à Luxembourg, n'est pas parvenu à approuver le mandat à confier à la Commission européenne qui devra négocier au nom des Quinze. Deux sujets se sont trouvés au centre du débat : les normes sociales à prendre en compte dans le commerce international et la préservation de la « diversité culturelle ». Sur ces deux questions, politiquement très sensibles en Allemagne (les normes sociales) et en France (la diversité culturelle), les deux pays se sont mutuellement soutenus, mais ne sont pas parvenus à rallier à leur thèse les pays partenaires.

Cet échec n'est pas catastrophique puisqu'il reste encore sept semaines pour le surmonter, mais il gênera les Quinze dans l'actuelle phase de préparation. D'ici là, les représentants permanents (les ambassadeurs auprès de l'UE) vont s'efforcer d'imaginer des for-



mules de compromis avec l'idée de parvenir à un accord lors de leur prochaine réunion du 15 novembre. Le reste cependant que Romano Prodi, le président de la Commission européenne et Pascal Lamy, le Commissaire chargé de la négociation, partent cette semaine aux Etats-Unis pour préparer la rencontre de Seattle avec une position relativement affaiblie.

Quoiqu'en disent les participants, l'accroc de lundi ouvre des

perspectives difficiles pour l'Union et notamment pour la France qui, tout au long du nouveau cycle, c'est-à-dire durant les trois ou quatre années à venir, va devoir continuellement se battre sur deux fronts : un front intérieur face au camp libéral emmené par le Royaume-Uni et les Pays-Bas, qui est volontiers compréhensif à l'égard des thèses américaines, et un front extérieur vis-à-vis des grands partenaires-adversaires commerciaux, en tête desquels les

Etats-Unis. Cependant une large partie du mandat est prêt. L'Europe, contrairement aux Etats-Unis qui limiteraient volontiers la négociation aux points déjà retenus en 1994 à Marrakech à la fin de l'Uruguay Round – la libéralisation de l'agriculture et des services –, cherche à promouvoir « un cycle complet de négociations » où, en contrepartie des concessions nécessaires, chacun, y compris les pays en développement, pourra trouver son compte. La définition de l'Agenda du Millenium Round constituera l'essentiel de la confrontation de Seattle et, mis à part le chapitre des biens culturels et des normes sociales, la position de l'Union est clairement définie : sur l'agriculture en particulier, les Quinze ont adopté une position unanime de défense du « modèle européen ».

A propos de la « diversité culturelle », la présidence finlandaise avait proposé le texte suivant : « Le Conseil a souligné que la diversité culturelle revêt une importance particulière et que les Etats-membres doivent être en mesure de continuer à promouvoir et à développer cette diversité. L'UE travaillera en ce sens lors des prochaines négociations de l'OMC ». Certains, tels les Britanniques, trouvaient qu'on insistait trop sur le caractère « particulier » du problème. Les Français, au contraire, suggèrent de lui substituer le paragraphe suivant : « Le Conseil sou-

ligne l'importance particulière de la diversité culturelle. Les prochaines négociations de l'OMC devront ainsi, dans la continuité des acquis des cycles précédents, préserver et développer la capacité de l'Union européenne et des Etats-membres à définir et mettre en œuvre librement les instruments réglementaires et de soutien de leurs politiques culturelles et audiovisuelles ».

Les Quinze ont sept semaines pour trouver des formules de compromis

Comme le soulignait Pierre Moscovici, le ministre français des affaires européennes, cette rédaction s'articulait autour de trois points : rappeler le souci de diversité culturelle, ce qui signifie donc que les biens culturels ne peuvent être traités comme une quelconque marchandise, rappeler ce qui a été obtenu à Marrakech et auquel l'Europe n'a pas l'intention de renoncer, garder enfin une marge de manœuvre pour les politiques nationales et communautaires de soutien à l'audiovisuel. M. Moscovici citait la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Irlande

comme « assez sympathisants » avec la formulation française. Pour les Britanniques et les Néerlandais, qui, à l'évidence, considèrent que l'exception culturelle telle que définie lors de l'Uruguay Round, n'est plus d'actualité, cette manière française de vouloir d'entrée de jeu tout verrouiller n'était pas acceptable. Il apparut assez vite qu'à ce stade un compromis n'était pas possible : sur un tel sujet qui, en France, comme l'a souligné M. Moscovici, « transcende les frontières politiques », autrement dit sur lequel le président de la République, le gouvernement, la droite, la gauche, les professionnels, sont d'accord, Paris avait la volonté de ne faire savoir qu'il s'agirait, tout au long du cycle, d'un dossier tout à fait prioritaire.

S'agissant des normes sociales, les Français estiment avec les Allemands que le sujet, pour avoir une chance d'être traité de manière opérationnelle, devra l'être dans un groupe de travail de l'OMC et non pas dans un vague forum rassemblant l'OMC et les experts de l'OIT (l'Organisation internationale du travail). Les syndicats allemands ont apparemment une position tout à fait déterminée et les Français, en échange de l'appui de Berlin sur la diversité culturelle, sont donc prêts à les appuyer.

Philippe Lemaître

Clause sociale : un dossier récurrent

UN DES POINTS d'achoppement de la réunion de Luxembourg, lundi 11 octobre, fut « la question des normes sociales », a expliqué le ministre délégué chargé des affaires européennes, Pierre Moscovici. Comme lors de la naissance de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a succédé au GATT en 1995, cette question pourrait être au cœur des débats du prochain cycle de négociations qui débutera le 30 novembre à Seattle (Etats-Unis). C'est une question récurrente : dans les années 50, ce sont les Etats-Unis qui ont tenté, en vain, d'introduire une norme sociale dans les échanges internationaux à l'occasion de l'adhésion du Japon au GATT. Même tentative infructueuse lors de l'adhésion de la Corée du Sud à l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) en 1996. L'idée est toujours la même : le développement du commerce international suppose, parallèlement, la mise en place de conditions de concurrence « loyale ». Il faut éviter que certains pays ne se livrent à un « dumping social » au détriment des pays développés.

Ces règles sociales, qui constituent les droits fondamentaux des travailleurs, font l'objet de sept conventions adoptées par l'Organisation internationale du travail (OIT), une structure qui dépend de l'ONU et dont la particularité est de rassem-

bler des représentants des gouvernements, mais aussi des employeurs et des syndicats.

Ces conventions sont les suivantes : liberté syndicale et négociation collective (conventions n° 87 et 98), interdiction du travail forcé (n° 29 et 105), non-discrimination (n° 100 et 111) et âge minimum (n° 138). En décembre 1996, les ministres présents à la conférence de l'Organisation mondiale du commerce qui se tenait à Singapour avaient eu une attitude ambiguë. D'un côté, ils ont reconnu que « l'OIT [Organisation internationale du travail] est l'organe compétent pour établir ces normes et s'en occuper », mais, de l'autre, ils ont refusé de sanctionner les pays qui ne les respectaient pas. Pour de nombreux pays en développement, ces normes sont vécues comme des outils protectionnistes mis en place par les pays développés pour restreindre, de facto, l'accès aux marchés du Nord.

Depuis la conférence de Singapour, les associations de consommateurs, en particulier aux Etats-Unis où la dénonciation du travail des enfants se fait plus forte, et les opposants à la mondialisation de l'économie pourraient exercer une pression plus forte que précédemment sur les négociateurs.

Frédéric Lemaître

Cinéma et audiovisuel : déficit commercial croissant avec les Etats-Unis

ALORS que la France bloquait les discussions lundi 11 octobre à Luxembourg, où les ministres des Quinze étaient réunis, les dirigeants français lançaient, à Paris, une opération de charme à destination des magnats internationaux de l'audiovisuel. Réunis lundi 11 et mardi 12 octobre, dans le cadre du conseil international du Musée de la télévision et de la radio (MTR), sorte de club américain des décideurs de l'audiovisuel, les grands patrons de la télévision ont eu droit aux honneurs de la République. Mais à Paris comme à Luxembourg, si la méthode diffère, le leitmotiv français ne varie pas d'un pouce. Accueillis au Quai d'Orsay, reçus par le président Jacques Chirac, les « maîtres du monde » de la télévision ont eu droit au même discours.

« Nous refusons de considérer le produit culturel, quel qu'il soit, comme une simple marchandise soumise à la seule loi du marché », a martelé le président Chirac au cours d'une réception à l'Elysée en l'honneur des membres du MTR. « Il est légitime, à mes yeux, que dans le domaine audiovisuel, des règles favorisent les productions et la diffusion nationale et que des aides publiques soient apportées pour soutenir l'exportation des programmes et leur pénétration sur les

marchés étrangers », a souligné Jacques Chirac.

Avant lui, Hubert Védrine, le ministre des affaires étrangères, avait tenu à réaffirmer la différence française en demandant un élargissement du débat devant d'autres instances internationales que l'OMC (Organisation mondiale du commerce) – l'Unesco, par exemple –, « car l'audiovisuel ne saurait être soumis à des règles à caractère purement commercial » a affirmé M. Védrine. Catherine Trautmann, la ministre de la culture et de la communication, a enfoncé le clou en s'opposant à une mondialisation qui pourrait aboutir à « l'uniformisation des cultures, des comportements et des pensées ».

TROIS CHANTIERS MAJEURS

L'enjeu n'est pas que culturel. Sur le plan commercial, M^{me} Trautmann rappelait récemment que le déficit des échanges de services audiovisuels entre les Etats-Unis et l'Europe ne cesse de se creuser. Il est passé de 2 milliards de dollars en 1988 à 6,5 milliards en 1998. Les négociations de Luxembourg prennent place à l'heure où le secteur audiovisuel doit faire face à trois chantiers majeurs. Sur un plan technologique, l'avènement du numérique a bouleversé les frontières

connues de la diffusion des chaînes de télévision. A la rareté des programmes a succédé la profusion des chaînes. Aux télévisions nationales sont venues s'adjoindre des chaînes pan-européennes et transnationales. Le numérique devrait ainsi conduire les Européens à revoir au plus vite la législation.

Bien campée sur son exception culturelle, la France peut faire valoir les bienfaits de sa réglementation qui lui a permis, en partie, de sauvegarder un cinéma national vivace. Bénéficiaire d'une réglementation qui a permis de préserver une création artistique et un tissu économique et professionnel sans équivalents en Europe, le cinéma est traditionnellement en pointe dans tous les combats au nom de l'exception culturelle.

Il représente l'essentiel de la caution « culturelle » du problème. C'est au nom de ses grands auteurs qu'ont été menés dans les arènes internationales des combats qui ont également permis de soutenir une industrie de programmes. Le cinéma est aussi un vivier de personnalités médiatiques qui ont souvent pesé d'un poids déterminant, lorsque ce sont Catherine Deneuve ou Gérard Depardieu, qui font entendre la voix de la culture face aux exigences du marché mondial.

La France ne devrait pas manquer de plaider pour un renforcement de la directive Télévision sans frontières (TSF), qui impose des quotas d'œuvres européennes. Un cadre aujourd'hui, bien trop lâche, par rapport aux obligations françaises, notamment en matière de quotas de diffusion et de financement et de limitations de retransmissions des films.

VOLET ÉCONOMIQUE

Le dernier chantier est d'ordre économique. Avec Canal+, la France a su créer le premier groupe de télévision payante européenne. Aujourd'hui, la chaîne cryptée est leader sur les marchés français, italien, espagnol et scandinave.

A lui seul, son portefeuille de plus de dix millions d'abonnés est un rempart face aux ambitions hégémoniques des studios américains. Toutefois, des menaces se font jour. Jouant habilement des failles de la réglementation européenne et des besoins d'approvisionnement en longs-métrages de Canal+, les groupes américains tentent de s'implanter directement en Europe.

Frédéric Chambon
Guy Duthéil
et Jean-Michel Frodon

Courez vite dans votre agence Nouvelles Frontières, avant le 18 octobre 1999. Si vous êtes un des 100 premiers clients à réserver avant cette date pour une croisière à bord des paquebots Princess Danaë ou Van Gogh, la personne de votre choix qui vous accompagnera et partagera votre cabine se verra offrir gratuitement cette croisière. Cette offre ne concerne pas le prix du vol. Si vous faites partie des 400 clients suivants, la personne qui vous accompagne bénéficiera d'une réduction de 50 % sur le prix de la croisière, hors vol. Enfin, si vous arrivez dans les 1000 clients suivants, c'est une réduction de 25 % sur le prix de la croisière, hors vol, que nous offrirons à cette personne.

CES OFFRES SONT VALABLES A CERTAINES DATES, DANS LES CABINES CATEGORIE C, D ET E.

RESERVEZ AVANT LE 18 OCTOBRE

LES ILES VIERGES OU LES GRENADINES EN PAQUEBOT 7310F 1114,40 €

LE MONDE MAYA ET LA HAVANE 7820F 1192,15 €

100 croisières gratuites

UNE SEMAINE AVION COMPRIS DÉPART DE PARIS - PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE INTERIEURE STANDARD TOUT COMPRIS

A CERTAINES DATES - HORS TAXES AERIENNES 200 AGENCES EN FRANCE 3615 NF 1,29F la minute et 0,65F en semaine de 19h à 8h, du samedi 12h au lundi 8h

Nouvelles Frontières

Voyager ça fait avancer

L'opposition serbe refuse l'invitation des Quinze pour préparer l'après-Milosevic

Seuls dix-sept des trente-deux opposants serbes sont allés à Luxembourg

En l'absence, à la réunion de Luxembourg, des témoins de l'opposition serbe, Vuk Draskovic et Zoran Djindjic, les ministres des affaires étran-

gères des Quinze ont décidé, lundi 11 octobre, de lever l'embargo aérien sur le Kosovo et le Monténégro et de livrer des produits de chauff-

fage à deux villes serbes tenues par l'opposition, Nis et Pirot. Ils n'ont pas répondu aux demandes de lever d'embargo sur la Serbie.

PLUSIEURS FORMATIONS de l'opposition serbe ont boudé, lundi 11 octobre, une réunion organisée par les Quinze à Luxembourg pour préparer l'après-Milosevic, jugeant certaines exigences européennes « inacceptables ». Soucieuse d'aider l'opposition serbe à se débarrasser du président yougoslave Slobodan Milosevic, les ministres des affaires étrangères des Quinze avait invité 32 de ses représentants à Luxembourg. Une vingtaine d'entre eux seulement sont venus, essentiellement des responsables d'organisations non gouvernementales et de partis régionaux mais les représentants des grands partis d'opposition, dont le Parti démocratique (DS) de Zoran Djindjic et le Mouvement serbe du renouveau (SPO) de Vuk Draskovic, ainsi que Dragoslav Avramovic, ancien gouverneur de la Banque centrale de Yougoslavie, désigné par l'Alliance pour des changements (SZP) comme chef d'un éventuel gouvernement provisoire, ont décliné l'invitation.

Les opposants serbes ont mal supporté que l'UE leur demande d'entériner un texte dans lequel ils devaient prendre plusieurs engagements une fois arrivés au pou-

voir, notamment celui de « collaborer pleinement » avec le Tribunal pénal international de La Haye (TPI) en lui livrant les criminels de guerre qu'il recherche, dont le président Milosevic. « La déclaration de l'UE était une déclaration unilatérale » que l'opposition n'était pas tenue de signer, a déclaré M. Obradovic, chef du Parti démocrate.

Les Quinze ont minimisé le refus des principaux opposants serbes de participer. La réunion « a été un très bon pas en avant et très utile », a affirmé Tarja Halonen, ministre finlandaise des affaires étrangères

dont le pays préside actuellement l'Union. « C'est un bon départ », même si « certaines personnalités ne sont pas venues. Nous devons y réfléchir », a-t-elle dit.

Pour sa part, le chef de la diplomatie britannique, Robin Cook a estimé que la décision des opposants de boycotter la réunion n'était « pas la leur, mais leur a été imposée par M. Milosevic qui leur a dit qu'ils se rendraient coupables de haute trahison s'ils venaient ».

M. Cook « ne connaît visiblement pas la situation en Serbie », a rétorqué Zoran Djindjic depuis Belgrade, tandis que le SPO de Vuk

Draskovic déclarait que la décision de boycotter la réunion avait été prise sans « aucune pression » du pouvoir de Belgrade.

L'opposition serbe a toutefois proposé à l'Union européenne (UE) une nouvelle réunion avec ses ministres des affaires étrangères pour débattre de la situation en Serbie, selon un des chefs de l'Alliance pour des changements (SZP), Goran Svilanovic.

Lors de la réunion de lundi, les Quinze n'ont pas répondu aux demandes de l'opposition serbe de lever les sanctions qu'ils imposent à la Serbie, soit un embargo aérien et pétrolier. Ils ont juste décidé d'autoriser la livraison de produits de chauffage à deux municipalités tenues par l'opposition au régime de Belgrade, Nis et Pirot, qui recevront avant l'hiver 25 000 tonnes de fuel lourd et 1 000 tonnes de gazole. S'il réussit et n'est pas bloqué par Belgrade, ce programme intitulé « énergie pour la démocratie » pourrait être étendu. Les ministres des affaires étrangères ont également décidé de lever l'embargo aérien sur le Monténégro et le Kosovo. L'embargo pétrolier contre le Monténégro et le Kosovo avaient été levés début septembre. — (AFP)

Un membre de l'administration de l'ONU tué à Pristina

Un membre du personnel international civil de la mission de l'ONU au Kosovo a été tué par balles dans le centre de Pristina, lundi 11 octobre vers 21 heures. La victime, dont le nom n'a pas été rendu public par l'ONU, était arrivée dans la journée dans la capitale du Kosovo pour prendre ses fonctions. Le corps a été retrouvé dans la rue Mère-Teresa, qui est fermée à la circulation la nuit et devient l'une des artères piétonnes les plus fréquentées de Pristina. Les lieux ont été bouclés par les policiers de la mission et les soldats britanniques de la KFOR. Une enquête a été ouverte pour tenter de comprendre les circonstances pour l'instant mystérieuses du meurtre.

Il s'agit du premier membre de la mission des Nations unies tué au Kosovo depuis son installation dans la province serbe, en juin dernier, pour créer une administration provisoire. — (Reuters, AP)

Effervescence politico-médiatique en Italie autour des « archives Mitrokhine »

ROME

de notre correspondant

Les noms tant attendus des présumés espions à la solde du KGB ont finalement été rendus publics. On s'attendait à un remue-ménage sans précédent, à un véritable déballeage, mais la publication, lundi soir 11 octobre, des 645 pages des « archives Mitrokhine » concernant l'Italie par la commission parlementaire à laquelle avait été confiée le dossier actuellement instruit par la justice n'a pas réservé pour le moment de véritables surprises. Sur les deux cents présumés « taupes » au service de Moscou figurent bien entendu les noms d'hommes politiques, de journalistes, de diplomates, de scientifique, voire d'un moine, mais rien qui puisse inquiéter véritablement le pouvoir, dont le chef du gouvernement, Massimo D'Alema, est justement un ancien communiste.

PAS DE NOUVEAUTÉ

L'exécutif avait manifesté quelques réticences à publier les noms de ces présumés collaborateurs des services secrets soviétiques avant que la clarté ne soit faite par la justice sur leur responsabilité réelle. Face à la pression de l'opposition et en raison des conséquences limitées qu'aura sans doute cette publication de par la faiblesse du dossier, le gouvernement a décidé de laisser faire. Pour autant que l'on puisse en juger pour le moment, les documents de Vassili Mitrokhine, archiviste du KGB passé en Grande-Bretagne, transmis par les autorités britanniques au gouvernement de Rome depuis 1996 jusqu'en mars 1999, ne sont pas de na-

ture à créer un important scandale politico-médiatique.

Qu'Armando Cossutta, « l'homme de Moscou » au sein du PCI, figure parmi les premières personnes citées n'est en rien une nouveauté. Le secrétaire du PDCI (Parti des communistes italiens), dans la formation compte deux ministres, a commenté cette « découverte » en

présidence du conseil : « Il ne s'agit pas d'une liste d'espions mais d'une série de documents dont certains sont fragiles et d'autres difficiles à apprécier ».

De fait, il existe trois catégories ; les véritables agents, les contacts officiels et les personnes à « cultiver ». Et il n'est pas évident de distinguer entre les différentes catégories, entre

député européen de Forza Italia.

Cette liste de noms a immédiatement suscité une avalanche de démentis et de commentaires ironiques, acides ou scandalisés. Mais au-delà de ce répertoire figurent trois dossiers intéressants.

COMMISSION D'ENQUÊTE

Le premier concerne la défection de Moscou vis-à-vis d'Enrico Berlinguer, secrétaire du PCI, inventeur de l'eurocommunisme, critique à l'égard du PCUS (Parti communiste d'Union soviétique) et que le KGB a essayé de compromettre. Le deuxième concerne la préparation d'un soutien au PCI en 1967 en cas de situation urgente, par la mise en place de caches d'armes et d'un réseau d'information notamment par communication radio. Le troisième, enfin, concerne les tentatives du KGB pour impliquer Washington dans l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro.

Quelles seront les conséquences politiques de ce déballeage ? Silvio Berlusconi a demandé l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire. Le chef de l'opposition s'est cependant refusé à exiger la démission du gouvernement mais l'a accusé d'avoir attendu quarante-huit heures avant de publier les archives afin de gagner du temps et de dissimuler certaines pièces. Le palais Chigi (siège du gouvernement) s'est indigné de cette accusation. L'Italie a jusqu'à présent été le seul pays à rendre publiques les archives de l'ex-agent soviétique.

Michel Bôle-Richard

Tony Blair resserre le gouvernement britannique

Son ami Peter Mandelson fait un retour audacieux et controversé au ministère de l'Irlande du Nord

LONDRES

de notre correspondant

Quatre nouveaux ministres, quatre adeptes enthousiastes du « nouveau travaillisme » et de la « troisième voie », ont fait leur entrée, lundi 11 octobre, dans le gouvernement de Tony Blair. Deux jeunes secrétaires d'Etat, également connus pour être des disciples du « blairisme », les ont rejoints. Rendu nécessaire par la nomination au poste de secrétaire général de l'OTAN de l'ancien ministre de la défense, lord Georges Robertson, qui prend ses fonctions cette semaine, et par la démission de Frank Dobson, qui était chargé de la santé et qui, cédant à l'insistance du premier ministre, se lance dans la bataille pour emporter la mairie de Londres en 2000, le remaniement fait au moins une victime non consentante : Jack Cunningham, jusqu'ici ministre de la coordination gouvernementale. D'une autre génération — ils sont sexagénaires —, les deux derniers politiciens cités appartiennent à ce qu'on appelle ici « le vieux travaillisme ». Maître incontesté d'un parti désormais rénové et globalement obéissant, Tony Blair a voulu resserer son équipe autour de sa personne et de ses ambitions politiques.

Jugée « arrogante » par les conservateurs, la manœuvre ne devrait pas provoquer de remous insurmontables dans la majorité sauf, peut-être, le retour de Peter Mandelson qui suscite quelques étonnements. Infatigable architecte de la « modernisation » du parti avant les élections de 1997, éminence grise et ami personnel du premier ministre, l'intéressé avait dû quitter son poste de ministre du commerce extérieur juste avant Noël 1998, après la révélation d'un gros emprunt personnel contracté auprès d'un autre ministre (« démissionné » il y a quelques mois) et non déclaré au comité d'éthique *ad hoc*.

PRIORITÉ AU PROCESSUS DE PAIX

Désormais chargé de démêler les fils de l'écheveau nord-irlandais à la place de la très populaire Marjorie Mowlam qui reprend le maroquin de M. Cunningham, Peter Mandelson, qui n'a jamais cessé de garder ses entrées au bureau du premier ministre, avait du mal, lundi soir, à dissimuler sa joie de revenir, après dix petits mois de traversée du désert, au cœur d'un pouvoir qu'il a largement contribué à asseoir. Son retour n'était pas envisagé avant la fin de l'année prochaine et M. Mandelson lui-même confiait en septembre au *Monde* qu'il était « encore trop tôt » pour y penser.

Très bien accueillie par les unionistes protestants qui réclamaient la tête de « Mo » Mowlam depuis des mois au motif qu'elle aurait été trop proche des catholiques du SDLP modéré et du Sinn Fein républicain (qui sont, de fait, moins heureux du départ de la populaire ministre), la nomination de M. Mandelson symbolise, selon lui-même, « la priorité » que M. Blair continue d'accorder au processus de paix nord-irlandais. Le

nouveau ministre, qui devait rencontrer dès mardi à Belfast tous les protagonistes de l'imbroglie, a promis de « travailler jour et nuit » à la recherche d'un « arrangement acceptable par toutes les parties ».

Bloquée depuis des mois par l'existence unioniste d'un début de désarmement immédiat des milices, et d'abord de l'IRA, qui s'y refuse, la mise en œuvre des accords de paix signés en avril 1998 est présente-ment « en révision » sous la conduite de l'ancien sénateur améri-

Les privatisations continuent

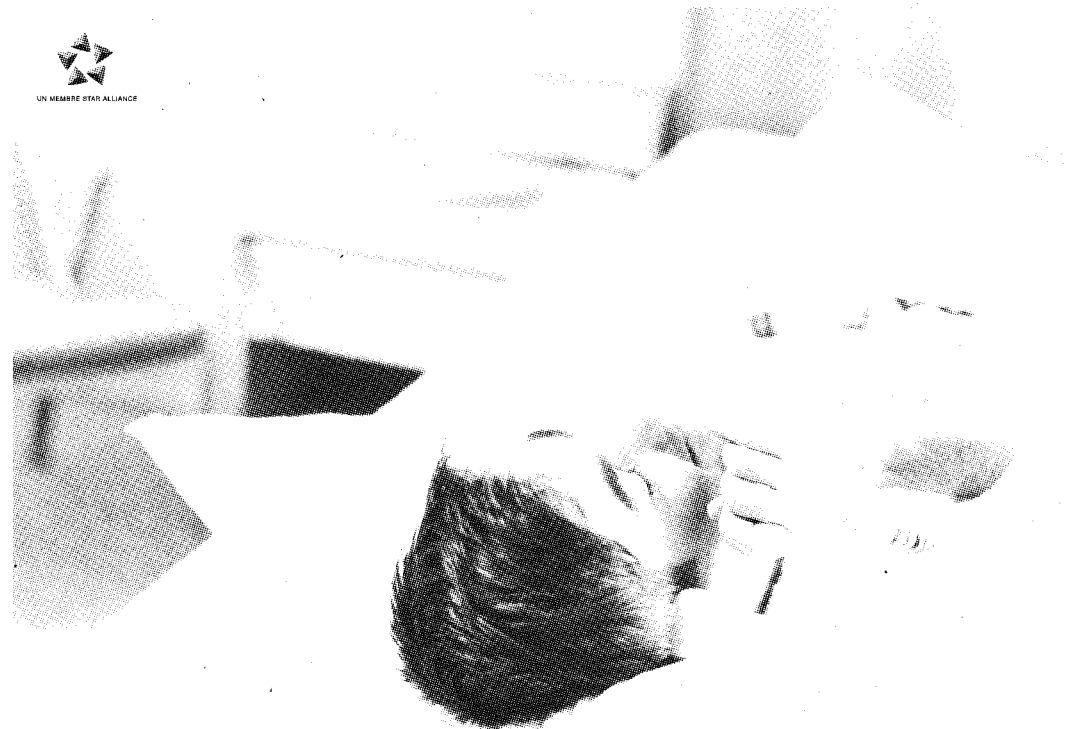
Le gouvernement britannique entend poursuivre ses projets de privatisationS malgré les critiques suscitées par le drame de Paddington, tout en prévoyant des mesures pour mieux garantir la sécurité. Ces projets, dont les principaux concernent les transports (contrôle aérien, métro de Londres), continueront « comme prévu », a assuré, lundi 11 octobre, le porte-parole du Premier ministre Tony Blair, démentant les informations de la presse britannique.

Le gouvernement a annoncé en juillet qu'il allait vendre d'ici à deux ans 51 % des National Air Traffic Services (NATS), actuellement contrôlés par l'autorité de l'aviation civile. Le syndicat des pilotes de ligne a réclamé l'abandon de ce projet auquel seraient opposés, selon la presse, près de la moitié des députés travaillistes. Quant au métro, les discussions pour mettre en place le « partenariat public/privé » lancé en juin avancent « normalement », selon un porte-parole de London Transport. — (AFP)

cain, George Mitchell. Rien n'est rompu, mais rien n'avance sur ce dossier et nul ne sait si les qualités de tacticien de M. Mandelson suffiront à provoquer le redémarrage du processus.

L'autre nomination-surprise de ce remaniement anticipé est celle d'un homme peu connu du public au poste ultra-sensible de ministre de la défense. Protégé personnel de Tony Blair, Geoff Hoon, quarante-cinq ans, est d'abord un juriste qui occupait jusqu'ici, et depuis cinq mois seulement, le poste de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, derrière Robin Cook. Concepteur, parmi d'autres, de la plate-forme gagnante du « nouveau travaillisme », député depuis 1992 après avoir siégé plus tôt à l'assemblée européenne de Strasbourg, le politicien le plus « météorique » de la « troisième voie » est considéré comme un excellent communicateur, une qualité de plus en plus partagée dans ce gouvernement.

Patrice Claude



Une vraie liberté de choix ?

Parfaitement.

Simplicité, facilité et liberté de choix sont les idées-clés d'un voyage d'affaires comme vous les aimez. C'est pourquoi SAS vous offre une telle diversité de destinations, d'horaires et d'options d'enregistrement.

Pour plus d'informations, contactez votre agence de voyages ou SAS au 0 801 25 25 25, consultez 3615 FLY SAS (2,23 Frs/mn) ou visitez notre site Internet www.sas.se - Bienvenue à bord!

Tchéchénie : « S'ils nous tuent tous, nos enfants recommenceront »

Les bombardements se poursuivaient mardi sur plusieurs régions de la république indépendantiste du Caucase. L'infanterie russe, massée le long du Terek dans le nord du pays, à 25 kilomètres de la capitale Grozny, campe sur ses positions

Les Russes ont affirmé, lundi 11 octobre, avoir pris le contrôle d'un troisième district dans le nord de la Tchétchénie et contrôlaient désormais un tiers du territoire de la petite république rebelle. D'intenses

combats se dérouleraient autour de la localité de Goragorski, où les Russes affirment avoir encerclé le chef de guerre Chamil Bassaev. La livraison de celui qui est désigné comme l'ennemi numéro un de la Russie a

été réclamée par le premier ministre russe, Vladimir Poutine, qui en fait un préalable à toute négociation avec le président tchéchène, Aslan Maskhadov. Partisan d'une ligne dure, le premier ministre Vladimir

Poutine aurait fait couper la ligne spéciale qui reliait la présidence tchéchène au Kremlin. D'autre part, Anatoli Tchoubais, chef du monopole russe de l'électricité, a annoncé lundi avoir fait couper l'électricité

en Tchétchénie, préalablement privée de gaz. Selon les Tchétchènes, les opérations des troupes russes ont fait plus de 700 morts parmi la population civile entre le 5 septembre et le 10 octobre.

SUR LE FRONT DU TEREK (Tchéchénie)

de notre envoyée spéciale
Une des « premières lignes » du front tchéchène face aux chars

REPORTAGE

Tous craignent l'avancée des chars russes au-delà du Terek

russe court à une vingtaine de kilomètres seulement au nord de Grozny, la capitale détruite et largement désertée de la Tchétchénie. Au sommet d'une crête d'à peine 100 mètres de haut, qui borde à perte de vue la rivière du Terek sur sa rive sud, une poignée de tranchées dérisoires, profondes d'un demi-mètre et protégées par autant de remblais, abritent quelques poignées de combattants qui s'y relaient, disent-ils, toutes les vingt-quatre heures. La route qui coupe la crête, vers un pont menant au village de Tchervlonnaïa, de l'autre côté du Terek, est déserte sur ses derniers 5 kilomètres, après le village de Tolstoï-Iourt, où quelques milliers de réfugiés ayant fui l'avancée russe au nord du Terek s'entassent. C'est là que s'arrête le bus brinquebalant que des gardes de la présidence tchéchène ont trouvé pour transporter une demi-douzaine de journalistes étrangers vers le front, lundi 11 octobre.

Le reste du chemin se fera d'abord en « jiggouli », par navettes vers des bosquets servant de point de repli aux combattants, puis à pied, sur le dernier kilomètre et demi. Il faut courir en longeant la fine bande d'arbustes bordant la route, au milieu d'impacts d'obus tout

frais. Dans la première tranchée, plus profonde que les autres, Ismaïl, le commandant de l'équipe de service, est ravi de la visite : « Vous arrivez et les tirs s'arrêtent. » La première question fuse, classique : « Alors, que dit là-bas l'Occident ? Il condamne enfin la Russie ? Continuer à donner à ce pays des milliards n'est pas beaucoup mieux que le silence. »

A moins d'un kilomètre en contrebas, coule le Terek tout au long duquel les chars russes ont pris position, à 700 mètres de la berge. Au-delà, c'est la steppe. A la jumelle, on voit trois chars se diriger vers l'entrée du pont, tenu par les Russes. Derrière, le village de Tchervlonnaïa semble mort. De la fumée s'élève de ses confins est. Des tirs résonnent au loin. Puis tout près : une première salve d'obus s'abat à quelques dizaines de mètres. Deux autres lui succèdent en l'espace d'une demi-heure, visant la crête et ses arrières. Ismaïl se fait rassurant : « Avant-hier, on a reçu deux cents obus en deux heures et on n'a pas eu un seul blessé. Moi seul j'ai eu des contusions. C'est un blindage qui a cédé, dans notre poste en contrebas. »

« MENSONGE ET PROPAGANDE »

La discussion est plus facile dans les bosquets, après le repli. Le commandant de la zone est parti et ses hommes, un groupe d'une dizaine qui vient du front ou qui se prépare à y monter, se font ouverts et chaleureux. De leurs discours, il apparaît que tous sont des « volontaires », ou des « modjahids », le titre donné aux hommes de Chamil Bassaev, « l'islamiste-terroriste numéro un » dont Moscou réclame la tête. Les hommes du président tchéchène, Aslan Maskhadov,

sont eux désignés par le terme de « militaires ». Ce dernier a condamné les incursions menées par Bassaev en août au Daghestan, mais la plupart des combattants d'ici y ont participé. Barbus comme ce « héros » de la précédente guerre russo-tchéchène, celle de 1994-1996, ils sont « relativement bien équipés ». Treillis,

fait que Khamzat, un commandant de trente-trois ans, énonce ce credo, qui est aussi celui de ses hommes. L'un d'eux, âgé d'à peine seize ans, arrive du front épuisé, mais ne s'effondrera qu'après avoir fait ses prières à l'écart du groupe, auprès de Movladi. Ce dernier, qui a travaillé en Russie comme ingénieur jusqu'en 1989, ne

« des affabulations » qu'il méprise. Ces hommes sont des plus discrets sur le côté militaire de leur action. Pas de chiffres, pas de noms. Rien sur les opérations qu'ils mèneraient derrière les lignes russes, même s'ils affirment avoir détruit plusieurs chars avec les quelques nouveaux « fusils miracles » dont ils disposent, « efficaces à 2 kilomètres ». Mais tous pensent que les Russes veulent s'enfoncer en Tchétchénie au-delà du Terek. « S'ils entrent à nouveau à Grozny, ils n'en sortiront pas vivants », dit Movladi. « Ils sentiront leur douleur bien avant, on va se battre ici même et ailleurs, le front deviendra invisible », corrige Khamzat. Et les civils qui souffrent à nouveau sans l'avoir cherché ? « Allez donc demander à ceux d'Elistanji ce qu'ils en pensent », répond ce commandant.

Elistanji est un village du sud-est montagneux de la Tchétchénie, région qui fut toujours plus « combattante » que les plaines du nord, anciennement peuplées de Cosaques. Les paysans croisés à Tolstoï-Iourt, ancien fief de l'opposition tchéchène « pro-russe », n'ont pas trop de mots aimables pour leurs « défenseurs » de la crête. Ceux-ci attirent bombes, obus et mortiers des deux côtés du Terek, rendant périlleuse toute tentative d'aller chercher affaires et bétail à Tchervlonnaïa, « abandonné dès les premiers tirs d'artillerie russes par le gros de ses habitants et à moitié détruit après la résistance opposée par les modjahids », dit une paysanne. Elle a eu le courage d'y aller et d'en revenir le matin même, à pied et par des chemins détournés, ne prenant la route que pour passer le pont qui reste praticable (contrairement à ce qu'affirmait Khamzat), et où le

Elistanji, un village réduit en poussière

De tous les villages tchéchènes bombardés depuis plus d'un mois, aucun ne l'avait encore été comme Elistanji, dans les montagnes du Sud-Est. Sur une bande de 300 m de large et plus de 1 km de long, plus rien n'est debout : « En quelques secondes, deux avions ont largué des bombes qui éclataient partout au sol, soulevant un mur de poussière », raconte Ioussouf, un rescapé. Trois jours après l'attaque, survenue le 7 octobre à midi, les survivants auraient enterré 34 villageois, dont 15 enfants et 11 femmes. Parmi les 67 blessés, certains luttent encore contre la mort, dans des hôpitaux démunis du strict nécessaire. « Ce fut le premier cas d'un bombardement fait pour tuer au maximum », affirme un assistant du président tchéchène, Aslan Maskhadov. « Le but ? Pousser la population à fuir ou à se soulever contre les autorités », précise-t-il. Un objectif qui n'est manifestement pas atteint : « Les Tchétchènes n'ont jamais été et ne seront jamais des esclaves », hurle Selima Tchoumakova, qui a perdu deux membres de sa famille. — (Corresp.)

bonnes chaussures et kalachnikovs, pas trop antiques. « Tout le Caucase doit être libre un jour, c'est la Russie qui nous a divisés, au Daghestan on défendait notre terre, au même titre que celle de Tchétchénie. De toute façon, on sortira un jour de l'esclavage et la Russie s'effondrera dans ses turpitudes. S'ils nous tuent tous, les enfants d'aujourd'hui recommenceront dans quinze ans. Quant à nous, nous sommes gagnants dans tous les cas : ou bien nous serons libres, ou bien nous aurons notre place chez Allah, auprès de tous nos proches, de tous nos ancêtres tués par les Russes. »

C'est dans un russe presque par-

veut pas parler de « politique », c'est-à-dire du conflit entre Bassaev et Maskhadov. Mais il sait une chose : les tirs d'artillerie russes qui ont recommencé à toucher des civils dans sa région, frontalière du Daghestan, plus d'un mois avant l'incursion de Bassaev, lui étaient aussi insupportables que la « barbarie perpétuelle depuis des siècles, les mensonges et la propagande haineuse » de Moscou. « Je préfère mourir en étant quitte devant Allah que de vivre dans l'humiliation », dit-il. Quand aux rumeurs, aussi répandues en Tchétchénie qu'à Moscou, sur les complications entre Bassaev et le Kremlin, ce ne sont que

La popularité du premier ministre russe, Vladimir Poutine, croît sur fond de guerre

MOSCOU

de notre correspondant

On n'arrête pas une guerre en pleine campagne électorale. Telle paraît être la stratégie du premier ministre russe, Vladimir Poutine, qui se place en première ligne pour justifier la surenchère militaire de Moscou contre la Tchétchénie. Lundi 11 octobre, M. Poutine rejetait d'une formule — « nous ne négocions pas avec les terroristes » — de nouvelles offres de pourparlers faites la veille par le président tchéchène, Aslan Maskhadov.

Avec ce nouveau conflit, où les morts civils se comptent par centaines, où les troupes russes — en dépit des bilans officiels — semblent subir de lourdes pertes, et où l'exode de 166 000 réfugiés menace la stabilité de la république voisine d'Ingouchie, le premier ministre marque pourtant des points sur la scène politique. Désigné à ce poste début août, Vladimir Poutine n'était qu'un haut fonctionnaire peu connu qui, à l'issue de vingt

« Nous évoquerons le statut de la Tchétchénie dans des conditions, à la date et avec des interlocuteurs qui nous paraîtront avantageux pour la Russie », dit M. Poutine. D'ici là, l'escalade militaire se poursuivra. L'armée russe occupe déjà le tiers nord de la république indépendantiste et il n'est plus exclu qu'elle s'empare de la capitale. « Si les vrais Tchétchènes nous demandent de libérer Grozny des bandits, nous le ferons », a expliqué, dimanche, le ministre de la défense, Igor Sergueïev.

Avec ce nouveau conflit, où les morts civils se comptent par centaines, où les troupes russes — en dépit des bilans officiels — semblent subir de lourdes pertes, et où l'exode de 166 000 réfugiés menace la stabilité de la république voisine d'Ingouchie, le premier ministre marque pourtant des points sur la scène politique. Désigné à ce poste début août, Vladimir Poutine n'était qu'un haut fonctionnaire peu connu qui, à l'issue de vingt

ans de carrière au KGB puis d'un passage à la direction du FSB, avait rejoint le Kremlin.

Deux mois plus tard, et alors que les élections législatives sont prévues pour le 19 décembre, Vladimir Poutine a rebattu les cartes et redonné espoir à l'entourage du président. Sa popularité ne cesse d'augmenter, passant de 1 % en août à environ 15 % aujourd'hui, et l'opinion publique approuve très majoritairement l'engagement militaire en Tchétchénie. M. Poutine est omniprésent dans les médias, qui soutiennent eux aussi cette intervention, vantant quotidiennement « la fermeté et la détermination » de son gouvernement.

Anatoli Tchoubais, qui fut l'artisan de la réélection de Boris Eltsine en 1996, estime que M. Poutine est désormais un candidat « tout à fait réel » à l'élection présidentielle. « S'il stabilise la situation dans le Caucase nord sans trop de pertes, dit-il, il se trouvera dans une situation absolument différente » de

celles de ses rivaux, Evgueni Primakov, Iouri Loujkov, maire de Moscou, ou du communiste Guennadi Ziouganov. « Libéral », père des privatisations de 1995, M. Tchoubais, qui préside le monopole russe d'électricité UES, vient d'ailleurs de couper toute fourniture de courant à la Tchétchénie et à ses 700 000 habitants, « pour des raisons économiques et morales », a-t-il précisé.

APPROBATION GÉNÉRALE

Avec M. Poutine, le Kremlin a pu faire passer au second plan les scandales financiers, les affaires de corruption visant la famille du président et les attaques en règle lancées par le maire de Moscou, Iouri Loujkov, et l'ancien premier ministre, Evgueni Primakov. Le nouveau premier ministre remplit un rôle que n'avait pu tenir son prédécesseur, Sergueï Stepachine : protéger le président, dont la santé s'est à nouveau détériorée et qui n'a fait que deux brèves apparitions pu-

bliques depuis un mois ; maîtriser une campagne électorale désormais étouffée par la guerre.

« Boris Eltsine supporte pleinement la stratégie définie par le chef du gouvernement », a insisté, lundi 11 octobre, un de ses conseillers. Hospitalisé deux jours pour « un refroidissement », le président se repose dans sa datcha de Gorki-9 depuis lundi et devrait ensuite prendre « quelques vacances ». M. Poutine estime, lui, avoir tous « les pouvoirs nécessaires » pour gérer le pays.

Le silence ou l'approbation de la classe politique l'aideront. M. Loujkov estime que les opérations militaires doivent se poursuivre pour « établir des autorités conformes aux lois et à la Constitution russe ». Les anciens premiers ministres Sergueï Stepachine, Evgueni Primakov et Sergueï Kirienko appuient également l'action de M. Poutine, mettant seulement en garde contre « des opérations terrestres de grande envergure ». Le parti réformateur Iabloko, principal opposant à la guerre de 1994-1996, se tait, tandis que les communistes demandent eux aussi d'en finir avec les « bandits tchéchènes ».

La « liste Jirinovski » interdite d'élections

La liste de l'ultra-nationaliste Vladimir Jirinovski pour les élections législatives du 19 décembre a été refusée par la commission électorale, en raison, notamment, de la présence d'un homme d'affaires poursuivi par la justice russe, Anatoli Bykov, numéro deux de la liste du LDPR (le parti de Vladimir Jirinovski), ancien boxeur reconverti dans les affaires. Propriétaire de l'usine d'aluminium de Krasnoïarsk — fief du général Alexandre Lebed, dont il finança la campagne de gouverneur — M. Bykov est, depuis août, sous le coup d'un mandat d'arrêt du parquet. Il est soupçonné d'avoir commandité deux meurtres d'hommes d'affaires. En fuite à l'étranger, il a affirmé qu'il rentrerait en Russie pour se présenter aux législatives. Pour nombre de personnalités obscures du business, la perspective d'une élection comme député offre des garanties d'immunité.

« PREMIÈRE ÉTAPE »
En cette nouvelle guerre menée par Moscou, M. Poutine ne veut voir qu'« une première étape » à laquelle succéderait un « processus politique ». Le premier ministre entend rassurer une opinion publique encore traumatisée par le conflit de 1994-1996. Il souhaite aussi désamorcer les critiques grandissantes de la communauté internationale. Etats-Unis et Europe ont dans un premier temps demandé « une réponse proportionnée » au terrorisme. Devant l'engagement militaire massif et les bombardements de populations civiles, les avertissements se font plus sévères. Joschka Fischer, chef de la diplomatie allemande, a appelé Moscou, le 6 octobre, « au dialogue politique et non à une violence grandissante ». Le lendemain, le Parlement européen adoptait une résolution condamnant en termes vigoureux « l'intervention militaire russe » et demandant « le respect des prin-

cipes internationaux des droits de l'homme ». Un message semblable a été transmis par Chris Patten, commissaire européen chargé des relations internationales, et par les Etats-Unis.

Les autorités russes pourront mieux mesurer l'intensité de la réaction occidentale à l'occasion de la réunion du Fonds monétaire international (FMI), qui doit se tenir d'ici à la fin du mois d'octobre. Le FMI a déjà retardé le versement, prévu en septembre, d'un crédit de 640 millions de dollars, dans l'attente d'un rapport d'audit sur la gestion de la banque centrale russe. Lundi, le ministre de la défense russe annonçait qu'un budget supplémentaire de 2,5 milliards de roubles (100 millions de dollars) allait être affecté aux opérations militaires dans le nord du Caucase. Les crédits du FMI viendront-ils, comme en 1994-1996, financer la guerre de Tchétchénie ?

François Bonnet

BMW 316i compact CS, 129 900F, crédit 3,9%*, Entretien compris**
Climatisation, lecteur CD, ABS.... Suréquipée, elle a su garder la ligne.



44, avenue Edouard Vaillant 92 BOULOGNE
PORTE DE SAINT-CLOUD - 01 46 09 91 63

* Prix maximum conseillé au 08/07/99 AM 2000. ** Crédit à 3,9% de 12 à 36 mois sans apport. Exemple sur 36 mois par tranche de 10 000 F empruntés : 36 mensualités (hors assurance facultative) de 294,80 F. TEG annuel de 3,9%. TEG mensuel de 0,252%. Hors assurance facultative. Coût total du crédit : 512,80 F. Coût total de l'achat à crédit : 10 812,80 F. Offre de crédit valable pour l'achat d'une BMW 316i compact CS neuve à 129 900 F commandée et livrée avant le 31 décembre 1999. Sous réserve d'acceptation par BMW Finance. Crédit minimum : 50 000 F. Jantes aluminium et cigarières blanches en option. *** Contrat rationnel d'entretien SEPTEMIUM inclus au prix de 216,65F/mois comprenant l'entretien du véhicule pour 48 mois et/ou 80 000 km (au 1^{er} des deux termes atteints). Bénéfice et conditions au 01/05/99 susceptibles de variations.

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés

DROIT/ÉCO
Soutien 1^{ère} et 2^{ème} année

- Soutien annuel/semestriel
- Stages Noël/Pâques

► Petits effectifs par faculté
► Programme complet ou "à la carte"
► Suivi individualisé
► Excellent taux de réussite

Tél. : 01 42 24 10 72
isthclu@club-internet.fr

George W. Bush prend ses distances avec le Parti républicain dans la course à la Maison Blanche

Le gouverneur du Texas s'inspire de la stratégie de Bill Clinton en 1992

Favori dans les sondages, recordman de la collecte de fonds électoraux, George W. Bush semble assuré de remporter la nomination du

Parti républicain pour l'élection présidentielle de novembre 2000. Fort de cette avance, le gouverneur du Texas a pris nettement ses distances

avec les positions maximalistes de la majorité parlementaire républicaine en matière de fiscalité, d'éducation ou de santé.

NEW YORK

de notre correspondante

Pour la première étape d'une tournée de deux jours du candidat George W. Bush à New York, les élèves de l'école Sisulu furent impeccables dans leur uniforme bleu et blanc, parfaits de spontanéité.

L'école Sisulu n'a pas été choisie au hasard : d'abord, elle est à Harlem, ce qui permet au candidat républicain d'être filmé et photographié au milieu de petits enfants noirs et d'offrir ainsi une image de rassembleur ; ensuite c'est la première *charter school* de New York, école privée financée par des fonds publics, innovation de plus en plus prometteuse dans un pays où l'enseignement public est en pleine crise. Au Texas, George W. Bush s'est fait le champion des *charter schools*, lancées dès 1995.

Dès sa première matinée à New York, le candidat Bush piétine donc allègrement deux des plates-bandes privilégiées des démocrates : les minorités ethniques et l'éducation, thème de prédilection du tandem Clinton-Gore. « Pas un seul enfant ne doit être laissé pour compte », martèlera le gouverneur du Texas, fils de l'ancien président Bush, tout au long de cette visite.

RASSEMBLER AU CENTRE

Le choix d'une école de Harlem est amusant car c'est là également que se situe la première scène du roman *Primary Colors*, dont fut tiré un film avec John Travolta, sur la campagne de Bill Clinton en 1992. Le parallèle ne s'arrête d'ailleurs pas là ; pour la première fois cette semaine, « W. », dont on connaissait essentiellement jusqu'ici le sourire avenant, un talent prodigieux pour lever des fonds électo-

raux et un slogan, le « *conservatisme à visage humain* » (*compassionate conservatism*), a clairement levé le voile sur sa stratégie politique. Et cette stratégie ressemble à s'y méprendre à la démarche adoptée avec succès par Bill Clinton en 1992 : prendre ses distances avec le courant le plus radical de son parti au Congrès pour rassembler au centre. En rupture avec la gauche du Parti démocrate, Bill Clinton imposa l'image du « nouveau démocrate » ; sept ans plus tard, prenant acte de la grande aspiration centriste de la société américaine, George W. Bush se démarque de la droite républicaine washingtonienne pour recentrer son parti et lui permettre de reconquérir la Maison Blanche.

M. Bush a commencé par accuser la majorité républicaine au Congrès, en pleine bataille budgétaire fin septembre, de « chercher à équilibrer le budget sur le dos des pauvres ». A peine les élus républicains à Washington avaient-ils digéré ce camouflet que le gouverneur du Texas revenait à la charge à New York, dans un discours consacré à la réforme de l'éducation : « Trop souvent, sur les problèmes sociaux, a-t-il dit, mon parti a offert l'image d'une Amérique impitoyable. Trop souvent, mon parti s'est focalisé sur l'économie, excluant tout le reste, se contentant d'un langage stérile sur les taux et les chiffres - bien sûr, nous voulons de la croissance et de la vigueur économique. Mais il est des problèmes humains qui persistent dans l'ombre de l'opulence. Trop souvent, mon parti a confondu le besoin d'un rôle limité pour l'Etat avec le mépris pour l'Etat lui-même. »

Un tel discours a choqué plus d'un élu républicain à Washington. Rush Limbaugh, le héraut de la droite à la radio, a accusé le gouverneur du Texas de « laisser les républicains crever sur le champ de bataille du Congrès ». Il n'a sans doute pas tout à fait tort : enfoncé dans des batailles partisanes stériles, le Congrès a une très mauvaise image dans l'électorat américain.

MARQUER SA DIFFÉRENCE

George W. Bush fait ainsi d'une pierre deux coups : il se dissocie à la fois de Washington, objet d'une grande méfiance aux Etats-Unis, et du courant républicain le plus populaire au Congrès, celui issu de la « révolution conservatrice » apportée à Washington en 1994 par Newt Gingrich ; dans l'esprit du public, cette « révolution conservatrice » a culminé avec les attaques contre l'assurance-maladie des personnes âgées, la croisade du juge Kenneth Starr contre le président Clinton et le fiasco de l'impeachment. A l'évidence, George W. Bush veut éviter d'être assimilé à cette droite-là.

Pour creuser le fossé entre Washington et lui, il s'affiche donc ostensiblement avec les gouverneurs et les élus locaux républicains qui ont réussi, par leur pragmatisme, à transformer le paysage de la criminalité ou de l'aide sociale sur leur territoire, comme il l'a fait cette semaine avec le maire de New York, Rudy Giuliani, et le gouverneur de l'Etat, George Pataki, un modéré dont on murmure à New York qu'il se verrait bien dans le rôle du coéquipier de Bush à l'élection. Il marque aussi sa différence en redéfinissant le rôle de l'Etat dans un

domaine comme celui de l'éducation : la vague Gingrich était arrivée au Congrès en exigeant l'abolition du ministère de l'éducation afin de laisser le plus de pouvoir possible aux écoles privées et aux autorités locales, George W. Bush, lui, prône un rôle de contrôle pour l'Etat fédéral, y compris sur les établissements privés. « C'est une démarche hautement intelligente, observait mardi Fareed Zakaria, directeur de la revue *Foreign Affairs*, invité à écouter son discours sur l'éducation, car elle dépasse le débat sur le rôle de l'Etat. »

Dans l'entourage du candidat Bush, on s'attache bien sûr à minimiser les divergences au sein du Parti républicain : « Ce qu'il dit en ce moment, c'est ce qu'il a toujours dit, assure sa porte-parole, Karen Hughes, à savoir qu'il y a un conservatisme avec les sourcils froncés et il y a un conservatisme avec la sourire. Et lui favorise le second, le conservatisme optimiste. » En réalité, les récents propos de George W. Bush n'ont pas provoqué de tollé général au sein de son parti, tant il est porté par les sondages et les fonds électoraux qu'il a réussi à rassembler pendant tous ces mois où il se préoccupait d'abord de séduire, sans avoir à abattre ses cartes. Aujourd'hui, il paraît invincible face aux autres candidats républicains et donc assuré d'emporter l'investiture. Mais certains commencent à se demander si la stratégie Bush, tout en augmentant les chances du Parti républicain de reconquérir la Maison Blanche, ne risque pas en même temps de lui coûter la majorité au Congrès.

Sylvie Kauffmann

La CIA aurait enquêté sur l'origine du virus de l'épidémie de fièvre à New York

LA CIA aurait ouvert une enquête sur l'épidémie de fièvre du Nil-Occidental qui vient de toucher New York, affirme le magazine *The New Yorker* dans son édition du lundi 11 octobre. L'hebdomadaire rappelle que le virus, qui a provoqué la mort de cinq personnes, était jusqu'alors inconnu dans l'hémisphère Nord.

Citant une source anonyme de la CIA, le magazine fait état d'une « bouffée d'inquiétude » des spécialistes en biologie des services secrets américains, qui se demandent s'il n'a pas été introduit intentionnellement aux Etats-Unis. Selon une personne se disant déserteur irakien, les services irakiens auraient mis au point un projet d'attaque avec ce virus. Interrogés, la CIA et le Centre fédéral de prévention des maladies (CDC) ont déclaré ne disposer d'aucune information permettant de confirmer ces affirmations. - (Reuters.)

Les premiers candidats à l'Union européenne veulent adhérer avant 2003

TALLINN. Les six pays négociant leur adhésion à l'Union européenne ont souhaité, lundi 11 octobre, à Tallinn, que ce processus ne se termine « pas plus tard que dans le courant de l'an 2001 », afin que leur entrée dans l'UE soit effective au plus tard fin 2002. Réunis pour la première fois au niveau des ministres des affaires étrangères, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et Chypre, ont tenu à coordonner leurs positions à deux mois du sommet européen d'Helsinki, consacré notamment à l'élargissement de l'Union.

Ces pays ont souligné que l'invitation probable, lors du sommet, d'un second groupe de candidats - souvent moins préparés qu'eux - à la table de négociations ne devrait pas se traduire par un ralentissement du processus d'élargissement. Les réformes institutionnelles, auxquelles les quinze sont convenus de procéder avant d'accueillir de nouveaux membres, « ne doivent pas constituer un obstacle aux négociations », ont-ils par ailleurs affirmé. - (Corresp.)

DÉPÊCHES

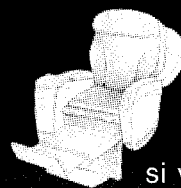
■ **UNION EUROPÉENNE : le fonctionnaire européen néerlandais Paul Van Buitenen**, qui avait dénoncé en décembre 1998 des irrégularités de la Commission européenne, a écrit un livre contenant son expérience, qui devait sortir en librairie mardi 12 octobre. M. Van Buitenen a affirmé qu'il avait failli renoncer à cette publication la semaine dernière, après que des représentants des services disciplinaires de l'exécutif européen eurent menacé de « le ruiner et le détruire ». - (AFP)

■ **RUSSIE : environ 9 500 personnes ont été infectées par le virus HIV** depuis le début de l'année, soit environ la moitié du nombre total des personnes atteintes depuis douze ans en Russie, selon des données du ministère de la santé russe, citées mardi 12 octobre par le journal *Moskovski Komsomolets*. Le nombre de personnes porteuses du virus HIV en Russie croît d'environ mille par mois. - (AFP)

■ **ÉTATS-UNIS : le vote sur le traité d'interdiction totale des essais nucléaires** pourrait être reporté à la suite de l'envoi, lundi 11 octobre, par le président Clinton d'une lettre au Sénat. Le président y demande aux parlementaires, majoritairement républicains, de reporter le scrutin, faisant valoir qu'un rejet du texte - hautement probable - « porterait un sérieux coup à la sécurité nationale ». - (AP.)



C'est beau seulement si on a bien dormi.



Le nouveau siège United BusinessSM est plus confortable. Ajoutez-y plus d'espace en cabine, un service attentionné, plus de 250 destinations dans le monde entier, un des meilleurs programmes de fidélisation et vous comprenez pourquoi, si voyager fait partie de votre vie, United aussi.

UNITED AIRLINES
RISING



STAR ALLIANCE™
Le monde a son réseau aérien.

Pour plus d'informations, contactez votre agence de voyages, ou United Airlines au 0 801 72 72 72 (N°Azur) ou composez le 3615 United (1,29 F/mn).

www.ualfrance.fr

L'Égypte est dotée d'un nouveau gouvernement

LE CAIRE. Le nouveau gouvernement égyptien a prêté serment lundi 11 octobre, vingt-quatre heures après sa formation par le premier ministre Atef Ebeid. Il comprend 33 membres, dont seulement treize nouveaux, les ministères clés de la défense, de l'intérieur, des affaires étrangères et de l'économie ne changeant pas de titulaires.

Les Égyptiens s'attendaient à un changement plus profond, qui aurait entraîné notamment la mise à l'écart de Safouat El Chérif, éternel ministre de l'information. L'opposition espérait par là une ouverture des médias, monopole d'Etat comme la radio et la télévision. Le remplacement du ministre des affaires de l'Assemblée du peuple et du Conseil consultatif, Kamal Chazli, aurait été jugé salutaire, M. Chazli étant tenu pour le principal responsable du Parlement monochrome (l'opposition dispose de moins de 5 % des sièges) issu d'élections contestées. - (Corresp.)

Multiplication des poursuites contre des journalistes en Iran

TÉHÉRAN. Le directeur général du quotidien *Tehran Times*, proche des milieux officiels, Abbas Salimi Namin, a été convoqué lundi 11 octobre par un tribunal militaire pour avoir « révélé des secrets et publié de fausses informations » sur une série de meurtres, selon l'agence officielle IRNA, qui n'a pas fourni de précisions sur ces meurtres. Le directeur devra également s'expliquer devant le tribunal de la presse sur trois sujets jugés sensibles pour les autorités et traités récemment par le journal de langue anglaise. Dimanche, la directrice d'un hebdomadaire iranien, *Penj-ghanbeh-ha*, Jaleh Oskoui, a été écroulée, et le ministère de la culture a annoncé avoir demandé la fermeture du journal en raison d'« articles contraires à la morale ». - (AFP, Reuters.)

Accord commercial entre l'UE et l'Afrique du Sud

BRUXELLES. L'accord commercial signé, lundi 11 octobre à Pretoria, entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud jette les bases d'une zone de libre-échange entre les deux parties et donne un coup de pouce à l'aide au développement à l'Afrique du Sud. Obtenu après trois ans et demi de négociations, il prévoit que 86 % des exportations de l'UE vers l'Afrique du Sud seront exonérés de droits de douane d'ici douze ans, et que 95 % des exportations sud-africaines vers l'UE pourront entrer librement avant dix ans. Tous les produits sont concernés, y compris agricoles, à part 300 produits agricoles dits « sensibles » (les fruits et jus de fruits, les confitures et marmelades, le bétail, le lait et la crème, le maïs, les tomates, le riz et le sucre non raffiné). L'accord prévoit l'entrée dans l'UE de 32 millions de litres de vin sud-africain en franchise. Pretoria abandonnera ses appellations de Porto et Sherry à l'exportation, dans un délai de cinq ans pour les pays tiers et de douze ans pour son marché intérieur. Un accord de pêche est également prévu et l'assistance financière de l'UE à l'Afrique du Sud se poursuivra à raison d'une aide annuelle de 125 millions d'euros. - (AFP)

OSP **VENTES PAR ADJUDICATION**
Office Spécial de Publicité
 47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
 Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

92 Vente au Palais de Justice de NANTERRE
Jeu 28 Octobre 1999 à 14h - En un seul lot
UN HOTEL PARTICULIER
 Constituant le bâtiment **B**, d'une surface privative de **294,40 m²**
Comprenant : sous-sol, rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, escalier, pièce derrière escalier, salon
1^{er} étage : 3 chambres, salle de bains, cabinet de toilettes, débarras
2^{ème} étage : débarras, 3 chambres, salle d'eau, salle de bains
 Jouissance du jardin de 425 m²
 dans un ensemble immobilier sis à
NEUILLY-sur-SEINE (92)
54, rue Perronet
MISE A PRIX : 3.500.000 F
 S'adresser à Maître **Benoît DESCLOZEUX**, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, 58, boulevard du Couchant (92000) NANTERRE - Tél : 01.47.24.16.58
Sur les lieux pour visiter le 22 Octobre 1999 de 9h à 10h
INTERNET : www.licitor.com

LA VILLE DE PARIS vend LIBRES
 en la Chambre des Notaires de PARIS, 12, avenue Victoria
Le MARDI 26 OCTOBRE 1999
à 13 heures 30 pour les biens de Maître **BELLARGENT**
à 15 heures 30 pour les biens de Maître **BOURGES**

- **12, RUE FRANCOIS-MIRON** à PARIS 4^{ème}
- 1 APPARTEMENT de **2 PIECES (62,80 m²)**, 1 CHAMBRE (14,60 m²), 1 débarras et 2 caves – 1 APPARTEMENT de **3 PIECES (59,20 m²)** et 3 caves
- **16-24, RUE FRANCOIS-MIRON** à PARIS 4^{ème}
- 1 APPARTEMENT de **3 PIECES (53,30 m²)** avec CAVE
- **21, RUE DU PONT LOUIS-PHILIPPE** à PARIS 4^{ème}
- 1 LOGEMENT d'UNE PIECE (22,50 m²) avec CAVE
- 1 APPARTEMENT en DUPLEX de **2 PIECES (31,30 m²)** avec CAVE
- **15-17, RUE DES BARRES** à PARIS 4^{ème}
- 1 LOGEMENT d'UNE PIECE (36,30 m²) et 1 CHAMBRE (12,30 m²)
- 1 DEBARRAS (0,50 m² - 4 m² env. au sol) - avec faculté de réunion de lots
- 1 STUDIO (17,10 m²) avec CAVE
- **7, IMPASSE DE L'ASTROLABE** à PARIS 15^{ème}
- 1 LOGEMENT d'UNE PIECE (12,50 m²) - 1 STUDIO (18,20 m²)

♦ S'adresser à Maître **BELLARGENT**, Notaire associé à PARIS 1^{er} 14, rue des Pyramides - Tél : 01 44 77 37 35 – 01 44 77 37 71

- **20, RUE MAZARINE** à PARIS 6^{ème}
- 1 APPARTEMENT de **2 PIECES (27,70 m²)**
- **13, RUE D'ARMAILLÉ** à PARIS 17^{ème}
- 1 APPARTEMENT de **2 PIECES (35,10 m²)** avec CAVE
- **176, AVENUE JEAN-JAURES** à PARIS 19^{ème}
- 1 APPARTEMENT de **2 PIECES (33 m²)**, 1 WC et 1 CAVE

♦ S'adresser à Maître **BOURGES**, Notaire associé à PARIS 8^{ème} 77, boulevard Malesherbes - Tél : 01 44 90 14 14

http://www.paris-france-org – Minitel 3615 PARIS (1,29 F/minute)

Dans l'ancienne place forte des milices au Timor-Oriental, des taches rouges sur les murs du stade

A Maliana, on ne trouve pas de preuves de massacres mais des indices de « choses terribles »

Proche du Timor-Occidental indonésien, la petite ville de Maliana fut un haut lieu d'activités des milices qui ont fait régner la terreur au

Timor-Oriental. Selon les témoins, les chiffres des disparus et des tués dans cette ville en ruine varient entre quelques dizaines et quel-

ques centaines de personnes. Aucune preuve ne vient encore étayer ces accusations, même si certains indices font craindre le pire.

MALIANA

de notre envoyé spécial

Flavio fouille du pied les débris de sa hutte dévastée. Ce fils de fermier âgé de vingt-cinq ans vient de redescendre des collines où il s'était réfugié depuis des semaines,

REPORTAGE

« J'ai tout vu », dit-il en se passant la main sur la gorge

fuyant la violence des milices est-timoraises anti-indépendantistes. A terre, Flavio trouve un fanion blanc et rouge, aux couleurs de l'Indonésie. Il le prend du bout d'un bâton, avec une moue de mépris, et le brûle. « C'est le symbole de la cruauté, je ne veux plus voir de telles choses », lâche-t-il. Flavio est sans nouvelles de ses parents, de ses cinq frères et sœurs. Sans doute, espère-t-il, ont-ils été déportés, en compagnie de milliers de personnes, dans la ville d'Atambua, au Timor-Occidental, distante de quelques dizaines de kilomètres.

Flavio vient de Balibo, plus haut dans la montagne, où les soldats australiens de l'Interfet, la force multinationale sous mandat de l'ONU, ont installé leur quartier général dans un vieux fort datant de la colonisation portugaise. Flavio affirme qu'à Balibo douze membres du Conseil national de la résistance timoraise (CNRT) ont été emmenés puis tués par les milices, aux heures les plus sombres de la campagne de terreur. Il donne une liste de douze noms. « Ils ont été vus, raconte-t-il, conduits en camion, les yeux bandés, vers Batu-gade, au bord de la mer. Sans doute ont-ils été égorés là-bas puis jetés dans la mer. »

L'armée australienne, qui s'est à son tour installée à Batugade, avait indiqué la semaine dernière que l'océan a rejeté récemment trois

AU TEMPS BÉNI DU PORTUGAL

A l'entrée de la ville, un fou accueille les visiteurs : un certain Manuel, ancien soldat de l'armée portugaise, vit désormais dans un monde à part et a décidé de « garantir la sécurité de Maliana », comme il l'annonce haut et fort en faisant un salut militaire. Armé d'un « fusil » en bois découpé dans une planche, d'un bâton et d'un appareil en plastique pour poser du ruban adhésif, vêtu d'un vieux treillis, il raconte ses années de bidasse, au temps béni où le Timor-Oriental appartenait encore au Portugal. Autour de lui, un petit groupe d'hommes souriants s'es-claffent, expliquant par gestes que Manuel a perdu la raison.

Au centre-ville se dresse un stade couvert, de couleur vert pâle. Des débris divers, bouteilles, prospectus, bouts de bois, morceaux de meubles, jonchent le sol. Sur le mur, à gauche, des taches rouges maculent le plâtre et une dizaine d'impacts de balles sont visibles. Mais il n'y a aucune douille sur le sol. En face, sur le mur opposé, trois grandes traces rouges, encore, en forme de gerbe, comme si du sang avait giclé en jets puissants.

Selon Manuel Gomes de Aroso, fonctionnaire municipal, qui continue de vivre la nuit dans la montagne mais revient en ville le jour, « cinq cents personnes, tous militants indépendantistes avaient été regrou-

pés dans ce stade par les miliciens qui cherchaient dans Maliana toute personne suspecte d'avoir voté pour l'indépendance lors du référendum du 30 août. Je pense qu'elles ont toutes été tuées », avance-t-il. Ilario Suares, qui était infirmier à l'hôpital, affirme cependant avoir, lui, vu un homme se faire massacrer à coups de machette dans le poste de police de la ville, le 8 septembre. « Je passais devant et j'ai tout vu », dit-il en se passant la main sur la gorge.

Dans un temple protestant où s'est réuni un groupe d'une trentaine de personnes, Domingus Da Silva, un barbu d'une quarantaine d'années, large crucifix de

interrogés, les chiffres des disparus et des tués varient entre quelques dizaines et quelques centaines de personnes. Certains Timorais ont indiqué à l'armée australienne, qui a fait plusieurs incursions en ville, que des cadavres gisaient çà et là. Mais les soldats n'ont pour l'instant rien trouvé et ne disposent encore d'aucune preuve pour étayer ces accusations d'exécutions de masse. Mais une chose semble presque sûre : quelle que soit l'ampleur des exactions commises, des choses terribles ont dû se produire à Maliana. Entre le début de la campagne de terreur systématique et la fuite des derniers policiers, militaires et miliciens, ces derniers ont

L'accrochage frontalier tourne à l'incident diplomatique

L'accrochage entre la force multinationale et des policiers indonésiens à la frontière des deux Timors, qui a coûté la vie dimanche à un policier indonésien, a tourné, lundi 11 octobre, à l'incident diplomatique entre l'Australie et l'Indonésie. Le général australien Peter Cosgrove, commandant de la Force internationale pour le Timor-Oriental, a vivement protesté lundi contre la version de l'incident donnée par Djakarta selon laquelle ses hommes se trouvaient en territoire indonésien. John Howard, le premier ministre australien, a souhaité avoir des entretiens « au plus haut niveau » pour faire le point sur cet incident qui, selon lui, « montre que certains éléments de l'armée indonésienne continuent à appuyer les milices » pro-indonésiennes. Le ministre indonésien des affaires étrangères, Ali Alatas, a déclaré que « même s'il s'agissait d'un incident, il est étonnant que l'équipement sophistiqué dont, paraît-il, l'Interfet dispose, l'ait rendu possible ». - (AFP)

bronze sur son torse nu, raconte comment tout a commencé : « Début septembre, quand les milices ont recommencé à nous terroriser, les femmes sont restées chez elles et les hommes se sont réfugiés dans les églises. Puis les femmes ont été emmenées de force par les miliciens au Timor-Occidental. Beaucoup d'hommes sont allés à la police, pensant qu'on pourrait les protéger. Mais personne ne les a jamais revus... Nous, avec mes amis, on était déjà partis dans la montagne. »

Selon les différents témoins

eu des semaines pour trouver et regrouper partisans et militants engagés dans la cause indépendantiste. Plus de temps qu'il n'en faut, peut-être, pour que le pire soit à redouter dans ce haut lieu d'activités de la milice que fut Maliana. Avant d'être réduite en cendres par ceux-là mêmes qui ont écrit sur les murs des maisons encore debout du territoire martyr : « Nous vous laissons un Timor-Oriental indépendant et en ruine ! »

Bruno Philip

La colonisation israélienne continue en Cisjordanie

A la suite d'incidents à Hébron, la Jordanie refuse de rencontrer tout officiel israélien

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Il s'agit d'un accroc diplomatique majeur aux conséquences encore difficiles à apprécier. Même si personne n'a cherché à jeter de l'huile sur le feu, il était impossible, lundi 11 octobre, de minimiser la gravité de l'incident survenu deux jours plus tôt, lorsqu'une délégation de parlementaires jordaniens en visite au caveau des Patriarches, à Hébron, a été prise à partie par un groupe de colons juifs. Insultés et menacés, les députés, conduits par leur président, Abdel Hadi El Majali, ont dû rebrousser chemin sans qu'apparemment les forces de l'ordre israéliennes fassent preuve d'un zèle excessif pour empêcher les colons de manifester.

Protégés par quelque deux mille soldats chargés de veiller également à la sécurité du caveau des Patriarches, lieu saint de l'islam autant que du judaïsme, trois cents à quatre cents colons d'extrême droite habitent à Hébron, dans la partie encore sous contrôle israélien. L'autre partie de la ville, soit les quatre cinquièmes, est territoire palestinien autonome. L'attitude provocante des colons juifs est à l'origine de nombreux problèmes avec la population locale.

DÉSACCORDS AU GOUVERNEMENT

Comme d'habitude, les versions de l'incident divergent, mais la réaction molle de l'armée israélienne qui, dans un communiqué insipide et peu précis, affirme que l'affaire serait le résultat d'un « manque de coordination entre la délégation jordanienne et les organismes de sécurité », laisse penser que les protestations des parlementaires jordaniens ne sont pas sans raison. Ces derniers affirment que tout serait parti de leur refus de passer sous un portique de détection magnétique et de se soumettre à la fouille. Arrivés sur ces

entrefaites, les colons juifs auraient commencé à insulter les visiteurs, puis auraient secoué et frappé les voitures officielles avant que l'armée ne les disperse.

Le gouvernement jordanien a annoncé lundi qu'il suspendait jusqu'à nouvel ordre toute rencontre officielle avec les responsables israéliens. Le ministre israélien du commerce et de l'industrie, Ran Cohen, a été le premier à en faire

qui avait appelé à « occuper les colines », le mouvement s'est amplifié à mesure que les élections approchaient, comme pour se prémunir contre le retrait que pourrait proposer un nouveau gouvernement. A la veille de sa défaite électorale, et même, dans un cas, au lendemain de celle-ci, l'ancien premier ministre Benyamin Nétanyahou a rétroactivement légalisé une partie de l'offensive.

Ottawa et l'émigration cubaine vers Israël

Le ministère des affaires étrangères canadien a indiqué, lundi 11 octobre, que l'ambassade canadienne à Cuba avait aidé des centaines de juifs cubains à émigrer en Israël depuis 1974, suivant un programme discret. Le Canada a joué les intermédiaires entre les deux pays, dont les relations diplomatiques avaient été rompues à l'initiative de Cuba au début des années 70. « S'il est compréhensible que cela n'ait pas été très public, il ne s'agissait en aucun cas d'une opération secrète. (...) Tout a toujours été transparent », a déclaré le porte-parole du ministère des affaires étrangères canadien, selon lequel quelque 400 Cubains ont été aidés au cours des quinze dernières années.

Israël s'est inquiété du sort de 200 juifs cubains que Fidel Castro s'apprêterait à empêcher de partir après la révélation par le Sunday Telegraph de Londres de l'existence du programme d'émigration. - (Reuters.)

les frais, obligé d'annuler une visite à Amman prévue de longue date. Cette nouvelle affaire est venue rappeler au premier ministre, Ehoud Barak, toute l'urgence qu'il y a à définir une politique, en conformité avec son souci affirmé de négocier la paix, notamment en réglant le délicat problème des implantations juives en Cisjordanie occupée. Dimanche, le premier ministre présidait un comité interministériel consacré à la question.

Depuis quelques mois, quarante-deux implantations sauvages ont encore vu le jour en Cisjordanie. Le plus souvent il s'agit de quelques caravanes, habitées par les colons les plus militants. Lancé après la signature de l'accord de Wye River, en octobre 1998, sous l'impulsion d'Ariel Sharon, alors ministre des affaires étrangères,

Partagé entre faucons et colombes, le comité interministériel, où siègent tous les partis de la coalition gouvernementale, n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur ce qu'il convenait de faire de ces campements sauvages. C'est donc Ehoud Barak qui devra trancher, conformément aux accords préliminaires à la formation du gouvernement. Selon diverses sources proches du premier ministre, ce dernier pourrait agir rapidement et faire évacuer de sept à quinze campements jugés « illégaux », ce qui a suscité des menaces de résistance des colons.

Les autres campements pourraient être maintenus, ce qui, cette fois, a provoqué la colère de Yasser Abed Rabbo, ministre palestinien de la culture et chef de la délégation palestinienne aux pourparlers

EXASPÉRATION PALESTINIENNE

M. Abed Rabbo a encore averti que la politique israélienne en matière de colonisation conduirait à des « résultats dangereux ».

Ce sévère commentaire traduit une exaspération non feinte des Palestiniens, alors que le gouvernement Barak entend prolonger la population dans les grosses colonies situées sur l'ancienne « ligne verte » qui, avant 1967, dessinait la frontière entre Israël et la Cisjordanie. Les pourparlers sur le statut final doivent précisément aborder les problèmes liés à la colonisation, mais d'ores et déjà Israël avance des pions qui ont toutes les chances de demeurer définitifs.

Depuis le mois de juillet, date de la formation du gouvernement Barak, de 2 600 à 3 000 logements nouveaux, selon qu'il s'agit de sources israéliennes ou palestiniennes, ont fait l'objet d'appel d'offres pour leur mise en chantier. La majorité l'a été dans les localités établies à la périphérie de Jérusalem, conformément à la volonté affichée du premier ministre d'augmenter la population juive dans le « Grand Jérusalem », jugé inaliénable. Le reste concerne des colonies considérées comme des points de sécurité qu'Israël entend retirer d'autorité de la négociation.

Georges Marion

FRANCE

LE MONDE / MERCREDI 13 OCTOBRE 1999

PARLEMENT L'Assemblée nationale devait débattre en dernière lecture, mardi 12 octobre, et adopter définitivement, mercredi, la proposition de loi créant le pacte civil de so-

lidarité (PACS). L'élaboration des décrets permettant la mise en œuvre de ce nouveau type de contrat civil est complexe et prendra du temps, de sorte que le PACS ne devrait pas

entrer en vigueur le 1^{er} janvier, mais plus tard dans l'année 2000. ● L'OPPOSITION combat jusqu'au bout cette réforme, qu'elle a prévu de déferer au Conseil constitutionnel pour

rupture de l'égalité devant l'impôt entre les personnes « pacsées » et les concubins. Jacques Chirac est sollicité par le mouvement anti-PACS pour faire obstacle à son entrée en vi-

gueur. ● LE TRADITIONALISME catholique est le principal courant engagé dans la lutte contre le PACS, où il voit une menace grave pour les fondements familiaux de la société.

Le PACS ne pourra pas entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2000

L'Assemblée nationale va adopter définitivement, mercredi 13 octobre, le pacte civil de solidarité. L'opposition saisira le Conseil constitutionnel avant la promulgation de la loi. Les décrets d'application posent aux ministères concernés des problèmes complexes

C'EST MAINTENANT que les vrais ennuis commencent. Le pacte civil de solidarité (PACS) achève son marathon parlementaire, au terme d'un an de débats laborieux et passionnés. Mardi 12 octobre, l'Assemblée nationale devait examiner, en dernière lecture, la proposition de loi qui accorde de nouveaux droits aux couples non mariés, hétérosexuels et homosexuels, avant le vote solennel et définitif, mercredi. Après la course de fond parlementaire, la chancellerie va prendre le relais : il s'agit, maintenant, de « mettre en œuvre rapidement » le texte de la gauche « plurielle », a indiqué Lionel Jospin, le 27 septembre, en concluant son discours devant les parlementaires socialistes réunis à Strasbourg.

Hasard du calendrier, la nouvelle directrice des affaires civiles et du sceau du ministère de la justice, Danièle Raingard de la Blétière, est entrée en fonctions lundi. En lui souhaitant la bienvenue, dans l'après-midi, Elisabeth Guigou a relevé que le PACS figurera parmi ses « premiers chantiers », avec la révi-

sion de la loi Informatique et libertés, la réforme du droit de la famille et celle des tribunaux de commerce. « Vous serez garante de la cohérence du droit », a ajouté la ministre. Ce sujet est cher à la droite, qui n'a cessé de dénoncer la « mise à sac » du code civil.

La mise en œuvre du PACS est une course de vitesse et d'obstacles. Tout en travaillant « activement » à l'élaboration des décrets d'application, depuis cet été, la chancellerie juge irréaliste que le texte puisse entrer en vigueur dès la fin de l'année 1999, comme le souhaitent ardemment Jean-Pierre Michel (MDC), rapporteur de la commission des lois, et Patrick Bloche (PS), rapporteur pour avis aux affaires sociales. « Cela permettrait de gagner un an pour l'imposition commune », plaide M. Michel. Le texte prévoit, en effet, que les personnes « pacsées » feront une déclaration commune de leurs revenus durant l'année du troisième anniversaire du PACS. Dans l'entourage de la ministre, on répond qu'il s'agit d'une loi ambitieuse, qui

pose des questions délicates, et que la contestation de ce projet par la droite a allongé la durée des travaux parlementaires. Aussi la Place Vendôme mise-t-elle prudemment sur une entrée en application « courant 2000 ».

RISQUE DE « FICHAGE »

Le dossier est technique et, politiquement, sensible. Le décret le plus lourd concerne le traitement des informations relatives à l'enregistrement, la modification ou la rupture du PACS, au greffe du tribunal d'instance. Conformément à la loi Informatique et libertés de 1978, qui interdit, entre autres, l'enregistrement d'informations relatives aux mœurs, le décret doit être pris en Conseil d'Etat « après avis » de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le PACS, qui est un contrat, doit être opposable aux tiers. Aussi le « fichier » sera-t-il accessible à toute personne qui a intérêt à le consulter : un notaire, en vue d'un contrat de prêt ; le fisc, au sujet de l'imposition commune.

Au ministère, on souligne que beaucoup de gens auront un intérêt légitime à parcourir le fichier et que, en même temps, le PACS ne doit pas porter atteinte à la liberté des personnes. La menace du « fichage des homosexuels » a été brandie à l'Assemblée nationale par Patrick Devedjian, porte-parole du RPR, qui devait relancer le débat mardi. M. Michel reconnaît que « les personnes de même sexe qui auront signé un PACS seront présumées homosexuelles ». « Le fichier peut porter préjudice si la société reste discriminatoire, admet-il, mais on peut penser que le vote du PACS sera une vaccination. » M. Bloche, lui, s'attend à « une course aux premiers PACS ». « Il faut un nombre suffisant de greffiers pour répondre à la demande », prévient le député de Paris. L'examen du décret par la CNIL pourra prendre de quinze jours à deux mois selon la complexité du dossier, résume un responsable de l'autorité administrative indépendante.

Autre difficulté, plusieurs ministères sont directement concernés

par le texte. Il va falloir mettre en musique les décrets d'application. Un premier tour de table pourrait avoir lieu, le 19 octobre, lors d'une réunion interministérielle. Ainsi, il revient au ministère de l'emploi et de la solidarité de modifier, par une circulaire, les critères du droit au séjour et de l'acquisition de la nationalité. La conclusion d'un PACS constitue, en effet, un des éléments pour apprécier l'existence de liens personnels en France, lesquels ouvrent droit au titre de séjour provisoire. Chez Martine Aubry, on estime, en revanche, que les autres décrets, notamment sur la couverture sociale, pourraient aller très vite.

Le droit de reprise du bail en cas de décès du partenaire homosexuel intéresse évidemment le ministère du logement, et la prise en compte prioritaire des vœux de mutation des fonctionnaires « pacsés » celui de la fonction publique. Le ministère de l'économie et des finances, lui, n'est pas pressé. « L'imposition commune n'est pas prévue avant trois ans. On a le temps. Pour l'ins-

tant, on est pris par le projet de loi de finances », raconte Stéphane Austry, conseiller de Dominique Strauss-Kahn.

La majorité a encore quelques semaines devant elle. La droite va déposer un recours devant le Conseil constitutionnel, qui se fondera, notamment, sur l'inégalité des citoyens devant l'impôt. Le Conseil disposera d'un mois pour statuer. En comptant large, la promulgation de la loi pourrait être renvoyée à la mi-décembre, si le Conseil constitutionnel valide le texte et si Jacques Chirac n'y fait pas obstacle. Une pétition adressée au président du Conseil, Yves Guéna, est arrivée sur le bureau d'un conseiller de M^{me} Guigou ; elle émane de l'association Famille et liberté, et, parmi les signataires, figure le conseiller d'Etat à la retraite Gabriel de Broglie. Place Vendôme, on observe que le Conseil est très imprévisible. Après un an de débats, la prudence est toujours de rigueur. Avec le PACS, on ne sait jamais...

Clarisse Fabre

Les fratries ne sont pas concernées

● **Un contrat.** Le PACS est un « contrat » conclu entre deux personnes, de sexes différents ou de même sexe, pour organiser leur « vie commune ». Il est enregistré au greffe du tribunal d'instance. Ciblé sur le couple, il s'adresse aussi à tout « duo » indépendamment de l'existence de relations sexuelles. Les fratries sont exclues du dispositif. Le PACS est rompu par la volonté, le mariage ou le décès du partenaire.

● **Droits et devoirs.** Le texte ouvre de nouveaux droits au partenaire d'un PACS : droit de reprise du bail ; extension de la couverture d'assurance-maladie, sans délai ; abatement sur les successions ; imposition commune à compter de la troisième année de la signature du PACS. Une circulaire précisera les conditions d'acquisition de la nationalité et du titre de séjour. Les partenaires s'apportent « une aide mutuelle et

matérielle » et sont tenus « solidairement » par les dettes contractées pour la « vie courante » et pour les dépenses relatives au « logement commun ». ● **Concubinage.** Les députés ont inscrit une définition du concubinage homosexuel dans le code civil, pour faire échec à la jurisprudence de la Cour de cassation, qui, à plusieurs reprises, a limité la définition du concubinage – et les droits qui y sont associés – aux seuls couples hétérosexuels.

Une « société de pensée » proche des traditionalistes au service d'une mission politique

AU-DELÀ des aménagements qu'il propose pour les couples non mariés, le pacte civil de solidarité (PACS) est devenu, pour certains réseaux intellectuels chrétiens qui, à droite, l'ont attaqué, le symbole par excellence d'une modernité à combattre sous le drapeau de la primauté des valeurs familiales. Des laboratoires d'idées discrets, créés sur le modèle des *think tanks* à l'américaine et proches d'un catholicisme traditionaliste – quoique se réclamant du Saint-Siège –, ont été particulièrement sollicités pour nourrir d'arguments les parlementaires anti-PACS.

Un de ces clubs de réflexion, qui fonctionne depuis 1992, est l'Association pour la fondation de service politique (AFSP). Son délégué général et porte-parole, Philippe de Saint-Germain, le présente comme « une école de pensée politique chrétienne, indépendante de toute confession et qui n'est pas un parti ». « Nous sommes des laïcs, catholiques assumant leur choix, qui cherchent à réconcilier les idées du catholicisme et le libéralisme sur le plan économique », dit-il. L'activité de cette association consiste principalement à éditer une revue trimestrielle, *Liberté politique*, dont le tirage atteindrait 4 000 exemplaires. Dans un numéro d'octobre 1998, on peut lire le récit vibrant par Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme-Lejeune, de la visite rendue par Jean Paul II, le 22 juin 1997, à la sépulture du découvreur des bases génétiques de la trisomie 21, conseiller scientifique de l'association Laissez-les vivre et qui avait joué un rôle dans l'élaboration de l'encyclique *Evangelium vitae* de 1995, qui condamnait l'avortement.

L'AFSP organise également des « universités d'automne ». Fin octobre, elle réunira, autour du thème « Quelle mission politique pour les chrétiens au XXI^e siècle ? », des invités tels que Chantal Delsol, professeur de philosophie à l'université de Marne-

la-Vallée et épouse de Charles Millon, président de La Droite ; Bernard Seillier, sénateur (non inscrit) de l'Aveyron, autrefois responsable de la famille au Parti républicain ; ou Philippe Oswald, directeur de la rédaction de l'hebdomadaire *Famille chrétienne*. Cette « société de pensée » intervient parfois plus directement dans la vie politique. Son actuel président, Francis Jubert, est le vice-président de l'Alliance pour les droits de la vie, présidée par la députée des Yvelines Christine Boutin (UDF), figure de proue de l'opposition au PACS. Membre du comité de rédaction de *Liberté politique*, un agrégé de philosophie né en 1968, Thibaud Collin, avait exposé, le 22 septembre 1998, devant l'intergroupe parlementaire RPR-UDF-DL, que, « derrière les bons sentiments affichés [dans le projet de loi sur le PACS], il y a la ferme volonté de changer la société et son fondement anthropologique » dans la lignée de la « révolution sexuelle post-1968 ».

UN FOND D'« ORDRE MORAL »

Pour Christian Terras, directeur de *Golias*, revue catholique critique du conservatisme dans l'Eglise, un des terreaux les plus féconds de la lutte anti-PACS serait celui des « raliés », catholiques proches de l'intégrisme mais qui ont refusé de suivre le « schismatique » Mgr LeFebvre dans sa rupture avec Rome. Thierry Meyssan, animateur du Réseau Voltaire, association de défense de la laïcité, estime, lui, que le vieux fond d'« ordre moral » représente une tendance de longue durée dans la politique française et que « le Vatican » et l'Opus Dei ne seraient pas étrangers à sa reviviscence. Ainsi, M. Meyssan pense que la création de l'AFSP répondrait aux « analyses du cardinal Joseph Ratzinger, préfet de la Sacré Congrégation pour la doctrine de la foi », qui aurait jugé « dangereux de recruter un parti politique catholique [en France], mais utile de fon-

der un club politique catholique ». « M^{me} Boutin, affirme-t-il, qui se trouve être "consulteur pontifical", a constitué un réseau sous-estimé mais extrêmement puissant. »

« Oui, je préfère l'ordre moral que vivre dans un désordre immoral, réplique M^{me} Boutin. Je suis consulteur au conseil pontifical de la famille, titre assez obscur qui signifie simplement que je suis consultée à titre d'"expert" au Vatican. » Pour la députée des Yvelines, « Golias écrit n'importe quoi » et « La Fondation de service politique fonctionne de façon autonome ». Elle précise : « Le courant dans lequel je me reconnais, moi, c'est celui de la doctrine sociale de l'Eglise, qui consiste à essayer d'établir une justice fondée sur la dignité de toute personne. Je me sens proche surtout de Simone Weil. » M^{me} Boutin se réfère ainsi à la philosophe française d'origine juive, proche du christianisme, ouvrière en usine, morte à Londres en 1943.

Un autre groupe de réflexion, protestant cette fois, organise tous les deux ans, depuis 1984, une rencontre à l'abbaye de Fontevreau sur « un sujet qui fâche ». Un de ses piliers est le président des Associations familiales protestantes, Pierre-Patrick Kaltenbach, ancien président de l'Institut national d'études démographiques (INED). « Nous sommes partis, dès 1981 d'une question : où nous emmène la "génération 68" ? », explique M. Kaltenbach. Ici, elle nous impose un relativisme totalitaire dans le champ le plus grave : celui de la filiation. » « Ce n'est pas une problématique d'ordre moral qui nous anime. Ce qui nous préoccupe, ce sont les quatre millions d'adultes et quatre millions d'enfants de familles monoparentales ou recomposées qui vivent en basse protection juridique, parce que ceux qui ne veulent plus se marier les privent de droits », plaide M. Kaltenbach, conseiller-maître à la Cour des comptes.

Nicolas Weill

Jacques Chirac ou l'art de l'ellipse

EN PARLER sans en parler. Critiquer sans condamner. Plaire aux « contre » sans déplaire aux « pour ». Rassurer les plus vieux sans se mettre à dos les plus jeunes. Jacques Chirac se livre à un exercice difficile sur le pacte civil de solidarité (PACS). S'il n'a jamais prononcé publiquement le mot, il a souvent évoqué le sujet. Le 4 juin 1998, il saisit l'occasion d'une remise de médailles de la Famille française, à l'Elysée, pour affirmer : « Il ne faut pas prendre le risque de dénaturer [le mariage] ni de le banaliser en mettant sur le même plan d'autres réalités humaines de notre temps, qui conduisent bien loin des valeurs fondatrices de la famille. »

Quinze jours plus tard, toujours sans citer le PACS, il prononce un long réquisitoire contre la politique familiale du gouvernement, devant l'assemblée générale de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), à Perpignan : « Quand le don de la vie est exclu, pourquoi le législateur irait-il étendre des règles qui n'ont été posées que dans l'intérêt de l'enfant ? » Coïncidence de calendrier, M. Chirac s'exprimait le jour du défilé de la Gay Pride, à Paris. « Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas prendre en compte certaines situations humaines parfois douloureuses, ajoutait-il. Elles peuvent être traitées autrement que par imitation des règles du mariage, sans faiblir la loi commune. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, a précisé le chef de l'Etat, il

convient de n'avancer qu'avec pragmatisme et discernement, en conciliant la liberté de l'individu et les droits de la famille. »

Malgré les appels de certains députés de l'opposition, le chef de l'Etat se garde bien d'intervenir dans le débat, pendant l'examen houleux de la proposition de loi à l'Assemblée nationale. En l'absence de Chirac Jacques – que ses conseillers, sa fille Claude en tête, protègent de toute « ringardisation » –, c'est à Chirac Bernadette qu'échoit la mission de rassurer les électeurs de droite. Dans un entretien accordé au *Figaro magazine* du 24 octobre 1998, l'épouse du chef de l'Etat dit sa franche hostilité au PACS : « Le risque d'une banalisation du couple homosexuel tendant à en faire une structure parafamiliale normale jusqu'à l'adoption d'enfants, voire la procréation, peut être lourd de conséquences sur les structures de base de notre société. Je suis formellement contre », confie-t-elle à l'hebdomadaire.

Le 31 décembre 1998, dans ses vœux aux Français, M. Chirac fait une fois de plus une allusion elliptique au PACS en dénonçant, dans la politique du gouvernement, « ce qui divise inutilement, ce qui blesse les gens dans leurs convictions ». Celle de M. Chirac est établie : il est inutile de prendre, sur ce sujet, le risque d'une fracture générationnelle.

Pascale Robert-Diard

L'hospitalité
Irlandaise commence
dans les airs.

Paris/Irlande à partir de

Contactez Aer Lingus
tél: 01 55 38 38 42,
Minitel 3615 Aer Lingus
(Z,23F/mn.) ou
votre agence de voyages.

Aer Lingus

*TAXES COMPRISSES. TARIF A/R. VALIDITÉ JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 1999. ACHAT AU MOINS 7 JOURS AVANT LE DÉPART. VOIR CONDITIONS SPECIALES. VOLS DÉPART PARIS/DUBLIN/CORK/SHANNON SOUS RÉSERVE D'APPROBATION GOUVERNEMENTALE.

Le PS milite pour une fiscalité plus « redistributive »

La commission des finances de l'Assemblée nationale commence, mardi 12 octobre, l'examen des recettes du projet de budget 2000.

Les députés socialistes pressent le gouvernement d'amorcer plusieurs réformes fiscales à vocation sociale

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale devait se réunir, mardi 12 octobre dans la matinée, pour débattre des amendements fiscaux qu'il soutiendra dans le cadre de l'examen du projet de loi de

finances pour 2000, avant le début de l'examen de la première partie de ce texte, dans la soirée, par la commission des finances. Les débats pourraient être plus animés que prévu, étant donné que les marges de

manœuvre budgétaires dépasseront les prévisions du gouvernement. Les députés de gauche pourraient être tentés d'accentuer le caractère redistributif des mesures envisagées par Bercy. Alors qu'initialement

Lionel Jospin avait annoncé que le chantier de la fiscalité directe sur les ménages ne serait ouvert que d'ici un an, de nombreux députés socialistes souhaiteraient que des réformes interviennent plus tôt. Le princi-

pal amendement envisagé tend à supprimer la part régionale de la taxe d'habitation, pour un coût de 5,4 milliards de francs. D'autres dispositions sont prévues pour la TVA, la CSG et les stock-options.

LES DÉPUTÉS n'ont pas même achevé l'examen du second projet de loi sur les 35 heures que, déjà, les débats sur le projet de loi de finances pour 2000 commencent. Le groupe socialiste devait se réunir, mardi 12 octobre, en fin de matinée, pour débattre des amendements fiscaux auxquels ils vont apporter leur soutien. Puis, dans la soirée, la commission des finances engagera l'examen de la première partie de ce projet de budget, portant sur les recettes de l'Etat. Initialement, les débats ne semblaient guère devoir réserver de surprises. Mais, depuis la présentation du texte en conseil des ministres, le 15 septembre, la donne a fortement changé et des amendements importants pourraient être soutenus, notamment par le groupe socialiste.

Les députés du PS sont convaincus que les marges de manœuvre seront plus importantes que prévu. Le rapporteur général du budget, Didier Migaud, relevait ainsi, lundi, lors d'une conférence de presse, que les marges *« pourraient être au-delà des 12 milliards de francs »*

évalués dans un premier temps par le gouvernement, compte tenu du dynamisme de l'activité et, par conséquent, des rentrées fiscales. *« Si l'on reste sur ce rythme de rentrées fiscales, ce chiffre sera le minimum »*, constatait-il.

Certains députés souhaitent donc que ces « entrées » complémentaires soient affectées à de nouvelles baisses d'impôt et que la fiscalité directe sur les ménages – un chantier qui, en principe, ne devait être ouvert que d'ici un an – en bénéficie. *« Peut-être convient-il d'anticiper ces choix »*, a confirmé M. Migaud.

Ensuite, certains responsables socialistes, à commencer par le président de la commission des finances, Augustin Bonrepaux, ont été impressionnés par la récente étude de l'Insee (*Le Monde* du 7 octobre) faisant apparaître un creusement des inégalités. Ils jugent donc important que le budget comporte *« un effort plus important de redistribution »*. Voici donc quelques-uns des amendements qui pourraient venir en débat.

Deux amendements à l'étude pour corriger la CSG

RECTIFIER le tir. Après avoir fait, en 1998, de la contribution sociale généralisée (CSG) le premier impôt direct, devant l'impôt sur le revenu, les socialistes veulent désormais lui donner des allures plus sociales. Proportionnelle aux revenus, la CSG n'a aucune vertu redistributive. Qui plus est, elle touche désormais des personnes modestes qui n'étaient jusque-là soumises à aucune forme d'impôt sur le revenu, comme certains retraités arrondissant leurs fins de mois avec des petits revenus du patrimoine. Enfin, aujourd'hui, sur 7,5 points de CSG, 5,1 points sont déductibles de l'impôt sur le revenu, ce qui avantage la moitié la plus aisée des Français qui y sont soumis. François Hollande, le premier secrétaire du PS, demande depuis plusieurs mois que ces problèmes soient traités.

Objectif : en faire un instrument redistributif dans un système de prélèvements peu progressif

Les parlementaires ont, à leur tour, pris le dossier en mains. Mardi 12 octobre, Augustin Bonrepaux, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, devait présenter au groupe socialiste deux projets d'amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Le premier relève le seuil de perception de la CSG sur les revenus du patrimoine, de 160 francs actuellement à 400 francs, et l'aligne donc sur le niveau du seuil de recouvrement de l'impôt sur le revenu. Le second concerne les salariés. Aujourd'hui, la CSG porte sur 95 % de leur salaire ; M. Bonrepaux propose que cet abattement de 5 % du salaire ne puisse être inférieur à 500 francs pour les personnes travaillant à temps complet. Au total, ces deux mesures coûteraient environ 1 milliard de francs.

Après avoir paré au plus urgent en 2000, M. Bonrepaux souhaite engager pour 2001 une réforme plus fondamentale de la CSG. Objectif : en faire un instrument redistributif dans un système de prélèvements beaucoup moins progressif, en France, que celui de la plupart des pays voisins. L'impôt sur le revenu, principal impôt progressif en France, souffre d'une assiette étroite et de multiples abattements et déductions. S'inspirant d'un rapport commandé, en

avril, par la commission des finances, à Pierre Concialdi, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales, et Jean-Marie Monnier, maître de conférences à Paris-I, et qui devait être remis aux commissaires mardi, M. Bonrepaux connaît déjà les pistes de réforme qu'il défendra.

Un abattement forfaitaire mensuel – en lieu et place de l'actuel abattement de 5 % des salaires – donnerait de la progressivité à la CSG, sans qu'il soit pour autant nécessaire de renoncer à un taux unique appliqué aux revenus au-delà de cet abattement. Partant de ce principe, les deux chercheurs étudient toute une série de scénarios, dont deux ont la préférence de M. Bonrepaux.

Le premier permettrait de corriger davantage les inégalités de revenus tout en baissant l'impôt sur le revenu. Il consisterait à instaurer un abattement forfaitaire mensuel d'un demi-SMIC, au-delà duquel s'appliquerait la CSG. Pour que le rendement de cet impôt soit constant, il faudrait en augmenter le taux de 7,5 % à 9,8 %. Par surcroît, afin de limiter l'impact négatif de cette réforme pour les hauts revenus, la CSG deviendrait intégralement déductible de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, le revenu net après impôt et CSG augmenterait de 2 % à 10 % pour les 20 % de salariés les moins bien payés. Pour 75 % des salariés, cette réforme se traduirait par un gain. Elle se traduirait par une perte pour les 15 % les plus riches. La recette de l'impôt sur le revenu baisserait, dans cette hypothèse, de 11,2 milliards de francs. Du sur-mesure pour M. Hollande, qui expliquait, lors des journées parlementaires du PS, à Strasbourg : *« L'abattement à la base pour l'ensemble des revenus conjugué à la déductibilité intégrale peut redonner à [la CSG] une progressivité qui lui fait défaut et la lier à la réforme de l'impôt sur le revenu. »*

Le président de la commission des finances a retenu une deuxième piste de réforme : un abattement forfaitaire mensuel de 1 000 francs sans changer le taux de la CSG. La quasi-totalité des salariés serait gagnante : seuls ceux dont le salaire brut mensuel dépasse 20 000 francs sont perdants, dans la mesure où l'abattement actuellement pratiqué sur 5 % du salaire brut est, dans leur cas, supérieur à 1 000 francs. Mais, dans ce schéma, *« la réduction des inégalités est plus faible »*, peut-on lire dans le rapport. Le manque à gagner pour les organismes sociaux bénéficiaires de la CSG serait d'environ 6 milliards de francs. Ce que les partenaires sociaux verraient d'un mauvais œil.

Virginie Malinge

● **La TVA.** La baisse de la TVA sur les travaux du logement étant effective depuis le 15 septembre, pour un coût de 19,7 milliards de francs, il est peu probable que le gouvernement aille très au-delà dans ce domaine. En particulier, la demande des hôtels-restaurants de bénéficier d'une TVA à 14 % ne sera pas prise en compte. A Bruxelles, lors de négociations, en juillet, le ministère français des finances avait d'ailleurs émis un avis *« défavorable »* à ce projet d'allègement. Les députés socialistes pourraient, toutefois, être tentés de soutenir un « amendement d'appel » visant à clarifier la réglementation dans ce domaine, la fiscalité étant disparate pour les produits consommés sur place ou à emporter. En outre, les députés socialistes redoutent que la baisse prévue de la TVA pour les emplois à domicile ait un effet pernicieux sur les associations intervenant dans ce secteur. Un amendement pourrait donc prévoir un abaissement de la taxe sur les salaires à leur profit. Pour éclairer leurs débats, les membres de la commission des finances dispose-

ront d'un second rapport, réalisé par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), sur les effets prévisibles de la baisse de la TVA sur les travaux à domicile (*Le Monde* du 11 septembre).

● **Les stock-options.** Le gouvernement souhaite n'ouvrir le débat qu'au printemps 2000, dans le cadre d'un prochain projet de loi sur l'épargne. M. Bonrepaux estime cependant nécessaire de faire un geste rapide et a préparé un amendement tendant à majorer de 40 % à 50 % la taxation sur les plus-values (*Le Monde* du 8 octobre). Dans les turbulences de l'« affaire Jaffré », le débat sur cette proposition risque d'être animé.

● **Les transmissions d'entreprise.** M. Migaud souhaite alléger, de nouveau, la fiscalité dans ce domaine. Là encore, les controverses risquent d'être vives, car, si les amendements précédents sont à l'avantage des plus bas revenus, ce n'est évidemment pas le cas de cette dernière disposition.

Laurent Mauduit

« Explication très franche » entre Robert Hue et Lionel Jospin

Tensions entre « loyalistes » et indépendantistes au sein de l'exécutif de Nouvelle-Calédonie

Le Sénat examine à son tour le gel du corps électoral du territoire

Le PCF prépare la manifestation du 16 octobre

DEUX ROBERT HUE se sont succédé au fil de la journée. Reçu à déjeuner, à sa demande, lundi 11 octobre à Matignon, le secrétaire national du PCF a eu « *une explication très franche sur les questions stratégiques* » avec le premier ministre. Les deux hommes n'avaient pas eu de discussion en tête à tête depuis le mois de juin. Lionel Jospin a reconduit M. Hue jusqu'au perron, pour bien marquer que les relations entre eux restaient cordiales, malgré un désaccord persistant sur l'analyse de la manifestation du 16 octobre. L'initiative du Parti communiste continue de gêner le premier ministre, alors que, pour M. Hue, il s'agit d'« *une manifestation inédite pour l'emploi* ». Place du Colonel-Fabien, on rappelle que l'on se sent « *pleinement à l'aise au gouvernement* » et « *dans le mouvement populaire* ».

Le second Robert Hue s'est rendu, dans l'après-midi – quinze jours après François Hollande – auprès des salariés de l'entreprise Wolber à Soissons, où Michelin a annoncé 451 suppressions d'em-

plois, comme s'il entendait justifier le bien-fondé de sa démarche. Là aussi, la rencontre a été franche, avec la soixantaine de salariés présents. L'avocat du comité d'entreprise a exposé à M. Hue le sens de « l'amendement Wolber », qui, « *en modifiant le code du travail, permet de s'attacher à l'amont du problème et pas seulement aux conséquences des plans sociaux* ». Son but est de « *faire valider les causes économiques des licenciements par un juge* ».

Le secrétaire national du PCF en a pris bonne note et s'est engagé à relayer cette demande. Symboliquement, il a aussitôt invité les « Wolber-Michelin » ainsi que tous les salariés d'entreprises en lutte pour l'emploi à défiler avec les associations de défense de chômeurs, en tête du cortège, le 16 octobre. Pour M. Hue, il s'agit, en lançant de larges invitations, de faire mentir tous ceux qui prédisent un échec pour la manifestation du 16.

Alain Beuve-Méry

Tandis que le Sénat examine, en première lecture, mardi 12 octobre, le projet de loi constitutionnelle sur la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie

NOUMÉA

de notre correspondant

Le Sénat doit examiner, mardi 12 octobre, un projet de réforme constitutionnelle portant sur les statuts de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, et déjà adopté, en première lecture, le 10 juin, par l'Assemblée nationale. L'article unique concernant la Nouvelle-Calédonie vise à rétablir le gel du corps électoral à partir de 1998 pour les élections provinciales, auquel s'était opposé, le 16 mars, le Conseil constitutionnel après le vote par le Parlement de la loi organique découlant de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998.

Pour les indépendantistes du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), qui ont, de tout temps, stigmatisé la politique d'immigration de la métropole visant selon eux « *à noyer la revendication d'indépendance* », le gel du corps électoral constitue, ni plus ni moins, la clef de voûte de l'accord de Nouméa. Celui-ci, ont-ils prévenu, deviendrait « *caduc* », si l'on touchait à cette restriction. A l'inverse, le Rassemblement pour la

Calédonie dans la République (RPCR, anti-indépendantiste) du député RPR Jacques Lafleur achève près d'un mois de lobbying auprès de l'opposition pour qu'elle rejette le texte.

L'examen du projet de loi par le Sénat risque donc de réveiller une nouvelle polémique entre « loyalistes » et indépendantistes, alors que leurs relations vont de mal en pis depuis la mise en place, au printemps, des nouvelles institutions. L'accord de Nouméa, signé par le premier ministre et par les deux grands partis du Caillou, a donné aux Néo-Calédoniens entre quinze et vingt ans de réflexion avant de se prononcer pour ou contre l'indépendance. Entre-temps, la Nouvelle-Calédonie doit lentement s'émanciper. De nombreuses compétences de l'Etat lui seront rétrocédées par étapes et, depuis mai 1998, l'exécutif local est entre les mains d'un gouvernement collégial.

Présentée comme un symbole du consensus entre indépendantistes et « loyalistes », cette collégialité s'apparente, dans les faits, à une

française, les indépendantistes néo-calédoniens du FLNKS menacent de se retirer du gouvernement collégial, présidé par le RPCR Jean Lèques.

source de conflits permanents. Dès la formation du gouvernement, elle a suscité la colère des indépendantistes. Les membres RPCR du gouvernement ont en effet porté à la vice-présidence Léopold Jorédié, issu de la Fédération des comités de coordination indépendantistes (FCCI), petit parti indépendantiste composé de dissidents du FLNKS et allié de M. Lafleur.

MENACE DE DÉMISSION

La répartition des compétences au sein du gouvernement, où le FLNKS dispose de quatre postes sur onze, a encore fait l'objet du courroux de la coalition indépendantiste : « *Le RPCR s'est approprié les secteurs-clés, on a pris ce qui restait*. » Depuis la mise en place du nouvel exécutif, le FLNKS ne cesse de répéter que le RPCR trahit l'esprit et la lettre de l'accord de Nouméa, en faisant « *jouer le fait majoritaire au mépris de la collégialité* ». Le 17 septembre, il a boycotté le premier discours de politique générale du président du gouvernement, Jean Lèques (RPCR).

« *La collégialité est la grosse erreur de l'accord de Nouméa. Si on n'était pas dans le gouvernement, on pourrait jouer notre rôle d'opposition. Mais là, on est piégé* », confie un élu indépendantiste. A Paris, Roch Wamytan, président du FLNKS et membre du gouvernement, a enfoncé le clou, le 30 sep-

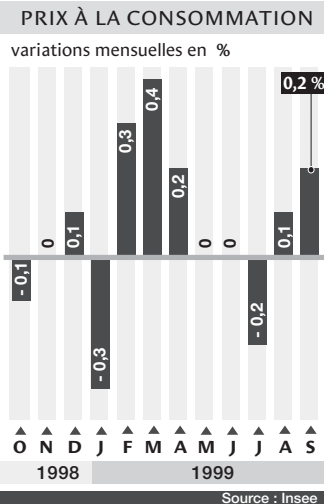
tembre, en brandissant la menace d'une démission du gouvernement : « *Si rien ne change, la position du FLNKS sera intenable. On va réunir un congrès, on tirera les conséquences et on se retirera du gouvernement. C'est ce qui leur pend au nez*. » Pour toute réponse, M. Lafleur a affirmé : « *S'ils quittent le gouvernement, personne ne s'en apercevra, parce qu'ils ne font rien*. » En tenant de tels propos, le député RPR ne va certes pas calmer le jeu. Mais il sait qu'une fois encore, les dissensions au sein du FLNKS peuvent jouer en sa faveur.

« *Il faut arrêter de se plaindre parce qu'on a n'a pas eu tel ou tel poste, et se mettre au travail. L'ambiance au gouvernement n'est pas si mauvaise* », assure un proche du FLNKS, qui déplore les excès d'orgueil de M. Wamytan et les positions excessives de l'Union calédonienne, la principale composante de la coalition indépendantiste. Le Palika, dirigé par le président de la province Nord, Paul Néaoutyine, se montre en effet plus modéré et il ne serait pas partisan d'une démission du gouvernement. L'accord de Nouméa promettait vingt ans de stabilité institutionnelle à la Nouvelle-Calédonie. Les partenaires locaux n'en ont pas encore trouvé le mode d'emploi.

Claudine Wéry

Les prix de détail en hausse de 0,2 % en septembre

LES PRIX de détail en France ont augmenté de 0,2 % en septembre, après une hausse de 0,1 % en août, selon les chiffres provisoires publiés mardi 12 octobre par l'Insee. Sur les douze derniers mois, les prix affichent une hausse de 0,7 %. En données corrigées des variations saisonnières, les prix de détail s'inscrivent en hausse de 0,1 % sur le mois et de 0,7 % sur un an. En septembre, l'inflation a été tirée par la hausse des produits frais (+ 2,5 %) conjuguée à celle de l'habillement-chaussures (+ 2,5 %) après les soldes, et des produits pétroliers (+ 2,1 %). Ces augmentations n'ont été que partiellement compensées par les baisses des prix des transports et des communications (- 1,2 %).



Décentralisation : M. Mauroy présidera la commission installée par M. Jospin

LE PREMIER MINISTRE a décidé de confier à Pierre Mauroy la présidence de la commission pluraliste sur la décentralisation, dont il a annoncé la création dans son discours devant les parlementaires socialistes à Strasbourg, le 27 septembre. Cette commission, avait précisé Lionel Jospin, « *composée notamment des représentants des grandes associations d'élus et de parlementaires* », sera chargée de proposer une éventuelle « *nouvelle étape* » aux grandes lois de décentralisation de 1982-1983. M. Mauroy était alors premier ministre de François Mitterrand. La nomination du sénateur et maire de Lille devrait être rendue publique par M. Jospin à l'occasion de son intervention devant l'Association des départements de France (ADF) réunie en congrès, mercredi 13 octobre, à Toulouse.

DÉPÊCHES

■ **OMC : la CFDT et la FNSEA ont publié**, lundi 11 octobre, une déclaration commune pour « *marquer leur convergence de vues sur la mondialisation et sa régulation* », six semaines avant l'ouverture de la Conférence sur l'organisation mondiale du commerce (OMC). Les deux syndicats refusent une « *attitude de repli* » face à la libéralisation des échanges. Ils demandent des « *négociations globales qui prennent en compte non seulement l'aspect commercial mais aussi l'ensemble des questions sociales, sanitaires, environnementales* ».

■ **PRIVATISATIONS : Alain Madelin a dénoncé**, mardi 12 octobre, sur RTL, « *l'exploitation politique absolument scandaleuse* » de la catastrophe ferroviaire de Paddington, en Grande-Bretagne, par des « *médias gavés de pensée unique* ». « *La privatisation n'affaiblit pas la sécurité mais au contraire la renforce* », a affirmé le président de DL, favorable à la privatisation des chemins de fer en France.

■ **FORCE OUVRIÈRE : FO a réagi, lundi 11 octobre**, à l'entretien accordé par un de ses anciens responsables, Alexandre Hébert, au magazine du Front national *Français d'abord* (*Le Monde* daté 10-11 octobre), en laissant « *l'entière responsabilité des propos publiés à son auteur* ». Dans un communiqué, son bureau confédéral affirme qu'« *aucun dirigeant de FO n'est habilité par lui ou par toute autre instance de FO à prendre ou entretenir des contacts avec le FN, dont il dénonce régulièrement le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie* ».

■ **ANTILLES : le premier ministre se rendra en Martinique et en Guadeloupe** du 27 au 30 octobre. Initialement prévu en avril, ce déplacement avait été reporté par Lionel Jospin du fait du conflit du Kosovo.

Le juge Desmure reprend son enquête sur le financement du RPR par la Ville de Paris

Un ancien directeur du cabinet de Jacques Chirac a été mis en examen

La Cour de cassation ayant annulé, le 30 juin, certains éléments de la procédure relative au financement du RPR, le juge Desmure a repris son en-

TROIS MOIS après l'annulation, par la Cour de cassation, de certains aspects de sa procédure sur le financement du RPR, le juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure en a pratiquement effacé les conséquences. Fidèle à sa méthode, faite d'obstination discrète, le magistrat a reconvoqué, depuis la fin de l'été, la plupart des personnes – chefs d'entreprise et politiques – qu'il avait mises en examen dans ce dossier afin de leur notifier à nouveau les charges retenues à leur encontre. L'enquête porte sur la prise en charge de permanents du RPR, entre 1988 et 1996, par des entreprises privées et des collectivités publiques, au premier rang desquelles figure la Ville de Paris. Elle vise notamment trois anciens trésoriers du mouvement gaulliste – Robert Galley, Jacques Boyon et Jacques Oudin – ainsi que l'ancien président du parti, Alain Juppé. Le juge a en outre adressé, le 5 octobre, un avis de mise en examen au préfet Rémy Chardon, ancien directeur du cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris, entre 1993 et 1995.

Actuel président de la société d'exploitation du tunnel sous le Mont-Blanc, M. Chardon, qui fut

membre du cabinet de M. Chirac à l'Hôtel Matignon sous la première cohabitation (1986-1988), directeur de l'inspection générale de la Ville de Paris puis chargé de mission auprès de M. Juppé lorsque ce dernier était premier ministre (1995-1996), est poursuivi pour « *complicité de prise illégale d'intérêt* ». Après Michel Roussin, dont la mise en examen doit être renouvelée d'ici la fin de ce mois, M. Chardon est le second directeur de cabinet de M. Chirac mis en cause dans cette procédure. Tous deux sont soupçonnés d'avoir signé les contrats de recrutement par la municipalité parisienne de certains permanents, en réalité affectés au siège du RPR. Sollicité par *Le Monde*, lundi 11 octobre, M. Chardon, actuellement en voyage, a fait répondre qu'il n'avait pas encore pris connaissance du pli adressé par le juge de Nanterre et souhaitait donc s'abstenir de tout commentaire.

Le juge Desmure a également notifié leurs nouvelles mises en examen à Daniel Méraud, ancien délégué national du RPR chargé des affaires économiques et président du Syndicat intercommunal d'assainissement des eaux de la région parisienne (Siaap), qui avait

reçuté une secrétaire pour le compte de M. Juppé, et au député (RPR) de l'Essonne, Pierre Lasbordes, mis en cause au titre de ses anciennes fonctions au sein de la société Bull, qui avait détaché un informaticien au siège du RPR durant près de quinze ans (*Le Monde* du 22 février). Le nom d'un ancien directeur administratif et financier du parti gaulliste, Jacques Rigault, est en outre venu s'ajouter à la liste des cadres de la rue de Lille poursuivis. Un avis de mise en examen pour « *complicité d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance* » lui a été adressé le 1^{er} octobre.

recruté une secrétaire pour le compte de M. Juppé, et au député (RPR) de l'Essonne, Pierre Lasbordes, mis en cause au titre de ses anciennes fonctions au sein de la société Bull, qui avait détaché un informaticien au siège du RPR durant près de quinze ans (*Le Monde* du 22 février). Le nom d'un ancien directeur administratif et financier du parti gaulliste, Jacques Rigault, est en outre venu s'ajouter à la liste des cadres de la rue de Lille poursuivis. Un avis de mise en examen pour « *complicité d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance* » lui a été adressé le 1^{er} octobre.

M. JUPPÉ RÉINTERROGÉ ?

Convoqué le 8 octobre, Jacques Oudin, trésorier du RPR de 1993 à 1995, a quant à lui été remis en examen pour « *complicité et recel d'abus de biens sociaux* » et « *complicité de prise illégale d'intérêts* ». Il a affirmé s'être efforcé de « *mettre en marche un processus d'intégration* » des permanents rémunérés par des entreprises, mais avoir ignoré que d'autres étaient salariés par des collectivités. « *Il était impossible pour le trésorier de connaître les personnes prises en charge par des entités extérieures* »,

SOCIÉTÉ

Carole R., 24 ans, sans profession, infanticide sans motif apparent

Au Havre, une jeune femme a égorgé ses deux fils

LE HAVRE

de notre envoyé spécial

La fête continue, endeuillée et joyeuse à la fois. Dans le quartier de la gare, les Havrais célèbrent toujours la Saint-Michel. Les manèges tourment, la chenille redémarre, les vieilles dames se pressent autour des machines à trois sous. C'est à peine si l'on prête encore attention, cours de la République, au modeste Hôtel d'Yport. L'endroit est sans prétention – une étoile « *nn* » et des chambres « *tout confort* » – et il passerait totalement inaperçu, blotti au fond d'une impasse, si l'autre samedi, en pleine heure de liesse à la foire Saint-Michel, une jeune Rouennaise n'était pas venue y égorger ses deux fils de huit et deux ans (*Le Monde* du 12 octobre).

Carole R., vingt-quatre ans, sans profession, n'a pas cherché à fuir : elle s'est présentée à la police. Elle n'a pas non plus nié les faits : elle les a assumés, d'une voix calme, confiant ensuite avoir songé au suicide. Mise en examen lundi pour « *assassinats* », elle a été incarcérée à Rouen. Plus qu'une enquête criminelle classique, pratiquement bouclée dès le dimanche, c'est donc une singulière étude de personnalité que devra mener le juge

Mariette Vinas : comment une mère a priori sans antécédents psychiatriques devient-elle infanticide ?

Pour toute explication, Carole R. a invoqué une séparation conflictuelle avec le père de son fils cadet, le petit Nathan. A l'entendre, cet homme d'origine congolaise aurait voulu repartir au pays avec les deux garçons, même l'ainé, Julien, pourtant né d'une autre union. Carole R. a prétendu avoir agi ainsi pour sauver ses fils en les « *envoyant au ciel* ». Pourquoi au Havre plutôt qu'à Rouen, sa ville de toujours ? Afin d'échapper, selon elle, à Félix, son ex-concubin. Ces explications, qualifiées de « *surprenantes* » par le procureur de la République du Havre, Gérard Loubens, comportent des incohérences et se heurtent aux dénégations de son ancien compagnon. Celui-ci assure n'avoir jamais envisagé un retour au pays. De plus, rien n'indique qu'il maltraitait les enfants, au contraire.

Le couple vivait depuis l'été 1998 à Amfreville-la-Mivoie, une commune populaire des bords de Seine, à l'est de l'agglomération rouennaise. L'appartement familial, dans une cité sans histoires, était réputé bien tenu.

Auparavant, Carole R. avait longtemps vécu à la Grande Mare, une autre cité des hauteurs de Rouen. C'est du reste là qu'elle aurait eu Julien, dès l'âge de seize ans,

avec un adolescent à peine plus âgé qu'elle. A Amfreville, Félix, « *le monsieur noir* », était très apprécié. A en croire plusieurs voisins, il s'occupait souvent des garçons et jouait volontiers au basket avec les jeunes du quartier. Lui-même était d'ailleurs entraîneur de basket. Julien, le fils aîné, n'avait rien d'un enfant battu. Et si la famille n'avait pas de voiture, elle s'habillait au goût de l'époque ; « *rien que de la marque* », assurent les connaissances. Seule Carole R. s'attirait quelques critiques : on se souvient de prises de bec avec des voisins, on raconte aussi qu'elle cherchait du travail et qu'il y avait de « *l'eau dans le gaz entre eux* ».

Ici, tout se sait, à commencer par les ruptures. Ainsi, vendredi après-midi, un voisin a aperçu Félix devant l'interphone de l'immeuble. Il voulait récupérer ses « *fringues* ». Le ton est monté. La jeune femme a refusé de lui ouvrir. Le lendemain après-midi, un autre témoin a vu « *la fille et les gosses* » partir en bus. « *J'ai trouvé bizarre que les petits n'aient pas de manteau* », confiera plus tard cette voisine. Une fois à la gare de Rouen, elle a acheté des al-lers simples pour Le Havre. Elle n'avait pas de bagages, juste un nécessaire de toilette.

FÊTE FORAINE

Une fois sur place, vers 17 heures, Carole R. affirme avoir retiré de l'argent avec sa carte bancaire. Toujours accompagnée de ses fils, elle est allée acheter un couteau, de marque Laguiole, dans une coutellerie. Puis ils se sont arrêtés au Roi de la frite, une gargotte locale. A deux pas de là, sur l'autre trottoir, la fête foraine bat-tait son plein. Les gamins ont vu la grande roue, les ours en peluche et les manèges mais leur mère n'avait plus assez d'argent pour leur offrir un tour. Elle-même a peut-être remarqué un stand portant son prénom : la Loterie Carole, celle qui n'a « *pas de perdant* ».

Vers 19 heures, ils se sont présentés à Hôtel d'Yport, accessible par une impasse, entre un fast-food turc et un distributeur automatique de cassettes vidéo. Julien a trouvé que la chambre était « *belle* ». Quelques minutes plus tard, sa mère est ressortie seule, sous prétexte d'acheter des cigarettes. Depuis une cabine toute proche, elle a appelé l'hôtelier : « *Mes enfants ont un problème, allez vite les voir* ». Dans la chambre, celui-ci a découvert un corps dans les lits, un autre dans la salle de bains. Avant de se rendre au poste de la police municipale, Carole R. a juste téléphoné à son père et lui a annoncé qu'elle avait tué ses fils.

Philippe Boussard

Claude Allègre, les couacs de la rentrée, et les bébés de l'an 2000

« **AH ! LE BÉBÉ** de l'an 2000 », s'exclame Claude Allègre dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* du 10 octobre. Pour justifier le fait que des postes d'enseignants n'ont pas été pourvus à la rentrée dans les lycées, le ministre de l'éducation nationale explique qu'« *il y a bien sûr des gens malades, mais surtout des femmes enceintes qui ont envoyé le jour de la rentrée leur certificat* ». Ainsi, non seulement l'éducation nationale serait victime d'un imprévisible baby-boom, mais les enseignantes n'auraient, en plus, informé qu'au dernier moment l'administration de leur grossesse.

Voilà plus de trois semaines que le ministère de l'éducation nationale évoque l'approche de l'an 2000 et les envies de bébé des enseignantes pour justifier les couacs de la rentrée. Le 23 septembre, alors que plusieurs villes du sud de la France connaissent leurs premières manifestations lycéennes, un membre du cabinet de Claude Allègre assure que la rue de Grenelle est confrontée à « *un phénomène conjoncturel inattendu* »: l'augmentation du nombre de congés de maternité qui atteindrait « *30 % dans certaines disciplines* » (*Le Monde* du 25 septembre). « *Rendez-vous compte, ajoutait-il, dans un établissement, les trois professeurs d'espagnol sont enceintes* ». Quelques jours plus tard, Pierre Ulrich, conseiller technique, cite à nouveau ces maternités multiples. Enfin, mercredi 6 octobre, en réponse à une question du député (RPR) Bruno Bourg-Broc sur les absences de professeurs, Claude Allègre affirme que son ministère a dû faire face à une « *nouvelle difficulté* :

les congés touchent 30 % d'enseignants de plus que l'an dernier.» Après ses déclarations erronées de la rentrée 1997 sur les « *12 % d'absentéisme* », qui lui ont valu une réputation désastreuse chez les enseignants, le ministre de l'éducation nationale récidiverait-il avec les « *30 % de congés supplémentaires* » ? Le « *coup* » des bébés de l'an 2000 fait sourire plus d'un responsable académique. Personne ne retrouve la trace du chiffre de 30 % dans les statistiques officielles. « *Il est actuellement impossible de donner, à un niveau national, le nombre et les causes des congés de cette rentrée* », affirme un membre du cabinet de Claude Allègre. Mais, ajoute-t-il, « *les recteurs nous ont dit très régulièrement qu'une des raisons des vacances de postes était l'augmentation des congés. C'était une explication à chaud* ».

« PAS ENCORE DE CHIFFRES »

Interrogés à froid, les rectorats ne semblent pas considérer les congés comme un sujet brûlant. « *Nous n'avons pas encore de chiffres. Nous allons travailler dessus* », répond-on à Créteil et Aix-Marseille. « *Nous n'avons pas plus de congés qu'en 1998* », assure-t-on à Lyon, Montpellier et Versailles. Seule l'académie de Toulouse et dans une moindre mesure celle de Lille rencontrent des difficultés inhabituelles. Mais il s'agit davantage d'arrêts maladie que de bébés. Toulouse semble être un cas particulier. « *Nous enregistrons une augmentation de 45 % des congés maladie ordinaires et de 13 % des congés maternité* », explique-t-on au cabinet du recteur. Au-delà des

« vrais » malades, le rectorat s'interroge sur le bien-fondé de certaines absences. « *Il y a manifestement quelques enseignants qui refusent de rejoindre leur poste surtout lorsqu'il est éloigné de leur domicile et qui se mettent en maladie pour éviter tout risque de démarche disciplinaire. Des contrôles vont être menés* ». A Lille aussi, le rectorat s'interroge davantage sur les « *20 % d'augmentation des congés maladie* » que sur les 7 % supplémentaires de congés maternité. « *Enormément d'enseignants ne rejoignent pas leur poste lorsqu'il est trop éloigné ou en zone difficile. Ainsi, pour un poste à pourvoir à Dunkerque dans une zone sensible, cinq professeurs contactés se sont mis en congé maladie* », indique-t-on au rectorat.

Tout se passe comme si le cas de Toulouse avait été érigé en norme nationale. En réalité, les maladies – vraies ou fictives – semblent avoir davantage perturbé les prévisions d'affectation que les futurs bébés. D'ailleurs, une grossesse se montre beaucoup plus prévisible qu'une grippe puisqu'elle doit être déclarée avant la fin du troisième mois. Les enseignantes qui devaient accoucher en septembre ont donc annoncé leur maternité en mars. Quant à celles qui ont déclaré être enceintes en septembre, elles seront remplacées au plus tôt en décembre et n'ont pas pu perturber la rentrée. Mais expliquer les bogues de la rentrée par les « *bébés de l'an 2000* » passe sans doute mieux dans l'opinion que de mettre en avant de faux congés maladie ou de vraies difficultés de gestion.

Sandrine Blanchard

Jean-Marie Le Pen gagne son procès en diffamation contre l'auteur et l'éditeur du roman « Le Procès de Jean-Marie Le Pen »

LE TRIBUNAL correctionnel de Paris a donné gain de cause à Jean-Marie Le Pen et au Front national en condamnant pour diffamation publique, lundi 11 octobre, l'auteur et l'éditeur d'un livre publié en septembre 1998 aux éditions POL, *Le Procès de Jean-Marie Le Pen*. Présenté comme un « *roman* » dès sa couverture, l'ouvrage est le récit du procès fictif d'un militant imaginaire du Front national, poursuivi pour avoir tué un jeune Arabe et revendiquant le caractère raciste du meurtre. Son avocat, également personnage de fiction, veut faire du procès celui de Jean-Marie Le Pen, présenté sous son vrai nom. La 17^e chambre a condamné le romancier, le journaliste Mathieu Lindon, et l'éditeur, Paul Otchakovsky-Laurens, à payer chacun 15 000 F d'amende, ainsi qu'à verser 25 000 F à Jean-Marie Le Pen et à son FN à titre de dommages-intérêts.

A l'audience du 10 septembre, le FN et son président avaient plaidé que plusieurs passages du livre leur imputent des violences et des meurtres racistes. La défense avait soutenu que le caractère fictif de

l'œuvre exclut la diffamation, le roman tendant à une interprétation libre de la réalité afin d'intervenir dans un débat de société (*Le Monde* daté 12 et 13 septembre). « *Le lecteur comprend immédiatement qu'au travers d'un procès fictif, Jean-Marie Le Pen est directement mis en cause, et ce, d'autant plus que les faits évoqués empruntent largement, et de manière évidente, à des événements réels qui ont eu un grand retentissement dans l'opinion* », relève le tribunal présidé par Jean-Yves Mon-

fort. La diffamation « *ne saurait donc être écartée sur le seul fondement de la technique d'expression utilisée* ».

Passés au crible de la loi sur la liberté de la presse, plusieurs passages ont été jugés diffamatoires. « *Alléguer que Jean-Marie Le Pen est "le chef d'une bande de tueurs" (...) constitue, dans le contexte du livre, l'imputation évidemment diffamatoire de faits suffisamment précis* ». Outre le crime raciste du héros, le roman évoque « *nécessairement pour le lecteur le procès des colleurs*

« Le Livre noir de la droite » également condamné

L'éditeur Jean-Claude Fasquelle, qui a publié à la fin de l'année 1998 un ouvrage intitulé *Le Livre noir de la droite*, a été condamné lundi 11 octobre à 8 000 francs d'amende (1 220 €) par le tribunal correctionnel de Paris pour diffamation à l'égard de Jean-Marie Le Pen. L'éditeur doit en outre payer 8 000 francs de dommages-intérêts au président du Front national.

L'auteur, Eric Zemmour, a été mis hors de cause pour une question de procédure. Dans son jugement, la 17^e chambre souligne que le livre reprend des accusations déjà portées par un ancien conseiller de M. Le Pen, Lorrain de Saint-Affrique, exclu et démissionnaire du FN en 1994, condamné en janvier pour diffamation envers Bernard Tapie au sujet des affirmations portées dans son livre *Dans l'ombre de Le Pen*.

d'affiches du FN accusés d'avoir tué, à Marseille, un jeune Comorien» (dont le meurtrier a été condamné à quinze ans de réclusion criminelle). Ecire de Jean-Marie Le Pen que « *derrière chacune de ses propositions, on peut aussi voir le spectre des pires abominations de l'histoire humaine* » est également jugé diffamatoire. Il en va de même pour un passage mentionnant « *la stratégie courante du FN [qui] massacre* » ceux de ses membres qui décident de le quitter.

« *Alors que la défense fait valoir que ce récit est le reflet de la réalité et ne la trahit pas, force est de constater que les documents produits, essentiellement des articles de presse, sans valeur probante, ne permettent pas d'étayer les imputations diffamatoires* », ponctue le tribunal, en déplorant qu'aucune décision judiciaire mettant en cause la responsabilité des parties civiles n'a été versée aux débats. Le tribunal considère finalement « *que Mathieu Lindon dénature les faits pour renforcer l'hostilité de ses lecteurs à l'égard de Jean-Marie Le Pen et de son parti* ». Le romancier et son éditeur ont décidé de faire appel.

L'éducation nationale diffuse un « Mémento de la vie lycéenne »

UN AN APRÈS le « plan d'action immédiat pour l'avenir des lycées » qui promettait à chaque lycéen une « charte » de ses droits et libertés, Claude Allègre a présenté aux recteurs, lors d'une visio-conférence, lundi 11 octobre, un opuscule de huit page intitulé le « Mémento de la vie lycéenne ». Après un avertissement général rappelant que le lycée est « *d'abord un lieu de travail et d'études* », cette brochure reprend l'ensemble des droits accordés aux lycéens depuis dix ans – réunion, publication, affichage, association, élection de représentants. Tiré à 350 000 exemplaires, il doit être distribué via les rectorats et les chefs d'établissement, qui devront en donner au minimum deux par classe de lycée.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux devait se prononcer**, mardi 12 octobre en fin d'après-midi, sur la demande de dispense d'incarcération présentée, pour raison de santé, par Maurice Papon. Le parquet général s'est prononcé contre la demande de dispense mais a réclamé la nomination d'un expert médical.

■ **VILLE : une nouvelle enveloppe financière de 45 millions de francs (6,8 millions d'euros) a été débloquée pour aider les communes pauvres** à poursuivre le grand projet urbain (GPU) dans lequel elles sont engagées. Onze villes sont concernées sur les quatorze ayant un GPU en cours. Vaulx-en-Velin (Rhône) reçoit 14,5 millions de francs, Grigny (Essonnes), 8,8 MF, Argenteuil (Val d'Oise), 6,8 MF et Roubaix (Nord), 3,2 MF.

■ **CORSE : une enquête préliminaire a été ouverte, lundi 11 octobre, par le parquet de Paris sur la reconstitution du Front armé révolutionnaire corse (FARC)**. Ce groupe, qui avait cessé ces activités en 1993, a annoncé, samedi 9 octobre, la reprise de ses « actions militaires » qu'il promet d'« exporter sur le sol français ».

Neuf ans après les émeutes, la fragile renaissance de Vaulx-en-Velin

Aux portes de Lyon, la ville tente d'oublier la révolte urbaine de 1990. Un centre-ville remodelé s'apprête à recevoir ses habitants. Des immeubles ont été rasés, des quartiers désenclavés, la sécurité améliorée. Mais d'un recensement à l'autre la commune a perdu 5 000 habitants

LYON
de notre correspondant régional

Vaulx-en-Velin a pâli en découvrant les chiffres du dernier recensement. En 1990, cette commune qui, à la porte de Lyon, s'étire entre un bras du Rhône et le paisible canal de Jonage, approchait les 45 000 habitants. Elle s'était hissée, alors, au quatrième rang des cinquante-quatre villes qui composent la vaste et puissante Communauté urbaine de Lyon (le Grand Lyon). Entre les deux derniers recensements, elle a perdu près de 5 000 habitants. Plus grave encore, Vaulx-en-Velin risque de ne pas atteindre, à quelques centaines d'unités près, le chiffre de 40 000 habitants qui lui donnerait droit à une situation financière plus confortable au regard de la dotation globale de fonctionnement (DGF) que verse l'Etat aux quelque 36 000 communes de France.



Neuf ans après les émeutes qui enflammèrent ses quartiers, Vaulx-en-Velin paie toujours très cher les conséquences des violences urbaines du début des années 90, abondamment relayées et décrites à l'époque par les médias. « Il faut, paraît-il, vingt ans pour oublier »,

note avec une pointe de résignation Maurice Charrier, son maire (div. gauche, ancien PCF) depuis 1985. Sa ville s'efforce depuis plusieurs années de surmonter son grave déficit d'image. « Notre ville continue de ne pas avoir bonne presse », déplore une assistante sociale.

Et pourtant, depuis plusieurs années, la commune n'a pas connu de nouvelles nuits d'émeute. Le taux de chômage, qui dépassait 22 % en

1997, a reculé de près de cinq points. Celui de la délinquance se situe en dessous de la moyenne de l'agglomération. Mais ce chiffre est aussitôt tempéré par les services de police, qui soulignent que le taux de mise en cause de Vaudais dans des vols et des braquages commis dans l'agglomération se situe nettement au-dessus de la moyenne : preuve que les loubards commettent leurs coups, le plus souvent, en dehors de la ville où ils résident.

Mais, exactement au même moment, un centre-ville profondément remodelé, sur une quinzaine d'hectares, va être livré d'un jour à l'autre à ses nouveaux habitants, parmi lesquels... le maire lui-même. Vaulx-en-Velin change rapidement, en dépit de son lourd handicap urbanistique hérité des années 70 - dans sa ZUP constituée de barres et de tours, habitent plus de 22 000 personnes de quarante-cinq nationalités différentes. Avec le soutien de l'Etat et de la Communauté urbaine, la ville mène depuis huit ans une politique très active de réhabilitation du patrimoine immobilier, que se partagent quatorze sociétés de HLM. Un handicap de plus pour faire avancer des dossiers souvent complexes. Mais elles ont accepté récemment de se fédérer pour opérer plus efficacement sur le terrain communal. L'objectif de la mairie est que, au-delà de la réhabilitation du bâti, la ville redevienne plus transparente et ses quartiers facilement traversables.

CAMÉRAS DANS LES QUARTIERS

Des quartiers entiers, jusqu'alors enclavés, ont été rouverts sur l'extérieur, des espaces publics de qualité ont été aménagés et de nouvelles voiries ont été créées pour rétablir des liens avec les autres

parties de la ville. Dans quelques années, aucune partie de la cité ne devrait être enclavée ou plongée dans le noir pendant la nuit. Des immeubles ont été rasés. Les dalles de béton qui recouvraient les parkings, lieu de tous les trafics illégaux, sont les unes après les autres, détruites.

La ville, enfin, ne néglige aucun moyen pour assurer la sécurité de ses habitants. « Vivre ensemble nécessite la paix publique. Tout doit être

Une explosion sans précédent

Vaulx-en-Velin fut confrontée, le 6 octobre 1990 et les jours suivants, à une explosion urbaine sans précédent. Plus de 300 jeunes du quartier du Mas du taureau affrontèrent les forces de l'ordre. Une partie du patrimoine commercial de la cité partit en fumée, des automobiles furent incendiées. Le feu gagna des communes proches, notamment Meyzieu et Décines-Charpieu.

Une collision mortelle entre une moto et une voiture de police était à l'origine de ces incidents. Ces affrontements rappellèrent brusquement aux Lyonnais, dont les beaux quartiers ne sont situés qu'à une dizaine de minutes en voiture de la ZUP de Vaulx-en-Velin - mais aussi du quartier des Minguettes à Vénissieux, qui s'embrasa pendant l'été 1981 -, les dérives urbaines des villes de la première couronne de l'agglomération : quartiers laissés à l'abandon, installation massive d'une pauvreté économique couplée à une misère sociale et culturelle.

construit en 1974, qui tiraient vers le haut son chiffre d'affaires. La marque Ikéa est partie en 1986, puis ce fut au tour d'Auchan en 1992. Mais le pharmacien n'a jamais baissé les bras, même lorsque le centre commercial où il était installé s'est vidé progressivement de ses soixante-dix boutiques. Il a choisi d'accompagner le projet du maire : contre vents et marées, celui-ci s'est battu pour créer au cœur de sa cité éclatée entre ses sept quartiers, aujourd'hui tous en voie de réhabilitation, un véritable pôle urbain de centre-ville.

C'est dans celui-ci que Bernard Pouget a ouvert, fin septembre, en face du supermarché Casino, installé il y a deux ans après de longues et difficiles tractations, sa nouvelle et luxueuse officine. Elle est le premier élément d'un appareil commercial qui comprendra une cinquantaine de magasins et d'espaces de services adaptés au centre d'une ville de 40 000 habitants. Ceux-ci ont été aménagés au pied d'immeubles de cinq ou six étages. Mais ils ont également investi, après une lutte très serrée avec la Région, une partie de la façade nord du lycée d'enseignement général de Vaulx-en-Velin, à l'architecture très soignée, ouvert il y a deux ans.

CHANGER D'IMAGE

« La bête monstrueuse de 18 000 mètres carrés, véritable goulet pour les commerçants, que fut le Grand Vire, va être rasée prochainement », déclare fièrement Serge Simon, responsable des questions d'urbanisme et de culture auprès du maire de Vaulx-en-Velin et qui fut chef du projet centre-ville de 1993 à 1995. Cette victoire a été acquise au prix de longues négociations avec l'Etat, pourvoyeur de la majorité des fonds mobilisés dans le cadre du grand projet urbain (GPU) de Vaulx-en-Velin. La Communauté urbaine a pris en charge le quart des dépenses engagées pour la réalisation de cette zone d'aménagement concertée (ZAC) dont le coût approchera 600 millions de francs. Ils s'ajoutent aux 800 millions de francs dépensés par l'Etat, les bailleurs sociaux, le Grand Lyon et Vaulx pour changer l'image de la ville et accompagner la réhabilitation de cette commune de banlieue longtemps sinistrée. Quant aux fonds mobilisés pour l'accompagnement social des populations, ils dépassent chaque année les 30 millions de francs.

« Nous sommes la NASA des banlieues. On mène toutes les expérimentations possibles. Chaque fois que nous le pouvons, nous levons la main pour obtenir des aides », souligne Serge Simon. La commune vient d'apprendre qu'elle recevra 14 millions de francs au titre de la dotation de fonctionnement pour les GPU, soit près du tiers des 42 millions que l'Etat a décidé d'accorder, en 1999, aux treize sites intéressés. De quoi faire oublier un peu la mauvaise surprise du dernier recensement.

C. F.

TROIS QUESTIONS À...

MAURICE CHARRIER

1 Maurice Charrier, vous êtes conseiller général et maire (div. gauche) de Vaulx-en-Velin, mais aussi vice-président de la communauté urbaine de Lyon. Pensez-vous avoir remis votre ville sur de bons rails ?

Je n'ai pas de certitude. Je pense que l'avenir de cette ville passe par une politique qui favorise la rencontre, l'échange, le métissage et la reconnaissance de Vaulx-en-Velin dans l'agglomération lyonnaise. Tout ce que nous essayons de faire tend vers cet objectif. Il n'y a pas d'autre issue. Dire que nous avons la certitude de la réussite immédiate, je n'ai pas cette prétention. Méfions-nous, les choses restent fragiles. Il n'y a rien d'acquis définitivement. Tout relâchement peut remettre en cause le travail réalisé.

En menant cette politique, nous sommes un peu à contre-courant des tendances lourdes de notre société, qui cultivent les replis, les enfermements et les exclusions. Cela veut dire que notre ville ne peut se sortir de ses difficultés que s'il y a, en même temps, une évolution de notre société.

2 Que peut apporter d'original votre ville au reste de l'agglomération lyonnaise ?

C'est tout d'abord sa capacité de métissage des cultures. Nous travaillons à l'émergence d'un projet d'espace méditerranéen à Vaulx-en-Velin, qui concerne toute l'agglomération. La Méditerranée est un espace partagé par 80 % des Vaudais, même si l'histoire de cette mer n'a pas été un long fleuve tranquille. Notre ville fait la démonstration qu'elle est en situation de résistance face au développement des racismes, des exclusions, des intégrismes. C'est une richesse que Vaulx peut mettre au service de l'agglomération.

3 Vaulx-en-Velin est sous perfusion financière depuis de nombreuses années. Cela va-t-il durer longtemps encore ?

Nous ne voulons pas que cette situation s'éternise. Rapidement, il faut que la commune trouve, sur elle-même, grâce au développement économique, les moyens d'assurer son propre développement. L'existence d'une zone franche à Vaulx-en-Velin est un outil parmi d'autres pour promouvoir le développement de la ville. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans une politique d'assistantat mais d'aide au développement. On a absolument besoin de ce coup de pouce. Mais si, dans quelques années, nous ne sortons pas de ce statut, cela voudra dire que notre projet urbain a été un échec.

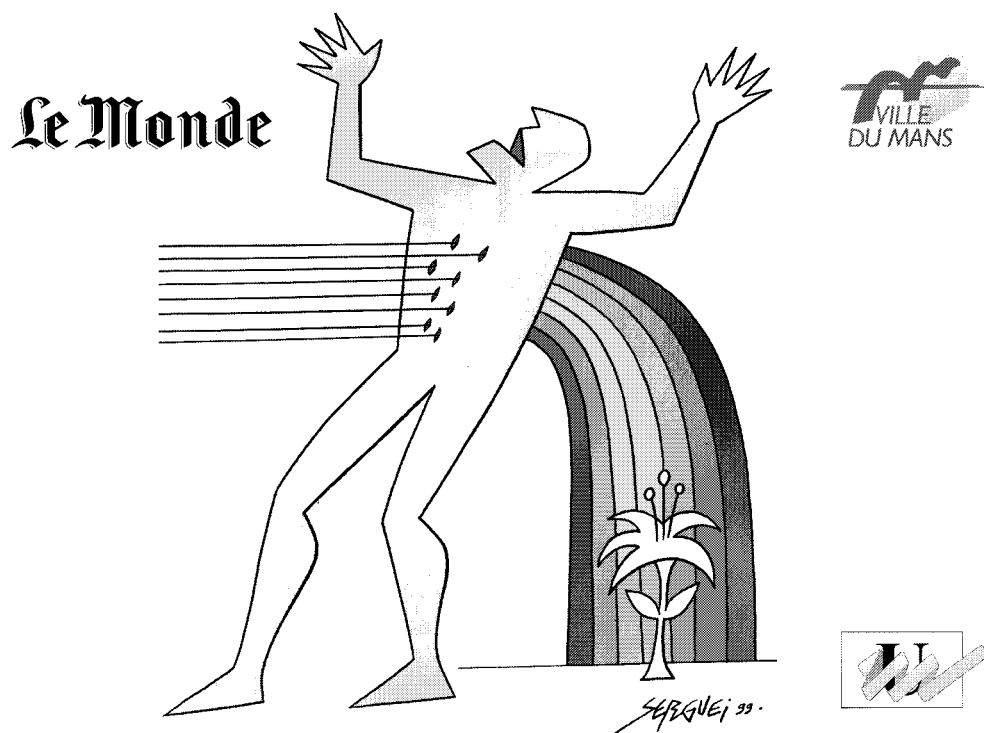
Propos recueillis par Claude Francillon

Des Assises du renouvellement urbain

Après Montpellier sur la prévention de la délinquance, les 17 et 18 mars, Tours sur l'éducation, les 30 et 31 mars, et Nantes sur le développement économique dans les quartiers en difficulté, les 28 et 29 juin, c'est à Vaulx-en-Velin que le ministère de la ville organise, les 9 et 10 décembre, des Assises du renouvellement urbain. Ces journées devraient donner le véritable coup d'envoi aux cinquante grands projets pour la ville (GPV) officialisés par le premier ministre à Strasbourg, le 27 septembre.

La démolition partielle et le remodelage de certains grands quartiers d'habitat social datant des années 60 sont l'enjeu principal de la politique de renouvellement urbain souhaité par le gouvernement. Sa mise en œuvre, notamment budgétaire, devrait véritablement démarrer en 2001.

11^e FORUM Le Monde LE MANS



FAUT-IL S'ACCOMMODER DE LA VIOLENCE ?

VENDREDI 29, SAMEDI 30
et DIMANCHE 31 OCTOBRE 1999

PALAIS DES CONGRÈS ET DE LA CULTURE DU MANS

David APTER - Sophie BODYGENDROT - Alain BROSSAT - Patrick CHAMPAGNE - Jacques CHEVALIER - Boris CYRILNIK - Eric DEBARBIEUX - Françoise GAILLARD - Pierre HASSNER - Marie-France HIRIGOYEN - Steven L. KAPLAN - Séverine LABAT - Judith LAZAR - Marie-Louise MARTINEZ - Yves MICHAUD - Jean-Marie MULLER - Véronique NAHOUN-GRAPPE - Angelina PERALVA - Marie-José PERNIN - Paulo Sergio PINHEIRO - Jacques SEMELIN - Alain VERGNIOLUX - Michel WIEVIORKA

Renseignements : DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE
Service CULTURE
Téléphone : 02 43 47 38 60 - Fax : 02 43 47 49 04



M. Jospin : les transports en commun

« au centre » de la politique de la ville

LIONEL JOSPIN, qui s'exprimait, lundi 11 octobre, en ouverture des travaux du comité international du métro, organisé par l'Union internationale des transports publics (UITP) à l'occasion du centenaire du métro parisien, a placé les transports en commun « au centre » de la politique de la ville. Evoquant le projet de loi préparé par le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, et le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson (*Le Monde* du 12 octobre), le premier ministre a jugé « urgent de prendre en compte les liens entre urbanisme et transports » et suggéré la création « d'autorités organisatrices des déplacements en agglomération ».

Colère des Pays de la Loire contre l'Etat

POUR MANIFESTER leur mécontentement face à « l'avalanche de décisions néfastes prises par l'Etat et la Commission européenne », les présidents des cinq conseils généraux et du conseil régional des Pays de la Loire ont quitté, lundi 11 octobre, une réunion organisée par le préfet de région sur l'attribution des fonds structurels européens. La baisse de ces fonds devrait être de 37 % (moyenne nationale, 25 %). Pour les dotations de l'Etat dans les prochains contrats de plan, les Pays de la Loire se situent au dernier rang. Enfin, selon François Fillon, président (RPR) du conseil régional, la nouvelle carte de la prime d'aménagement du territoire « exclut la quasi-totalité de cette région ». - (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ COLLECTIVITÉS LOCALES : les ministères de l'emploi, de l'intérieur et de la décentralisation ont annoncé, lundi 11 octobre, des mesures destinées à remédier au déficit prévisible de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (Cnracl). Les collectivités locales verront le taux de leur cotisation d'employeur passer en deux ans de 25,1 à 26,1 %. De son côté, l'Etat abaissera le taux de la « sur-compensation » (mécanisme par lequel la Cnracl aide les autres régimes spéciaux) de 36 à 34 % en 2000, puis à 30 % en 2001. Cet « effort paritaire » devrait rapporter 6 milliards à la caisse.

■ SAÛNE-ET-LOIRE : les entreprises de la zone de Chalon-sur-Saône ont la possibilité de réaliser entièrement, via Internet, la procédure douanière intra-européenne de « déclaration d'échange de biens ». Un protocole a été signé lundi, 11 octobre, à titre expérimental et pour cinq mois, entre la communauté de communes de Chalon, la chambre de commerce, les services des douanes et France Télécom.

HORIZONS

PORTRAIT

Josée la douce, Dayan la bourrue

QU'EST-CE qui fait courir Josée Dayan ? Car elle court, elle jongle, elle bouillonne, sans trêve, partout, avec une frénésie, une tension qui font du premier contact une épreuve. A peine arrivée – en retard –, elle regarde déjà sa montre. Elle débarque de Bruxelles, où elle vient de mettre en boîte *Zaïde*, un polar ciselé sur mesure pour Jeanne Moreau, et elle commence les repérages de son prochain film, *Les Misérables*, avec Gérard Depardieu et John Malkovich.

Trois jours plus tôt, le premier volet de son *Balzac* est passé sur TF 1. Entre-temps, elle a trouvé le moyen de réaliser un épisode des *Bœuf-carottes*, comme ça en passant. Ouf ! Elle s'assoit lourdement, pose à côté d'elle une grosse boîte de havanes et ses deux téléphones portables, puis se relève aussitôt pour saluer des amis ; convoque le serveur – « *un Perrier sans citron, un club sandwich, un vrai* » – et nous regarde enfin : « *Bon, allons-y !* »

Que dire qu'on n'ait déjà lu ? La silhouette massive, le cigare, la bague – de mac ou de maharadjah, c'est selon –, le costume d'homme, les ongles rongés, les lunettes noires, les gris-gris autour du cou. Depuis le triomphe, en 1998, de *Monte-Cristo*, record absolu d'audience pour une fiction télévisée, toute la presse s'est délectée de ses provocations. « *Magicienne de l'Audimat* », « *Ogresse* », « *Femme de feu* », « *Dame épique* »... et l'on en passe. Sa vie, ses excès, ses goûts et jusqu'à ses moindres tics ont été décortiqués.

Elle est née en octobre 1943 à Alger, d'une mère pharmacienne et d'un père fantasque et beau, tantôt chanteur lyrique, tantôt directeur artistique, pionnier de la télévision algérienne, qui lui faisait faire l'école buissonnière. La passion de l'écran la tient depuis toujours grâce à une grand-mère juive et napolitaine, superstitieuse – comme elle –, qui dirigeait deux cinémas.

Après des études classiques, l'Institut des hautes études cinématographiques (Idhec), elle a appris sur le tas, dans l'ombre de Claude Chabrol, d'André Hunebelle, de Jean Delannoy, puis sur les plateaux de la Société française de production (SFP), où elle a enchaîné polars, séries et téléfilms. Son parcours du combattant n'intéresse guère. Pour le grand public, sa vie semble démarrer en 1995, à cinquante-deux ans, avec le tournage de *La Rivière espérance*, neuf épisodes de fiction romantique pour France 2, qui lui ouvrent brutalement les portes de la gloire : elle rencontre Gérard Depardieu – « *coup de foudre entre deux boulimiques* » –, et c'est parti pour *Monte-Cristo*, *Balzac*, *Les Misérables*, etc.

Elle n'aime pas parler d'elle, ça se sent. Mais il faut bien vendre *Balzac*, et elle connaît le jeu. A l'écouter, on retrouve par bribes, au mot près, tout ce qu'on a déjà vu ailleurs, même les confidences – « *J'ai sept ans d'âge mental* » – lâchées sur un ton bourru, entre deux bouchées. L'un de ses téléphones couine. C'est « *Gérard* » (Depardieu). On essaie de ne pas écouter. Elle s'en moque, le restaurant n'est qu'une grande oreille. Elle referme le portable, hèle le serveur – « *Un café, très fort* ». Pardon, on avait oublié de parler de sa drogue favorite. Et de la Jaguar, des nuits blanches, du poker, des dettes – « *Je n'aime pas compter* ».

Elle le prouve aussitôt en rappelant le serveur : « *Vous me donnerez l'addition des deux blondasses, là-bas.* » L'une des « blondasses » vient l'embrasser : c'est Julie Depardieu, fille de Gérard. Le second téléphone grelotte. Cette fois, c'est « *Jeanne* » (Moreau). Son regard s'illumine. Elle aime passionnément les acteurs, qui le lui rendent bien. Tout le monde le sait. Elle le ré-

pète quand même. Son assistant vient la chercher.

C'est fini. Nous laissera-t-elle plantée là, étourdie, déçue, le carnet vide ? Mais non, elle se ravise. Le temps d'un éclair, elle a retiré ses lunettes noires. On aperçoit un regard gris, un peu las, chaleureux, intelligent. « *C'était trop rapide, héin ?* » Certes. « *Je vous rappelle.* »

Qu'est-ce qui fait courir Josée Dayan ? L'argent ? la gloire ? Ce serait trop facile. Françoise Verny, son amie, fameuse directrice littéraire de Grasset, avec qui elle a tourné, en 1984, *Le Deuxième Sexe*, fait la moue : « *Elle dit que c'est pour régler ses dettes. Mais je ne sais pas si ses dettes ne sont pas un alibi. Non, ce n'est pas l'argent. Ni la gloire. L'amour ? Bof. Je ne sais pas...* »

Alors on cherche. Parmi ses amis, les acteurs, les producteurs. Et derrière Dayan la frime, la maîtresse femme, la fonceuse, on découvre peu à peu un océan de complexité. Josée la douce, Dayan la bourrue, paradoxe vivant. Une rêveuse qui se force à agir, une intuitive déguisée en dompteur, beaucoup plus subtile et cultivée qu'elle ne veut l'admettre, une femme qui vit comme un homme, pense comme un homme, mais trimballe un cœur d'enfant, angossé, généreux, attachant. Nul besoin de gratter beaucoup, tous le disent à leur manière, avec presque les mêmes mots, la même tendresse.

« *Elle est fragile* », dit Françoise Verny. « *C'est un personnage touchant* », ajoute la productrice Laurence Backmann. « *Je l'aime bien* », confie Claude Chabrol. « *Elle est fidèle* », assure le scénariste Didier Decoin. « *Elle est naïve, elle croit les histoires qu'elle raconte, elle pleure, elle rit* », s'attendant le cinéaste-producteur Pierre Grimblat. « *Ce qu'elle a d'exceptionnel ?* », s'interroge Jeanne Moreau de sa belle voix grave. *La générosité, l'énergie, la droiture. Elle ne sera jamais un traître, et il n'y a pas des wagons...* »

Fragile, fidèle, naïve ? On entend déjà les quolibets. Sa réussite a fait grincer des dents. Et elle ne fait rien pour plaire. Au contraire, elle provoque, elle

Souvent excessive, fidèle en amitié et amoureuse de « ses » acteurs, la réalisatrice de « Monte-Cristo » ou de « Balzac » enchaîne les tournages avec une célérité et une réussite qui fascinent ou irritent. Rencontre avec la réalisatrice vedette des « 7 d'or »

brave, elle en rajoute. « *Elle se prend pour Orson Welles* », murmurent les jaloux. « *Elle pousse à l'excès* », admet un comédien. Excès de louange, excès de mépris, elle fascine mais divise.

D'un côté, le petit monde de la télévision qui l'utilise s'émerveille de sa dextérité, de son savoir-faire, de sa maestria technique hors normes. « *En général, la frénésie s'accompagne d'ineffi-*

cacité. Or elle a une vision extrêmement claire de ce qu'elle veut faire. Ce n'est pas le genre à balader une équipe sur la lande en cherchant un angle de vue », explique Didier Decoin. Elle a tourné *Monte-Cristo* – quatre films de deux heures avec 133 comédiens, 3 500 figurants, 200 techniciens, 5 000 costumes, 350 chevaux et 10 grenouilles – en quatre-vingt-trois jours exactement, après un mois et demi de préparation au lieu de quatre normalement.

Un exploit. « *Jamais je ne serais parti sans Josée dans une opération aussi compliquée*, assure Jean-Pierre Guérin, son producteur. *Rapidité, efficacité, intelligence, je ne connais personne qui puisse faire ça.* » « *C'est une garantie de qualité, renchérit Guillaume de Vergès, directeur général adjoint de TF 1. La moyenne des films français n'arrive pas à la cheville de Balzac en termes d'images, de décors, d'éclairage.* »

En face, les esthètes, les amoureux du septième art, les critiques font la moue, un rien condescendants. « *Elle fait de la bonne industrie audiovisuelle. C'est bien, mais sans génie* », dit l'un. « *A la base, elle a du talent, mais c'est parfois bâclé* », dit un autre. « *Contrairement au cinéma, la télévision n'est pas un art, elle a au mieux de bons fabricants, écrit Françoise Giroud, féroce. Balzac est aux Enfants du paradis ce qu'une pub pour La Poste est à Woody Allen.* »

Entre les deux, ses amis soulignent les limites de l'exercice, et saluent la performance. « *Elle va un peu trop vite, mais c'est le jeu de la télé de pousser les gens à bout* », explique Laurence Backmann. « *C'est, de loin, le metteur en scène de télévision qui a le mieux compris comment utiliser les conditions particulières du tournage, renchérit Claude Chabrol. Elle tourne à la vitesse d'un Spoutnik, c'est infernal. Elle n'a pas le temps de trop réfléchir. On sent qu'elle peut nous enchanter davantage. Il faudrait un jour lui donner le temps.* »

Le temps ? Quel temps ? Il faut un grand coup de déprime, un de ces jours sans, où l'on a envie de se rouler en boule, pour qu'enfin elle se pose. Affalée dans le salon d'un grand hôtel, derrière la har-

piste, elle a laissé tomber défenses et fanfaronnades, coupé ses téléphones portables, oublié sa boîte de cigares. Elle qui ne boit jamais, elle a même commandé un cocktail.

Le couperet de Médiamétrie est tombé : *Balzac* est un semi-échec : 6,15 millions de spectateurs pour le second épisode, soit 1,2 million de moins que pour le premier. Les critiques s'en sont donné à cœur joie. Elle soupire : « *Ce n'est pas honteux, mais j'aurais aimé plus de monde. J'ai mis beaucoup de moi dans ce film.* »

La méchanceté, la déprime et la médiocrité l'attristent. Comme une gamine, dont elle a brusquement le regard. Fragile, fidèle, naïve ? Les mots de ses amis nous reviennent en mémoire. Ce soir, elle ne joue plus. On reprend tout à zéro. L'Algérie, l'horreur de la guerre, la phobie des bombes – « *On m'emmenait partout en voiture* ». Et l'angoisse qui, depuis, ne la quitte plus – « *La mort est un scandale, je voudrais être immortelle* ». Son père, ce héros à qui elle voulait tant ressembler qu'elle s'aspergeait d'eau pour avoir l'air de transpirer comme lui. Ils se sont fâchés longtemps. « *Il m'avait utilisée. Je ne l'ai pas supporté. Aujourd'hui, je ne me sentirais pas trahie. C'est une telle grâce d'être aimée par un être. Il faut tout leur pardonner.* »

Elle se tait. Commande un cigare. Quand même. « *Ça me met*

« Elle tourne à la vitesse d'un Spoutnik, c'est infernal. Elle n'a pas le temps de trop réfléchir. On sent qu'elle peut nous enchanter davantage.

Il faudrait un jour lui donner le temps »
Claude Chabrol

en état de méditation. » Elle a découvert les havanes il y a douze ans, comme sa bague, achetée aux Puces pour une autre, qu'elle ne quitte jamais. Fidèle, oui. En amitié comme en tout. Elle vit depuis dix-neuf ans avec la même compagne. « *C'est très important d'être fidèle : à soi-même, aux gens qu'on aime.* » Josée, en bonne Méditerranéenne, n'a pas peur des grands mots : « *La vie n'a pas d'intérêt si l'on n'aime pas.* »

ELLE a sa bande, « ses » comédiens, les habitués du casting et les nouvelles découvertes pour qui elle s'enflamme sans retenue. Elle les admire, les aide, les couve, les défend. « *Un acteur, c'est une alchimie extraordinaire. J'ai de la chance. Je suis comme un peintre qui adorerait l'huile de lin* », dit-elle. « *L'acteur est toujours fragile, sentir un regard chaleureux vous aide à vous épanouir*, explique Jeanne Moreau. *Tourner avec Josée est un enchantement.* »

Jeanne est « *exceptionnelle* », s'enthousiasme en retour Josée, qui, à cette pensée, reprend du poil de la bête, « *tellement sincère, tellement intelligente* ». Il faut l'arrêter, elle pourrait en parler des heures. Josée aime admirer, les acteurs bien sûr, les grands metteurs en scène aussi : Orson Welles, Jean Renoir, Howard Hawks, Luchino Visconti, Federico Fellini.

Et puis tous ceux qu'elle a croisés par hasard en trente ans de carrière : Arthur Rubinstein, ce très vieux monsieur qui, à quatre-vingt-six ans, s'émerveillait encore de voir la neige ; et Simone de Beauvoir, la grande dame dont elle a filmé la vie. Simone, qui, dit-elle, lisait trois livres à la fois, deux chapitres de l'un, deux chapitres de l'autre. Depuis, Josée essaie de l'imiter : « *Faire plusieurs choses à la fois, c'est stimulant.* »

Vaniteuse, elle ? Allons donc ! C'est tout le contraire. La « *Magicienne de l'Audimat* » ne se prend pas pour un grand. Elle ne rêve pas de ses films. Elle les fabrique, du mieux qu'elle peut, avec l'hu-

milité du bon artisan, sûre de son savoir-faire, jamais du résultat. Elle doute, elle cherche, elle avance pas à pas, frénétique mais efficace et, à sa manière, organisée. « *Je me mets la barre de plus en plus haut. Chaque film, chaque rencontre est une étape.* »

Son apprentissage, elle l'a voulu long. Dix ans assistante. « *Je ne voulais pas être encombrée par la technique. Il faut l'oublier, comme en voiture.* » Elle malmène les techniciens. C'est pour mieux libérer les acteurs. Suivent encore quelques longues années comme réalisatrice à tout faire à la SFP. Elle était la vedette du studio 10 : un film par jour avec un décor qu'on retournait. Puis, en 1979, elle tourne *Simone de Beauvoir*, son premier long-métrage, salué par la critique, et, dans la foulée, un documentaire, *Le Deuxième Sexe*. « *Une parenthèse dans ma vie* », dit-elle, presque un malentendu.

Elle voulait obtenir les droits de *La Femme rompue*. C'est l'écrivain, rencontrée par hasard à Venise, qui lui a demandé de filmer sa vie. « *Il m'était impossible de refuser. Je ne voulais pas la décevoir.* » Elle a failli avoir un Oscar. Sans y croire. « *Les biographies, les documentaires, c'est pas mon truc.* » Sa culture cinématographique énorme, son goût pour l'opéra, la peinture, elle les cache, comme son appartement, un antre bourré de tableaux et de

meubles anciens. Par pudeur ? Quand elle cite Cocteau, Sartre ou *Les Amitiés particulières*, elle a presque l'air de s'excuser.

La « parenthèse » Simone de Beauvoir refermée, elle retourne à la fiction – « *Je n'aime que ça* » –, aux polars, où elle excelle, et à la télévision, qui, peu à peu, lui offre une vraie carrière. En trente ans, elle a fait cent cinquante films. Elle s'est beaucoup battue, mais le tait aussi. « *Dans la vie, il n'est pas important d'être aimée par tout le monde* », répond-elle sobrement. Son pire souvenir : un film de commande, un long-métrage sur le monde de la pétanque. Le scénario ne lui plaisait pas. Elle a accepté par « *inconscience* », parce qu'elle était en vacances dans sa maison de Gironde – « *Très mauvais pour moi, les vacances* » –, parce que le tournage débutait le jour de son anniversaire... « *Ça a été un enfer, avant, pendant, après !* » Mais la leçon lui a servi.

Plus question de faire ce dont elle n'a pas envie. Ni de surestimer ses forces. Josée médite, tripote ses gris-gris. Elle pense à son film. Un long-métrage, choisis, conçu par elle, cette fois. Elle voudrait le tourner l'an prochain, avec Jeanne, justement. Un rêve. Superstitieuse, elle ne veut pas révéler le sujet. Pas encore. Elle a si longtemps patienté. Aujourd'hui, elle se sent enfin prête à sauter le pas. Enfin presque. Elle aimerait avoir un peu de temps. « *Pas beaucoup plus. Un peu. L'urgence est nécessaire pour donner une flamme à un film.* » Sans renier la télévision, bien sûr. L'important, c'est de tourner, tourner encore.

Qu'est-ce qui fait courir Josée Dayan ? L'angoisse ? Non. Le bonheur, tout simplement. Celui de diriger, de préparer, d'imaginer, d'être à l'écoute du sujet, de le raconter avec sa propre sensibilité. « *C'est ma vie de faire des films. Les plateaux, c'est ma maison. J'aime les films plus que ma vie.* »

Véronique Maurus
Photo : Jean-François Joly pour « *Le Monde* »



Le pillage de la Russie : une vieille tradition

LES DERNIÈRES révélations sur le « *Russigate* » – un ensemble d'« affaires » mêlant pots-de-vin, blanchiment de fonds et évasion fiscale, et dont pas mal de fils passent par le Kremlin – laissent peu d'illusion sur le genre de société qui s'est bâtie en Russie depuis l'effondrement de l'URSS. Les réformes, loin de créer un semblant de prospérité intérieure, paraissent n'avoir servi qu'à mettre en place un « *capitalisme de mafieux* ». Celui-ci, fruit de l'alliance entre un pouvoir corrompu et une poignée d'oligarques, a fait sienne une entreprise déjà très en vogue à l'époque soviétique : le pillage en coupe réglée du pays.

Au fil des derniers mois, divers scandales ont jeté une lumière crue sur le « *capitalisme à la russe* ». En Suisse, dans le cadre de l'affaire Mabetex – une société de travaux publics de Lugano soupçonnée d'avoir versé des pots-de-vin au Kremlin, dont elle assura la réfection pour 300 millions de dollars –, les enquêteurs se sont penchés sur les cartes de crédit de Boris Eltsine et de ses filles. Leurs homologues américains viennent d'inviter le gendre du président russe, Alexei Diatchenko, l'époux de Tatiana, la fille cadette et conseillère du maître du Kremlin, à s'expliquer sur l'origine de 2,7 millions de dollars déposés sur deux comptes lui appartenant dans une filiale de la Bank of New York (elle-même au centre, à son insu, d'un scandale sur le blanchiment présumé de 15 milliards de dollars) aux Iles Caïmans... Les enquêteurs américains sont en outre intrigués par des mouvements de fonds « *substantiels* » entre les comptes du gendre de Boris Eltsine et ceux d'une autre société, Runicom, elle-même sous le coup d'une enquête du parquet suisse.

L'époux de Tatiana, un ingénieur-inventeur reconverti dans la vente du pétrole russe, affirme, par le biais de son avocat, avoir reçu ces sommes d'« *activités légales* ». Elles lui ont été versées par une société, Belka, jadis occupée à la diffusion aux Etats-Unis des Mémoires de Boris Eltsine, laquelle s'avéra vite être « *un flop commercial* ». Belka vendrait aux Etats-Unis le pétrole de Sibneft, la compagnie du milliardaire russe et ami du clan Eltsine, Boris Berezovski. Nombre de « *major* » du pétrole en Russie exportent leur or noir par le biais de sociétés *off-shore*, afin d'éviter la taxe de 20 % prélevée par l'Etat sur chaque tonne de pétrole et de gaz exportée, ou bien elles minimisent prix et quantités, se faisant verser la différence sur des comptes à l'étranger. Cette évasion fiscale massive est d'autant plus dommageable au pays que les fonds transférés y sont rarement réinvestis.

LES MÉTHODES ONT CHANGÉ

Contrairement aux espoirs formulés par les libéraux russes et occidentaux dès 1992, la bataille pour l'« *accumulation primitive du capital* » – vue comme un « *mal nécessaire mais provisoire* » – n'a pas donné naissance à la classe d'honorables capitalistes russes attendue. Quant à l'idéologie, n'en déplaie à l'Occident prompt à apporter son soutien financier à Moscou pour empêcher le retour du communisme, elle n'existe pas. « *Toutes les luttes politiques de 1992 à aujourd'hui en Russie se sont produites entre divers groupes qui tentaient de s'approprier les biens de l'Etat, tout ceci n'a rien à voir avec la démocratie, les réformes ou l'économie de marché* », explique Nodar Simonia, directeur adjoint de l'Institut de l'économie mondiale et des relations internationales (Imemo) de Moscou.

Que la Russie soit corrompue et dépourvue de tout cadre légal ne date pas d'hier. Que le crime soit au cœur du pouvoir non plus. En 1984, un autre gendre, celui du défunt secrétaire général du Parti communiste de l'URSS, Leonid Brejnev,

numéro deux du ministère de l'intérieur de son état, écopait de douze ans de camp « *à régime sévère* » (il en fit quatre et bénéficia en fait d'un régime de semi-faveur) pour avoir détourné des millions de roubles dans le cadre du « *scandale du coton* » (détournement de fonds de l'Etat par le biais de faux en écriture). Peu auparavant, sa femme, Galina Brejneva (mariée en premières noces à un artiste du cirque de Moscou), s'était retrouvée mêlée à un trafic de diamants – sortis du pays « *dans les cages de la ménagerie* », selon l'historien Roy Medvedev.

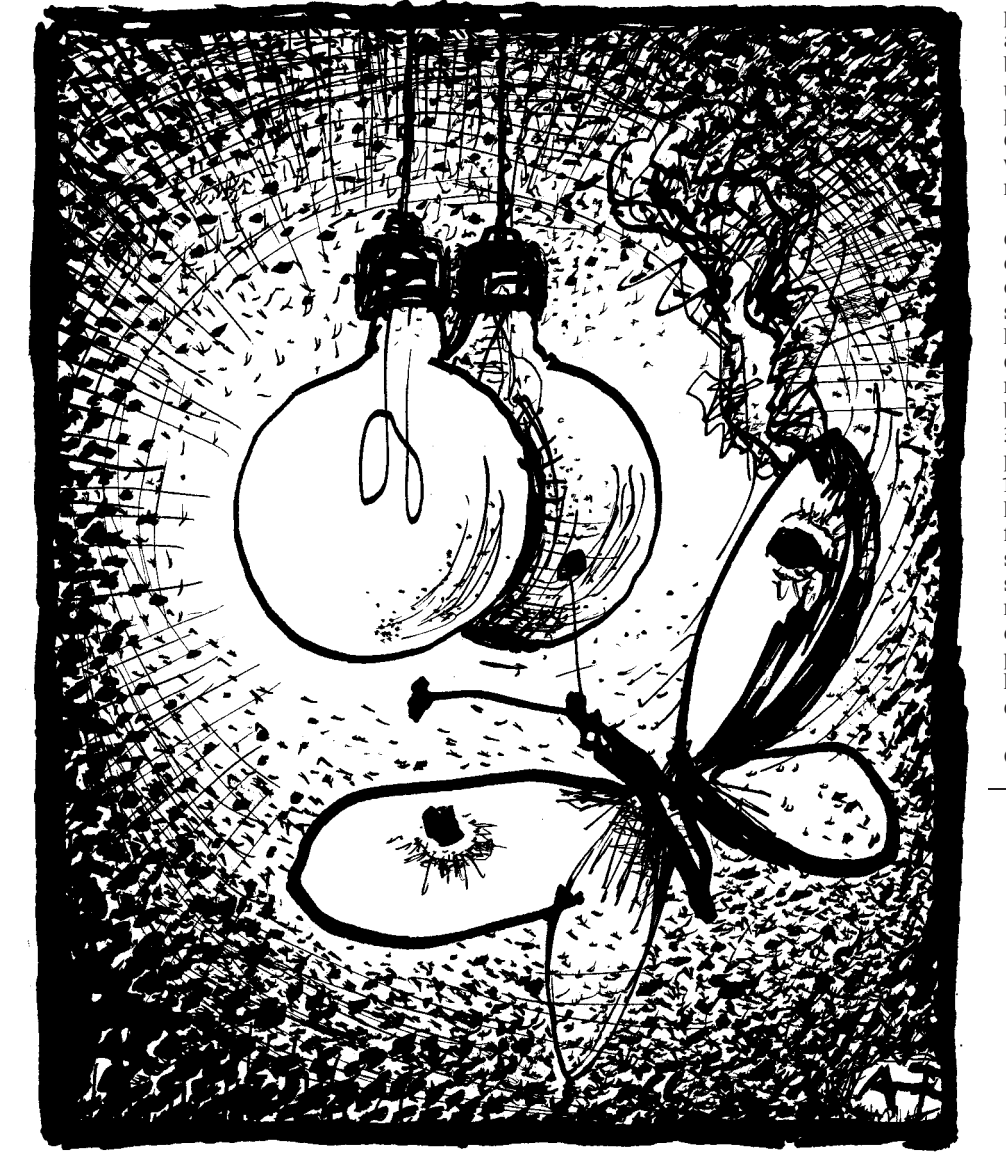
Les méthodes ont changé, les sommes sont d'une autre importance. Finis les roubles que les enquêteurs retrouvaient enfoncés dans des pots de verre dans le jardin de la datcha ou la collection de lustres en bronze et cristal (cinquante-deux, dont certains avec leurs étiquettes intactes indiquant le prix !) que l'on retrouvait chez Nikolai Tchchelokov, le ministre de l'intérieur de Brejnev, après qu'il se soit tiré une balle dans la tête. Mouvements de fonds vers des paradis fiscaux, fail-

lites fictives, réseau de sociétés-écrans : tout un arsenal financier et juridique a permis le syphonage hors de Russie d'énormes sommes d'argent (136 milliards de dollars entre 1993 et 1998, selon l'agence de notation américaine Fitch BCA).

Les nouveaux truands russes ont admirablement su tirer parti des moyens à leur disposition, intégrant parfaitement les valeurs de l'économie de marché, mais continuant à les faire fonctionner en accord avec les leurs, celles des « *vory v zakone* » (parrains) de l'époque soviétique. Ainsi le racket (80 % des entrepreneurs ont recours aux services d'une « *krycha* », protection mafieuse), les enlèvements contre rançon, les meurtres commandités font trop souvent aujourd'hui partie du monde des affaires. Malheureusement pour la Russie, l'alliance entre mafias (économique, politique et crapuleuse) est un des rares secteurs qui ait vraiment prospéré depuis l'effondrement de l'URSS.

Marie Jégo

Bestiaire par André François



Le papillon. Frondeur, inconstant, ce tendre touche-à-tout de nuit comme de jour cueille l'insolence au risque de se brûler les ailes – Vincent Pachès

Elisabeth Guigou dans le piège du droit à l'image

Suite de la première page

De la même façon, rien n'empêche une victime de crime ou d'attentat de demander réparation devant le juge pour la diffusion, sans son accord, d'une photographie la représentant : c'est ainsi qu'une victime d'attentat de l'été 1995, choisissant la voie civile, a obtenu des dommages et intérêts de l'hebdomadaire *Paris-Match*, qui avait reproduit son image.

Que pourraient donc apporter de plus les dispositions de la loi Guigou par rapport à l'arsenal juridique existant ? La différence est essentiellement symbolique. Le droit à l'image est un droit civil, le juge n'intervenant que pour régler un différend entre deux parties. Les deux dispositions du projet de loi posent, au contraire, des interdictions pénales, sanctionnées, non par des dommages et intérêts, mais par des amendes versées à l'Etat. Il s'agit donc de poser les frontières, au nom de la société, entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas ; en l'occurrence, entre ce qui est regardable et ce qui ne l'est pas.

Aux termes du projet de loi, c'est au parquet qu'il reviendra de décider s'il y a lieu ou non de poursuivre telle ou telle publication qui aurait enfreint la loi en publiant des photos de personnes menottées ou

des photos de victimes de crimes ou délits. Là réside toute l'ambiguïté de ce projet. Le cabinet de la ministre en a paradoxalement fait la preuve en acceptant de se livrer, dans ces colonnes, au jeu du publiable-non publiable. *Le Monde* (daté 12-13 septembre) avait soumis dix photographies célèbres aux collaborateurs d'Elisabeth Guigou, en leur demandant de dire lesquelles, si le projet était adopté, seraient interdites de publication. La diversité des réponses, quand ce n'est pas leur flou, provoqua une certaine perplexité.

Sur les photos des personnes menottées d'abord. Le cabinet affirme que l'image du guide impliqué dans l'avalanche des Orres de janvier 1998, arrivant menotté et traîné en laisse par un gendarme, entre dans le champ de l'interdiction. Il est plus embarrassé pour l'image de José Bové, le leader de la Confédération paysanne, brandissant haut ses menottes en guise de défi, et s'en réfère à la sagesse du parquet. Quant à la photo du leader kurde du PKK, Abdullah Öcalan, menotté et ligoté dans l'avion le ramenant en Turquie après sa capture, le cabinet du garde des sceaux affirme qu'elle serait publiable, mais à condition d'être recadrée de manière à cacher les menottes. Pour toutes ces photos, l'entourage de Mme Guigou rappelle que le projet de loi oblige les chefs d'escorte de police et de gendarmerie (français) à prendre toutes mesures utiles pour que les personnes menottées ne soient pas photographiées.

Malgré cette précision, l'impression persiste que la chancellerie confond l'effet (l'image qui porte

atteinte à la présomption d'innocence) avec la cause (le fait de mentir des personnes). Ne serait-il pas plus simple, pour éviter la diffusion de photos de personnes menottées, de contraindre les chefs d'escorte de police ou de gendarmerie à ne mentir qu'à bon escient ? L'idée n'est pas nouvelle, puisqu'elle est inscrite dans la loi, depuis le 4 janvier 1993, sans pour autant être appliquée. L'article 803 du code de procédure pénale dispose en effet que « *nul ne peut être soumis au port des menottes et des entraves que s'il est considéré soit comme dangereux pour autrui ou pour lui-même, soit comme susceptible de tenter de prendre la fuite* ».

SUBJECTIVITÉ

L'interdiction des photos de victimes de crimes ou de délits quand ces images porteraient atteinte à leur dignité est encore plus problématique. En dehors des photos de guerre ou de génocide, que la chancellerie affirme ne pas viser dans son projet, que faire des images d'assassinats politiques, des clichés diffusés par des preneurs d'otages ou bien encore des images de cadavres de malfaiteurs, exécutés par la police après une fusillade ?

Le cabinet de la ministre de la justice répond qu'il s'opposerait à la publication de l'image du corps ensanglanté du préfet Erignac – « *la société a le devoir de protéger la dignité des victimes des actes de terrorisme* », explique-t-il – mais non à celle du cadavre de Robert Kennedy, tué le 5 juin 1968, au motif que, sur cette photo, « *la victime conserve sa dignité* ». Le cabinet permettrait également la diffusion

de l'image du cadavre de Jacques Mesrine, abattu par la police en 1981 – « *Ce n'est ni un crime, ni un délit* » –, mais interdirait celle du baron Empain, prise par ses ravisseurs, en 1978, les chaînes au cou. Or le même baron Empain a fait savoir, dans *Paris-Match* daté du 22 septembre, que la publication de cette image n'avait nullement atteint sa dignité, puisqu'elle apportait la preuve, au contraire, de la réalité du calvaire qu'il avait enduré.

Une interdiction de publier fondée sur l'appréciation de l'atteinte à la dignité des victimes est, on le voit bien, lourde de danger pour la presse. La dignité n'est, en effet, ni un concept juridique, ni un critère objectif, sa définition pouvant varier d'une personne à l'autre en fonction de sa culture et de sa sensibilité. Si le projet de loi était adopté en l'état, les éditeurs de presse seraient donc soumis à la subjectivité des magistrats du parquet.

Elisabeth Guigou en est bien consciente, qui envisage de modifier son projet, lors de la seconde lecture du texte au Parlement, début 2000. L'idée est de réduire la marge de manœuvre du parquet afin qu'aucune poursuite ne soit engagée contre un éditeur de presse sans le feu vert de la personne photographiée. A moins qu'elle n'abandonne purement et simplement ces deux dispositions, arguant que, tout compte fait, le dispositif actuel protège avec suffisamment d'efficacité le droit à l'image.

Cécile Prieur

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les jeunes et le tabac

Faut-il interdire la vente des cigarettes et autres produits du tabac aux mineurs de moins de seize ans ? A en juger par les déclarations faites hier tant par la ministre de la solidarité, Martine Aubry, que par la secrétaire d'Etat à la santé, Dominique Gillot, le gouvernement semble prêt à reprendre à son compte cette proposition figurant dans le rapport sur « *la politique de santé et la fiscalité du tabac* » que le député (PS) de l'Eure Alfred Recours vient de remettre au premier ministre. Les uns veront dans cette mesure une disposition de bon sens, conforme aux impératifs de santé publique ; les autres dénonceront une nouvelle fois le risque de la prohibition, jugeant qu'un interdit n'a non seulement aucune valeur dissuasive, mais également aucune valeur éducative. Qu'en est-il ? A la faveur du débat ayant accompagné la mise en œuvre de la loi Evin et des campagnes anti-tabac qui s'en sont suivies, la proportion d'adolescents qui fument a beaucoup diminué depuis le début des années 80. Elle a tendance à se stabiliser aujourd'hui autour de 35 %. Fait inquiétant, cette proportion n'évolue plus depuis 1992, rendant difficile à atteindre l'objectif de 20 % maximum de fumeurs parmi les 12-18 ans que s'était fixé le Haut Comité de la santé publique en 1994. L'âge moyen d'initiation à la cigarette est aujourd'hui de 14 ans. La prévalence dépend beaucoup de l'âge : à 18 ans, en France, 60 % des jeunes fument.

Devant un tel constat, le Haut Comité de la santé publique

avait recommandé en 1994 d'augmenter de 15 % chaque année les taxes sur le tabac de manière à parvenir en l'an 2000 à une augmentation de 70 % du prix de vente au détail. Il souhaitait également voir intégrer la lutte contre le tabagisme dans les programmes scolaires. Faut-il aller plus loin ?

Depuis novembre 1993, il est interdit de fumer dans les lieux publics. Cette législation vise d'une part à lutter contre le tabagisme passif, d'autre part à limiter les effets d'imitation qui favorisent l'usage du tabac. A l'évidence, une telle interdiction devrait s'appliquer, comme cela existe déjà pour les produits alcoolisés, dans les enceintes des établissements scolaires. Il y a une véritable incohérence à interdire le tabac dans les aéroports et à tolérer sa consommation dans les préaux des collèges et lycées.

La question de l'interdiction de la vente des produits dérivés du tabac aux moins de seize ans pose d'autres problèmes. Stigmatiser le tabac ne reviendrait-il pas à exciter encore davantage la convoitise ? L'argument peut, il est vrai, être inversé, l'interdiction pouvant tout aussi bien apparaître comme la manifestation la plus éclatante de sa dangerosité. En outre, il ne serait pas illogique d'aligner les dispositions concernant la vente de tabac sur celles visant les boissons alcoolisées.

Le débat est ouvert. Avant de le trancher, il sera utile d'évaluer les effets qu'ont produits de telles mesures dans les nombreux pays où elles commencent à entrer en vigueur.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferrerzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ; Laurent Grelissamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Patrick Jureau (France) ; Frank Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction) ; Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendreau
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1949.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Défaite communiste en Norvège

LES ÉLECTIONS norvégiennes apportent une victoire un peu inattendue au gouvernement socialiste de M. Gerhardsen. Il ne disposait que d'une voix de majorité (76 sur 150) au Storting élu en 1945, et les résultats des élections municipales de 1947, où les socialistes avaient subi des pertes sensibles, faisaient craindre qu'il ne fût mis en minorité au renouvellement de la Chambre. Or les socialistes obtiennent 86 sièges, ce qui consolide définitivement sa position.

Leur succès est remporté sur les communistes, à qui ils enlèvent les 10 sièges qu'ils gagnent. La défaite communiste dans un pays à direction socialiste est un fait qui mérite l'attention. Le parti de Moscou avait une forte position en Norvège, au lendemain de la guerre.

Il détenait 17 % des suffrages, chiffre qui tombait deux ans après à 13 %. Désormais quasiment écri-

sé, il n'aura plus qu'un seul député. Le socialisme affirme son emprise sur les classes populaires et sa capacité défensive en face du communisme. Contrairement à ce qui se passe en Angleterre, l'opposition aux socialistes est divisée en Norvège, ce qui facilite la tâche du gouvernement. Il n'est même pas sûr que les quatre partis bourgeois auraient pu s'entendre pour gouverner s'ils avaient eu une légère majorité.

Petit pays de 3 millions d'âmes, seule nation parmi les signataires du pacte atlantique qui ait une frontière commune avec l'Union soviétique, la Norvège répond à ses menaces en remerciant ses députés communistes : geste d'un pays libre qui prend toute sa signification si on l'oppose à ce qui se passe dans telle démocratie populaire.

(13 octobre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Imaginons un autre « effet Michelin » *par Jacques Nikonoff*

De nombreux commentateurs, lors de « l'affaire » Michelin – un phénomène connu depuis bien longtemps aux Etats-Unis qui se propage peu à peu en Europe et en France – ont reproché à la direction de cette entreprise d'avoir commis une « *erreur de communication* » en annonçant simultanément des profits et des licenciements. Or, c'est précisément en faisant ces annonces conjointes et en leur donnant une publicité maximale qu'il est possible de faire remonter le cours boursier des entreprises concernées. Le fait, pour ces commentateurs, d'avoir publiquement témoigné de leur incompréhension des mécanismes financiers contemporains ne peut qu'aboutir, de leur part, à une profonde sous-estimation des moyens dont dispose l'Etat pour les réguler.

Ces phénomènes relèvent de ce qui est abusivement appelé la « *création de valeur* ». Cette technique est devenue peu à peu le mode de gestion privilégié des entreprises cotées en Bourse. Mais, lorsque l'expression « *créer de la valeur* » est utilisée, il s'agit en réalité de le faire au bénéfice exclusif de l'actionnaire. S'apparentant à un enrichissement sans cause, cet objectif est en réalité trompeur et dangereux.

Les opérations financières ne créent pas de valeur en elles-mêmes. Elles ne font que capter, par anticipation, de la valeur qui sera éventuellement créée dans le futur et par l'économie réelle. Lorsque l'opération de communication de Michelin permet au cours de Bourse de monter de 12 % (le cours se traînait depuis plusieurs mois), aucune valeur n'a été créée, aucun pneu supplémentaire n'a été produit ni vendu. Les actionnaires qui, ce jour-là, ont vendu leurs titres en réalisant une plus-value de 12 % n'ont rien créé. Le prix des actions a seulement reflété une anticipation de l'amélioration du volume de production, de la productivité, de la baisse des effectifs et de l'annonce d'une

augmentation du montant du dividende de l'entreprise.

Cette expression est également dangereuse, car elle laisse croire que des richesses pourraient apparaître spontanément, du seul fait des marchés financiers. Il s'agit d'un non-sens dont les conséquences psychologiques, sociales et économiques sont considérables. Elles ont entraîné, par exemple, le mépris du travail humain et justifié le maintien d'un chômage de masse. Créer de la va-

leur n'est possible que par le travail humain.

Créer une restitution sociale pour les actionnaires des entreprises prospères qui licencient dans le seul objectif de faire croître leurs cours boursiers et les dividendes

leur n'est possible que par le travail humain.

Il est ainsi devenu banal de s'émouvoir de la « *surévaluation* » des Bourses et de la constitution d'une « *bulle financière* ». Alan Greenspan, le président de la Banque centrale américaine, n'est pas le dernier à s'inquiéter de cette menace. L'inflation du prix des actifs financiers n'est pas moins dangereuse que l'inflation par les salaires ou les prix. Pourtant, les autorités publiques ont, en France, par l'action de l'Etat – et parfois de manière obsessionnelle –, choisi de s'attaquer uniquement à cette dernière au point, même, de provoquer de la déflation. Aujourd'hui elles peuvent et doivent maîtriser l'inflation du prix des actifs financiers.

Il est déraisonnable d'exiger un rendement de 15 ou 20 % sur les actions alors que l'économie progresse de 2 à 3 % dans un environnement sans inflation et que les taux d'intérêt sans risque sont à 5 % (emprunts d'Etat à long terme). Car ces rendements élevés ne peuvent être obtenus qu'au moyen d'une pression accrue sur les salaires et l'emploi. Alors qu'ils se trompent deux fois sur trois, les

marchés financiers doivent-ils devenir les arbitres ultimes des décisions d'entreprise ?

Le moment est donc venu d'une intervention de l'Etat de grande ampleur. Tel est le sens d'une loi qu'il est urgent de voter et qui viserait à créer une restitution sociale pour les actionnaires des entreprises prospères qui licencient dans le seul objectif de faire croître leurs cours boursiers et les dividendes. Quatre objectifs la caractériseraient :

– Les entreprises doivent pouvoir ajuster leurs effectifs sans procéder à des licenciements. La restitution sociale envisagée doit dissuader les entreprises de licencier et les inciter à reclasser les salariés.

– Cette restitution sociale doit s'adresser aux actionnaires et non aux entreprises. C'est la raison pour laquelle la restitution porterait sur les dividendes et non sur les comptes de l'entreprise.

– Il faut que les actionnaires se responsabilisent et assument les risques qu'ils prennent. Toute opération financière se caractérise, pour son promoteur, par un arbitrage entre le risque et le rendement. Plus l'aversion au risque est élevée, plus le rendement sera faible. Inversement, moins l'aversion au risque est faible, plus le rendement sera élevé. Autrement dit, celui qui veut gagner beaucoup doit risquer beaucoup. C'est ainsi, du moins, que fonctionnait la finance jusqu'à présent. Un changement majeur est intervenu depuis que certains investisseurs (des fonds de pension en particulier) veulent à la fois maximiser leurs rendements sans en prendre les risques. Telle est la finalité de la

corporative *governance* et de la « *création de valeur* » dont l'objectif est de transférer les risques vers les salariés et l'ensemble de la société au moyen de licenciements.

– Les salariés licenciés, s'ils le souhaitent, devraient pouvoir être mis à la disposition, notamment, de PME.

Les actionnaires des entreprises prospères, cotées ou non en Bourse, qui procéderaient à des licenciements, feraient l'objet d'une restitution sociale. Son montant serait calculé selon la formule suivante : montant du salaire et des charges sociales de chaque travailleur licencié multiplié par le nombre d'années restant avant l'âge légal de la retraite de chaque travailleur licencié.

Pour payer la restitution, l'entreprise avancerait la somme et la verserait, en une seule fois, à un fonds paritaire géré par la Caisse des dépôts. Pour honorer son paiement, l'entreprise pourrait faire appel à ses fonds propres, procéder à une émission obligataire ou contracter un emprunt bancaire.

Afin de rembourser l'entreprise, les actionnaires ne toucheraient aucun dividende pendant une période dont la durée serait déterminée par la formule suivante : montant de la restitution sociale divisé par le bénéfice distribuable aux actionnaires, réserves comprises.

Afin d'éviter tout « effet de substitution » (le travailleur mis à disposition ne doit pas remplacer une embauche prévue ou un travailleur déjà en place), seuls les petits employeurs n'ayant pas la possibilité financière avérée de recruter normalement sur le marché du travail pourraient bénéficier de mises à disposition. Celles-ci devraient clairement permettre un « effet de seuil », c'est-à-dire permettre au petit employeur, par l'apport de compétences nouvelles, d'atteindre une masse critique en matière de volume de production, de capacité commerciale ou de maîtrise technolo-

gique. Les salariés volontaires seraient alors recrutés normalement par les petits employeurs concernés sous contrat à durée indéterminée. Les petits employeurs percevraient du fonds paritaire le montant du salaire et des charges sociales correspondant à la restitution versée par l'entreprise qui avait commis le licenciement délictueux. Le même dispositif serait mis en place pour les associations, collectivités locales, mutuelles, coopératives, organisations syndicales.

Appliquons ce calcul au cas Michelin. Admettons que l'âge moyen des 7 500 personnes licenciées soit de cinquante-cinq ans. Il leur reste cinq ans d'ici la retraite. Admettons aussi que le salaire annuel moyen de ces personnes soit, toutes charges sociales comprises, de 160 000 francs. L'entreprise Michelin, au cas où elle maintiendrait les licenciements, devrait payer une somme représentant 7 500 salaires de 160 000 francs par an pour 5 ans, soit : 7 500 × 160 000 × 5 = 6 milliards de francs.

Le bénéfice distribuable aux actionnaires, réserves comprises, a

été de 1,763 milliard en 1999. La durée de la restitution sociale correspond donc au montant de la restitution divisé par le bénéfice distribuable aux actionnaires, réserves comprises, soit 6 milliards de francs : 1,763 milliard = 3,4 ans.

Est-ce réaliste ? Michelin, à l'instar de beaucoup d'autres entreprises, a perçu ces dernières années entre 4 et 5 milliards de francs de fonds publics pour organiser des milliers de licenciements. Ensuite, en 1998, cette entreprise a acheté, en vue de la « *régulation des cours* », plus d'un million de ses actions à un prix moyen de 230,10 F, soit 230 millions de francs. En 1999, l'entreprise a prévu d'acheter 10 % de son capital à 76 euros maximum l'action. Elle était donc prête – en une année ! – à déboursier, dans l'hypothèse la plus haute, 6,92 milliards de francs, soit plus que la restitution sociale envisagée...

Jacques Nikonoff est économiste (Caisse des dépôts et consignations), président du mouvement *Un travail pour chacun*.

AU COURRIER DU « MONDE »

LE SENS DES MOTS

J'avais l'intention de répondre à Monique Nemer que « *rien n'inéditque vraiment* » qu'une crise de l'édition soit un « *signe de vie* » (*Le Monde* du 30 septembre), lorsque je me suis aperçu qu'elle n'emploie qu'une seule fois le mot « *littérature* » (et seulement à propos d'André Schiffrin), et pas une seule fois les mots « *auteur* » ou « *écrivain* ».

Ma réponse serait donc inutile, puisque nous ne donnons pas le même sens au mot « *édition* ».

François Caradec
Paris

MISE AU POINT

Nous venons d'avoir connaissance de votre encart sur le soutien dont nous bénéficierions de la part du GUD et d'autres groupes d'ex-

trême droite (*Le Monde* du 28 septembre). Nous sommes étonnés de l'importance accordée à un non-événement de cette sorte. En effet, certains secteurs de l'extrême droite ont pour habitude de jouer la carte de la confusion. (...)

En tout cas, nous tenons à affirmer que ce soutien se manifeste sans notre accord. *Le Monde* n'aurait-il pas pu d'abord s'informer sur notre position vis-à-vis de ce soutien ? (...)

Militantes communistes, tout notre engagement politique et personnel montre notre opposition à toutes les idéologies d'extrême droite. Et nous parlons ici également au nom de Jean-Marc Rouillan et Régis Schleicher.

Nathalie Ménigon
et Joëlle Aubron
Fléury-Mérogis

La qu

par Irène

LA FÉDÉRIENNE ANNONCÉ INTENTIO

le président du co pour la promotion chrétiens une *commune à propo de la justification* » cette déclaration le 31 octobre à Aug

La « *doctrine de* » est pourtant l'un foi protestante : le Martin Luther pl portées de l'église ses 95 thèses au s *gences* ». Se fond *aux Romains*, Luth d'alarme qui alla sance à la Réform diffusait que le c sauvé par ses bon des « *mérites* » qu' rir pour obtenir le le salut est don grâce de Dieu, re bonnes œuvres du que la conséquen noncé, et non la c

Affirmation ra compatible avec « *indulgences* ». étant, selon l'Eg « *la rémission que posé obtient à cer déterminées, par l' laquelle, en tant q de la rédemption, plique par son aut satisfactions du Ch* (article 1471 du l'Eglise catholique

Il ne s'agit pas relles de mots au drait mettre fin p soient un ». Savoir cheur et injustifi moins justifié et sa grâce de Dieu, c Croire que l'on d salut, acquérir l grâce de Dieu p œuvres méritoire autre. Et s'il y a lie ment, de respecte ceux qui croien

La querelle des indulgences n'est pas terminée

par Irène Droit

LA Fédération luthérienne mondiale avait annoncé, le 11 juin, son intention de signer avec le président du conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens une « déclaration commune à propos de la doctrine de la justification ». La signature de cette déclaration est prévue pour le 31 octobre à Augsburg.

La « doctrine de la justification » est pourtant l'un des piliers de la foi protestante : le 31 octobre 1517, Martin Luther placardait sur les portes de l'église de Wittenberg ses 95 thèses au sujet des « indulgences ». Se fondant sur l'*Épître aux Romains*, Luther lançait le cri d'alarme qui allait donner naissance à la Réforme. Il affirmait et diffusait que le croyant n'est pas sauvé par ses bonnes œuvres, par des « mérites » qu'il devrait acquérir pour obtenir le salut ; mais que le salut est donné par la seule grâce de Dieu, reçue par la foi (les bonnes œuvres du croyant n'étant que la conséquence du salut annoncé, et non la cause).

Affirmation radicalement incompatible avec la doctrine des « indulgences ». L'indulgence étant, selon l'Eglise catholique, « la rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Eglise, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints » (article 1471 du catéchisme de l'Eglise catholique).

Il ne s'agit pas de simples querelles de mots auxquelles il faudrait mettre fin pour « que tous soient un ». Savoir que l'on est pécheur et injustifiable, et néanmoins justifié et sauvé, par la seule grâce de Dieu, c'est une chose. Croire que l'on doit mériter son salut, acquérir le pardon et la grâce de Dieu par de bonnes œuvres méritoires, c'en est une autre. Et s'il y a lieu, bien évidemment, de respecter profondément ceux qui croient à l'une, tout

comme ceux qui croient à l'autre, de ces deux affirmations, il n'en reste pas moins que ce sont deux affirmations différentes, distinctes et – n'ayons pas peur des mots – incompatibles.

C'est justement cette différence radicale qui délimite, clairement et définitivement, le catholicisme et le protestantisme. Et qui permet donc l'existence du dialogue, c'est-à-dire... de l'œcuménisme ! Car en quoi consiste ce dernier, sinon en un profond respect des différences ?

Il ne s'agit pas de « gommer » savamment les divergences pour pouvoir dire, en substance, que fi-

Nos frères catholiques désertent massivement leurs églises parce que eux-mêmes n'acceptent pas toujours ce que leur hiérarchie voudrait leur imposer. Allons-nous, nous, protestants, construire sur le sable un œcuménisme à contre-courant ?

nalement nous croyons presque la même chose, et que par conséquent nous sommes tous frères... Ce qui laisserait supposer que, si nous ne croyions pas la même chose, nous ne serions pas frères ? Les guerres de religion étaient justement fondées sur cette redoutable logique !

Un tel raisonnement ne peut se tenir, semble-t-il, qu'au mépris de la liberté de conscience. Ce serait la porte ouverte non pas à l'unité, mais à la pensée unique. Nous serions bien loin des droits de l'homme. Est-ce là le témoignage que nous donnerions au nom du christianisme, à l'aube du XXI^e siècle ?

Mais « l'unité n'est pas l'uniformité », dit-on souvent quand il est question d'œcuménisme. Justement. L'unité que demande l'Évangile aux chrétiens, c'est l'unité en

Jésus-Christ. Pas en Jean Paul II. Et cette unité-là existe déjà, elle n'est pas à construire ni à signer. « L'unité visible », elle, n'est autre que l'uniformité. Et c'est à quoi pourrait mener ce texte de « déclaration commune », si la Fédération luthérienne mondiale persistait à en envisager la signature. Il mentionne en effet entre autres que « les justifiés seront aussi jugés sur leurs œuvres » (Annexe 2, D).

Mais cette signature n'est-elle pas devenue totalement inenvisageable depuis les deux récents textes du Vatican sur les indulgences ? Il s'agit du *Manuel des indulgences*, connu le 17 sep-

plus actuelles... que le consensus de 1997 !

Alors, à l'heure où nos frères catholiques désertent massivement leurs églises parce que eux-mêmes n'acceptent pas toujours ce que leur hiérarchie voudrait leur imposer, allons-nous, nous, protestants, construire sur le sable un œcuménisme à contre-courant, au mépris de la base, un monde à l'envers ? Où les descendants des réformateurs signeraient avec la hiérarchie catholique, en pleine préparation des pèlerinages pour « l'indulgence du jubilé », et à l'encontre de l'esprit de la Réforme ?

Et si d'aventure cela se faisait, quel en serait donc le bénéfice ? Certainement pas le rapprochement réel souhaité par beaucoup de chrétiens. Quant au « témoignage commun » des chrétiens réunis aux yeux du reste du monde, si cher à ceux qui recherchent l'unité à tout prix, il peut devenir un redoutable contre-témoignage aux yeux des millions d'ex-catholiques qui ont déserté leur Eglise et qui nous appellent, nous, protestants, à témoigner haut et fort de l'existence d'un autre christianisme.

Au XXI^e siècle, les indulgences seront toujours là. Les mêmes. Au temps de Luther, les protestants sont restés fermes, malgré les tortures, les galères et le bûcher, plutôt que d'abjurer leur foi. Ils pouvaient, à chaque instant, revenir au catholicisme et retrouver la sécurité. Ils ne l'ont pas fait. C'est grâce à eux que le protestantisme existe encore aujourd'hui. Alors est-il permis, aujourd'hui, de laisser croire au monde entier que les luthériens du XXI^e siècle seront tout prêts... à abjurer ? Sans la moindre menace pour leur vie, sans l'ombre d'une persécution ? Simplement par « œcuménisme », simplement par politesse ?

Irène Droit anime l'émission « Témoignage » diffusée sur *Fréquence protestante*.

L'Eglise catholique a-t-elle besoin de la télévision ?

par Antoine de Tarlé

QUAND on ouvre un magazine de programmes de télévision, on est étourdi par l'extrême diversité de la centaine de chaînes que nous offrent le câble et le satellite. Cette diversité est presque comparable à celle de la devanture d'un kiosque à journaux. On trouve des chaînes de cinéma, en abondance, des programmes pour les enfants, les femmes, les sportifs, les passionnés d'histoire, de voyages ou d'information instantanée. Si on poursuit la comparaison avec l'étalage d'un kiosque, on s'étonne de ne pas se voir proposer des chaînes religieuses, équivalents électroniques du *Pèlerin*, de *La Vie* ou de *La Croix*.

Cette constatation, apparemment de bon sens, conduit certains à songer à des programmes thématiques sur ces sujets, et il n'y a rien de surprenant à ce qu'il en soit ainsi. D'ailleurs, l'Amérique qui, comme chacun sait, a toujours une longueur d'avance sur nous, a multiplié les chaînes conduites par des prêcheurs cathodiques qu'on nomme les télévangélistes. C'est dans cette perspective que le réseau câblé parisien a abrité une expérience de télévision juive et s'apprête à faire de même pour un programme conçu par l'archevêché de Paris. Pourtant, l'histoire récente de la télévision, en Europe comme aux Etats-Unis, montre que, dans ce domaine au moins, les constatations logiques ne se révèlent pas forcément les plus pertinentes et que la combinaison de l'audiovisuel, de l'idéologie et de l'argent engendre parfois d'inquiétantes dérives.

L'Eglise catholique doit s'interroger, une fois de plus, dans sa longue histoire, sur son rapport avec l'argent, mis en lumière cette fois-ci par ce nouveau phénomène de la télévision payante, fournie par le câble et les bouquets numériques. Le programme du « Jour du Seigneur », diffusé le dimanche matin sur France 2,

est le prolongement logique du service religieux offert à tous les fidèles dans toutes les églises de France. Pour le financer, il est fait appel aux donateurs, au même titre que le dernier du culte aide à financer les paroisses. En revanche, n'importe quel téléspectateur y a accès, sans avoir à payer pour voir la messe.

La nécessité de souscrire à un abonnement pour assister aux principales cérémonies de l'Eglise présenterait en revanche un recul préoccupant par rapport à la pratique des cinquante dernières années, selon laquelle le service public offre son écran du dimanche matin pour les différentes formes d'expression religieuse vivant en France.

Cette constatation n'exclut nullement une réflexion sur la possibilité d'offrir, dans le cadre des bouquets numériques, un programme consacré spécifiquement au spirituel. La production audiovisuelle européenne fournit en abondance les matériaux, films, documentaires, débats, permettant d'alimenter une chaîne destinée à ceux qui veulent aller plus loin que la banalité quotidienne de la télévision. Les équipes d'Arte travaillent actuellement sur un projet de ce type, qui aurait le mérite d'être très œcuménique et de s'appuyer sur le libre choix des abonnés.

La télévision éclatée d'aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec le service public à trois chaînes d'il y a vingt ans. Toutes les institutions, et notamment les Eglises, doivent en tenir compte et se préoccuper sérieusement des priorités à satisfaire pour les différentes catégories de publics et de fidèles, en tenant compte de l'inévitable cohabitation entre les chaînes hertziennes diffusées en clair et les chaînes thématiques accessibles par voie d'abonnement.

Antoine de Tarlé est président du Comité français de radio-télévision.

FINANCE Il y a tout juste un an, la débâcle du fonds spéculatif américain Long Term Capital Management (LTCM) avait déstabilisé le système financier mondial. ● SEULE UNE INTER-

VENTION énergique de la Réserve fédérale avait évité la catastrophe. Ce grave incident paraissait menacer l'avenir de ces produits financiers à haut rendement et haut risque.

● DOUZE MOIS PLUS TARD, l'industrie des fonds spéculatifs est à nouveau florissante. Près de 6 000 fonds de ce type sont recensés, qui gèrent entre 200 et 300 milliards de dollars. Les

bonnes performances qu'ils enregistrent attirent à nouveau les investisseurs, même les fonds de pension américains, qui gèrent l'argent des futurs retraités. ● SI LA RÉGLEMENTA-

TION a peu évolué, en raison des désaccords entre Américains et Européens, les « hedge funds » eux-mêmes ont fait des efforts pour rendre leurs opérations plus transparentes.

Les fonds spéculatifs retrouvent la faveur des investisseurs

Un an après la déroute du Long Term Capital Management (LTCM), qui avait provoqué une tempête financière sans précédent, l'industrie des « hedge funds » est redevenue florissante. Leurs bonnes performances et leurs efforts de transparence ont rétabli la confiance

LONDRES

de notre correspondant à la City

Leurs gains moyens sur un an se sont élevés à 10 %, soit mieux que la performance de la plupart des indices boursiers mondiaux ou des fonds de placement collectifs. Chaque semaine, il s'en commercialise deux à trois nouveaux dans le monde. Leurs encours ont retrouvé leurs niveaux d'il y a un an. Les banques d'investissement se battent désormais à couteaux tirés pour assurer leur financement. La Securities and Exchange Commission, le gendarme des marchés américains, vient d'autoriser les riches américains à investir dans ces placements aux Etats-Unis mêmes et non plus seulement dans des places off shore sous les Tropiques. Le lancement d'un indice spécialisé par le Crédit suisse First Boston et Tremont, la multiplication des sites Internet qui leur sont consacrés, l'intérêt croissant de la presse financière et la multiplication des consultants spécialisés soulignent la popularité nouvelle de cet investissement dynamique privilégiant rendement et plus-value. Enfin, ils recrutent les meilleurs éléments, comme le montrent l'envolée des rémunérations des gérants ou la défection récente à leur profit de deux opérateurs vedettes des opérations de marché de Paribas et de Lazard à Londres. Le métier, jadis réservé aux aventuriers de la finance, s'est professionnalisé : même les investisseurs institutionnels que l'on pensait frileusement accrochés à leur bas de laine s'y intéressent ces temps-ci (lire ci-dessous).

Les mois qui avaient suivi la quasi-faillite, à l'automne 1998, de la société Long Term Capital Management (LTCM) et l'intervention de la Réserve fédérale américaine



(Fed) pour organiser un plan de sauvetage et éviter la panique sur les marchés financiers avaient été difficiles pour l'industrie des hedge funds (les fonds spéculatifs). En 1998, seulement 300 nouveaux fonds de ce type avaient été créés, selon une étude publiée par Van Hedge Fund Advisors International (VAN), une agence d'informations spécialisées dans ce domaine. A + 6 %, le rythme des créations de fonds avait ainsi été moins élevé que les deux années antérieures (+ 8 % en 1997 et + 9 % en 1996). La croissance des actifs de ces fonds s'était également ralentie avec un total de 311 milliards de dollars en 1998, soit une augmentation de 5 %, contre une hausse de 13 % en 1997 et de 20 % en 1996.

Les risques incontrôlés pris par LTCM avaient rendu suspect l'en-

semble des fonds spéculatifs qui interviennent sur les marchés financiers, jouent sur la hausse ou la baisse de devises titres ou matières premières en empruntant les sommes nécessaires à leurs opérations. Pour beaucoup, ces placements sortant des sentiers battus, dont les déconvenues avaient fait soudain la manchette des journaux, rimaient avec égoïsme capitaliste et libéralisme sauvage.

UN BRAS D'HONNEUR

Echaudées par l'exemple de LTCM qui avait engagé une vingtaine de fois son capital de départ sur les marchés émergents, les banques commerciales avaient alors sabré dans les lignes de crédit aux hedge funds. La Fed s'était engagée à contrôler ces institutions à effet de levier élevé pour prévenir tout nouveau risque sys-

témique. Autre raison alors de s'en méfier : les stars de la profession, des figures comme George Soros ou Julian Robertson, les yeux plus gros que le ventre, avaient essuyé de lourdes pertes.

Mais, aujourd'hui, avec un moral de vainqueur, les quelque 5 000 à 6 000 fonds spéculatifs existant dans le monde contre-attaquent. Comment expliquer ce come-back après le déluge de critiques affluant de partout à la fin de 1998 ? C'est que les règles du jeu ont changé. A première vue, de bras de fer, la bataille entre les hedge funds et les régulateurs s'est rapidement transformée en magnifique bras d'honneur des premiers aux seconds. Incapables de mettre en place un système de contrôle direct, les pouvoirs publics ont décidé d'agir via la surveillance des « contrepartistes », ce qui a permis aux fonds de conserver toutes leurs prérogatives d'antan.

Impressions trompeuses. En effet, le profil du client a changé, avec l'arrivée des fonds de pension et des grands investisseurs institutionnels. L'heure est désormais à la transparence pour que les retraits et économies des clients ne partent pas en fumée. « Par nature prudents, les fonds de pension, qui entendent bien en avoir pour leur argent, n'investissent pas aveuglément dans une telle formule à risque. Ils exigent des comptes rendus de performance hebdomadaires, voire quotidiens », note un observateur. Même en cette période de stagnation boursière qui pousse les gérants de patrimoine à être un peu joueurs, l'essor des fonds spéculatifs a ses limites. « A l'avenir, les hedge funds pourraient constituer au maximum 10 à 15 % des actifs d'un portefeuille diversifié dans un environnement de

taux d'intérêt bas. Mais le placement restera marginal par rapport aux actions et obligations en raison des risques », indique Richard Hills, directeur d'Argyll Investment Management, un consultant basé à Londres.

LA FIN DU SECRET

Devenus économiquement majeurs, les fonds spéculatifs au fonctionnement jadis secret sont contraints de nos jours à expliquer leur stratégie d'investissement, à vendre leurs produits et à développer des activités de support. En

entre le microcosme de Wall Street et John Meriwether, le patron de LTCM chez qui les grands banquiers avaient fait fructifier leurs avoirs personnels. Le limogeage de John Corzine, patron de Goldman Sachs, l'un des gros investisseurs dans LTCM qui avait favorisé les dérives dont il était devenu complice, souligne qu'en se normalisant la profession s'est aussi moralisée...

« La nouvelle de ma mort était très exagérée » : fondateur du LTCM, John Meriwether lui aussi pourrait paraphraser Mark Twain.

Un marché très concentré

Le marché des hedge funds, qui totalise près de 5 000 fonds, est très peu homogène. Selon l'Agence financière de New York, la grande majorité des fonds sont de petite taille et disposent de moins de 100 millions de dollars de capitaux (94 millions d'euros) sous gestion. Selon les informations de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC), seulement une douzaine de fonds spéculatifs gèreraient plus de 1 milliard de dollars et seulement une petite poignée aurait plus de 5 milliards de dollars de capitaux. L'industrie apparaît donc concentrée : les 15 % des hedge funds les plus importants contrôlèrent plus de 80 % des actifs.

Les deux plus grands gestionnaires de fonds spéculatifs, et les plus réputés, sont George Soros et Julian Robertson. Leurs fonds vedettes, respectivement le Quantum Fund et le Jaguar Fund, gèrent 3,7 milliards de dollars et 8 milliards de dollars, selon les dernières statistiques de la base de données de TASS Management.

même temps, leurs méthodes se sont affinées. Le Prix Nobel d'économie Myron Scholes, ancien associé de LTCM, a récemment lancé l'idée de création d'un produit financier, style option, permettant aux hedge funds de se protéger contre les dangers créés par le manque de liquidités qui avait précipité la déroute de LTCM.

Enfin, ce scandale avait mis en lumière les liaisons dangereuses

La star déchue de Wall Street vient de monter un nouveau hedge fund, doté d'un milliard de dollars de capitaux, qu'il a baptisé de ses initiales, « JWM ». L'entreprise sera lancée dès que les liquidateurs de LTCM auront fini de rembourser les créanciers, ce qui pourrait être fait dès le mois de novembre. A ce jour, une bonne moitié des dettes a déjà été épongée.

Marc Roche

Un moyen de doper le rendement des fonds de pension

DOUZE MOIS après la déroute du fonds Long Term Capital Management (LTCM), les investisseurs ont retrouvé de l'appétit pour les fonds spéculatifs, les hedge funds. Même les fonds de pension, ces organismes qui gèrent l'argent des futurs retraités, affichent un regain d'intérêt pour cette catégorie de placement.

L'emblématique fonds de pension des employés de l'Etat de Californie, CalPers, a décidé d'y consacrer une partie de ses placements. Avec 160 milliards de dollars d'actifs sous gestion, il va placer 11,25 milliards de dollars (150 milliards d'euros) dans des fonds spéculatifs. Il a déjà choisi l'un de ses futurs partenaires, une société de gestion américaine du nom de Pivotal Partners Asset Management, et s'approprié à lui confier 300 millions de dollars. Cette somme sera versée à un fonds spéculatif spécialisé dans des sociétés du secteur des technologies.

CHOISI CHEZ NESTLÉ ET SWISSAIR

L'initiative de CalPers pourrait faire des émules dans le milieu des investisseurs institutionnels. D'autres fonds de pension commencent déjà à suivre cette tendance. Le fonds de pension des pilotes de la compagnie aérienne Swissair est également présent depuis peu sur ce marché des hedge funds. Il a confié le mandat à la société de gestion suisse Unigestion, et possède déjà plusieurs mandats de fonds de pension, comme celui de Nestlé. Le fonds de pension des salariés de la Banque mondiale, qui possède 11 milliards de dollars, chercherait également, selon l'hebdomadaire britannique London Financial News, à confier une partie de sa gestion à des hedge funds.

Pour ces fonds de pension, qui investissent sur le long terme, les

performances des placements traditionnels ne rapportent plus suffisamment. Considérés comme une alternative aux produits classiques, les fonds spéculatifs ont pour eux plusieurs avantages. D'une part, plusieurs analyses et études ont montré qu'ils n'évoluent pas comme les autres placements traditionnels, ce qui permet de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Dans le jargon financier, on dit qu'ils sont « décorrés ».

SUR LE MARCHÉ DES ACTIONS

D'autre part, si le risque pris par l'investisseur est bien plus élevé qu'un fonds traditionnel, les performances sont aussi souvent supérieures. Selon une étude de Van Hedge, réalisée sur le marché américain, les meilleurs hedge funds surpassent, en termes de résultats, les meilleurs fonds traditionnels. Entre 1994 et 1998, les dix premiers fonds classiques ont obtenu une performance de 31,5 % contre 36,3 % pour les dix premiers fonds spéculatifs. « C'est un type de placement qui peut nous permettre d'ajouter de la valeur », a indiqué Bob Boldt, l'un des responsables des investissements de CalPers.

Pour autant tous les hedge funds n'intéressent pas les fonds de pension. Ils délaissent généralement ceux qui, comme LTCM, fondent leur décision de placement sur des considérations macroéconomiques et utilisent tous les marchés financiers, des matières premières aux marchés des changes en passant par les obligations. Ils privilégient ceux qui placent leurs liquidités plus simplement sur les marchés d'actions, et que l'on appelle dans les milieux spécialisés les « equity hed-

LA DÉBÂCLE du fonds LTCM (Long Term Capital Management), en octobre 1998, a démontré la nécessité de réguler le marché des fonds spéculatifs (hedge funds), afin d'éviter à l'avenir une nouvelle crise financière internationale. Pour autant, depuis un an, aucune mesure concrète n'a encore été prise. Les travaux sont en cours et pourraient aboutir au printemps 2000.

Le Forum de stabilité financière, sous la coupe de la Banque des règlements internationaux, a été créé en février 1999, entre autres, pour étudier le dossier des fonds spéculatifs. Regroupant les sept pays les plus industrialisés (G 7), les principaux pays émergents et les institutions financières internationales, il s'est réuni pour la deuxième fois le 15 septembre. Si les participants sont d'accord pour renforcer la surveillance des fonds spéculatifs, le débat fait rage sur la voie à suivre : faut-il les contrôler de manière indirecte ou directe ?

La première solution, la plus simple à mettre en place, a toutes les chances d'aboutir puisqu'elle est plus ou moins partagée par tous. Elle consiste d'abord à exiger une plus grande trans-

Les Etats-Unis hostiles à un contrôle direct

parence dans l'information sur la gestion des fonds. Dans ce domaine, la profession commence déjà à s'autoréguler. « Les hedge funds ont réalisé des progrès en matière de transparence dans leurs relations avec leurs clients, constate Lois Peltz, responsable de deux lettres d'analyse sur les hedge funds, MAR et MAR/Hedge, dans un entretien publié par la lettre mensuelle de l'agence financière de New York. Il n'est pas rare aujourd'hui qu'un client passe plusieurs heures avec un gestionnaire de fonds pour se faire expliquer l'approche générale de la gestion, voire un certain nombre de positions. »

RISQUE DE DÉMESURE

Le Comité de Bâle recommande aussi d'agir en amont, sur les contreparties de ces fonds que sont les banques lorsqu'elles effectuent des opérations avec eux sur les marchés financiers. Les banques pourraient même se voir contraintes de détenir des fonds propres plus importants pour valoriser les transactions qu'elles réalisent avec les fonds spéculatifs.

La seconde solution, prônée par la France, va

plus loin. Elle est décrite dans le rapport Davanne, qui a été réalisé à la demande du ministère de l'économie et des finances : son principe est de placer les fonds spéculatifs sous le même régime de surveillance que les établissements bancaires, dans la mesure où ils effectuent tous deux des opérations à effet de levier. Le risque majeur est en effet de voir un fonds spéculatif – comme LTCM –, faire des placements d'une taille démesurée par le biais d'emprunts.

Une telle mesure ne fait cependant pas l'unanimité, notamment auprès des autorités américaines. Comme le montrent les propositions du « groupe de travail sur les marchés financiers », créé à l'initiative du président des Etats-Unis, Bill Clinton, celles-ci sont hostiles à un contrôle direct des hedge funds. Elles recommandent seulement une obligation de transparence, une supervision indirecte via le système bancaire, et une surveillance des effets de levier des différents agents de la communauté financière, banques comprises.

Cécile Prudhomme

La gestion des assureurs critiquée par la commission de contrôle

LA COMMISSION de contrôle des assurances (CCA), l'organe de contrôle des sociétés d'assurances françaises, a publié, lundi 11 octobre, son rapport pour l'année 1998 : un rapport attendu, alors que la CCA est critiquée pour son laxisme par les professionnels de l'assurance.

« Dix-sept sociétés ont été concernées par la caducité d'un ou plusieurs de leurs agréments », précise la commission, qui s'est réunie vingt-deux fois en 1998 et a examiné en séance les dossiers de trente et une sociétés. « Neuf dossiers délictueux ont été étudiés au moins à trois reprises », ajoute le rapport, sans que des sanctions soient prononcées, mais « des procédures préliminaires ont été entamées et ont conduit à des sanctions en 1999, dont il sera fait état dans le prochain rapport », prévient le gendarme des assureurs.

La CCA a ainsi procédé au retrait d'agrément de la société d'assu-

rance-construction ICS Assurance (ex-Sprinks), en juillet. ICS a été placée en liquidation en juillet (Le Monde du 10 septembre). L'addition pourrait être lourde, de l'ordre de plusieurs centaines de millions de francs, mais ni les pouvoirs publics ni les assureurs ne veulent la payer. Dans les coulisses, la profession critique l'action de la commission de contrôle, qui a été, à ses yeux, trop lente à intervenir.

LA PRÉCISION DES CONTRATS

Pour sa défense, l'organe de contrôle estime qu'il ne doit pas mettre l'accent sur la mauvaise santé d'une compagnie d'assurances trop tôt, afin de ne pas affoler les assurés. Elle adresse aussi, dans son rapport annuel, des avertissements aux assureurs. La CCA dénonce notamment, en matière d'assurance-dommages, « l'ambiguïté et le manque de précision de certains contrats ». De même, en assurance-vie, la commission fait

des observations sur « la nécessaire transparence du contrat et le respect des clauses contractuelles », en particulier pour les contrats à capital variable. Ainsi, selon la CCA, huit entreprises ne donnaient pas d'informations correctes sur les valeurs de rachat au terme de huit années de contrat. Au total, résume la CCA, les compagnies ne fournissent pas assez de précisions sur l'évolution des contrats, ce qui donne lieu à de nombreuses réclamations de la part des assurés. La commission est également sévère à l'encontre des contrats d'assurance de voyages.

En assurance-vie, la CCA met aussi le doigt sur les risques de solvabilité, notamment la sous-estimation par six compagnies de leurs provisions (engagements envers les assurés) pour faire face aux garanties de taux délivrés, « garanties par ailleurs excessives au regard de la réglementation sur les tarifs ». La CCA avait déjà attiré l'attention des as-

sureurs sur les risques de mouvements des taux, les années précédentes. « Plusieurs rapports se sont attachés à montrer que certains engagements, quoique provisionnés réglementairement, font peser un risque non négligeable sur les entreprises », indique la commission. Plus largement, « la couverture des engagements réglementés ne peut être considérée comme satisfaisante ».

Enfin, la CCA attire l'attention des assureurs sur le risque du passage à l'an 2000 pour ceux qui seraient « insuffisamment préparés », risque pour leur gestion propre et à l'égard de leurs assurés. « Une plus grande attention doit être portée aux garanties des contrats et aux risques de sinistralité accrue, en particulier dans les branches responsabilité civile, transports, protection juridique, assistance et assurance-crédit », conclut la commission.

Pascale Santi

Cécile Prudhomme

Les chaînes généralistes veulent se partager le numérique hertzien

Dans leurs contributions au Livre blanc sur le numérique terrestre, les opérateurs réclament leur part des multiplex et veulent limiter la concurrence de nouvelles chaînes

APRÈS le satellite, puis le câble, c'est au tour du réseau hertzien de se mettre au numérique. Le 30 septembre, le gouvernement a ramassé les copies des opérateurs et des professionnels. Autant de réponses au Livre blanc élaboré conjointement par les ministères de la culture et de la communication et des finances. Des contributions qui mettent en exergue les points-clés du dossier : à quelle date lancer le numérique hertzien ? Des chaînes à péage cohabiteront-elles avec des programmes en clair ? Qui aura la maîtrise de l'opérateur commercial ? Quelle place accorder aux généralistes ? De nouveaux entrants trouveront-ils leur économie ? Qui va payer le surcoût de l'équipement du réseau en émetteurs numériques ?

Pour l'heure rien n'est encore véritablement tranché. L'avènement du numérique hertzien devrait résulter d'un amendement introduit dans la discussion sur la future loi audiovisuelle au printemps ou à

l'automne prochain. Son démarrage effectif ne devrait pas intervenir avant, au mieux, fin 2002. L'occasion pour les chaînes hertziennes de peser de tout leur poids pour rester les maîtres du jeu dans l'ère numérique.

PEU D'EMPRESSEMENT

Une première évidence s'impose. A l'exception notable de France Télévision, les opérateurs ne montrent guère d'empressement à adapter l'historique réseau hertzien à la technologie numérique. Alliés ou concurrents, sur le satellite et le câble au travers de TPS et Canal-Satellite, TF 1, M 6 et Canal+ se retrouvent pour exiger des réponses satisfaisantes avant de s'engager. Notamment sur le prix à payer du réseau d'émetteur destinés à la diffusion numérique. La fourchette est grande, qui varie entre 3 et 5 milliards de francs. L'Etat prendra sa part, mais les opérateurs ne veulent pas se retrouver pieds et poings liés face à Télédiffusion de France

(TDF), qui trouve là matière à sauvegarder l'avenir commercial de son réseau d'émetteurs.

Toutefois, les chaînes n'organiseront pas de combat d'arrière-garde face au numérique hertzien. Selon une télévision privée, « le numérique hertzien est inéluctable, même s'il n'est pas indispensable pour les foyers déjà alimentés par le satellite ou le câble, mais il est une vraie réponse de politique industrielle pour libérer des fréquences ». En premier lieu, les chaînes souhaitent « éviter les effets d'annonce prématurés ». Lourdemment engagées financièrement dans TPS, dont l'équilibre est encore à venir, TF 1 et M 6 ne veulent pas voir le numérique hertzien venir « ruiner les investissements actuels des opérateurs français dans la télévision numérique ».

La composition de l'offre de programmes reste aussi à définir. La lente montée en charge du numérique hertzien obligera à proposer un cocktail de chaînes gratuites en clair et de programmes payants.

Maxime Lombardini, chargé du développement à TF 1, souhaite que l'on s'inspire de « l'expérience anglaise ». La démarche empruntée outre-Manche par On Digital, lui semble « plutôt intelligente avec une offre en clair un peu plus large qu'en analogique et une palette de chaînes payantes formée à 70 % par des chaînes déjà existantes sur le satellite et le câble ». Pour M 6 : « Il ne faut pas bousculer la fragile économie des chaînes thématiques actuelles », notamment avec la création de nouvelles chaînes réservées au numérique terrestre et financées par la collectivité. Dans sa contribution au Livre blanc, M 6 demande que « dans l'esprit de la directive communautaire sur la transparence financière il faudra que l'on sache clairement ce qui relève d'une mission de service public et justifie en conséquence des financements publics et ce qui ressort du secteur concurrentiel ».

Les opérateurs réclament aussi des éclaircissements sur l'attribu-

tion des six multiplex. Toutefois, fait remarquer M. Lombardini, « TF 1 a fait le choix de ne pas poser de demande précise car tous les éléments pour émettre un avis définitif ne sont pas réunis ». La Une se borne, pour l'heure, à revendiquer « des capacités suffisantes » car elle « considère qu'elle est le plus légitime des acteurs existants de la télévision pour revendiquer une diffusion numérique terrestre ». M 6 va plus loin et veut « donner la priorité aux chaînes généralistes en clair existantes pour l'attribution des multiplex ». Toutes deux penchent pour l'attribution « des capacités par multiplex entiers ». De même, « TF 1 souhaite être un des opérateurs en prenant la responsabilité de la réussite auprès du public de plusieurs multiplex ».

Des positions qui ne laissent guère de place aux nouveaux entrants. M. Lombardini pense qu'ils ne seront pas nombreux à vouloir y aller car « l'économie est difficile ». Ainsi, On Digital, en Grande-Bretagne, revendiquait 411 000 abonnés à la fin septembre. Lancé en novembre 1998, l'opérateur britannique a déjà accumulé 2,5 milliards de francs de pertes et prévoit d'en dépenser encore autant avant d'atteindre l'équilibre.

A côté des candidatures attendues des groupe Pathé et L'Argardère, d'autres indépendants, sous la bannière de la Coordination permanente des médias libres, réclament aussi toute leur place. Ils « revendiquent de pouvoir exister sur tous les canaux de diffusion notamment en analogique », signale Michel Fiszbain, un des porte-parole de la Coordination. Ils exigent « un multiplex pour tout le secteur associatif audiovisuel ».

Propos recueillis par
Frédéric Chambon

Guy Duthel

TROIS QUESTIONS À...

BRUNO CHETAILLE

1 Quelle est l'importance du numérique hertzien pour Télédiffusion de France (TDF), dont vous êtes le président ?

Le numérique hertzien représente un accélérateur de notre développement international. C'est déjà une réalité tangible en Grande-Bretagne et en Espagne, qui sont les premiers théâtres du numérique hertzien en Europe et où nous sommes présents.

TDF est leader européen pour la diffusion des images et des sons. L'objectif consiste à devenir aussi le

leader sur le numérique hertzien. La numérisation paraît incontournable, elle touche toute la chaîne de l'image et ce n'est pas une initiative française, il s'agit d'une lame de fond internationale. Pour nous, cela représente une formidable opportunité pour développer nos compétences sur le cœur de notre métier, en France et à l'étranger.

2 Que répondez-vous à ceux qui émettent des réserves sur le numérique hertzien en termes de coût et de concurrence avec le câble et le satellite ?

C'est très franco-français de croire qu'un support peut tuer l'autre. Moi, je suis persuadé que

chaque support est complémentaire et que le numérique hertzien va créer des dynamiques de marché par rapport au câble et au satellite.

En ce qui concerne les coûts pour les opérateurs, le prix de la diffusion est à relativiser par rapport au nombre de chaînes que l'on pourra diffuser sur le même canal. Pour TDF, le passage au numérique est un investissement lourd mais il sera étalé sur cinq ou six ans.

3 Qu'attendez-vous des pouvoirs publics au moment où va commencer l'élaboration d'un cadre législatif pour le numérique hertzien ?

Il faut que la France définisse des

règles du jeu claires et lisibles pour tous. On le voit à l'étranger, c'est le facteur déclencheur pour prendre la décision d'investir. Nous, à TDF, nous montrons que, techniquement, le numérique fonctionne. Si la loi est votée en 2000, nous sommes prêts à ouvrir des réseaux numériques dès fin 2001, à condition d'avoir des clients. Pour cela, il faut définir l'équilibre entre secteur public et privé, entre payant et gratuit, entre opérateurs existants sur l'analogique et nouveaux entrants. Sur ces points-clés, les pouvoirs publics ont à prendre position.

Propos recueillis par
Frédéric Chambon

Guy Duthel

Saint-Pern, laboratoire de « la télévision de demain »

RENNES

de notre envoyé spécial

De loin, c'est un émetteur ordinaire, aussi peu discret et esthétique que les autres. Ses 265 mètres posés comme une verrue sur la colline du village de Saint-Pern, à une trentaine de kilomètres de Rennes, le py-

REPORTAGE

C'est là, à 30 kilomètres de Rennes, que TDF expérimente en grandeur réelle le numérique hertzien

lône de Télédiffusion de France (TDF) couvre, à lui seul, un tiers de la Bretagne. C'est là, « en grandeur réelle », que TDF expérimente « la télévision de demain », le numérique hertzien. Pour le leader français et européen de la diffusion, il s'agit de prendre position sur ce nouveau marché potentiel et de prouver que les contraintes techniques spécifiques à la France ne sont

pas un obstacle. L'expérience menée en Bretagne ne touche pas encore le grand public. Les téléopérateurs bretons continuent à recevoir leurs programmes habituels en analogique. Les émissions diffusées en numérique ne sont destinées qu'au cercle restreint des techniciens de TDF et à ceux des chaînes associées à l'expérience comme France 3 et TF 1. Grâce à la mise en place d'un système numérique de codage et de « multiplexage », l'émetteur de Saint-Pern est devenu, depuis septembre 1998, la tête de réseau de l'expérimentation.

« UN FORMIDABLE BOND EN AVANT »

Relié à d'autres émetteurs de la « plate-forme bretonne », il a permis de vérifier que la zone de couverture du numérique était la même que celle du signal analogique, sans perturbation de ce dernier. Côté réception, les techniciens de TDF se sont déplacés dans plusieurs logements individuels et collectifs de la région pour tester la « réponse » des antennes râteaux existantes au signal numérique.

REPRODUCTION INTERDITE

LE M P L O

DEMANDES

Expérimentée très motivée polyvalente tril. cherche

AUTHENTIQUE ASSISTANAT

Tél. 01-39-02-72-45.

Infirmière 53 ans rech. emploi

DAME DE COMPAGNIE

sur Paris et province. Tél. : 02-98-45-76-22 ou 06-63-11-20-48.

Resp. ressources humaines, 14 ans d'expérience, spécialisation IGS, cherche poste PME-PMI Tél. : 01-34-60-29-69 (répondeur).

J.F. 21 ans, DUT GEII à l'IUT de Cachan, cherche emploi stable d'analyste programmeur ou développeur Pratique des langues. Tél. : 06-61-83-93-25

OFFRES

FORMATION et RECRUTEMENT de SECRÉTAIRES et ASSISTANTS JURIDIQUES Tél. 01-47-70-43-21 01-47-70-48-88.

Urgent recherchons professeur d'espagnol 12,5 heures par semaine lycée sous contrat. Adresser CV + lettre manuscrite à lycée Carcado-Saisseval, 121, bd Raspail, 75006 Paris.

Hebdomadaire financier recherche **JEUNE FINANCIER** très motivé par un poste de **JOURNALISTE** diplômé de l'enseignement supérieur, bonne connaissance de la finance d'entreprise ou de l'analyse financière, un à deux ans d'expérience dans la finance ou l'audit. Env. CV + lettre manus. à **OPTION FINANCE** M^{me} FONTAINE, 1, rue du Col.-Pierre-Avia, 75503 Paris Cedex 15.

PROPOSITIONS COMMERCIALES

Ch. investisseurs pour le lancement d'un hebdo de programmes de radio. Excellentes études de marché et rentabilité. Harland. 01-47-05-91-79 8, rue Montessuy, 75007 Paris.

Associé recherché !

Jeune entreprise dynamique d'évacuation des déchets, siège en Rhénanie-Palatinat, recherche un associé ayant une grande autonomie financière.

Une grande clientèle en Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg, Sarre, Hesse et Rhénanie du Nord-Westphalie est disponible. Lettres de réponse à adresser à : CCR Verwertungcenter Rheinhessen GmbH, à l'attention de M^{me} M. Döss, Badenheimer Strasse 21, D-5576 Sprendlingen.

Entreprises !

Vous voulez vous installer à Berlin ? Je m'occupe de tout. J'ai tous les contacts nécessaires. Elisabeth Perelli, Körtestr. 24, 10967 Berlin. Tél. 00-49-30-69-40-18-49 Fax 00-49-30-69-40-18-09.

Pour TDF, le résultat est plus que satisfaisant. « 90 % des antennes individuelles existantes peuvent recevoir le numérique. Pour les antennes collectives, il suffit de rajouter un filtre », affirme Gérard Fiderspil, le « Monsieur numérique hertzien » de TDF. « Le scénario technique à la française est complètement validé et parfaitement efficace. 99 % des problèmes sont résolus. A TDF, nous sommes prêts », souligne M. Fiderspil.

L'enthousiasme zélé et intéressé de TDF à l'égard du numérique hertzien est partagé par Jimmy Jonquard, le patron de France 3 Ouest. Dans son immense bureau du centre-ville de Rennes, le directeur régional ne se lasse pas de visionner le spot de présentation du programme numérique déjà concocté par sa chaîne. « France 3 Ouest numérique : une nouvelle offre de télévision régionale, disponible sept jours sur sept, de 10 heures à 21 heures », promet la vidéo. « Pour nous, le numérique hertzien représente un bond en avant formidable. C'est la possibilité de devenir une vraie télévision

régionale, de sortir de la logique de décrochage par rapport à France 3 national en disposant d'un canal sur lequel on pourra diffuser notre propre grille », souligne M. Jonquard.

« UNE LOGIQUE DE PROXIMITÉ »

Alimentée par les quinze heures de programmes régionaux diffusés chaque semaine, la chaîne numérique de France 3 Ouest n'en est qu'au stade expérimental. En guise de régie, un ancien local de rangement abrite un serveur informatique et quelques écrans d'ordinateurs. Depuis le 20 septembre, la chaîne est diffusée en circuit fermé dans les locaux de France 3, sur un seul écran.

Mais pour France Télévision, l'expérience bretonne constitue un laboratoire d'idées au service d'une stratégie ambitieuse en matière de numérique. « Pour l'instant, on apprend à composer une grille à partir de programmes existants. Mais à terme, dans une logique de proximité, il s'agit d'offrir une programmation qui réponde vraiment aux

modes de vie locaux », explique M. Jonquard. Du côté de TF 1, la priorité va à la rentabilisation du bouquet satellite TPS et l'heure est à la prudence sur le numérique hertzien. « L'expérience en Bretagne a permis de tester de manière opérationnelle le scénario papier », concède Maxime Lombardini, chargé du développement. « Mais en matière de diffusion, la Bretagne n'est pas un terrain particulièrement difficile, et du côté de la réception, il y a clairement des aménagements à faire pour les antennes collectives », souligne M. Lombardini.

« Le numérique, ça marche, nous dit aujourd'hui TDF. Mais beaucoup sont tentés de lui répondre : et alors ? », affirme Laurence Balla, chargée du numérique hertzien à l'Idate, l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe. « Sur le numérique, le verrou n'est pas d'ordre technique. Il est plutôt économique et politique. Il s'agit de savoir quel marché les pouvoirs publics veulent et avec quels opérateurs. »

Fr. Ch.

DÉPÊCHES

■ **PUBLICITÉ** : le gouvernement britannique reporte l'interdiction de la publicité pour le tabac, prévue le 10 décembre. Le ministre de la santé a annoncé, lundi 11 octobre, sa décision d'étaler la mesure sur trois ans. Cette annonce coïncide avec le début d'un procès intenté au gouvernement britannique par l'association des industriels du tabac. - (AFP)

■ **TÉLÉVISION** : Rupert Murdoch négocie en Allemagne une prise de participation minoritaire dans le bouquet numérique Première World de Leo Kirch, selon le *Financial Times* du 11 octobre.

■ **Le bouquet numérique de Télé+ en Italie a franchi la barre des 800 000 abonnés**, au mois de septembre. Selon Canal+, actionnaire de la chaîne italienne, ce résultat « place l'Italie au deuxième rang sur le marché de la télévision numérique en Europe », derrière la France.

■ **RADIO** : Europe 1 proposera Brigitte Gauthier-Darcet, administrateur délégué d'Europe 1 Communication, pour présider le Syndicat des radios généralistes privées, lundi 18 octobre. Cette présidence est tenue tour à tour par le représentant d'une des stations adhérentes.



Le Monde de l'éducation

Au sommaire du numéro d'octobre

Dossier : Un collège pour tous.

- Entretien avec Jean Baudrillard.
- Enseigner en zone rurale.
- Médiateur : un premier bilan.
- La grande misère des salles de profs.
- Inspection : copie à revoir.
- Voyage : la Polynésie.
- Guide culture.
- Petites annonces.

Chez votre marchand de journaux
30 F - 4,57 €

Le magazine résolument enseignant

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **REPSOL**: la première compagnie pétrolière espagnole a annoncé, lundi 11 octobre, la mise en vente de ses actifs de prospection, production, raffinage et marketing en Grande-Bretagne et en Indonésie. Cette opération s'inscrit dans un programme de 2,5 milliards de dollars de cessions, destiné à financer l'achat de la compagnie argentine YPF.

● **NIPPON OIL**: le leader japonais de la distribution de produits pétroliers a annoncé, mardi, la fusion de ses activités pétrolières avec le numéro trois du secteur, Cosmo Oil, donnant naissance au premier raffineur nippon et au quatrième mondial. Avec une part de marché d'environ 37,5 %, le nouvel ensemble aura une capacité de production de 1,94 million de barils par jour.

● **CELANESE**: le groupe allemand qui regroupera les activités chimie de base dont Hoechst se sépare pour fusionner avec Rhône-Poulenc, sera introduit en Bourse pour un prix compris entre 16 et 23 euros par action. Celanese AG sera coté à Francfort et à New York dès le 25 octobre. Le groupe envisage la suppression de 1 000 emplois sur un total de 17 500 personnes.

● **COLT**: le légendaire fabricant de pistolets, envisage l'arrêt de la production et de la vente au détail de certaines armes de poing non rentables pour se concentrer sur le marché plus profitable de la police et du militaire. Colt aurait du mal à emprunter auprès des banques en raison des procédures engagées par des municipalités et des comités contre les fabricants d'armes, à l'image de celles engagées contre les producteurs de tabac.

● **DAEWOO MOTOR**: la Corée du Sud va nationaliser le constructeur automobile, filiale du conglomérat Daewoo en pleine crise, l'assainir pour ensuite le revendre, ont affirmé mardi la télévision YTN et le journal *Mail Business*, qui citent des responsables gouvernementaux et des banquiers.

SERVICES

● **SEMA GROUP**: la société franco-britannique de services informatiques a remporté un contrat d'un minimum de 194 millions d'euros sur cinq ans pour fournir à la police londonienne (Metropoli-

tan Police Service) l'intégration de systèmes et la gestion des réseaux et des 14 500 postes de travail. Sema Group avait déjà eu des contrats avec le ministère de l'intérieur et l'administration pénitentiaire britanniques.

● **ENEL**: l'Etat italien a décidé lundi de céder 20 à 23 % du capital de la compagnie publique d'électricité au lieu des 15 à 18 % annoncés. Cette cession rapportera au Trésor entre 8,26 et 11,98 milliards d'euros.

● **PIERRE ET VACANCES**: le groupe de résidences de tourisme a décidé de vendre - pour un montant non précisé - les murs de vingt résidences Orion (acquises en février) à la société Almafim (filiale du groupe belge Almani/KBC). Pierre et Vacances conserve la marque, les fonds de commerce et l'exploitation de ces résidences.

● **CGIS**: le pôle immobilier de Vivendi devait annoncer mardi la modification de son tour de table. Dans une première étape d'ouverture du capital qualifiée de privée, Vivendi devait rester actionnaire à hauteur de 20 à 35 % dans le capital, aux côtés d'autres partenaires et du management de la CGIS pour 15 à 20 %.

● **ROYAL AIR MAROC**: la compagnie publique aérienne marocaine devrait voir son capital, à hauteur de 40 %, introduit à la Bourse de Casablanca. Selon Mustapha Mansouri, ministre marocain des transports, cela permettra à la RAM de « drainer des capitaux et trouver les moyens pour renouveler sa flotte ».

● **PHONE.COM**: le fabricant américain de logiciels pour les applications de téléphone portable depuis l'Internet, a annoncé lundi le rachat de la société nord-irlandaise Apion, spécialisée dans la fourniture d'accès à Internet pour 239 millions de dollars.

FINANCE

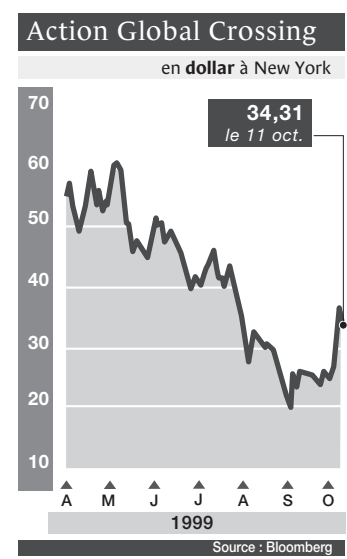
● **BBV**: les discussions entre le Banco Bilbao Vizcaya et la banque italienne Unicredito se poursuivent, afin de parvenir à une « collaboration » plus étroite. Au centre des discussions, le sort de la Banca Nazionale del Lavoro (BNL), détenue à 10 % par le BBV.

● **KBC**: la banque belge Kredietbank a annoncé, mardi, avoir annulé une augmentation de capital de 500 millions d'euros à cause de la faiblesse actuelle des cours de ses actions.

VALEUR DU JOUR

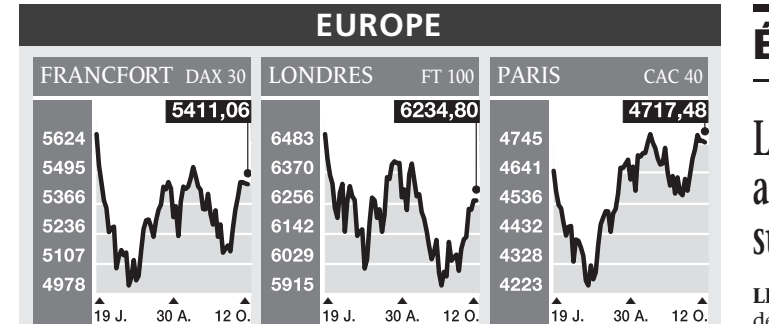
Global Crossing veut croître à tout prix

L'OPÉRATEUR de télécommunications américain Global Crossing a vu son titre perdre 6 %, lundi 11 octobre, à 34,31 dollars, après avoir annoncé l'acquisition du britannique Racal Telecom pour 1,55 milliard d'euros (*Le Monde* du 12 octobre). La société, dont le projet de rachat de US West avait échoué cet été, semble vouloir grandir très vite pour éviter de passer du statut d'acquéreur à celui de cible. Une rumeur récente faisait état d'un fort intérêt de la part de BellSouth. Cette acquisition s'inscrit aussi dans la stratégie d'implantation en Europe de Global Crossing. En octobre 1998, le groupe avait annoncé son intention d'y construire un réseau de télécommunications à haut débit. En un an, il a déjà déployé 12 000 kilomètres de fibre optique reliant 24 villes, qui devraient entrer en service à la fin de l'année. En rachetant les infrastructures téléphoniques de Racal Telecom (7 300 kilomètres courant le long des voies de chemin de fer britanniques), Global Crossing gagne un temps précieux. A Genève, au salon Telecom 2000, le groupe américain a estimé que sans cette acquisition, il aurait dépensé la même somme pour construire son réseau outre-Manche, mais qu'il lui aurait fallu près de deux ans. Avec ses 2 millions de kilomètres de câbles, Global Crossing ne se contente plus d'être un opérateur d'infrastructures. Il veut devenir prestataire de services aux entreprises : « *Auparavant, nous ne nous*

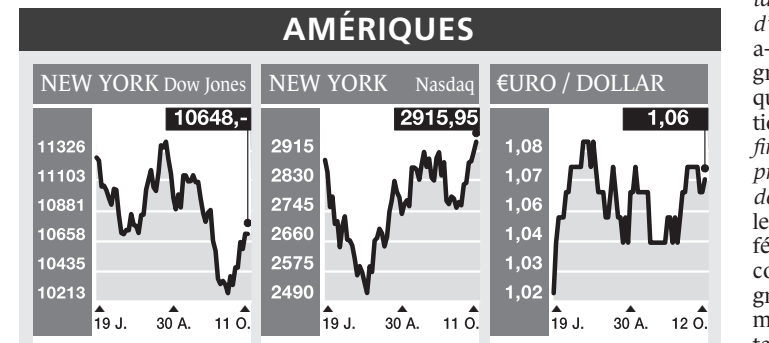


occupions que de poser des câbles transocéaniques, explique Wim Huisman, directeur pour l'Europe. Mais il a fallu très vite agrandir notre champ d'action pour relier les villes entre elles, d'où le rachat de l'opérateur américain de boucles locales Frontier et l'installation d'un réseau terrestre européen. Maintenant, il faut aller jusqu'aux entreprises. » Pour les séduire, Global Crossing s'appuie sur le savoir-faire de Frontier, dont les centres de services permettent de fournir aux clients une connexion à haut débit ainsi que l'hébergement de sites Internet et des capacités de stockage de données. Le groupe prévoit de construire quatre nouveaux centres à Londres, Paris, Amsterdam et Francfort.

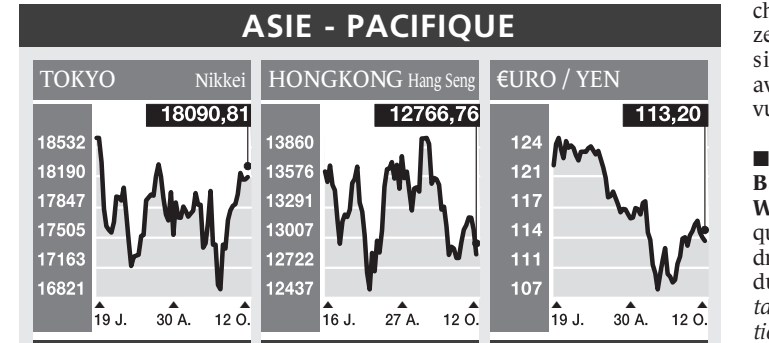
Enguérand Renault



Europe 09h50	Indices sélection	cours 12/10	Var. % 11/10	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3798,18	0,22	13,64
EUROPE	STOXX 50	3778,53	0,08	13,80
EUROPE	EURO STOXX 324	328,12	0,11	9,97
EUROPE	STOXX 653	313,28	0,04	12,21
PARIS	CAC 40	4717,48	-0,10	19,65
PARIS	MIDCAC	0,00
PARIS	SBF 120	3231,15	-0,08	21,64
PARIS	SBF 250	0,00
PARIS	SECOND MARCHÉ	0,00
AMSTERDAM	AEX	560,66	0,16	4,14
BRUXELLES	BEL 20	3030,77	0,14	-13,76
FRANCFORT	DAX 30	5411,06	-0,06	8,08
LONDRES	FTSE 100	6234,80	0,57	5,99
MADRID	STOCK EXCHANGE	9808,20	0,38	-0,29
MILAN	MIBTEL 30	33681,00	-0,46	-4,18
ZURICH	SPI	7078,60	-0,44	-1,15



Amérique 09h50	Indices sélection	cours 11/10	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10648,18	-0,01	15,98
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1335,21	-0,11	8,62
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2915,95	1,02	32,99
TORONTO	TSE INDEX	7116,04	0,74	9,71
SAO PAULO	BOVESPA	11478,00	0,16	69,19
MEXICO	BOLSA	302,87	1,33	30,28
BUENOS AIRES	MERVAL	0,00
SANTIAGO	IPSA GENERAL	123,64	-0,57	60,57
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5567,70	-0,34	16,27



Zone Asie 09h50	Indices sélection	cours 12/10	Var. % 11/10	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	18090,81	0,16	30,69
HONGKONG	HANG SENG	12766,76	-1,74	27,05
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	51,65
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	102,78	2,50	58,27
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2934,10	0,26	4,29
BANGKOK	SET	27,70	2,74	7,87
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	5057,61	0,51	65,53
WELLINGTON	NZSE-40	2070,42	0,49	0,25

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE DE PARIS a débuté la séance du mardi 12 octobre sur une baisse de 0,08 %, l'indice CAC 40 s'affichant à 4 718,48 points, dans le sillage de la baisse de Wall Street la veille. Lundi, la place de Paris avait clôturé sur une note quasi stable.

FRANCFORT

COMME la place de Paris, la Bourse de Francfort s'affichait, mardi, en légère baisse à l'ouverture, l'indice X-DAX cédant 0,1 %, à 5 409,24 points au tout début des échanges, après avoir clôturé la veille à 5 414,5 points. Les opérateurs s'inquiètent des perspectives de resserrement monétaire en Europe au cours des prochains mois.

LONDRES

L'INDICE FOOTsie de la Bourse de Londres a ouvert en hausse, mardi, en gagnant 9,3 points, à 6 244,1 points, soit 0,15 %, après avoir gagné 0,57 % la veille, à la faveur de la bonne tenue des valeurs pharmaceutiques, animées par des rumeurs de fusion, ainsi que par la fermeté du secteur des télécommunications.

TOKYO

LA BOURSE DE TOKYO a légèrement progressé, mardi, favorisée par la perspective de nouvelles alliances dans les secteurs bancaire et des télécommunications. L'indice Nikkei a gagné 28,63 points, soit 0,16 %, à 18 090,81 points.

NEW YORK

À LA BOURSE de New York, l'indice Dow Jones a perdu, lundi 11 octobre, 1,58 point à 10 648,18 points, tandis que l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a battu son niveau historique à 2 915,96 points, avec un gain de 1,02 %. Le précédent record de 2 887,06 points remontait au 10 septembre dernier. Depuis le début de l'année, cet indice, qui regroupe les valeurs de la haute technologie et de l'internet, a progressé de 33 %. L'indice Standard & Poor's des 500 valeurs a, de son côté, perdu sur la séance de lundi 0,06 % à 1 335,21 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient mal orientés en début de séance mardi 12 octobre. Le contrat à terme du marché allemand, qui reflète la performance des emprunts d'Etat germaniques, s'affichait en repli de 15 centièmes dans les premières transactions. Son homologue français perdait de son côté 22 centièmes. Évoluant en sens inverse, les taux à dix ans en Allemagne sont montés à 5,25 % et en France à 5,38 %.

MONNAIE

L'EURO progressait légèrement face au dollar, mardi matin, dans les premières transactions sur le marché des changes. Il se négociait à 1,0651 dollar. Le billet vert perdait également du terrain face au yen, se situant à 106,35 yens, après s'être échangé à plus de 107,50 yens la veille.

ÉCONOMIE

Les fusions bancaires accroissent les risques sur l'économie

LE PRÉSIDENT de la Réserve fédérale américaine Alan Greenspan, a estimé lundi 11 octobre que les autorités de réglementation bancaire doivent éviter une approche standardisée des grandes institutions financières. Ce besoin d'adapter la réglementation et la supervision prudentielle, selon M. Greenspan, est d'autant plus important que la multiplication des « mégabanques » fait courir « un risque systémique » sans précédent à l'économie mondiale si elles venaient à faire faillite. « Une approche unique en matière de réglementation et de supervision est inefficace et intenable dans un monde où les banques varient de façon importante non seulement en taille mais aussi en termes de types d'activités et de notion de risque », a-t-il dit devant une conférence du groupement américain des banquiers (American Bankers Association). « Plus les activités des groupes financiers sont complexes, plus l'approche en matière de supervisions doit être sophistiquée », a expliqué le président de la Fed. La Réserve fédérale a mobilisé des équipes de contrôleurs dans les trente plus grandes banques américaines de manière à relever le défi réglementaire constitué par la complexité croissante du secteur financier.

● **OMC**: les quinze pays européens ne sont pas parvenus lundi soir à se mettre d'accord sur un mandat de négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en raison notamment de divergences sur l'audiovisuel. Les ministres européens des affaires étrangères et du commerce ont chargé les ambassadeurs des Quinze à Bruxelles de reprendre le dossier et trouver un compromis avant la conférence de l'OMC prévue fin novembre (*lire page 2*).

● **BCE**: le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, a averti, lundi, que la banque centrale n'interviendrait pas en cas de chute brutale du marché. « La politique monétaire ne peut prévenir des fluctuations potentiellement importantes du prix des actifs », a-t-il affirmé.

● **ZONE EURO**: la croissance du Produit intérieur brut (PIB) a légèrement progressé au deuxième trimestre, s'établissant à 0,5 % contre 0,4 % au cours du premier trimestre, selon les données révisées publiées lundi par Eurostat, l'office européen des statistiques.

● **RUSSIE**: le président du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, a indiqué, lundi 11 octobre qu'un accord concernant l'attribution du prêt de 640 millions de dollars (600 millions d'euros) à la Russie devrait être trouvé « d'ici quelques semaines ». Le FMI avait suspendu le versement d'une tranche du prêt fin septembre, en raison de soupçons de détournements de fonds sur des précédents prêts accordés par le FMI à la Russie.

● **CORÉE DU SUD**: l'économie sud-coréenne devrait enregistrer une croissance d'au moins 7 % en 1999 malgré la crise du conglomérat Daewoo, a indiqué lundi 11 octobre le FMI. La semaine dernière, la banque centrale sud-coréenne prévoyait une croissance de 8,8 %.

● **ALLEMAGNE**: le parti social-démocrate (SPD) du chancelier Gerhard Schroeder projette une taxation sur les grandes fortunes pour financer l'éducation et la recherche.

Ce projet a été inscrit lundi dans la motion qui sera présentée par la direction du SPD au congrès en décembre à Berlin, a annoncé le secrétaire général du SPD, Franz Muentefering.

● **Les prix allemands** à la consommation ont diminué de 0,2 % en septembre comparé à août, ce qui porte leur hausse à 0,7 % par rapport à septembre 1998, selon des chiffres définitifs diffusés mardi par l'Office fédéral des statistiques.

● **PÉTROLE**: le prix du baril du brut de référence (light sweet crude), pour livraison en novembre, a interrompu son glissement, lundi, à New York, gagnant 37 cents à 21,27 dollars en raison d'achats de fonds d'investissement.

Le cours avait cédé près de 4 dollars la semaine dernière : les pays producteurs semblaient moins déterminés dans le respect de leurs accords de réduction de production, décidés en avril et confirmés en septembre.

● **IMMOBILIER**: le niveau des loyers dans l'agglomération parisienne est deux fois plus élevé qu'en province avec une moyenne de 84,5 francs le mètre carré et 68 francs en proche banlieue contre 38,5 francs en province, selon le ministère de l'équipement. Après la flambée du début des années 90, les loyers parisiens sont devenus beaucoup plus sages et évoluent pratiquement au même rythme (plus 2,1 % en 1998) que ceux de province mais l'écart ne se réduit pas pour autant.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	Euro contre	11/10
FRANC	6,55957	COURONNE DANOISE	7,4323
DEUTSCHENMARK	1,95658	COUR. NORVÉGIENNE	8,2905
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	COUR. SUÉDOISE	8,6710
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	COURONNE TCHÈQUE	36,653
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6256
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	DOLLAR CANADIEN	1,5656
PUNT IRLANDAISE	0,78756	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0625
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	DRACHME GRECQUE	328,30
FRANC BELGE (10)	4,03399	FLORIN HONGROIS	257,01
MARKKA FINLAND	5,94573	ZLOTY POLONAIS	4,3410

Cours de change croisés						
12/10 09h50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,94078	1,06510	0,16236	1,65670	0,66780	
YEN	106,29500	113,20000	17,25500	176,98000	70,87500	
EURO	0,93888	0,88339	1,00000	1,55510	0,62690	
FRANC	6,15925	5,79415	6,55957	10,19785	4,11055	
LIVRE	0,60361	0,56800	0,64305	0,09800	0,40305	
FRANC SUISSE	1,49745	1,40830	1,59510	0,24315	2,48090	

Taux d'intérêt (%)				
Taux 11/10	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,46	2,48	5,24	5,93
ALLEMAGNE	2,46	2,62	5,10	5,85
GDE-BRETAG.	4,94	5,22	5,58	4,87
ITALIE	2,46	2,56	5,38	6,09
JAPON	0,05	0,02	1,76
ÉTATS-UNIS	5,22	4,76	5,92	6,06
SUISSE	0,58	0,97	3,16	4,17
PAYS-BAS	2,41	2,56	5,28	5,95

Matif			
Cours 09h50	Volume 12/10	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	452	85,65	86,18
DECEMBRE 99
Euribor 3 mois
OCTOBRE 99

Pétrole			
En dollars	Cours 11/10	Var. % veille	
BRENT (LONDRES)	21,23	
WTI (NEW YORK)	21,56	1,36	
LIGHT SWEET CRUDE	21,58	1,82	

Or			
En Euros	Cours 11/10	Var. % 08/10	
OR FIN KILO BARRE	9450	+0,53	
OR FIN LINGOT	9500	+0,52	
ONCE D'OR (LO) \$	307	
PIÈCE FRANCE 20 F	52	+3,88	
PIÈCE SUISSE 20 F	52,60	+1,15	
PIÈCE UNION LAT. 20 F	52,50	+0,77	
PIÈCE 10 DOLLARS US	219,75	+4,56	
PIÈCE 20 DOLLARS US	404,50	
PIÈCE 50 PESOS MEX	335	+2,90	

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre Deutsche Lufthansa s'est apprécié, lundi 11 octobre, de 2,38 %, à 19,33 euros. Scandianavian Airlines a annoncé vendredi qu'elle se préparait à rejoindre l'alliance entre Lufthansa et United Airlines et à investir dans Air Canada afin de préserver le transporteur canadien d'une offre d'achat hostile.

participations si une offre supérieure à 500 pence par action se présentait. L'action Nokia a gagné 2,18 %, à 93,55 euros, lundi. IBM a annoncé qu'il allait s'allier avec Nokia pour lui fournir des logiciels qui seront utilisés pour la troisième génération de téléphones mobiles et permettront de consulter son courrier électronique ou son compte en banque.

La valeur Union minière a chuté de 3,89 %, à 36,10 euros, lundi. Le prix du zinc a chuté de 4,1 % sur le marché de Londres, et celui du cuivre de 4,4 %. La chute des prix de ces métaux de base réduit les perspectives de profit de la compagnie minière belge.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'AUTOMOBILE' with entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'BANQUES' with entries like ABNEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALL & LEICS, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' with entries like AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CONSTRUCTION' with entries like ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'PRODUITS DE BASE' with entries like ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CONSUMMATION CYCLIQUE' with entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CHIMIE' with entries like ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CIBAS' with entries like CIBA SPEC CHEM, CLARIANT N, DEGUSSA-HUELS, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CONGLOMÉRATS' with entries like AKER RGI-A, CGIP/RM, CHRISTIAN DIOR, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' with entries like AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CONSTRUCTION' with entries like ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'PRODUITS DE BASE' with entries like ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CONSUMMATION CYCLIQUE' with entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CHIMIE' with entries like ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CIBAS' with entries like CIBA SPEC CHEM, CLARIANT N, DEGUSSA-HUELS, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CONGLOMÉRATS' with entries like AKER RGI-A, CGIP/RM, CHRISTIAN DIOR, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' with entries like AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CONSTRUCTION' with entries like ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'PRODUITS DE BASE' with entries like ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CONSUMMATION CYCLIQUE' with entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and 12/10 09h 47. Includes sub-section 'CHIMIE' with entries like ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, etc.

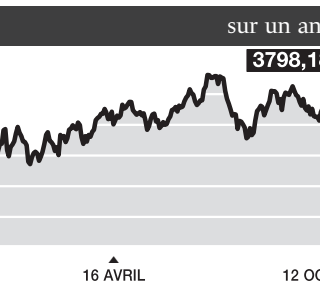
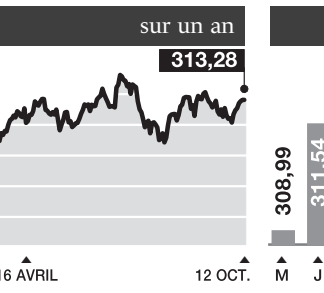


Table of stock prices for various companies including COURTALUDS TEXT, DT LUFTHANSA N, ELECTROLUX-B, EMI GROUP, EURO DISNEY/RM, etc.

Table of stock prices for various companies including ASTRAZENECA, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, HOECHST AG, NOVARTIS N, etc.

Table of stock prices for various companies including AKER RGI-A, CGIP/RM, CHRISTIAN DIOR, CIR, D'ETEREN SA, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including BONGRAIN/RM, BRAU-UNION, CADBURY SCHWEP, CARLSBERG-B, CARLSBERG AS-A, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, ALUSUISSE LON G, ASSOC BR PORTS, etc.

Table of stock prices for various companies including AKER RGI-A, CGIP/RM, CHRISTIAN DIOR, CIR, D'ETEREN SA, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including VALMET, DJ E STOXX IND GO P, ASSURANCES, ACF/RM, ALLENZA ASS, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, ALUSUISSE LON G, ASSOC BR PORTS, etc.

Table of stock prices for various companies including AKER RGI-A, CGIP/RM, CHRISTIAN DIOR, CIR, D'ETEREN SA, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including NOKIA, NYCOMMERCE AMERSHA, OCE, OLIVETTI, KON. PHILIPS, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, ALUSUISSE LON G, ASSOC BR PORTS, etc.

Table of stock prices for various companies including AKER RGI-A, CGIP/RM, CHRISTIAN DIOR, CIR, D'ETEREN SA, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Advertisement for SG Asset Management featuring the slogan 'La valeur de vos Sicav & FCP en direct' and 'Suivez vos OPCVM 24H/24' with a large phone number '08 36 68 36 62'.

Table of stock prices for various companies including VALMET, DJ E STOXX IND GO P, ASSURANCES, ACF/RM, ALLENZA ASS, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, ALUSUISSE LON G, ASSOC BR PORTS, etc.

Table of stock prices for various companies including AKER RGI-A, CGIP/RM, CHRISTIAN DIOR, CIR, D'ETEREN SA, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including NOKIA, NYCOMMERCE AMERSHA, OCE, OLIVETTI, KON. PHILIPS, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, ALUSUISSE LON G, ASSOC BR PORTS, etc.

Table of stock prices for various companies including AKER RGI-A, CGIP/RM, CHRISTIAN DIOR, CIR, D'ETEREN SA, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ALUMINIUM GREEC, ARJO WIGGINS AP, ASSIDOMABEN AB, AVESTA, BEKART, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

Table of stock prices for various companies including ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL ASIA, AIRTEL EUROPE, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, ASKO-A, AUMAR R, etc.

Table of stock prices for various companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIRTOURS PLC, ALITALIA, AUSTRIAN AIRLIN, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO: FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique. CODES PAYS HORS ZONE EURO: CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

26 / LE MONDE / MERCREDI 13 OCTOBRE 1999

DISPARITIONS

Joao Cabral

Un grand poète brésilien

LE **POÈTE** brésilien Joao Cabral de Melo Neto est mort, samedi 9 octobre à son domicile de Rio de Janeiro, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Sa vue, devenue basse avec la vieillesse, l'empêchait de lire et d'écrire ; sa surdité le privait de la musique qu'il chérissait : il restait seul avec ses idées noires. Aujourd'hui, sa voix s'est tue, l'une des plus belles du Brésil. Le poète Joao Cabral était né en 1920 à Recife, métropole du Nordeste. Il s'y fit connaître en 1942 avec un premier livre : *Pedra do sono*. Plus tard, alors qu'il embrassait la carrière diplomatique, d'autres recueils vinrent confirmer sa notoriété. *O co sem plumas*, en 1950, affirme son style et ses préférences. Il n'en dévia plus, et son œuvre montre une remarquable homogénéité jusqu'à son dernier livre, *Auto do Frade*, en 1984. Certains de ses poèmes ont figuré dans diverses anthologies françaises (par exemple *Anthologie de la poésie brésilienne*, Chandeigne, 1998), mais c'est l'épopée paysanne *Morte e vida Severina* qui devait lui donner, dès 1956, une renommée internationale dont bien peu d'écrivains brésiliens peuvent se targuer.

Joao Cabral appartenait à ce que la critique appelle la Génération de 45, un groupe varié d'auteurs que rapprochent, au moins théoriquement, le refus des provocations du modernisme des années 20, la dé-

fiance à l'égard du réalisme engagé de la décennie suivante, et un soin particulier attaché à la forme. Clarice Lispector et Guimarães Rosa en font partie. Comme eux, Cabral se méfie de l'engagement politique. Il est pourtant loin d'être neutre, et capable de s'indigner et de contester. En 1953, Getulio Vargas, alors président, voulut le chasser du service diplomatique, où la Cour suprême le réintégra. Mais il sépare délibérément ses opinions de son art : *Severina*, qui traite de la condition des paysans terrassés par la sécheresse, est plus une méditation sur la résignation qu'un appel à la prise de conscience et à la révolte. C'est dans ce sens que la critique a comparé ce poème aux analyses de Dostoïevski sur la payannerie russe. Le reste de son œuvre est encore plus éloigné de la subjectivité humaine, car Cabral, admirateur de Francis Ponge, adopte très tôt *« le parti pris des choses »*. Comme chez le poète français, il s'agit de médiatiser l'objet, de montrer comment il est lié à nos sensations les plus anciennes, les moins exprimables.

L'objet, chez Cabral, est souvent une pierre, ou un fleuve, mais aussi un paysage, envisagé non comme un habitat mais comme une valeur sous-jacente à toute l'humanité. Ce paysage est la plupart du temps celui du Nordeste, dont il est le chantre inimitable. On peut voir dans ses descriptions minutieuses de son terroir une ré-

ponse aux Modernistes de Sao Paulo, qui ne prônaient l'exotisme régional que pour sa valeur poétique. Comme Guimarães Rosa, Joao Cabral a montré comment on atteint l'universel par l'étude détaillée du régional. Sa province d'origine n'est d'ailleurs pas sa seule source d'inspiration ; le paysage de Séville, où il a longtemps vécu, a aussi marqué son œuvre. L'un des plus grands poètes brésiliens du siècle, Joao Cabral est pleuré par un peuple féru de poésie, à qui manque cruellement celui qui trouvait l'homme en regardant la pierre.

Jean Soublin

■ **Mgr ROGER MEINDRE**, archevêque d'Albi (Tarn), est mort d'une crise cardiaque dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 octobre. Né le 31 août 1931 à Ruynes-en-Margeride (Cantal), ordonné prêtre en 1956, Roger Meindre est devenu supérieur du grand séminaire de Clermont-Ferrand (1968-1971). Aumônier de l'action catholique des milieux indépendants, responsable de la pastorale des vocations et du diaconat dans le diocèse de Saint-Flour (1971-1981), puis curé de Riom-ès-Montagnes, il avait été nommé évêque de Mende en août 1983. M^{gr} Roger Meindre était archevêque d'Albi depuis juillet 1989.

■ **ANDRÉ BERTHET** est mort

<div> <div><div>M^{me} Ginette Jumel, son épouse,</div></div> <div><div>Sylvie, Philippe, et Fabienne, ses enfants,</div></div> <div><div>Sarah et Samuel, ses petits-enfants,</div></div> <div><div>Ses proches et amis,</div></div> <div><div>ont la douleur de faire part du décès de</div></div> </div>
<div> <div><div>M. Clotaire JUMEL,</div></div> <div><div>inspecteur d'académie honoraire, officier des Palmes académiques,</div></div> </div>
<div> <div><div>survenu le 9 octobre 1999, à l'âge de soixante-six ans.</div></div> </div>

<div> <div><div>– M. et M^{me} Jean-François Caubet, M. et M^{me} Yves Caubet et leurs enfants,</div></div> <div><div>M^{me} Annie Caubet,</div></div> <div><div>Les familles Beauvallet, Gipouloux, Belly, Lansac, Duruy, Blondel,</div></div> <div><div>ont la tristesse de faire part du décès, le 10 octobre 1999, dans sa quatre-vingt-douzième année, de</div></div> </div>
<div> <div><div>M^{me} Yvette CAUBET,</div></div> <div><div>née BEAUVALLET,</div></div> <div><div>agrégée de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur, ancienne directrice du lycée Marie-Curie à Saïgon,</div></div> </div>
<div> <div><div>et rappellent à votre souvenir son époux, le</div></div> </div>

<div> <div><div>M^{me} Yvette CAUBET,</div></div> <div><div>née BEAUVALLET,</div></div> <div><div>agrégée de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur, ancienne directrice du lycée Marie-Curie à Saïgon,</div></div> </div>
<div> <div><div>docteur Pierre CAUBET,</div></div> </div>
<div> <div><div>décédé le 10 novembre 1984.</div></div> </div>
<div> <div><div>La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 13 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1^{er}.</div></div> </div>
<div> <div><div>Cet avis tient lieu de faire-part.</div></div> </div>

<div> <div><div>3, rue Thérèse, 75001 Paris.</div></div> </div>
<div> <div><div>– M. Jean-Luc Randaxhe, président-directeur général,</div></div> <div><div>Et les membres du personnel des sociétés Esso SAF, Esso Raffinage SAF et Esso REP</div></div> <div><div>ont la très grande tristesse de faire part du décès, survenu le 10 octobre 1999, à l'âge de cinquante-trois ans, de</div></div> </div>
<div> <div><div>Pierre DAULAUD,</div></div> <div><div>ingénieur civil des Mines,</div></div> </div>
<div> <div><div>qui a assumé des fonctions de direction dans chacune des trois sociétés.</div></div> </div>
<div> <div><div>Ils assurent Chantal Daulaud, ses filles et son fils de toute leur sympathie dans ces moments douloureux.</div></div> </div>
<div> <div><div>La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Martin, place de l'Église, à Louveciennes (Yvelines), le mercredi 13 octobre, à 16 heures.</div></div> </div>

<div> <div><div>– Nils et Marine Robin, Sœur Véronique, Hervé et Odile Dupont, Yves et Florence Dupont, ses enfants,</div></div> <div><div>Tous ses petits-enfants et son arrière-petite-fille,</div></div> <div><div>ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de</div></div> </div>
<div> <div><div>M^{me} Pierre DUPONT,</div></div> <div><div>née Françoise PACCIARELLA,</div></div> </div>
<div> <div><div>à Evreux, le 4 octobre 1999, dans sa quatre-vingtième année.</div></div> </div>

<div> <div><div>35, rue Bonaparte, 75006 Paris.</div></div> <div><div>3, les Clairières rouges, 95000 Cergy.</div></div> <div><div>6, rue Boris-Vian, 27000 Evreux.</div></div> </div>
--

<div> <div><div>– M^{me} Ginette Jumel, son épouse,</div></div> <div><div>Sylvie, Philippe, et Fabienne, ses enfants,</div></div> <div><div>Sarah et Samuel, ses petits-enfants,</div></div> <div><div>Ses proches et amis,</div></div> <div><div>ont la douleur de faire part du décès de</div></div> </div>
<div> <div><div>M. Clotaire JUMEL,</div></div> <div><div>inspecteur d'académie honoraire, officier des Palmes académiques,</div></div> </div>
<div> <div><div>survenu le 9 octobre 1999, à l'âge de soixante-six ans.</div></div> </div>
<div> <div><div>La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-Germain de Compiègne, le mardi 12 octobre, suivie de l'inhumation au cimetière de Cuisse-la-Motte.</div></div> </div>
<div> <div><div>Cet avis tient lieu de faire-part.</div></div> </div>

<div> <div><div>– Pierre et Jacques Lemoine, M. et M^{me} Pierre Soufflard, Georges Lemoine, Catherine Soufflard, Katrina Sinclair-Lemoine, Lydie Ferard, Annick Campin et ses fils,</div></div> <div><div>Régis Landre, Florence Lemoine et leurs enfants, Emmanuel Lemoine et ses filles,</div></div> <div><div>Sylvie Godfroy et ses enfants,</div></div> <div><div>ont la douleur de faire part du décès de</div></div> </div>
<div> <div><div>Olivier LEMOINE,</div></div> </div>
<div> <div><div>survenu dans sa trente-huitième année.</div></div> </div>
<div> <div><div>Le service religieux sera célébré, le mercredi 13 octobre 1999, à 13 heures, en la cathédrale orthodoxe Sainte-Irénée, 96, boulevard Auguste-Blanqui, Paris-13^e.</div></div> </div>
<div> <div><div>M. Georges Lemoine, 561, rue des Chénaux, 76520 Ymare.</div></div> </div>

<div> <div><div>– Simone Monnier, son épouse,</div></div> <div><div>Ses amis,</div></div> <div><div>Et sa famille,</div></div> <div><div>ont la tristesse d'annoncer le décès de</div></div> </div>
<div> <div><div>Gérard MONNIER,</div></div> <div><div>ancien chercheur de l'INRA,</div></div> </div>
<div> <div><div>survenu le 22 septembre 1999, à Avignon.</div></div> </div>
<div> <div><div>Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité.</div></div> </div>
<div> <div><div>– Christiane Nonat, son épouse,</div></div> <div><div>Yves et Odile, Michel et Consuelo, Sylviane et Olivier, ses enfants,</div></div> <div><div>Chloé, Léa, Pauline, Nadia, ses petites-filles,</div></div> <div><div>M^{me} Germaine Nini, sa belle-mère,</div></div> <div><div>Et toute sa famille,</div></div> <div><div>ont l'immense chagrin d'annoncer le décès de</div></div> </div>

<div> <div><div>– Nils et Marine Robin, Sœur Véronique, Hervé et Odile Dupont, Yves et Florence Dupont, ses enfants,</div></div> <div><div>Tous ses petits-enfants et son arrière-petite-fille,</div></div> <div><div>ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de</div></div> </div>
<div> <div><div>M^{me} Pierre DUPONT,</div></div> <div><div>née Françoise PACCIARELLA,</div></div> </div>
<div> <div><div>à Evreux, le 4 octobre 1999, dans sa quatre-vingtième année.</div></div> </div>

<div> <div><div>35, rue Bonaparte, 75006 Paris.</div></div> <div><div>3, les Clairières rouges, 95000 Cergy.</div></div> <div><div>6, rue Boris-Vian, 27000 Evreux.</div></div> </div>
--

CARNET

Jack Gajos

Personnalité hors norme du cinéma français

JACK GAJOS est mort samedi 9 octobre d'une crise cardiaque dans un hôpital de Tunis. Il était âgé de cinquante-deux ans.

Personnalité hors norme du cinéma français, il aura été au centre de plusieurs réformes importantes de l'action publique dans ce domaine. C'est en 1974, alors âgé de vingt-sept ans, que ce militant socialiste se fait remarquer en prenant les directions, réunies sous sa gouverne, du service des études économiques et du secteur Art et essai au CNC (Centre national du cinéma). Ce poste, symbolique d'une approche originale qui liera toujours défense des ambitions artistiques

mercredi 6 octobre à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Né le 5 mars 1906 à Miribel (Ain), André Berthet avait créé, en 1944 à Lyon, puis dirigé *La Vie des métiers*, un hebdomadaire professionnel réparti en 75 éditions nationales touchant l'industrie, le commerce, l'agriculture, les professions libérales et certains secteurs de l'administration. En 1950, il a créé *Pour Vous Madame*, puis *Pour Vous Monsieur*, des magazines qui accompagnaient chacune des éditions de *La Vie des métiers*. André Berthet a été président du Syndicat national de la presse périodique de province et vice-président de la Fédération nationale de la presse française.

des films et intérêt pour les conditions économiques de leur fabrication, illustre la personnalité de ce franc-tireur du service public.

A la tête du Centre audiovisuel de la Ligue de l'enseignement en 1981, il sera l'un des quatre experts de la commission pilotée, à la demande de Jack Lang dès son arrivée rue de Valois, par Jean-Denis Bredin pour mettre en place les réformes du cinéma. En 1982, il « hélite » de la défense du cinéma en province. L'ADRC (Agence pour le développement régional du cinéma), créée en 1983, sera l'un des fleurons de l'action publique dans le domaine du cinéma : depuis, tous les films peuvent arriver dans les sous-préfectures en même temps qu'elles sortent à Paris.

Membre de la seconde commission Bredin, consacrée cette fois à la formation, Jack Gajos, qui a vigourement plaidé pour que l'Idhec sorte de ses archaïsmes et de son exil à Bry-sur-Marne, est chargé en 1985 de préparer la création d'une nouvelle école supérieure du cinéma. Il est au cœur de la conception de ce qui se nomme alors l'Inis (Institut national de l'image et du son). L'alternance politique de 1986 transforme l'Inis en Femis (Fondation européenne des métiers de l'image et du son) à la demande de Philippe de Villiers, et c'est François Léotard qui inaugure la grande école du cinéma français

<div> <div><div>– Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants</div></div> <div><div>ont l'immense chagrin de faire part du décès de</div></div> </div>
<div> <div><div>M^{me} Jacques ODINET,</div></div> <div><div>née Jacqueline VINCIENNE,</div></div> </div>
<div> <div><div>survenu le 10 octobre 1999, dans sa quatre-vingt-dixième année.</div></div> </div>
<div> <div><div>Les obsèques seront célébrées le mercredi 13 octobre, à 10 heures, en l'église de Mames-la-Coquette.</div></div> </div>
<div> <div><div>8 rue Schlumberger, 92430 Marnes-la-Coquette.</div></div> </div>

<div> <div><div>Anniversaires de décès</div></div> </div>
<div> <div><div>– Il y a vingt ans, le 13 octobre 1979,</div></div> </div>
<div> <div><div>Daniel LE THIEC</div></div></div>
<div> <div><div>nous quittait.</div></div> </div>
<div> <div><div>Il est toujours avec nous.</div></div> </div>
<div> <div><div>De la part de Sa famille, Et de ses amis.</div></div> </div>

<div> <div><div>Souvenir</div></div> </div>
<div> <div><div>– Il y a un mois déjà, notre frère,</div></div> </div>
<div> <div><div>Maurice BORENSTEIN,</div></div></div>
<div> <div><div>nous a quittés.</div></div> </div>
<div> <div><div>Il allait fêter ses soixante-dix ans. Aux larmes que nous n'avons jamais cessé de verser depuis la déportation de nos parents en 1942 et de notre sœur aînée, Cécile, en 1943, s'ajoute le chagrin de son départ.</div></div> </div>
<div> <div><div>Merci à tous ceux, famille et amis, qui se sont associés à notre douleur et nous ont exprimé leur affection.</div></div> </div>
<div> <div><div>Lydia et Suzanne, ses sœurs.</div></div> </div>

<div> <div><div>Remerciements</div></div> </div>
<div> <div><div>– M. et M^{me} Jacques De Maria et leurs enfants,</div></div> <div><div>profondément touchés par les témoignages d'affectueuse sympathie reçus lors du décès de</div></div> </div>
<div> <div><div>M^{me} Germaine FORD DE MARIA,</div></div></div>
<div> <div><div>remercient toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs messages, leur ont apporté réconfort et amitié.</div></div> </div>
<div> <div><div>– Jeannie Malige-Fromont et ses enfants</div></div> <div><div>remercient le personnel, les professeurs, les élèves, les associations de parents d'élèves, PEEP et FEPE, et l'Amicale du lycée Henri-IV, le collège Eugénie-Cotton d'Argenteuil (Val-d'Oise) pour les marques de sympathie qui leurs ont été données après la mort de</div></div> </div>
<div> <div><div>Pierre FROMONT,</div></div> <div><div>professeur agrégé de lettres classiques au lycée Henri-IV.</div></div> </div>

<div> <div><div>Avis de messe</div></div> </div>
<div> <div><div>– La messe à l'intention de</div></div> </div>
<div> <div><div>M. Bernard CLAPPIER,</div></div></div>
<div> <div><div>rappelé à Dieu le 25 septembre 1999, sera célébrée en la basilique Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, Paris-2^e, le lundi 25 octobre, à 12 h 15.</div></div> </div>

voulue par son prédécesseur. Celle-ci est présidée par Jean-Claude Carrière, et dirigée par le délégué général Jack Gajos.

Gajos a conçu la Femis comme un phalanstère de l'amour et de la découverte du cinéma, au service duquel il invente des méthodes pédagogiques nouvelles. Il a aussi fait de l'école « sa chose », poussant la personnalisation du pouvoir jusqu'à des excès qui, en 1993, débouchent sur le scandale de l'admission de candidats au concours d'entrée grâce à des notes modifiées par le délégué général au mépris de toute régularité. Le 9 novembre, dans une ambiance électrisée par les polémiques, Jack Gajos démissionne.

Il créera, en 1998, à la demande de Marc Tessier, alors directeur général du CNC, les Ateliers scénario destinés à assister les projets ayant reçu une aide à la réécriture dans le cadre de l'avance sur recettes. Il sera aussi, a titre privé, la cheville ouvrière d'Emergence, mis en place en 1998 par Jack Lang et Gérard Depardieu pour aider les réalisateurs à tourner des courts métrages ou quelques scènes de leur projet de long métrage. Gajos venait de jeter les bases d'une nouvelle société de production, c'est dans ce cadre qu'il s'était rendu à Tunis où il était victime d'une attaque fatale.

Jean-Michel Frodon

<div> <div><div>Forums</div></div> </div>
<div> <div><div>Forum organisé par le CIEP</div></div> <div><div>Etablissement public du ministère de l'éducation nationale, chargé de l'international</div></div> </div>
<div> <div><div>FRANÇAIS DE L'AVENIR & AVENIR DU FRANÇAIS</div></div></div>
<div> <div><div>Lundi 18, mardi 19 octobre 1999, amphi. H.-Poincaré, 25, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, Paris-5^e.</div></div> </div>
<div> <div><div>Ouvrt par J.-C. Chevalier et clos par H. Meschonnick, ce forum propose quatorze conférences d'universitaires à l'adresse du grand public pour</div></div> <div><div>– identifier les traits du français qui par leur dynamisme feront la langue de demain,</div></div> <div><div>– définir les conditions de son développement dans le marché mondial des langues.</div></div> </div>
<div> <div><div>Inscription préalable, CIEP, 1, avenue Léon-Journault, 92318 Sèvres. Tél. : 01-45-07-60-60. Fax : 01-45-07-60-55. MéI : dlf.ciep.fr</div></div> </div>

<div> <div><div>Assemblées générales</div></div> </div>
<div> <div><div>– La SACD réunit une assemblée générale extraordinaire,</div></div> <div><div>le jeudi 4 novembre 1999, à 15 heures,</div></div> <div><div>à l'amphithéâtre des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, Paris-9^e.</div></div> </div>
<div> <div><div>Conformément à création l'article 321-9 du code de la propriété intellectuelle, l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire porte uniquement sur la résolution définissant la part de la rémunération pour copie privée qui doit être affectée à des actions d'aide à la diffusion du spectacle vivant et à la création.</div></div> </div>
<div> <div><div>Le texte faisant l'objet de la délibération est à la disposition des associés au siège de la SACD, 11 <i>bis</i>, rue Ballu, 75009 Paris. Tél. : 01-40-23-44-09.</div></div> </div>

<div> <div><div>Inscriptions</div></div> </div>
<div> <div><div>ISTH</div></div> <div><div>Enseignement supérieur privé</div></div> </div>
<div> <div><div>PRÉPARER SCIENCES-PO</div></div> <div><div>Entrée directe en deuxième année</div></div> </div>
<div> <div><div>Session semestrielle du 18 octobre au 29 février.</div></div> <div><div>Préparation complète ou par modules.</div></div> <div><div>Options : Droit, Histoire, Economie.</div></div> </div>
<div> <div><div><i>Taux de réussite 1999 exceptionnel.</i></div></div> </div>
<div> <div><div>2, rue de Rémusat, 75016 Paris. Tél. : 01-42-24-10-72.</div></div> </div>

<div> <div><div>Communications diverses</div></div> </div>
<div> <div><div>– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, jeudi 14 octobre 1999, à 20 h 30 : Denis Grébu, illustrateur : <i>« Un Juif, israélien, peut-il illustrer le monde ?»</i> Débats avec diapositives. Tél. : 01-42-71-68-19.</div></div> </div>

<div> <div><div><i>Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.</i></div></div> </div>

Le Nobel de médecine au découvreur du code d'adressage cellulaire

L'Américain Günter Blobel a été récompensé pour avoir élucidé le mécanisme qui permet aux protéines de trouver leur destination pour effectuer leur tâche à l'intérieur de la cellule

L'académie suédoise a couronné des recherches très fondamentales sur le fonctionnement intime des fabuleuses « usines chimiques » que constituent les cellules. Mais les travaux du professeur Günter Blobel, ré-

compensé par le prix Nobel de médecine 1999 attribué lundi 11 octobre, sont susceptibles d'applications physiologiques et médicales considérables. Ce chercheur de l'université Rockefeller de New York a, en effet,

montré que les protéines, messagers chimiques permettant aux cellules de fonctionner, portent sur elles-mêmes l'information qui leur permet d'être acheminées et re-

çues pour la tâche pour laquelle elles sont conçues. Or on sait que plusieurs maladies comme la mucoviscidose ou certaines formes d'hypercholestérolémies sont liées à un mauvais « adressage » des protéines.

« CE PRIX NOBEL est tellement évident !, s'exclame le professeur Daniel Louvard, directeur de la recherche à l'Institut Curie. Dès 1972, Günter Blobel a décrit, avec David Sabatini, le grand cadre théorique qu'il a ensuite vérifié et approfondi expérimentalement. Les cellules étant extrêmement compartimentées, il faut que les protéines issues de la traduction des gènes trouvent leur destination finale pour pouvoir effectuer leurs tâches. Blobel a montré que c'est dans leur propre séquence qu'elles portent l'indication de leur localisation finale. »

Le comité Nobel a couronné là une recherche fondamentale. Mais les applications physiologiques et médicales de cette découverte sont considérables. George Palade, le maître de tous les biologistes spécialisés dans l'étude de la cellule, avait décrit la structure de cette dernière. Il avait aussi posé le problème du fonctionnement compartimenté de la cellule. Blobel a alors formulé le concept des signaux de localisation et a obtenu les premiers résultats à l'appui de cette hypothèse avec Bernard Dobberstein en 1975. Ce concept est général, extrêmement conservé dans tout le règne vivant - levures, plantes ou animaux -, généralisé à toutes les cellules et à toutes les protéines.

« Les cellules sont des espaces compartimentés, organisés comme une usine où auraient lieu, dans différentes pièces, les processus successifs permettant d'aboutir au produit final », explique Daniel Louvard. Dans une usine, vous placez les machines dans un certain ordre, bien agencées dans le volume des locaux. Dans la cellule, c'est la même chose. Les fonctions diverses qu'effectue la cellule sont dans des compartiments séparés et ces compartiments ont des liens entre eux. L'espace intracellulaire est ainsi agencé comme une véritable chaîne de fabrication. » L'aspect structural, fait de quantités de membranes, a été relié à l'ensemble des tâches que doit accomplir une cellule, très différentes les unes des autres et ne devant pas se télescopier.

Comment une cellule assure-t-elle une localisation correcte de toutes ses protéines ? Le problème commence lors de la synthèse de ces dernières. L'information génétique du génome provenant de l'ADN du noyau est portée par l'ARN messager dans le cytoplasme, où elle est traduite par les ribosomes en un assemblage d'acides aminés qui constituent une protéine. L'hypothèse qu'a faite Blobel est que la première partie traduite est porteuse de signaux. Il l'a nommée le peptide signal. Ce peptide a plusieurs fonctions. Il amarre le ribosome à une structure cellulaire appelée le réticulum en-

doplasmique qui, seul, possède sur sa membrane des sites de reconnaissance pour le peptide signal et pénètre à l'intérieur d'un canal de la membrane du réticulum, entraînant à sa suite le début de la chaîne protéique en croissance. Le peptide signal se scinde alors et la protéine achevée est libérée dans la lumière du réticulum, avant d'en être exportée vers sa destination finale.

PERSÉVÉRANCE

Il a fallu beaucoup de persévérance et d'études dynamiques pour pouvoir mettre à jour ce peptide signal qui est coupé de la protéine dès le début de sa synthèse. Blobel a recherché les séquences qui déterminent précisément cette localisation, à une époque où la détermination de la succession des acides aminés qui forment une protéine était balbutiante. C'est Anne Devillers-Thiéry, à l'époque en stage chez Blobel, qui a déterminé les premières séquences.

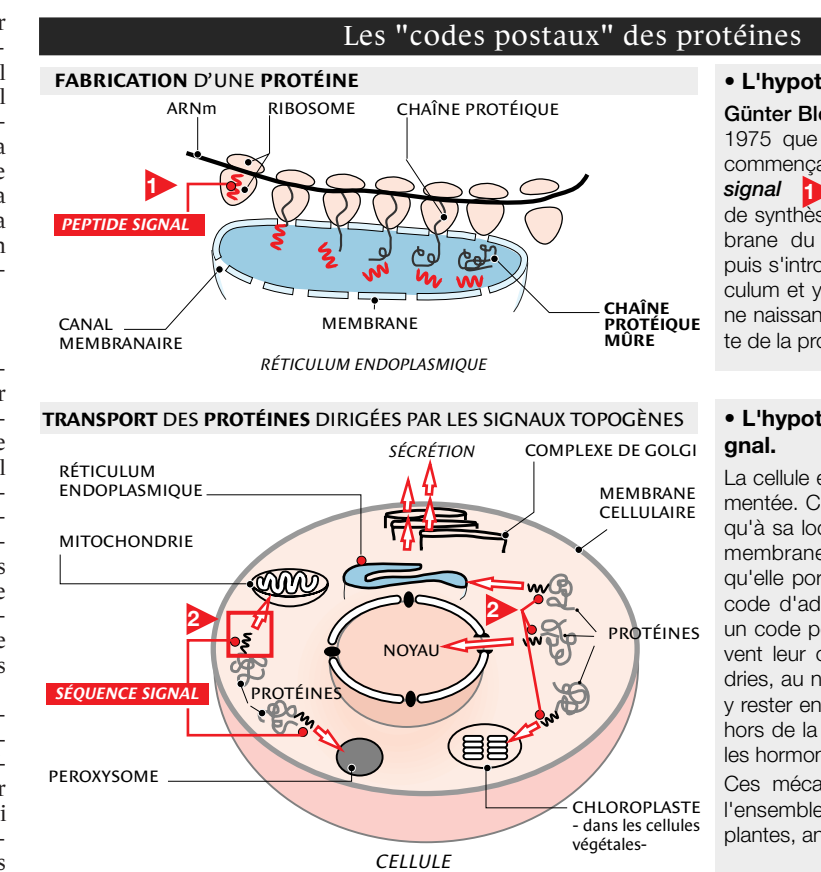
Comment alors, en termes moléculaires, la cellule fait-elle pour envoyer et localiser des protéines différentes - celles qui doivent rester dans le cytoplasme ; celles qui doivent aller dans les mitochondries (petits organites spécialisés dans la fourniture d'énergie et la respiration cellulaire) ; celles qui doivent aller dans le noyau et guider, par exemple, la transcription des gènes ; celles qui vont être associées et incorporées dans les membranes et celles qui vont être exportées hors de la cellule, « sécrétées », comme les hormones ? Quelle est la règle ?

Blobel a recherché le « code » qui permet d'adresser la protéine là où elle doit se rendre. Dès le début, on a comparé cette information au code postal et on a parlé d'« adressage intracellulaire ». Le nouveau prix Nobel a eu l'intuition, découvrant de sa culture à la fois moléculaire et cellulaire, que cette infor-

PROFIL

UNE CARRIÈRE AMÉRICAINE

GÜNTER BLOBEL a effectué l'essentiel de sa carrière de chercheur en biologie cellulaire et moléculaire à l'université Rockefeller de New York. Né le 21 mai 1936 à Waltersdorf, dans l'ancienne Silésie allemande (aujourd'hui polonaise), il est entré en 1969, en qualité de professeur-assistant, à l'université new-yorkaise, après avoir passé son doctorat en médecine à l'université de Tübingen (Allemagne) et réussi sa thèse de doctorat en oncologie à l'université du Wisconsin (Etats-Unis). A la fin des



L'hypothèse du peptide signal.

Günter Blobel a postulé et montré en 1975 que la synthèse des protéines commençait par celle d'un peptide dit **signal** qui amarre la machinerie de synthèse - le ribosome - à la membrane du réticulum endoplasmique, puis s'introduit dans la lumière du réticulum et y fait pénétrer ainsi la protéine naissante. Il se coupe alors du reste de la protéine.

L'hypothèse des séquences signal.

La cellule est complètement compartimentée. Chaque protéine navigue jusqu'à sa localisation finale à travers les membranes grâce aux indications qu'elle porte sur elle sous forme d'un code d'adressage comparable à un code postal. Grâce à lui elles trouvent leur chemin jusqu'aux mitochondries, au noyau, aux membranes pour y rester enchassées ou être exportées hors de la cellule - sécrétées - comme les hormones. Ces mécanismes sont généralisés à l'ensemble du règne vivant, levures, plantes, animaux.

Source : Karolinska

mation qui détermine la localisation d'une protéine est contenue dans sa propre séquence. Les protéines nouvellement formées sont pourvues d'étiquettes spécifiques, des séquences-signal, grâce auxquelles elles vont être acheminées vers le site approprié de la cellule et traverser les membranes des organites.

On sait que plusieurs maladies sont liées à un mauvais adressage de protéines. La plus fréquente est la mucoviscidose, où la protéine CFTR, qui est un canal pour les chlorures n'arrive pas à la membrane. Elle est synthétisée normale-

ment par les ribosomes à partir de l'ARN messager, mais sa séquence de localisation à la membrane est défectueuse, si bien qu'elle n'arrive pas à destination. Les échanges liquidiens dans les bronches se font mal, le mucus est épais, les infections fréquentes et l'altération de la fonction respiratoire inéluctable. L'emphysème est un autre exemple, ainsi que certaines formes d'hypercholestérolémies, en particulier celles décrites en 1985 par Braun et Goldstein et qui leur ont valu le prix Nobel.


Il est parfois plus grave de synthétiser une protéine portant un

défaut d'adressage que de ne pas la synthétiser du tout : la protéine défectueuse, ne pouvant s'échapper, encombre alors des espaces où elle n'a rien à faire et détériore les cellules. Dès qu'on a commencé à faire produire par génie génétique des protéines-médicaments par des bactéries ou des levures, on s'est aperçu de l'importance d'ajouter l'information pour une séquence-signal à l'information du gène, de manière à ce que les protéines issues de ce gène soient libérées dans le milieu de culture.

« Je suis enchanté de ce prix Nobel, conclut Daniel Louvard. Pour Günter Blobel d'abord, parce que c'est un homme remarquable, de grande stature intellectuelle, capable de s'adapter à toutes les évolutions technologiques tout en restant fidèle à sa conviction initiale : le credo des biologistes cellulaires est l'unité du vivant avec pour fondement la cellule. J'en suis enchanté également pour la biologie cellulaire. Le "tout-génome" a trop tendance à cacher que l'étude des systèmes macromoléculaires n'a de sens que lorsqu'on remet ces machines dans des cellules. Ce que nous ont légué les cytologistes est que nous croyons que la superbe structure de la cellule n'est pas seulement pour le plaisir des yeux mais qu'elle est nécessaire à sa fonction de belle usine chimique. »

Elisabeth Bursaux

LA MEILLEURE FAÇON DE NE PAS PRENDRE DE CHOCS C'EST DE LES EVITER



NOUVELLE CITROËN SAXO

12

www.citroen.fr

3618 CITROËN (LBP) TAXI

CITROËN partenaire TOTAL

Heure d'automne

Trois chefs penchés sur leurs fourneaux d'octobre

IL Y A dans l'automne comme du flétrissement fertile, de l'abandon convaincant. Flotte aux portes de l'hiver fatal une odeur de sainteté. Sur le sujet, les poètes s'en sont donné à cœur joie ; les acrobates de la cuisine aussi. Voici le temps des faisandages, des cueillettes tardives, des pêches clandestines. Tout un braconnage de pensée qui laisse l'âme en alerte et l'esprit préoccupé. Les chefs s'ébrouent, se relançant. L'horloge des saisons les tente, les provoque ; presque autant que certains de leurs paroissiens attentifs aux événements neufs.

Au meilleur de sa forme, Pierre Gagnaire, que l'on retrouve aujourd'hui honoré d'une barbe de prédicateur solitaire, s'est emparé des champignons, qu'il décline en quatre services selon des combines et des tours de magie de sa façon. Gagnaire, l'anarchiste respectueux des formes. Le jongleur. Des huit samourais qui s'étaient regroupés pour contrebalancer les idées trop arêtées des défenseurs du souper français pris debout aux seuls accents de *La Marseillaise*, il est certainement l'un des plus épiques. Pour lui, les heures noires de Saint-Etienne s'éteignent à mesure qu'à Paris son restaurant de la rue Balzac s'enflamme.

Comme ses champignons. Cette salade de girolles à l'échalote grise, par exemple, qu'il relance d'un jus de betterave rouge. Etonnant. Presque autant que ces cèpes et pieds-de-mouton, jus de champignons à l'encre de seiche... Que dire alors des cornes d'abondance et huître pochée au beurre demi-sel poivré ? Quatrième déclinaison : champignons japonais shiitake, riz grillé lié d'un jus de grenouille moussoux au thé vert. On

ne sait plus si c'est lui qui en progresse ou nous qui sommes enfin capables de comprendre ce qu'il veut nous dire.

Plus haut, plus loin, dans l'Aubrac, Michel Bras s'appête à ranger sa toute neuve troisième étoile dans son écrin et à mettre son cloître gourmand de Laguiole sous la neige. Fermeture 31 octobre, réouverture en avril, c'est la tradition. Rien donc pour le boom du réveillon des réveillons, pas de serpents, pas de nez rouges, pas de miriltons ni de dîner à tarif de milliardaire ? Il a failli s'offusquer. Son accent virait à l'aigre. Pour qui me prenez-vous, pour un spéculateur ? Non, pas de descente à luge avec champagne dans le havresac, pas de bulles sur mes pentes ; mes abrupts valent mieux. C'est entendu, mon père, nous ne viendrons pas.

MÉTHODES SOURCILLEUSES

Du coup, il ne resterait plus qu'une petite quinzaine de jours pour aller profiter de l'un de ses plats d'automne dont il ne semblait pas mécontent. Foie gras frais aux coings. Les préparations de Michel Bras procèdent de méthodes sourcilleuses ; pas d'emballage, pas d'inspiration inconsidérée ; on réfléchit d'abord, on réalise ensuite. Ses cahiers d'études préparatoires sont célèbres.

Réduction de lie de moût de vin de Marcillac, violente de mélasse. Obtention, ainsi, d'un condiment puissant à positionner en balise Argos sur l'assiette. Foie escalopé épais. Coings frottés aux zestes de citron, lesquels sont eux-mêmes préalablement flattés au sucre. Cuisson des fruits pelés et émincés. Recouvrement du foie,



DESSINS DISCLOSÉAUX

touche de graisse de canard et grains de muscat mis à nu en guise de compagnons de route. Un rien de piment d'Espelette et quelques hachures de rau-ram, plante thaïlandaise largement inconnue dans la région. Verre de jus de pomme de variété appelée aqan, servi à part. Exemple, parmi d'autres, des redoutables exercices de Bras l'algébiste.

Pendant ce temps, Marc Veyrat, autre façonnier de l'impossible, partageait ses heures de maestro entre son auberge de l'Eridan, à Annecy, et le montage écolo-montagnard d'un Futuroscope gastronomique à Megève. La Ferme de mon père. Sous cette enseigne, il se propose de réunir, dès leur refartage du soir terminé, tous les vaillants skieurs qui auraient encore un peu d'argent à dépenser



Le maïs doux

Les OGM ont encore frappé. La victime de ces organismes génétiquement modifiés ? Le maïs en boîte. Celui que l'on appelle maïs doux a subi de plein fouet la mauvaise publicité faite à son cousin, le maïs céréale, que l'on nomme aussi « denté ».

Ces deux maïs sont pourtant bien différents. Le doux, uniquement destiné à l'alimentation humaine, est récolté avant complète maturité, quand le grain contient encore plus de 70 % d'eau. La cueillette des 26 000 hectares de maïs doux français s'achève ces jours-ci. La récolte du maïs céréale (plus de 3 millions d'hectares en culture chez nous) n'aura lieu que fin octobre - début novembre, quand les grains seront totalement secs. Ce maïs, beaucoup plus farineux, sert uniquement à l'industrie amidonnrière et semoulière ainsi qu'à l'alimentation des animaux. Il n'est jamais vendu en conserve. Tant mieux, car ce dernier est le seul autorisé à être cultivé ou importé, même s'il est génétiquement modifié. Pas d'OGM dans les conserves de maïs ? Hélas pour les colosses du secteur, les Géant

vert, Bonduelle et autres Daucy, les consommateurs sont devenus suspicieux. Les ventes, qui augmentaient régulièrement depuis des années, ont brusquement chuté l'an dernier. « C'est d'autant plus alarmant, précise Vincent Truelle, le secrétaire général de l'AETMD, l'Association européenne des transformateurs de maïs doux, que le maïs en boîte est le légume le plus dynamique du marché de la conserve. »

« Un marché par ailleurs pas très florissant. » C'est dans les années 60 que le maïs en boîte, doux donc, a commencé sa carrière en France. Importé des Etats-Unis, pays où on le consomme majoritairement encore aujourd'hui à l'état frais, sous forme d'épi (en France, il ne représente que 5 % des ventes dans cette version), le maïs doux se développe lentement jusqu'en 1977, année où la première usine de conserve de maïs est installée dans les Landes. Un véritable succès puisque, aujourd'hui, la France assure à elle seule 80 % de la production européenne. Les épis de maïs doux sont généralement transformés dans les six heures qui suivent la récolte. Epluchés



pour reprendre des forces et ne pas mourir hors piste sans avoir goûté aux succulentes des altitudes. Il y croit. La station, qui porte toujours très convenablement sa réputation en sautoir, paraît en bonne forme et autorise tous les espoirs. Ouverture en novembre.

LISTE D'ATTENTE

En attendant, à l'Eridan, ça marche du tonnerre en boule. Surbooké à mort. Un mois et demi sur liste d'attente ; tous fiévreux, pâles d'excitation à attendre le soleil plongeant dans le lac, tous impatientés d'en découdre avec les décoctions et les plats sur-savants du maître des alpages. Dernière coqueluche en date : une pomme.

Ou plutôt un chaud-froid de pomme sauvage, garni de dés de topinambour, chou rave et marons, le tout préalablement cuit à la vapeur. Un bouillon de légumes est travaillé à part avec incorpora-

tion de lamelles de truffe. Quatre grosses noix seront évidées et remplies de sorbet noix, chevron, reblochon et persillé. Emulsion du bouillon et nappage de la pomme ; reste à dresser les sorbets autour d'elle. Succès remarquable pour cette entrée d'automne qui mordore un peu plus les illuminations fractales de Veyrat.

Jean-Pierre Quélin

- ★ Pierre Gagnaire, 6, rue Balzac, 75008 Paris, tél. : 01-44-35-18-25. Les champignons déclinés : 320 F, 48,78 €.
- ★ Michel Bras, route de l'Aubrac, 12210 Laguiole, tél. : 05-65-51-18-20. Foie gras frais au coing : 190 F, 28,96 €.
- ★ Auberge de l'Eridan, 13, vieille route des Pensières, 74290 Veyrier-du-Lac, tél. : 04-50-60-24-00. Chaud-froid de pomme sauvage : 180 F, 27,44 €.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LE SONGE DE POLIPHILE

■ Chef-d'œuvre de la typographie occidentale, le Songe de Poliphile (1499) fête son cinq centième anniversaire, dans une moderne succursale de l'abbaye de Thélème, où la carte est déjà une promesse pour le gourmet. Ce songe est devenu réalité grâce à Philippe Dewat, dans un décor bien éclairé par de grandes baies. La cuisine du chef Gérard Guilli, à qui Gabriel Biscaye apprit autrefois à hiérarchiser les saveurs, propose, selon le marché, une croustade de crêtes, de rognons et ris de veau, un tartare de saumon et anchois de Collioure ; le lendemain, raviolis du Roilly au jus de viande, et saint-pierre en rémoulade de céleri... Des produits frais, une carte renouvelée chaque jour. Voilà une excellente adresse, prise d'assaut au déjeuner, plus calme le soir. A la carte, compter 220 F, 33,54 €.

★ 79, boulevard de la République 92100 Boulogne, tél. : 01-49-10-05-41. Fermé samedi et dimanche.

CHEZ RÉGIS

■ « L'usage du cépage gamay est grandement corrosif », soutenaient les échevins de Mâcon, au temps du beaujolais d'avant le beaujolais. La querelle s'est estompée et la petite cave de ce modeste établissement accompagne désormais une carte sans surprise où le céleri rémoulade, la petite charcuterie, les œufs en meurette, la blanquette du jour ou les rognons à l'ancienne s'inscrivent dans un menu à prix fixe, dessert compris. Régis Olnois a eu la bonne idée de maintenir le simple décor du bistrot d'antan. Formule au déjeuner : 78 F, 11,89 €. Menu : 100 F, 15,24 €.

★ 27 ter, boulevard Diderot 75012 Paris, tél. : 01-43-43-62-84. Fermé samedi et dimanche.

Gastronomie

FAUCHER

■ Un nouveau décor dans un camaïeu de gris, d'ocre et de havane, a ravivé l'espace de ce restaurant des beaux quartiers où Gérard Faucher continue d'explorer des accords de saveurs hors des sentiers battus. Ceux du foie gras de canard et d'un pigeon en terrine, servi avec une petite cuisse confite, ceux aussi - contrastés - d'un feuilleté d'escargots, crème d'ail douce et chorizo, sur la carte d'automne. Et toujours les langoustines en beignets, l'étonnant mille-feuilles d'épinard et de bœuf cru, ou montgolfière de saint-jacques. Son tomme de lièvre, cuit à la perfection, est accompagné de la marinade réduite qu'un fitou encore jeune parvient à maîtriser. Bœuf au poivre, ris de veau au beurre d'échalotes et pomme Nikko, colvert en salmis, la saison s'annonce savoureuse. A la carte, compter 400 F, 60,98 €.

★ 123, avenue de Wagram 75017 Paris, tél. : 01-42-27-61-50. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

CHAMPAGNE

Le Royal Coteau

PASCAL MORABITO

BRUT - Premier cru

Le Royal Coteau est situé au sud d'Épernay à Grauves. Le Royal Coteau presse les raisins mûris le long de la "Côte des Blancs". L'assemblage des cépages Meunier, Pinot et Chardonnay donne après trois années en cave un champagne vif et délicat, sélectionné pour la "Cuvée Pascal Morabito".

UN CHAMPAGNE POUR L'INSTANT, UN BIJOU POUR LA VIE !

Distributeur Exclusif : B.F.C
Tél : (33) 04 94 61 25 02
Fax : (33) 04 94 61 25 01

GASTRONOMIE

Publicités

PARIS 1^{er}

A L'Escargot Montorgueil

Nouvelles formules : Midi Bistro 80 F - 130 F
Le Soir : Menu 180 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 5^e

LA MAREE VERTE

Cuisine traditionnelle. Un cadre chaleureux. La Marée Verte vous propose 2 menus-carte :
Menu à 198 F, vin compris (1 bouteille pour 2 personnes)
Menu à 168 F, vin à la carte (entrée, plat, dessert)
Ravioles de fruits de mer en nage de basilic, Lapin rôti au miel, morue fraîche à l'Auvergnate.
Ouvert du lundi soir au samedi soir
9, rue de Poitou - 01.43.25.89.41

PARIS 5^e

L'Atlas

Gastronomie Marocaine
Menu 98 F déjeuner et Carte
12, boulevard Saint-Germain
01.46.33.86.98 - F/lundi

PARIS 5^e

SUSAN'S PLACE

Tex Mex
(1er prix Européen du meilleur Chili Con Carne)
Spécialité d'or pour le TEXAS NACHOS
Plats végétariens mexicains
51, rue des Ecoles (côté St-Michel)
01.43.54.23.22 - Soir Jsq 23h15

PARIS 5^e

"Un des restos indiens plus connus" (TELERAMA)

MAHARAJAH

72, bd Saint-Germain 5e
127 F - 169 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e

Vagenende

Maison classée, fondée en 1904

Cuisine traditionnelle et du marché

Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 6^e

LE POLIDOR depuis 1845

Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 100 F et Carte 90/120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 6^e

La Chope d'Alsace

Repas d'affaires
Menu 169 F

4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6^e
Rés : 01 43 26 67 76
Ouvert jusqu'à 2 h du matin
Parking rue de l'Ecole de Médecine

PARIS 7^e

Le Bistrot de Breteuil

Sérieux - Qualité - Prix

Une adresse qu'on ne peut que vous recommander : le haut de gamme des formules tout compris. Jugez vous-même : une sélection de produits frais de première qualité parmi les plus appréciés (pour ne pas dire les plus chers), des vins directs de propriété, le tout pour 182 F (apéritif, vin et café compris). Très rare, dans un tout compris, 6 superbes fines de claires de Marennos Oléron n°2. Ouvert 7j/7.

3, place de Breteuil
01.45.67.07.27

PARIS 7^e

LA TERRASSE

Face à l'Ecole Militaire, qualité et tradition, au 1er étage son restaurant gastronomique.
Menu 180 F (vin et café compris).
Menu prestige à 215 F avec homard.
Banc d'Huitres
2 pl. de l'Ecole Militaire - 01.45.51.62.60

PARIS 7^e

LES MINISBERES

Depuis 1919 au cœur du quartier des antiquaires, LES MINISBERES, artisans dépositaires d'un savoir faire culinaire, déborent sur place une cuisine de marché avec des produits frais et du terroir : confit de canard, foie gras, saumon fumé maison au bois de hêtre... et inventent une cuisine d'humeur au goût du moment : gratin de homard et d'écrevisses aux épinards Muscadine, assiettes gourmandes aux saveurs mélangées...
Un service courtis et bon enfant 7 jours sur 7 de midi à 23 heures en continu. Menu du jour 88 F et Menu du ministre 175 F apéritif et vin comp.
Menu étudié pour vos repas d'affaires ou familiaux de 10 à 150 couverts.
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

PARIS 8^e

FLORA DANICA COPENHAGUE PATIO UNIQUE

Menu 260 F (boisson comprise)
HARENG, SAUMON, RENNE, CANARD SALÉ.
142, avenue des Ch.-Élysées - 01.44.13.86.26

Renseign. Publicité :
01.42.17.39.63
Fax : 01.42.17.39.25

PARIS 12^e

Les SAVEURS de PRINTEMPS

"une cuisine de goûts pour des gens de goût"
Exceptionnel menu des 4 cuisines régionales Sichuan, Shanghai, Canton, Pékin à 150 F et Carte
23, avenue Docteur Arnold Netter
01.44.68.99.99 - Fermé Lundi

PARIS 14^e

AU MOULIN VERT

À 5 minutes de la Porte de Versailles, cette accueillante chaumière propose un menu-carte exceptionnel à 185 F, kir maison, vin et café compris. Douze entrées (terrine de foie gras, ...) un grand choix de viandes et poissons (escalope de saumon aux moniles, ...) et le choix entre fromage ou dessert font de cette adresse un des meilleurs rapports qualité-prix de la capitale. En semaine menu "express-midi" à 109 F. Salle climatisée. Ouvert tous les jours - Métro ALESIA 34 bis, rue des Plantes - 01.45.39.31.31

PARIS 14^e

le bar à huitres

NOUVEAU, le décor signé Jacques Garcia
MALIN, "le menu St-Jacques" à 198 Frs 70,00 €
TOUJOURS, les huitres élevées à l'île d'Oléron

MONTPARNAISE : 112, Bd du Montparnasse @ Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques @ St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais @ Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarhuitres.com

PARIS 15^e

A TIPAZA

COUSCOUS - TAGINES
GRILLADES AU FEU DE BOIS
Poissons - Carte env. 160 F
155, rue Saint Charles
01.45.54.01.17 - Ouvert TLJ.

ASNIÈRES 92

LE VAN GOGH,

Retrouvez à l'automne cette maison chaleureuse. Savourez au coin de la cheminée :
salade de cèpes au foie gras, terrine de sanglier, salamis de faisan, perdreaux sans oublier la fricassée d'anguilles.
Accès Pont de Clichy
Réservation : 01 47 91 05 10

Pluies au sud

MERCREDI. Une dépression se situe sur la péninsule Ibérique, faisant remonter sur la moitié sud de la France des paquets nuageux et pluvieux.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie.- La matinée alterne entre éclaircies et nuages. Dans l'après-midi, le ciel se voile par le sud.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.- Sur le Nord-Picardie, la Haute-Normandie et les Ardennes, après dissipation des brouillards matinaux, soleil dominant.

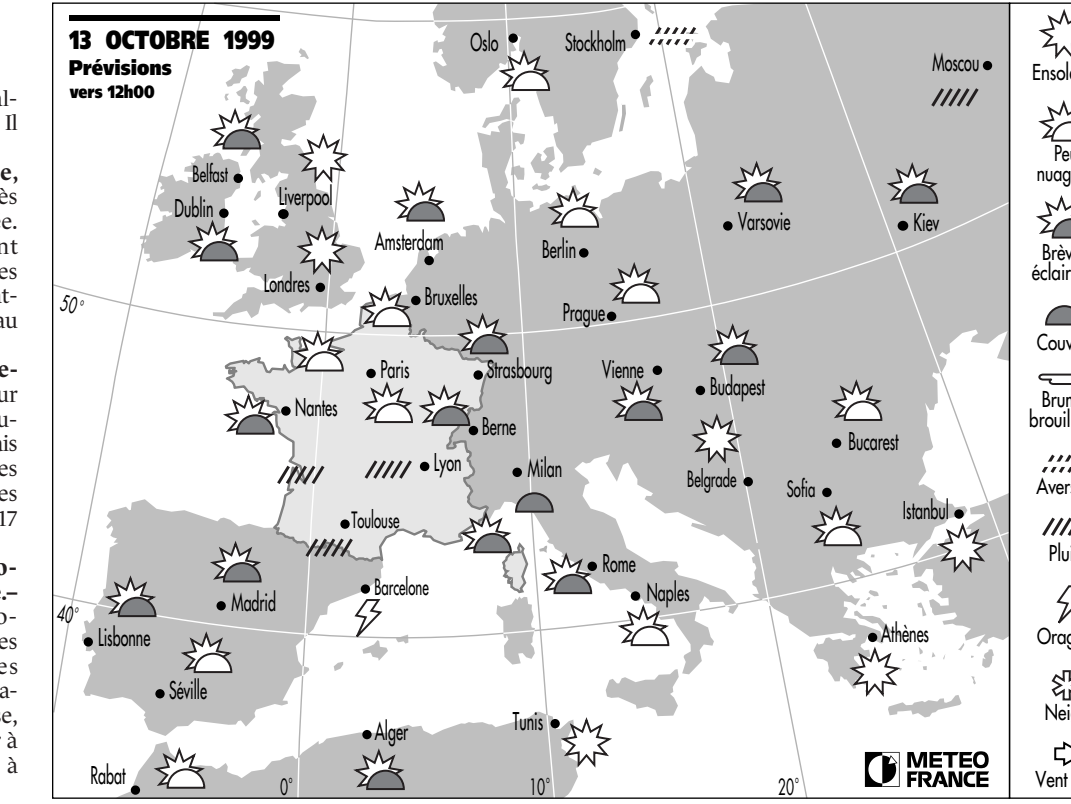
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.- Les brouillards du petit matin disparaissent en matinée et journée agréable.

nombreux sur la Bourgogne, alternativement avec de belles éclaircies. Il fait 15 à 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.- Sous un ciel très couvert, il pleut toute la journée. Seules les Pyrénées peuvent entr'apercevoir quelques éclaircies l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.- Matinée assez belle sur Rhône-Alpes et le nord de l'Auvergne, alors qu'il fait déjà mauvais sur le Limousin.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.- Nuages et pluies sont au programme de la journée. Sur les côtes du Languedoc-Roussillon, les averses peuvent même devenir orageuses dans l'après-midi.



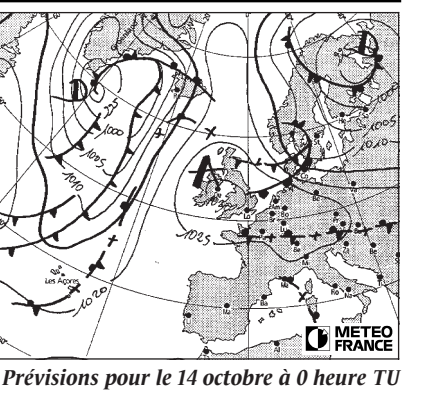
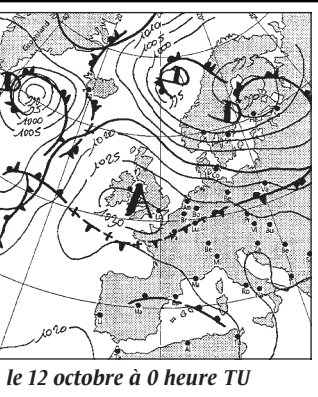
LE CARNET DU VOYAGEUR

FRANCE. L'hôtel Byblos à Saint-Tropez, le Ritz à Paris, le Carlton à Cannes et l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo viennent de recevoir le « Five Star Diamond Award » pour l'an 2000.

ETATS-UNIS. US Airways annonce l'ouverture d'une ligne entre Paris et Charlotte (Caroline du Nord) le 14 avril 2000.

Table with 3 columns: City, Temperature (min/max), and Weather conditions (e.g., Ensoleillé, Nuageux).

Table with 3 columns: City, Temperature (min/max), and Weather conditions (e.g., Ensoleillé, Nuageux).



PRATIQUE

Choisir le meilleur appareil pour adopter le chauffage électrique

LE CHAUFFAGE électrique s'impose peu à peu, malgré un coût de l'énergie parfois supérieur au gaz ou au fioul, grâce à une installation moins onéreuse et un entretien à peu près nul.

Les convecteurs. Le principe en est simple. L'air chauffé monte dans la pièce, se refroidit, redescend, et recommence. Ce sont les plus petits appareils, ce qui permet de les installer sous les fenêtres.

L'emplacement sous la fenêtre, naguère dogme de l'économie d'énergie, semble surtout psychologique. Un radiateur sous une fenêtre supprime l'impression de « point froid ».

Les panneaux radiants. Ils rayonnent par leur surface frontale, avec une meilleure sensation de chaleur que les précédents, à température égale.

Les sèche-serviettes. Il peut s'agir de simples barrettes et patères sur des panneaux ou d'appareils spécifiques.

caloporteur», pléonasmе courant (tout fluide étant vecteur de chaleur) qui ne doit pas masquer leurs qualités, dont leur faible température de surface.

L'accumulation. Elle masque deux pièges: l'exagération des économies et la confusion avec d'autres appareils.

Des rambardes « radiateurs »

Parmi les nouveautés présentes sur le marché, Climat Industries vient d'intégrer un panneau rayonnant dans une porte d'entrée.

EDF, outre des aides financières, développe une politique de conseil qui consiste, non pas à inciter ses clients à adopter le chauffage électrique à tout prix, mais à le faire au meilleur prix.

5% (20% dans le neuf sous label Vivrélec). On propose aussi, souvent en direct, de faux accumulateurs qui sont en réalité des rayonnants à inertie thermique.

SCRABBLE

1. Tirage: A E I N U P R. a) Trouvez et placez un mot de sept lettres pour plus de 100 points.

MOTS CROISÉS

Word search puzzle grid with 12 columns and 10 rows. Includes clues for horizontal and vertical words.

SCRABBLE

Scrabble puzzle grid with 15 columns and 15 rows. Includes clues for horizontal and vertical words.

HORIZONTELEMENT

I. Expression forte. - II. Petite construction sur le bord des routes. Cercle littéraire. - III. Faux plis parfois étudiés pour qu'ils tombent bien.

VERTICALEMENT

1. Pas question pour lui de toucher aux animaux. - 2. Peut-être une demoiselle, mais en aucun cas une jeune fille.

SOLUTIONS

1. Dépôt-vente. - 2. Exiguïté. - 3. SO. Mégoter. - 4. ENA. Sil (lis). Nô. - 5. Nèpe. Léo. - 6. Crispe. Tee. - 7. Hasse. Aéra. - 8. At. Oser. RN. - 9. Nièrent. Ai. - 10. Topa. Tests. - 11. Enigme. Mue. - 12. Seizième.

SOLUTIONS

1. Tirage: A E I N U P R. a) Trouvez et placez un mot de sept lettres pour plus de 100 points.

SUR LA GRILLE

sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

Alexandre Sokourov, la concordance des arts

ON L'A DÉCOUVERT en France avec son adaptation de *Madame Bovary*, *Sauve et protège* (1989). Depuis, ses films arrivent en ordre dispersé, soit en salle,

PORTRAIT

Un cinéaste artiste conjuguant sensualité et abstraction des images

soit à la télévision au gré des programmations d'Arte, lorsqu'il ne faut pas courir les festivals pour les voir. Auteur prolifique (plus de trente longs métrages), solitaire, éclectique, Alexandre Sokourov est surtout un cinéaste artiste, héritier d'une antique tradition qui avait su conjuguer un traitement sensualiste de l'image avec un sens certain de l'abstraction.

Il est né en Sibérie en 1951, d'un père militaire qui l'a emmené en Pologne et au Turkménistan. Il fera des études au VGIK (l'école de cinéma de Moscou) avant de réaliser des documentaires. Son film de fin d'études, *La Voix solitaire de l'homme* (1979), a été refusé par la direction du VGIK. Certains de ses documentaires, réalisés pour les studios de Leningrad seront, de la même façon, refusés par le gouvernement. Il continue aujourd'hui d'en réaliser d'une

longueur variable, le plus monumental étant *La Rétrospective de Leningrad* (1990-1993) qui dure plus de treize heures. Longtemps, Alexandre Sokourov sera un cinéaste acharné à poursuivre coûte que coûte une œuvre menacée par la censure. On dit qu'il a caché, pendant longtemps, les bobines de *La Voix solitaire de l'homme* sous son lit pour leur éviter la destruction. Le dégel et la perestroïka libèrent enfin son cinéma. Cette liberté sera moins pour lui l'occasion d'aborder des sujets « tabous » (brèche dans laquelle s'engouffrent nombre de cinéastes de sa génération) que de poursuivre des expériences formelles, tout en alignant une série de films-essais, notamment la série intitulée *Élégie*, qu'elle soit *moscovite* (1987), *soviétique* (1989), *pétrobourgeoise* (1990), *simple* (1990) ou *russe* (1992).

FILTRES ET ANAMORPHOSES

Depuis *La Voix solitaire de l'homme*, il a signé huit longs métrages de fiction dont certains sont des adaptations littéraires (Shaw - *Insensibilités chagrines* -, Flaubert - *Sauve et protège* -, Dostoïevski - *Pages cachées*). On le rattache parfois à Tarkovski dont il perpétuerait une tradition de mysticisme russe, ce dont Sokourov se défend, même si l'auteur de *Solaris* avait pourtant lui-même écrit, avant de disparaître,

son admiration pour son œuvre.

Sauve et protège, que les studios Lenfilm avaient refusé de produire en 1989, transforme le roman de Flaubert en une suite de plans sidérants où le récit d'origine est pulvérisé par un filmage inédit de la nature et des corps. Le spectateur, pourtant armé de son souvenir du roman, est parfois déstabilisé devant des partis pris qui paralysent la recherche du sens (le long enterrement de madame Bovary, par exemple). Pour Sokourov, le cinéma est sans doute le médium qui se doit de reproduire l'émotion liée aux autres arts, comme pour affirmer son équivalence à ceux-ci. *Mère et Fils*, récit de l'agonie d'une mère à laquelle son fils assiste, est une tentative de reproduire, grâce à des filtres et des anamorphoses, le tracé, le tremblé, la texture de la peinture romantique allemande. *Pages cachées* (1993) se veut de même une confrontation à la grande littérature russe, le Dostoïevski de *Crime et Châtiment* en tête. Le cinéma de Sokourov ne veut pas être un médium entre la réalité et le spectateur, mais entre un art préexistant et celui-ci. Quoique le contenu du film soit incomparable avec ses précédents essais, *Moloch* poursuit une même démarche.

Jean-François Rauger



Alexandre Sokourov s'est confronté à Shaw, Flaubert et Dostoïevski.

George Lucas, réalisateur

« Le numérique permet d'explorer l'avenir et de recréer le passé »

« Vous avez annoncé la création d'un nouveau studio en Californie du Nord, que comptez-vous en faire ?

— Nous n'avons cessé de rajouter des immeubles et des bureaux pour agrandir le complexe d'Industrial Light and Magic. L'idée était de concentrer sur un seul endroit tous nos départements pour gagner en efficacité. Ce ne sera pas un studio au sens traditionnel du terme avec des plateaux de tournage, mais un lieu exclusivement consacré au cinéma numérique.

— Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients de la technologie numérique ?

— Les avantages sont évidents. C'est une technologie relativement facile d'utilisation qui permet d'économiser beaucoup d'argent. Plus de personnes pourront réaliser des films à l'avenir, et vous n'aurez plus besoin d'une équipe aussi étoffée. Les images sont aussi de bien meilleure qualité qu'avec la pellicule. Le passage au numérique me fait penser à la peinture d'une fresque au XV^e siècle où il fallait planifier la confection de chaque détail, être tributaire des motifs en train de sécher et de la peinture que vos assistants fabriquaient. Lorsque la peinture à l'huile est apparue, le peintre est devenu libre de peindre quand il voulait, où il le désirait, sans être cantonné à une Église. L'arrivée du numérique est comparable à l'invention de la peinture à l'huile.

— La technologie numérique semble particulièrement adaptée aux films de science-fiction. Quelle serait son apport pour d'autres genres cinématographiques ?

— J'ai commencé à utiliser le numérique pour mes films, mais je l'ai également employé dans la série télévisée *Young Indiana Jones* qui se déroule dans les années 20. Le numérique vous permet de recréer des scènes de bataille ou des figurants en costumes. Vous pouvez explorer l'avenir, mais aussi recréer le passé. Un réalisateur disposant d'un petit budget n'avait pas la possibilité de réaliser un film en costumes. Ce ne sera plus le cas. Le numérique va réduire le coût de production des films dans des proportions considérables.

Je me situe tout en haut de la pyramide et je dispose de budgets considérables pour réaliser des films très complexes. Mais il y a une génération de réalisateurs indépendants qui se trouvent en bas de cette pyramide et qui font des films avec des budgets ridicules. Cette année aura été très intéressante de ce point de vue. *La Menace fantôme*, qui est le film le plus cher jamais réalisé à l'aide de la technologie numérique, est sorti juste avant *Le Projet Blair Witch*, réalisé avec la même technologie mais pour beaucoup moins d'argent. Sans l'aide du digital, *La Menace fantôme* aurait coûté deux fois plus cher, plus que *Titanic*, alors que nous avons pu nous limiter à 110 millions de dollars. C'est bien sûr une somme très élevée, mais nous n'en sommes encore qu'au stade de l'expérimentation. Les coûts de production vont encore largement baisser.

— Vous avez récemment exprimé le souhait de projeter en 2002 la suite de *La Menace fantôme* en numérique, sans faire appel au système de projection classique. Arriveriez-vous à convaincre les exploitants d'ici là ?

— Nous avons sorti *La Menace fantôme* dans quatre salles en projection digitale. J'espère faire beaucoup mieux la prochaine fois, tout en sachant que les exploitants vont résister. Mon souhait serait que, pour le troisième volet de la trilogie, en 2005, nous puissions disposer de mille écrans. Je mettrai tout en

œuvre pour atteindre cet objectif car cela facilitera la vie de tout le monde. Les coûts de distribution baisseront considérablement car il n'y aura plus de copies et la possibilité de voir émerger des réalisateurs indépendants sera beaucoup plus importante. Ces derniers ont les mêmes problèmes que leurs homologues européens : ils n'ont pas accès aux salles. Je suis un réalisateur indépendant ; je finance moi-même mes films mais j'ai accès aux salles car je réalise des films à gros budgets. Grâce au numérique et à sa version sur Internet que je qualifierai de "micro-cinéma", en fait une version numérique de la télévision, il sera bien plus facile de fonder une maison de distribution, beaucoup de frais fixes deviendront inutiles. Il y a aujourd'hui trois compagnies de production indépendantes à San Francisco : Fantasy Films, dirigée par Saul Zaentz, le producteur d'*Amadeus* et du *Patient anglais*, propriétaire d'une maison de disques qui permet de financer ses films ; Zoetrope, de Francis Coppola, dont les vignobles lui permettent de réaliser ses films. Sans la vente des produits dérivés de *La Guerre des étoiles*, j'aurais eu toutes les difficultés à exister. Nous ne disposons pas des ressources des grands studios et ne faisons pas partie d'un immense conglomérat. Nous sommes petits, et le seul moyen de survivre et de conserver son intégrité, surtout aux États-Unis, est de financer soi-même ses films. Aucun film indépendant n'est sorti l'année où est apparu

Un flot de publications

La sortie de *La Menace fantôme* s'accompagne d'un nombre considérable de publications, parmi lesquelles on peut signaler *Star Wars, épisode 1. La Menace fantôme*, de Terry Brooks (Presses de la Cité, 346 p., 120 F), la novélisation du film ; *Star Wars, les coulisses d'un mythe*, de Christophe Corthouts (Lefrancq, 309 p., 99 F) ; *Star Wars, le dossier*, de Jeanne Cavelos (Archipel, 270 p., 129 F) ; la collection des romans *Star Wars*, avec la trilogie et les histoires dérivées (Fleuve noir, 32 F) et deux numéros spéciaux consacrés à la saga : *Lucasfilm Magazine* et *SF Magazine*.

Dans ce flot d'ouvrages participant allègrement à la promotion du film, paraît aux États-Unis une biographie de George Lucas chez Harper Collins signée John Baxter, le biographe de Stanley Kubrick. Prenant le parti de décrire un George Lucas vivant reclus dans son Skywalker ranch, John Baxter s'écarte nettement du regard souvent consensuel posé sur le réalisateur.

La Guerre des étoiles, à part quelques films européens qui n'ont eu aucun impact commercial. Hollywood dominait tout. Aujourd'hui, plus de 25 % des films rapportant plus de 1 million de dollars sont produits par des compagnies indépendantes. Le cinéma alternatif n'a jamais été aussi prospère.

— L'arrivée du numérique, avec la possibilité d'altération des images qu'il offre, pose-t-il un problème éthique à vos yeux ?

— Non. C'est comme si vous me disiez que la couleur a modifié l'éthique du noir et blanc. La moitié des documentaires réalisés ont vu leur contenu et leur signification modifiés lors du montage, surtout à la télévision. J'imagine mal comment on pourrait faire pire en utilisant la technologie digitale.

— Croyez-vous que l'arrivée du numérique et la fin de l'âge du celluloid mettent en difficulté les grands studios ?

— Oui. Hollywood va avoir de plus en plus de mal à maintenir sa croissance. Ces grandes sociétés ont des frais fixes considérables et elle seront confrontées à des réalisateurs qui n'ont qu'eux-mêmes à gérer. Hollywood va se trouver dans l'obligation de se renouveler dans un marché de plus en plus concurrentiel, de plus en plus fragmenté aussi. Ce qui se passe aujourd'hui dans l'industrie du disque annonce ce qui va se dérouler dans l'industrie cinématographique qui fonctionnera autour de niches.

« Une partie du public se rendra toujours dans des grandes salles pour voir des productions à gros budgets, et le reste regardera les films sur Internet ou dans des salles plus petites qui ne diffuseront que des comédies ou des films d'action. Il y a aujourd'hui deux cent quarante chaînes câblées aux États-Unis dont une bonne partie est spécialisée dans des genres cinématographiques spécifiques. Le même phénomène se produira en salles dans les prochaines années, et ce sera la fin du blockbuster. Il y aura un *Titanic* une fois de temps en temps, mais de plus en plus rarement. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Hitler en caleçon

Moloch. Deux jours de la vie du dictateur filmés dans une recherche volontaire de l'artificialité

Film germano-russe d'Alexandre Sokourov. Avec Leonid Mogouï, Elena Ruffanova, Leonid Sokol. (1 h 42.)

En accordant un Prix du scénario au nouveau film d'Alexandre Sokourov, le jury du Festival de Cannes a paru n'en couronner qu'une dimension, n'apercevoir, par une sorte d'hémiplegie intellectuelle, qu'une des composantes d'une œuvre qui fonctionne surtout sur l'opposition, ou tout au moins la rencontre paradoxale, d'un « fond » et d'une « forme » antithétiques. Certes, *Moloch* surprend par le « sujet » qu'il aborde de façon hardie mais tout autant par le traitement qu'il lui fait subir. Comme si le cinéaste russe démontrait une fois de plus qu'il ne parvient à surmonter l'impression d'hétérogénéité de contenu dans ses films qu'en effectuant un travail indiscutablement personnel sur l'image elle-même.

Soit deux jours de la vie de Hitler. Quarante-huit heures de loisirs passées dans le nid d'aigle de Berchtesgaden avec Eva Braun, Martin Bormann et les époux Goebbels. Saisir l'intimité d'un personnage qui a accédé au statut de monstre de l'histoire, c'est bien sûr envisager de le démythifier. S'il n'est pas de grand homme pour son valet de chambre, il n'est pas, non plus, de figure historique qui résiste à l'intrusion d'une caméra dans la trivialité de la vie quotidienne. Voici donc le Führer en compagnie d'Eva Braun, créature charnelle et énamourée, pique-niquant avec quelques amis, assistant à la projection de bandes d'actualités ou d'innocent pérorant devant quelques convives bêlant d'admiration pour le moindre de ses paradoxes ineptes. L'image qui se dégage ainsi du dictateur est celle d'un personnage un peu ridicule, phobique, hypocondriaque, impuissant, hurlant en caleçon et en fixe-chaussettes la haine de ce qu'aurait pu être sa destinée première de petit-bourgeois.

Pourtant, les partis pris esthétiques retenus par le cinéaste

compliquent un peu l'idée selon laquelle *Moloch* ne serait que la révélation naturaliste d'une banale vérité humaine. Décors brumeux, montagnes impénétrables, architecture monumentale du château, vision obscurcie par des filtres. Sokourov ne retient de l'art cinématographique qu'une dimension théâtrale et picturale. L'image, par son artificialité, oscille entre la reproduction de la peinture romantique et la carte postale bavaroise et renvoie parfois à l'univers solennel et dérisoire de l'imagerie nazie ou tout au moins de ses références dégradées.

Il n'est pas de figure historique qui résiste à l'intrusion d'une caméra dans la trivialité de la vie quotidienne

C'est sur cette opposition que fonctionne le film. Celle qui sépare la banalité du grandiose du quotidien de l'histoire. Si l'idée est juste, elle n'est, en tout cas, pas neuve. Déjà Hans Jürgen Syberberg avec son *Hitler* avait, sans passer par une fiction classique, abordé cet antagonisme.

Chez Sokourov, la recherche volontaire de l'artificialité n'échappe pas à un risque d'étouffement, en exprimant une volonté de maîtrise à la fois implacable et non exempte de préciosité. *Moloch* est un artefact qui peine à dépasser son principe initial (le quotidien contre le mythe). Sauf, à la toute fin. Le dictateur repart en voiture à son la-beur. En énonçant à Eva Braun le projet prométhéen de vaincre la mort elle-même, Hitler débordé du cadre que lui a assigné le film en basculant dans une dimension inattendue et confuse.

J.-F. R.



<http://www.lemonde.fr>

Toute l'actualité des expositions avec des invitations à gagner.

En partenariat avec **Musexpo**

HORS CHAMP

La multidiffusion des films à la télévision

DEPUIS presque un an, les producteurs appartenant à deux organismes concurrents, le BLIC (Bureau de liaison des industries du cinéma) et le BLOC (Bureau de liaison des organisations du cinéma), s'affrontaient sur les aménagements réglementaires rendus nécessaires par les nouveaux modes de diffusion télévisuels. Canal+ avait tenté de s'opposer à la mise en place d'une « deuxième fenêtre » de films sur le petit écran. Le 7 octobre, les professionnels sont convenus d'un programme minimum reconnaissant le principe de la multidiffusion, garantissant un meilleur financement de la production et la défense de sa diversité. Selon le communiqué publié par le BLIC, le BLOC et l'ARP (Auteurs réalisateurs producteurs), l'accord permettra d'« ajuster la durée des exclusivités (de diffusion) au préfinancement réalisé par les chaînes » et de faire appel aux nouveaux partenaires du cinéma pour aider la distribution en salles. Jean-Pierre Hoss, directeur général du CNC, doit maintenant négocier avec CanalSatellite et TPS, les opérateurs des chaînes à péage, la mise en œuvre de ces principes.

Paolo Rocha anticipe une nouvelle mythologie de la ville

L'auteur du « Fleuve d'or » tourne à Lisbonne « La Racine du cœur », une fable urbaine échevelée

LISBONNE
de notre envoyé spécial

La scène est à Lisbonne, au bord des eaux vert et jaune du Tage. Le château Saint-Georges domine l'une des collines de la ville. De l'autre côté du fleuve, un Christ massif étend ses bras de pierre ; la nuit, il semble fluorescent. L'exposition universelle qui a eu lieu ici à la fin de 1998 a laissé quelques traces de modernité. Quelques taches, disent les puristes amoureux de chaque vieille pierre. Après le superbe *Fleuve d'or* sorti en 1998, qui mettait en scène une passion primitive dans les plaines du Douro, au nord du pays (*Le Monde* du 14 janvier), Paolo Rocha achève le tournage de ce qu'il appelle une « fantaisie dramatique », *A Raiz do Coracao* (*La Racine du cœur*).

Dans un français aussi parfait qu'ironique, il définit son film comme « une grosse affaire citadine qui remue beaucoup de monde ». Au début de sa carrière, *Les Vertes Années*, en 1963, et *Changer de vie*, en 1966, présentaient déjà cette alternance ville-campagne, en deux films qui marquaient la naissance du cinéma moderne au Portugal. Et, déjà, l'actrice fétiche de Rocha, Isabel Ruth, était au premier rang.

Elle est là de nouveau, l'ancienne danseuse tout en angles aigus, avec son profil d'oiseau, son re-

gard perçant, ses gestes sûrs. Le cinéaste la juge d'une « puissance peu commune ». « Elle est très différente des autres comédiens, dit-il. Elle réinvente sans cesse son rôle, ce qui peut mettre ses partenaires en difficulté. » En face d'Isabel Ruth, la « Grue », « beauté automnale, brûlée par la vie, ennemie de l'honneur et du bien d'autrui », il y a une jeune comédienne, Joana Barcia, qui interprète un travesti « légèrement mystique ». Face à son aînée, presque en majesté, elle impose une présence vive et agile. Citons aussi Luis Miguel Cintra, à la fois saint Antoine et politicien nationaliste et véreux, ainsi que le Français Melvil Poupaud, émuant de fragilité en fic idéaliste enrôlé dans une bande d'odieux miliciens cas-seurs de travestis.

Cette fable urbaine échevelée, Paolo Rocha souligne qu'il n'a pas voulu la situer au Portugal mais bien à Lisbonne, élevée ici comme par enchantement au rang de République autonome. « Il sortira là, je crois, une nouvelle proposition de mythologie de la ville. Ce n'est pas très différent de ce que Fellini fait avec Rome. Tout se passe dans les endroits les plus connus de Lisbonne, comme si on tournait à Paris sous l'Arc de triomphe ou à la tour Eiffel. » Situé dans un avenir proche,

quelques années après l'an 2000, le film se voudrait, comme l'écrit Rocha, « une réponse aux terreurs millénaristes qui, une fois de plus, menacent de submerger le monde sous un chœur de voix apocalyptiques ».

« C'est une tension, un marathon. On doit profiter du chaos. Tout devient plus spontané dans la fatigue »

Il ajoute, en forme d'inventaire des éléments constitutifs de l'œuvre : « La Racine du cœur est un film [...] avec des corbeaux, des tapins, des politiciens, des travestis et des mariés de la Saint-Antoine, rite de passage, cérémonie tribale, métamorphose New Age de temps anciens et de mythes citadins nouveaux. »

L'idée vient d'un fait divers lu dans les journaux il y a une dizaine d'années. Des policiers de Lisbonne avaient attrapé des traves-

tis, puis les avaient battus et jetés dans le fleuve avant de brûler leurs vêtements. Dans le film, « la police d'extrême droite veut les faire disparaître. Alors, ils contre-attaquent et se vengent ». Sommet de la provocation et de la dérision bouffonne, les travestis s'habillent en mariés de la Saint-Antoine. Cette vieille tradition portugaise, très prisée du temps de Salazar, consiste à prendre en charge les jeunes mariés pauvres, coincés entre l'Eglise et la municipalité. Une nette tendance au renouveau de cette coutume s'affirme. Une dizaine de « vrais » travestis jouent dans *La Racine du cœur*.

Comme capitaine de cette bizarre embarcation qu'est un tournage, Paolo Rocha est à la fois très présent et discret. « Il faut que les prises soient extrêmement dures pour tout le monde. C'est une tension, un marathon. On doit profiter du chaos. Tout devient plus spontané dans la fatigue. Une sorte de musique se dégage. Ce n'est pas très explicable. Je déteste les champs et les contrechamps, cette manière bureaucratique de filmer. » Ainsi pour cette scène tournée dans un célèbre restaurant de fruits de mer (Solmar), dans la Baixa, près de Saint-Louis-des-Français, dans un merveilleux décor des années 60. Dans un vaste aquarium, une

troupe de homards est sans cesse sollicitée pour mieux participer à l'action. Rien ne marchait comme il fallait. Isabel Ruth était tendue. La fatigue, augmentée par la chaleur des éclairages, pesait. Inlassablement, les figurants, à chaque prise, opéraient les mêmes mouvements entre les tables, se penchaient vers les mêmes plats refroidis. Sept heures de travail furent nécessaires pour trois minutes de film montrant les protagonistes attablés dans un jeu d'échange de regards et de séduction. A la fin de l'après-midi, le cinéaste était près de renoncer quand une dernière prise fut réussie.

« On simplifie, explique le cinéaste, on évacue les choses inutiles. Les lignes principales se dégagent, par chance. On s'aperçoit qu'on ne sait rien et, à un certain moment, tout le monde tombe d'accord. Tout d'un coup, on commence à comprendre. Et ce n'est pas forcément dans la continuité de ce qu'on a fait avant. » C'est une sorte de maîtrise flottante qui intègre les multiples dimensions humaines et techniques qu'exerce Paolo Rocha. Mais le navire semble aller son chemin. Il suffira d'attendre son arrivée à bon port.

Patrick Kéchichian

Les ravages de la guerre en temps de paix

Beyrouth fantôme. De retour d'exil, un réalisateur de trente-neuf ans prospecte les champs de ruines de la capitale libanaise

Film libanais de Ghassan Salhab. Avec Aouni Kawas, Darina Al Joundi, Rabih Mroueh, Carol Aboud. (1 h 56.)

La guerre du Liban sera-t-elle jamais finie ? Mise en scène dans le « feu de l'action », notamment par Maroun Baghdati (depuis *Petites guerres* en 1982 jusqu'à *Hors la vie* en 1991), elle revient aujourd'hui, près de dix ans après que les armes se sont tuées, hanter le cinéma libanais. Sorti exsangue des événements, c'est bien sous ces auspices dévastés que celui-ci semble, sinon renaître de ses cendres, du moins redonner signe de vie, dans le silence inquiétant d'une paix qui n'aura rien résolu des raisons de la guerre.

Cette soudaine efflorescence est le fait d'une jeune génération qui a quitté le pays durant le conflit, et qui y revient aujourd'hui par le biais du cinéma, notamment grâce au soutien d'un pays d'accueil qui se trouve être, par hasard cinématographique pas davantage que politique, la France. Faut-il s'en étonner ? Si l'exil est la douleur de la distance, il est aussi, parfois, la distance nécessaire à la libération de la parole, à la liberté du regard.

Si certains de ces films re-plongent directement dans les années de guerre, tels *West Beyrouth* de Ziad Doueiri (distribué l'an dernier en France), ou *Civilisées* de Randa Chahal Sabbag (en salles le 24 novembre prochain), d'autres, moins spectaculaires mais plus ambitieux, délaissent le champ de bataille pour prospecter le champ de ruines de l'après-guerre.

C'est le cas du court métrage très prometteur de Danièle Arbid, *Rad-dem* (Démolition, 1998), bientôt diffusé à la télévision (France 2, « Histoires courtes », vendredi 29 octobre, 0 h 35) après une carrière remarquée dans les festivals, c'est aussi celui de *Beyrouth fantôme*, qui est le premier long métrage d'un réalisateur de trente-neuf ans, Ghassan Salhab. La réus-



« Beyrouth fantôme », un va-et-vient constant entre fiction et documentaire.

site de ce film tient à la manière dont il prend acte de la spécificité de ce conflit fratricide, en faisant de la partition un motif à la fois constitutif et destructeur du film, à la façon d'un organisme menacé par la division proliférante de ses cellules.

LA LIBANISATION DU FILM

Sa structure même témoigne de ce processus, qui divise l'œuvre en une partie fictionnelle et une partie documentaire. La fiction a pour cadre le Beyrouth de la fin des années 80, et met en scène le retour, après une absence de dix ans, d'un personnage, Khalil, qui tous ses amis tenaient pour mort. Cet homme, qui traîne à mots comptés sa silhouette dans une ville si fragmentée qu'elle en est méconnaissable, est à proprement parler un revenant.

Qu'importe dès lors de savoir si l'on se trouve à l'est ou à l'ouest, qu'importe si Khalil est chrétien ou musulman. Il est surtout le spectre d'une guerre qui ne peut pas finir et le corps fantomatique d'une fiction qui ne va plus de soi, semant par le seul mystère de sa présence le trouble autour de lui. En contrepoint de ce canevas romanesque, la partie documentaire du film est composée, à intervalles réguliers,

d'entretiens au cours desquels les acteurs du film, Khalil excepté, témoignent de leur expérience personnelle du conflit.

On y entend des choses très singulières, qui tendraient à prouver que le temps de la guerre, par la nécessité de survie et d'entraide qui le caractérisait, est somme toute préférable à l'état d'indifférence et de stupeur qui l'a suivi. On y entend aussi que la guerre, en chacun, continue silencieusement ses ravages. Ce va-et-vient constant entre fiction et documentaire, personnage et interprète, temps de guerre et temps de paix, le dédoublement qui affecte l'identité du héros, les récurrentes pannes d'électricité, la manière d'installer dans la bande-son ou dans le découpage de l'espace l'omniprésence menaçante du conflit quand tout semble revenu à la normale, sont autant d'éléments qui œuvrent à une « libanisation » du film qui définit le personnage comme éternel soldat inconnu et le cinéma comme ultime champ de bataille. C'est par là que *Beyrouth fantôme*, sans autre arme que celle de la mise en scène, atteint sa cible.

J. M.

Ghassan Salhab, cinéaste
« Le Liban traverse une période d'amnésie et de léthargie inquiétante »

« Votre vocation pour le cinéma est-elle née en France ou au Liban ?

— A Beyrouth, je fréquentais déjà les cinémas et les ciné-clubs. Mais c'est à Paris, où je me suis installé un mois après le début de la guerre pour y passer mon baccalauréat, que les choses se sont vraiment dé-cantées. J'étais un peu perdu, inscrit à la fac sans m'intéresser vraiment aux études, loin du Liban où beaucoup de mes amis et de mes parents étaient restés. La lecture assidue, la fréquentation des cinémas et de la Cinémathèque française, la découverte d'une ville dont je suis tombé follement amoureux ont été pour moi très importants. En un sens, c'est Paris qui m'a révélé à moi-même.

Comment avez-vous débuté ?

— A la fois par hasard et par nécessité. Mon éducation s'est faite en quelque sorte par le cinéma, plus que par les études traditionnelles. Des cinéastes comme Dreyer, Keaton, Godard, ont véritablement changé ma vision du monde. Mais comme j'étais très timide et très sauvage, je n'ai pas fait d'école de cinéma, j'ai approché le milieu par la périphérie, en m'introduisant par le hublot, en faisant un peu de tout, l'acteur, le scénariste, le technicien, avant de réaliser moi-même quelques courts métrages.

Comment s'est déroulé le passage au long métrage ?

— Pas facilement. Ce film est en fait un très vieux projet, que j'ai enterré jusqu'à ce que la fin de la guerre au Liban me donne envie de retourner dans ce pays, dans le but d'enregistrer en vidéo les témoignages de mes amis. Moins pour faire un film que pour dresser une sorte d'état des lieux. Ça a duré deux ans, avec des allers-retours, et c'est cela qui a en quelque sorte ressuscité mon projet, en lui donnant une nouvelle forme, inspirée de ce travail documentaire.

Sans avance sur recettes, comment s'est réalisé le montage financier ?

— Le budget du film est assez dérisoire : 2,2 millions de francs pour sept semaines de tournage. Ca facilite les choses, même si je n'ai pas fini de le payer. J'ai obtenu heureusement une bourse du Fonds Sud, un pré-achat de Canal + Horizon, et des fonds privés au Liban, avec dix particuliers qui ont donné chacun 10 000 dollars (environ 60 000 francs). Ça s'est bouclé très tard : une semaine avant le tournage, je ne savais pas encore si je pourrais faire le film.

Vos acteurs, qui ont vécu la guerre, n'ont-ils pas été tentés de vous remettre en cause, vous qui ne l'avez pas connue ?

— Ils ont vécu la partie documentaire, où je ne leur demandais rien d'autre que de parler de leur propre expérience, avec beaucoup d'appréhension et de réticence. Même hors tournage, beaucoup d'amis ou de cinéastes me demandaient en gros : « Mais qu'est-ce que tu viens faire chez nous ? » Les choses se sont arrangées quand il est devenu clair pour tout le monde que je n'étais pas là pour faire du spectaculaire.

Le film a été vu au Liban. Quelles ont été les réactions ?

— Le film est sorti dans deux salles et n'a pas recueilli, loin de là, les suffrages des Libanais. Tout simplement parce qu'ils n'ont plus envie d'entendre parler de la guerre. Je crois que ce pays est très fatigué, qu'il traverse une phase d'amnésie et de léthargie assez inquiétante. C'est peut-être parce qu'il n'a pas réussi sa mort que le pays ne parvient pas à renaître.

Quelle est aujourd'hui la situation du cinéma au Liban ?

— Peu ou prou inexistante. Il n'y a pratiquement pas d'aide publique, et la majorité des films distribués sont américains, avec une présence française réduite aux produits les plus commerciaux. Il y a une production en vidéo qui donne des choses très intéressantes, mais l'accès au cinéma est barré par le manque de financements. Chacun fait les choses dans son coin, en essayant de se débrouiller comme il le peut. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

Actuellement au STUDIO DES URSULINES
(ce soir débat avec les réalisateurs à l'issue de la séance de 20 h.)
et à partir du mercredi 13 aux cinémas
STUDIO DES URSULINES et LE LATINA
un film de Danièle Huillet et Jean-Marie Straub

Sicilia !
Tropo male offendere il mondo
Constellations et dialogues du roman
Conversazione in Sicilia d'Elio Vittorini

Théâtre de la Ville PARIS

DU 14 AU 16 OCT.
FRANÇOIS VERRET
Kaspar Konzert (1998)
musique Fred Frith,
Jean-Pierre Drouet

DU 19 AU 23 OCT.
DANIEL LARRIEU
On était si tranquille (1998) pour 15 danseurs

2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4
01 42 74 22 77

CONCERTS

SALLE PLEYEL
VENDREDI 15 OCTOBRE 99, 20 H
ORCHESTRE NATIONAL SYMPHONIQUE D'UKRAINE
Direction MISHA KATZ

MIKHAIL RUDY
PIANO
Lysenko / Rachmaninoff / Tchaikovsky
La Ville de Paris vous invite au concert
PRENEZ 1 PLACE, VENEZ A 2

RÉSERVATION 0825 000 252

CAHIERS DU CINÉMA

539 OCTOBRE 99

JIM JARMUSCH
Le culte du samouraï

ROSETTA
DES FRÈRES DARDENNE

SYDNEY POLLACK
MON AMI KUBRICK

NUMÉRO 539 - OCTOBRE 99
CAHIERS DU CINÉMA
35F - Chez votre marchand de journaux

HORS CHAMP

■ Les magasins Tati vont vendre des places de cinéma pour *Swamp*, film français à petit budget qui sort mercredi 20 octobre sur les écrans. Jusqu'à cette date, on trouvera dans quatre magasins Tati 4 000 places au prix de 19,90 francs (3,03 €) à échanger contre une place de cinéma. *Swamp* a coûté en tout 300 000 francs. C'est la première fois que Tati vend des places de cinéma.

■ Le cinéma français à l'étranger a rapporté globalement en 1998 1,4 milliard de francs (3,05 millions d'euros), soit une légère hausse de 4 % par rapport à l'année précédente (1,346 milliard), a annoncé Unifrance Films, organisme chargé de la promotion du cinéma français à l'étranger. Cette croissance est due essentiellement aux chaînes payantes étrangères (+33 %), un marché en pleine expansion.

■ Pedro Almodovar, Patrice Chéreau, Luc Besson, Wim Wenders, Catherine Deneuve, Gérard Depardieu et quelques autres cinéastes et acteurs européens lancent un appel au doublage de leurs films aux Etats-Unis dans une lettre ouverte publiée par l'hebdomadaire professionnel américain *Variety*. Cinéastes et acteurs rappellent qu'en Europe les films américains sont en mesure d'attirer un large public parce qu'ils sont doublés et que la réciproque n'est pas vraie.

Carré noir pour l'anniversaire d'un génie

Le centenaire d'Hitchcock célébré par l'image et par l'écrit

DES ÉVÉNEMENTS intrigants se déroulent depuis quelques mois dans le milieu du cinéma. Curieusement, on retrouve à chaque fois le même homme impliqué dans une série de manifestations étranges. Un type apparemment insaisissable, un manipulateur de génie passé maître dans l'art de la fausse piste et de l'apparition furtive. Son signalement n'est donc pas superflu : d'origine anglaise, de petite taille, plutôt corpulent, atteint d'une calvitie avancée, avec un visage poupin à l'expression jésuitique. Signes particuliers : la leur tout à fait inquiétante qui s'allume dans ses yeux au passage d'un certain type de femmes, du genre belles blondes élégamment glacées, dévorées en sous-cutané par un feu orgiaque.

L'affaire commence au mois d'août au Festival de Locarno, où un document rarissime est présenté au public : une séance de torture sur un corps féminin, filmée par notre homme vraisemblablement au début des années 60, sous la forme de rabots d'essai en vue d'un projet horrifique baptisé *Les Oiseaux*. Présente à Locarno, la victime, l'actrice miraculée Tippi Hedren, en portait encore les stigmates.

Coincidence, à la même époque, une revue spécialisée, *Les Cahiers du cinéma* (juillet-août 1999), à son tour visitée par l'inquiétant in-

connu, ouvre son dossier, produisant notamment un texte extrêmement instructif, tiré d'une conférence tenue en 1939 au Radio City Music Hall de New York, au cours de laquelle le suspect a l'aplomb de livrer *coram populo* le crapuleux mode d'emploi de sa méthode.

PIÈCE À CONVICTION

Cela ne l'empêche pas de continuer à jouer la fille de l'air et de hanter, dès septembre, le Festival de Venise, qui produit une pièce à conviction accablante, datée elle aussi du début des années 60 : vingt minutes de bouts filmés dédiés aux méfaits d'un *serial killer*. Grâce à Dieu, les responsables des studios Universal déjouent à temps et tuent dans l'œuf ce dessein sanglant, sardoniquement intitulé *Kaleidoscope*. La cavale n'en continue pas moins à l'heure où nous mettons sous presse : passages répétés sur diverses chaînes de télévision, occupation matinale d'une grande radio de service public (entretiens enregistrés avec François Truffaut diffusés sur France Culture : lire le supplément Télévision du *Monde* daté 3-4 octobre), publications en rafale (de la réédition du classique de Jean Douchet à un album-essai inédit et très attendu de Bill Krohn, aux éditions des Cahiers du ciné-

ma), édition d'un coffret vidéo de treize titres chez Universal Picture Vidéo.

Outre diverses reprises en copies neuves annoncées à Paris pour les mois d'octobre et de novembre (*Psychose*, *Le Faux Coupable*, *les Oiseaux*, *Fenêtre sur cour...*), l'apothéose aura lieu du 20 octobre au 28 novembre, avec l'intégrale de cette oeuvre criminelle programmée par la Cinémathèque française, soit plus d'une cinquantaine de films réalisés entre 1925 (*The Pleasure Garden*) et 1976 (*Complot de famille*).

L'occasion pour les spécialistes de l'investigation cinéphilique de discuter sur des pointes d'épingle la hiérarchie interne de cet ensemble, ou de réévaluer, autour des pièces maîtresses des années 40 et 50, ses deux pôles extrêmes, soit la période anglaise jusqu'en 1939, et les films de « fin de carrière » à partir des années 60.

L'occasion pour tout un chacun de retrouver à travers ses réalisations, selon la belle expression de François Truffaut, « l'homme dont on aime se savoir haï ». Qu'ajouter, sinon qu'Alfred Hitchcock, né le 13 août 1899 à Londres, mort le 29 avril 1980 à Bel Air en Californie, aurait eu cent ans cette année.

Jacques Mandelbaum

NOUVEAUX FILMS

ALL ABOUT SEX

■ Au cours d'un dîner, un convive s'en prend à l'idée de monogamie et fustige l'hypocrisie des mœurs. Les trois couples présents, après avoir contesté de tels propos, ne feront, par leur comportement que les appuyer : adultère, prostituées, obsession de la pornographie seront le lot commun des personnages. *All About Sex* se donne l'allure d'une sitcom déléguée, qui démystifierait le romantisme des productions hollywoodiennes et l'idéologie puritaine ambiante. Certaines trouvailles du scénario (le spectateur de films pornos interpellé par les acteurs durant la projection) sont assez brillantes. Mais *All About Sex* fait partie de ces petits films indépendants qui font mine d'adopter une certaine audace de ton avant de rentrer dans le rang. L'ultime séquence, spot publicitaire pour Pronuptia, démontre avec éclat comment on peut ne pas aller au bout de son propos.

J.-F.R.
Film américain d'Adam Rifkin. Avec Patrick Dempsey, Christine Taylor, Jason Alexander. (1 h 33.)

verse la vie paisible de ses habitants. L'opposition entre des individus d'apparence lisse et la révélation de leur complexité et de leur perversion est ici trop manichéenne pour créer le moindre effet de surprise. Les comédiens, Kate Capshaw, Tom Selleck, Ellen DeGeneres et Tom Everett Scott, sont tous excellents et arrivent à donner un léger intérêt à ce film quelconque.

S. Bd
Film américain de Peter Ho-Sun Chan. Avec Kate Capshaw, Blythe Danner, Tom Selleck, Ellen DeGeneres, Tom Everett Scott. (1 h 27.)

EUGENIO

■ Adapté de l'album éponyme de Lorenzo Mattotti, ce dessin animé nous introduit avec le clown Eugenio dans l'univers magique du cirque. Toute une poésie de couleurs, de rythmes, de formes et de musiques conspire avec brio à ce dépaysement fortement stylisé, au risque de négliger l'importance de l'argument - Eugenio ayant perdu son célèbre rire, ses compagnons s'évertuent à le lui faire retrouver - qui semble réduit à un simple prétexte, d'ailleurs tardivement introduit pour un film d'une durée aussi courte. La remarque vaut également pour l'autre film qui compose ce programme, *La Pie voleuse*, de Giulio Gianini et Emmanuele Luzzati, naïve variation sur la musique de Rossini qui n'est pas à l'abri du maniérisme.

J. M.
Film d'animation français de Jean-Jacques Prunès. (26 min.) en



« Vanaprastham, la dernière danse », de Shaji Karun.

complément de programme : La Pie voleuse. Film d'animation italien de Giulio Gianini et Emmanuele Luzzati (11min.)

SWAMP !

■ Parce qu'elle est atteinte d'une maladie grave, une très jeune fille voit son vœu exaucé : celui de réaliser un film. Entourée d'amis et d'adultes bienveillants, elle tourne alors, dans la campagne, un récit d'horreur, le genre de cinéma que l'on s'imagine relever du fantasme-type de l'adolescent d'aujourd'hui. *Swamp !* est l'histoire de ce tournage. Produit avec ce que l'on devine être un tout petit budget, le film d'Eric Bu s'attache à suivre cette équipe de cinéma. On ne sait pas ce qui agace le plus, les clichés psychologiques, le chantage aux sentiments avec la maladie de l'héroïne ou la poésie à deux francs convoquée régulièrement.

J.-F.R.
Film français d'Eric Bu. Avec Satya Esquenazi, Cécilia Bletterie, Anne de Broca. (1 h 20.)

VANAPRASTHAM, LA DERNIÈRE DANSE

■ Présenté dans la section Un Certain Regard au festival de Cannes, *Vanaprastham* est le troi-

sième long métrage du cinéaste indien Shaji Karun, dont on a vu récemment à Paris le très remarquable *Piravi* (1988). *Vanaprastham* se situe à l'opposé de la bouleversante simplicité de ce dernier. Un récit complexe met en scène avec sophistication un acteur de Kathakali, dans la région du Kerala, un art du récit sacré qui recourt au mime, à la danse et au théâtre. Le film est un mélodrame social sur fond de tradition indienne : Kunhikut-tan, acteur célèbre vivant dans la misère un mariage malheureux, rencontre une jeune femme de la haute société qui le fuit après avoir donné naissance à un enfant qu'il ne connaît pas. Réunissant des sommités en matière d'interprétation (les deux acteurs principaux sont des idoles en Inde), de prise de vue (Renato Berta) ou de musique (Zakir Hussein), ce film brillant reste relativement froid, et prouve que le mieux est parfois l'ennemi du bien.

J. M.
Film indien de Shaji Karun. Avec Monhanlal, Suhasini, Mattanoor Shankara Marar, Kukku Parameshwaram. (1 h 59.)

STAR WARS, LA MENACE FANTÔME

Lire pages 32 et 33

EXTENSION DU DOMAINE DE LA LUTTE

Lire page 32

MOLOCH

Lire page 33

BEYROUTH FANTÔME

Lire page 34

L'ÉTRANGE VISITE

La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Mafia Blues	2	215 722	302	▼ - 28 %	566 351
2 Ghostdog	1	135 689	208	-	135 689
3 Eyes Wide Shut	4	122 228	484	▼ - 38 %	1 363 122
4 Rosetta	2	120 219	209	▼ - 5 %	274 235
5 Coup de foudre à Nothing Hill	8	119 716	370	▼ - 27 %	3 984 635
6 Le Déshonneur d'Elisabeth Campbell	2	107 923	342	▼ - 37 %	308 858
7 Thomas Crown	3	92 932	350	▼ - 37 %	589 926
8 La Débandade	1	85 493	358	-	85 493
9 Les Enfants du siècle	3	54 602	335	▼ - 43 %	343 447
10 Ma petite entreprise	6	42 199	268	▼ - 31 %	686 997

* période du mercredi 6/10 au dimanche 10/10 inclus

Source : "Ecran total"

NANTERRE AMANDIERS

Quelqu'un va venir Jon Fosse

Mise en scène Claude Régy

DU 28 SEPTEMBRE AU 20 NOVEMBRE 99
01 48 14 70 00

SORTIR

PARIS

Eric Le Lann, Gordon Beck

Le trompettiste Eric Le Lann et le pianiste Gordon Beck, en duo de cœur, de jazz, d'amitié, c'est l'un des cadeaux du Petit-Opportun, cave pour amateurs passionnés de musique.

Petit-Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 1^{er}. M^o Châtelet. Les 12 et 13, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Eugène Chadbourne, Paul Lovens

Un duo d'improvisateurs inouïs : Eugène Chadbourne, créateur de sonorités et d'instruments bricolés (guitares préparées, râteau musical, banjo...), témoin de la diversité du répertoire de la musique américaine (folk, country, chansons) ; Paul Lovens, l'un des batteurs historiques de la free music britannique, musicien complet, est de ceux qui donnent à

la batterie un rôle autonome.

Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. M^o Robespierre. Le 12, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. 80 F.

La Maison du peuple

Premier récit, écrit en 1920, de l'écrivain Louis Guilloux (1899-1980). Sous la direction de François Bourgeat, Marcel Maréchal sert une nouvelle fois l'un de ses auteurs de prédilection. Avec des moyens rudimentaires, il livre son texte avec une foi, une conviction qui emportent l'adhésion des spectateurs. Cette pièce a été créée au Théâtre du Rond-Point à Paris (*Le Monde* du 16 février 1999).

Théâtre du Rond-Point Champs-Élysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, 8^e. M^o Franklin-D.-Roosevelt. Du 12 au 24 octobre. Du mardi au samedi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-95-98-10. 50 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 36-15 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et

parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Cartes blanches aux auteurs

avec Philippe Minyana, Eugène Durif, Jean-Christophe Bailly et Wajdi Mouawad. *Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4 bis, cité Véron, 18^e. M^o Blanche. Du 13 au 15, à 18 h 30 ; le 16, à 16 h 30. Tél. : 01-42-62-59-49. Entrée libre sur réservation.*

cité de la musique

musée, concerts, centre d'information

le mandingue

Mauritanie, Mali, Guinée, Sénégal du 15 au 17 octobre

Cheikh Lô, Oumou Sangaré, Boubacar Traoré, Toumani Diabaté, Dimi Mint Abba, M'Bady Kouyaté, Ballaké Sissoko, Habib Koité

01 44 84 44 84

Porte de Pantin

Mensuel/octobre 1999

Numéro 7 / 24 F

Le Monde des DEBATS

Le texte qui fait scandale en Allemagne : « Règles pour le parc humain »

par Peter Sloterdijk

Intégral. Supplément spécial de 8 pages

Sortir de la violence

Michel Wiewiorka, Youri Roubinski, Guy Lochard, Monique Dognaud, Jean-Pierre Havrin, Siriki Koudé, Paulo Sérgio Pinheiro, David Aptler

Mensuel en vente 24 F chez votre marchand de journaux

Couvre-feu

de Roney Brett

mise en scène Bernard Sobel

avec Anne Alvaro et Flore Lefebvre des Noëttes

1^{er} - 31 octobre 1999

Théâtre de Gennevilliers

Centre Dramatique National

Location 01 41 32 26 26

THEATRE DE L'EST PARISIEN

Dom Juan

Molière

Mise en scène Jacques Kraemer

«Un Dom Juan époustouffant» B. Arbogast /*Echo Republicain*

«Un public totalement conquis» J.P. Dubreuil /*La République du Centre*

Production Théâtre de Chartres Compagnie Jacques Kraemer

LOC. 01 43 64 80 80

KIOSQUE

LE MONDE / MERCREDI 13 OCTOBRE 1999

« L'Histoire » fait revivre la nuit qui ébranla le monde

La chute du mur de Berlin, dans la nuit du 9 au 10 novembre 1989, a changé le cours de l'histoire. De cette « révolution tranquille », commencée en Hongrie et en Pologne, Jean Paul II fut sans doute, plus que Gorbatchev, l'un des acteurs décisifs

IL Y A dix ans, le mur de Berlin tombait. La dernière livraison du mensuel *L'Histoire* (n° 236, octobre 1999) consacre un dossier spécial à cet événement qui a fait entrer le monde, affirme la revue, « dans une ère nouvelle de l'histoire ». La chute du mur, explique l'éditorial, a mis fin à deux certitudes sur lesquelles l'Europe vivait depuis la fin de la seconde guerre mondiale: la solidité du communisme et la division de l'Allemagne. Or la « folle nuit de libération » du 9 au 10 novembre 1989 a consacré la « seconde réunification » de l'Allemagne après celle de 1871 et « annoncé la mort de l'utopie communiste ».

Jean-Michel Gaillard retrace l'histoire de cette « révolution tranquille », rendue possible par la *perestroïka* que Mikhaïl Gorbatchev met en œuvre en Union soviétique. Le mouvement commence en Hongrie et en Pologne, ces deux pays qui avaient, chacun à sa manière, anticipé les évolutions en cours. La Hongrie, après avoir écarté Janos Kadar, qui dirigeait le pays depuis 1956, accepte le multipartisme puis – ce sera le geste décisif –, ouvre ses frontières avec l'Autriche: des dizaines de milliers d'Allemands de l'Est vont s'y engouffrer. Quant à la Pologne, après la victoire de Solidarité, elle

installe son premier gouvernement non communiste. A Berlin-Est, le peuple manifeste, les dissidents sortent de l'ombre, Erich Honecker, chef du parti et de l'Etat, est destitué, ses successeurs perdent le contrôle de la situation. « Parce qu'elle n'est ni une nation ni un peuple, la RDA se trouve en danger de mort dès lors que le mur est tombé », souligne Jean-Michel Gaillard. Onze mois plus tard, malgré les réserves de ses partenaires occidentaux, Helmut Kohl obtient le couronnement de ses efforts: l'Allemagne est réunifiée. « Pour la première fois depuis des siècles, l'Europe a connu, sans guerre, une modifica-



tion radicale de son architecture géopolitique », conclut l'auteur. Dix ans après, ce moment historique n'a pas épuisé ses significations. Le politologue Jacques Se-

melin s'interroge ainsi sur le rôle de la télévision, qui a accompagné l'événement et peut-être contribué à le créer. L'historien Etienne François revient sur l'histoire de Berlin, ville coupée en deux pendant vingt-huit ans, ville aujourd'hui redevenue capitale, « signe de maturité politique », selon l'auteur, et pari sur l'avenir d'une Europe ouverte aux pays du Centre et de l'Est. L'historien Martin Malia analyse le rôle de Gorbatchev, qui a eu « la sagesse, ou la faiblesse, ce n'est pas clair, d'accepter l'inévitable » mais qui, estime-t-il, a été « un acteur très passif de l'histoire ».

Pour sa part, Ewa Kulesza-Mietkowska décrit « les derniers jours des démocraties populaires », résumant le calendrier de l'effondrement du communisme par ce slogan aperçu à Prague en 1989: « Pologne dix ans, Hongrie dix mois, Allemagne dix semaines, Tchécoslovaquie dix jours. » Bernard Lecomte insiste sur l'influence de Jean Paul II, « pape polonais et anticommuniste ». « Seul un homme de l'Est qui fût à la fois un pasteur, un intellectuel et un militant, aussi fin connaisseur de la théorie marxiste que de la réalité communiste, note-t-il, pouvait peser avec force et en toute conscience sur le cours de l'affrontement Est-Ouest. »

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Gérard Dupuy
L'homophobie n'est certainement pas la seule motivation des anti-Pacs. Leurs arguments puisent dans un vieux fonds traditionaliste qui a déjà beaucoup servi, par exemple pour entraver la reconnaissance du divorce. Mais, pour corser leur combat, ils ont misé prioritairement sur ce qu'ils croyaient être l'image négative de l'homosexualité. Et c'est là, au centre de leur dispositif idéologique, qu'ils ont perdu la bataille. L'opinion a tout simplement refusé d'emboîter le pas aux pèlerins à la triste figure dans leur volonté d'exclusion et de stigmatisation. Le fait que les parti-

sans du Pacs aient remporté leur bataille d'opinion se traduit au final par un texte très jospiniennement « centriste » – au centre de la gauche s'entend. Le Pacs représente un agglomérat de la législation en accord avec l'évolution des modes de vie et des représentations sociales de ces modes de vie. Il n'est certainement pas le mot final du long ballet dans lequel femmes et hommes trouvent à s'apparier.

RFI

Dominique Burg
Le Pacs fait indéniablement partie de ces débats de société qui promettaient beaucoup et qui s'achèvent dans un concert de soupirs de soulagement. Les débats ratés, on préfère les avoir

derrière soi. Et celui-là n'a pas été particulièrement glorieux. La gauche, pas très au clair avec elle-même, pas très gaillarde sur le sujet, en tout cas au début, a fait du Pacs un méchant symbole de sa supposée ouverture d'esprit, et de l'archaïsme présumé de l'opposition. La droite, après un réflexe impulsif, en a fait un épouvantail. On ne s'est pas écouté, encore moins compris, et c'est dommage. Tant pis. On oubliera l'épisode, pour retenir l'essentiel: pour la première fois en France, l'homosexualité est reconnue par la société. La France bouge, la France évolue, la France apprend la tolérance et le respect des différences, et comme toujours, le droit ne fait qu'entériner la course de la vie.

LE FIGARO

Ivan Rioufol
Le Pacs apparaît comme l'enfant de la société contemporaine: égoïste, matérialiste, superficielle. Seules les questions d'argent et de sécurité (impôt, héritage, logement) motivent ce contrat, qui pourra être résilié unilatéralement, au moindre coup de tête. Le texte voit si petit qu'il en a négligé les intérêts de l'enfant, laissé sans protection. Prévu initialement pour être une union destinée aux homosexuels, le pacte est devenu un contrat ouvert à tous, dénué d'idéal mais lourd de sous-entendus. Son rapporteur, Jean-Pierre Michel, n'a-t-il pas admis que le Pacs ouvrirait tôt ou tard le droit à l'adoption pour les couples homosexuels? Au bout du compte, ce sont les

concupiscences adeptes de l'union libre qui vont être pénalisés par cette réforme illisible. Ils vont être amenés à se diriger vers le Pacs pour pouvoir bénéficier de ses facilités économiques. Or une loi n'était pas nécessaire pour protéger les couples hors mariage. Les juristes ont toujours admis que de ponctuelles réformes juridiques et fiscales auraient pu répondre aux besoins des hétérosexuels et des homosexuels. Les cinq millions de concubins vont être appelés à s'incliner devant la volonté d'une minorité qui aura transformé le droit des personnes en un banal contrat de biens et qui aura fait du Pacs un mariage au rabais. Or cette logique-là appelait des critiques graves. La gauche n'a pas voulu les entendre.

Enfin se pose la question de « l'impossible procès du communisme », selon le titre de l'entretien avec Krzysztof Pomian. Falait-il organiser un « Nuremberg du communisme »? Non, répond l'historien, qui rappelle que, à la différence du nazisme, « le communisme n'a pas été vaincu à l'issue d'une guerre » mais « s'est effondré de l'intérieur » après avoir beaucoup évolué et porté au pouvoir plusieurs générations successives. D'où la difficulté de définir les crimes, l'identité des accusés, le champ des responsabilités. « Ces questions, qui auraient comporté des réponses nettes si le communisme avait été vaincu par la force à l'époque où il était encore jeune, sont devenues insolubles au moment où il est mort pacifiquement de vieillesse », conclut-il.

Thomas Ferenczi

www.aftri.com

Un site d'informations pour les routiers devenu outil de combat militant

« AVEC mon semi-remorque autrichien tracté par un véhicule français, sachant que je transite pour une courte durée, quels documents dois-je me procurer pour passer la frontière? » Chaque jour, le site de l'Association française du transport international (Aftri) reçoit une centaine de courriers électroniques de ce type. L'Aftri regroupe plus de cinq cents entreprises, soit 80 % des transporteurs français travaillant au-delà des frontières: « Ca va du camionneur affrété qui possède un seul camion jusqu'à l'entreprise qui aligne mille cinq cents poids-lourds », précise Jacques-Henri Garban, délégué général. Une équipe de neuf permanents, installée à Paris, publie messages et informations sur le Web en temps réel: « Une nouvelle taxe de transit instaurée en Albanie »; « Circulation déviée sur la DNI »... Le site sert aussi de relais pour les camionneurs étrangers en difficulté: « Je viens de recevoir un message en forme de SOS, envoyé par un routier belge bloqué par la douane française. » Par ailleurs, l'Aftri a découvert



que son site pouvait aussi servir à la défense des intérêts de ses membres en période de crise. Lors du récent bras de fer avec la Commission européenne, qui proposait de lever l'interdiction de rouler le week-end, les routiers ont très vite exprimé leur refus du projet par voie électronique: « Le réflexe

Internet gagne nos adhérents. Aujourd'hui 30 % d'entre eux sont connectés. » Aussitôt, le site est devenu un outil de combat militant, communiquant au jour le jour l'emplacement des barrages filtrants, et donnant à la grogne des camionneurs une nouvelle tribune. L'Aftri a également utilisé Inter-

net pour publier un argumentaire détaillé en faveur d'une harmonisation européenne respectueuse des acquis sociaux. Cette initiative a été menée en concertation avec l'Union routière internationale (URI), qui regroupe soixante-trois pays. Cette fois, les routiers français se sentaient forts, car leurs préoccupations catégorielles rejoignaient l'intérêt national. En effet, les routes de France accueillent chaque jour quatre cent mille poids lourds, dont un sur cinq ne fait que traverser le pays: « Ce sont les Français qui ont pris la tête de la contestation, suivis par les Allemands, à cause du développement du trafic avec l'Europe de l'Est. Les pays situés en périphérie de l'Union européenne ont eu beau jeu de pousser le projet puisqu'ils ne sont pas touchés par l'augmentation du trafic. » Ce premier combat a été de courte durée, car le projet européen a été retiré, mais le site de l'Aftri se tient prêt pour la prochaine alerte.

Christophe Labbé et Olivia Recasens

SUR LA TOILE

PALESTINE

Après plusieurs années d'efforts, la Palestine a réussi à obtenir son propre nom de domaine national sur Internet, « .ps ». L'autorité palestinienne s'était préalablement vu refuser l'attribution du domaine « .wg », qui aurait signifié « West-Bank and Gaza ».

MUSIQUE

Le nouveau disque de Patrick Bruel, qui doit sortir en magasin le 19 octobre, est diffusé en avant-première sur le site web de la société BMG. Une session de dialogue en direct avec l'artiste sera organisée le jeudi 14 à 21 heures sur Wanadoo. www.bmg.fr www.wanadoo.fr

RÉSULTATS

La société Yahoo!, qui gère le plus célèbre des systèmes de recherche sur Internet, a déclaré un bénéfice de 40,4 millions de dollars pour le troisième trimestre 1999. Le site a enregistré plus de 385 millions de pages vues pour le seul mois de septembre, soit une augmentation de 75 millions en trois mois. – (AFP)

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à: **LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom: Nom:

Adresse:
Code postal: [] [] [] [] Localité:
Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date:

Signature: []

IMPORTANT: merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER: LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	
Nom:	
Prénom:	
N°rue.....	
Code postal [] [] [] [] Ville:	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)	
N°rue.....	
Code postal [] [] [] [] Ville:	
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER	
Code Etablissement	Code Guichet
N° de compte	Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc.: Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif: 0 803 022 021 (0,99^{FR}/min)

Le Monde (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year *Le Monde* 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél.: 800-428-30-03

La solitude du marathonien

par Alain Rollat

LA PAIX est moins médiatique que la guerre. Qui se passionne encore pour le Kosovo? Bernard Kouchner! Il était, lundi soir, sur TF 1, l'invité de la dernière page du journal de 20 heures. De passage à Paris, où il avait rencontré le premier ministre et le président de la République, il était traité comme la télévision traite les visiteurs de marque: avec un respect distancé. Il répondait aux questions compatissantes de Patrick Poivre d'Arvor. Il parlait des règlements de comptes auxquels l'administration de l'ONU est confrontée sur le terrain. Il parlait de choses « inimaginables, abominables, dégoûtantes ». Il parlait de la difficulté de faire cohabiter des communautés qui se haïssent. Il parlait de la difficulté de faire prévaloir la tolérance sur les pulsions. « Au Kosovo, racontait-il, il suffit qu'un enfant parle serbe dans la rue pour être menacé dans sa vie. Je connais des enfants bosniaques qui ont souffert des Serbes, comme les enfants albanais, mais qui ne peuvent plus quitter leur domicile parce que, comme leurs parents, ils parlent serbe... » Il parlait ainsi de la difficulté de faire le bonheur des gens contre leur gré.

Il en parlait avec les mains, en maîtrisant ses émotions. Et pendant que ses yeux cherchaient, dans ses idées, une espérance à laquelle s'accrocher, ses mains disaient son impuissance. Le médecin, en lui, s'en remettait au temps: au « temps de la cicatrisation ». Ce n'est pas le même que « le temps des médias ». Sur France 2, au même moment, un envoyé spécial formulait un diagnostic plus abrupt sur la difficulté de remédier au « nettoyage ethnique » là où le « nettoyage ethnique » est devenu une habitude mentale très partagée: « Au Kosovo, le "multiethnisme" n'est qu'un slogan pour discours officiels... »

Bernard Kouchner est donc chargé, par procuration, de bâtir au Kosovo cette paix des lumières civilisatrices au nom desquelles ses commanditaires ont fait la guerre à la « barbarie ». Le problème qui se pose pour lui est le même que celui dont parlait Malraux en 1946: « C'est de savoir si sur cette vieille terre d'Europe, oui ou non, l'homme est mort. » Il s'accroche à l'hypothèse d'une résurrection. Il y croit, y travaille, reste sourd à ce qui la nie. Ce n'est pas une attitude raisonnable mais c'est la seule issue si nous ne voulons pas être confrontés, au lendemain de la prochaine guerre des Balkans, à la question qui hantait déjà le philosophe allemand Karl Jaspers en 1945: « Pourquoi avons-nous laissé faire cela? » Le problème qui se pose à nous est de savoir pourquoi nous laissons Bernard Kouchner résister contre « cela » tout seul.

Le 1 % français par Pierre Georges

UN JOLI TITRE, vertigineux, à la Une du Monde, lundi : « *Nous sommes désormais six milliards.* » Un rien anticipé peut-être tant le six milliardième être humain était encore à venir. Il est venu mardi à 0 h 01 dans une maternité, on n'ose dire une crèche, de Sarajevo, où dans un habile mélange de la statistique et de la symbolique, les Nations unies ont fait en sorte, avec l'aide de sa mère, que naisse le petit garçon au matricule 6 000 000 000 et au prénom encore indéterminé.

Comme l'on dirait au carnet de l'univers, à la rubrique naissance : « *Jasminko et Fatima Nevic ses parents, M. Koffi Annan son tuteur, et l'humanité entière, ses 5 999 999 999 frères et sœurs, ont l'immense plaisir d'annoncer la naissance de leur cher petit dernier. L'enfant et la mère se portent bien. La Terre c'est à voir.* »

Donc l'enfant-symbole est bosniaque, musulman, européen et blanc. Pourquoi pas. C'est un choix politique évidemment plus qu'une réalité statistique, tant à quelques centaines de milliers près, de millions peut-être, on ne saurait avec précision effectuer le décompte exact des colonnes crédit et débit de l'humanité. Mais cet artifice en vaut bien d'autres pour signifier la paix et l'espoir, la vie après tant d'horreur, de fureur et de morts.

Nous sommes désormais six milliards. Et nous, et nous, et nous ! Car voici qu'à ce chiffre tout frais tout rond, énorme, impressionnant correspond un autre chiffre récent, tout plat, tout minuscule. Au mois de juillet, la France avait fait, elle aussi, ses comptes sur ses jolis doigts hexagonaux et assimilés. D'où il ressortait que nous étions 60 millions et des poussières (82 000 en l'occurrence) à habiter et vivre en ce doux et grand petit pays.

Six milliards, soixante millions, le rapport est vite fait. De 1 à 100 ! Du 1 % pur jus de France dans la grande salade universelle, dosage infinitésimal. Un habitant du monde sur cent est français, que ses ancêtres aient été gaulois ou ne l'aient point été. Un humain sur cent a le privilège, l'honneur et l'avantage d'appartenir à cet étrange pays qui, à défaut de se prendre encore pour le nombril de l'Univers, ne se résout pas davantage à n'en être qu'un minuscule appendice.

Ce qu'il n'est d'ailleurs pas. Car si notre 1 % n'est pas grand, il est notre 1 %. Mais tout de même des chiffres semblables font réfléchir. Prenons, par exemple, les deux thèmes qui font fureur actuellement en politique et en économie, la mondialisation et le souverainisme. Dans un cas comme dans l'autre, la statistique ne nous est pas franchement favorable. Même en imaginant notre 1 % en parfait ordre de bataille, prêt à se battre de tous ses petits poings, de toutes ses intelligences, de tout son savoir-faire, de toutes ses ressources pour engager la bataille de la mondialisation, il faut convenir que ce n'est pas gagné d'avance. A l'inverse, imaginons un pays fermé sur lui-même, cadenassé dans son splendide 1 %, Jurassic France, ses lois, ses traditions, son mode de vie, ses folklores hexagonaux, son marché intérieur, ses France d'abord et ses France toujours ? Ce n'est pas gagné davantage.

Alors, que faire ? Des enfants ? Pourquoi pas. Cela peut toujours servir pour ne pas devenir à terme une demi % comme l'on dirait d'une demi-portion. Mais surtout assumer intelligemment ce 1 %, si lourd et si beau à porter, cette vraie et statistique exception française.

Gallimard et Bayard s'allient pour contrôler 22,3 % du marché du livre pour la jeunesse

L'enseigne Gallimard-Bayard Jeunesse devient leader du secteur, devant Hachette

LE GROUPE Bayard Presse et les éditions Gallimard ont signé, lundi 11 octobre, un accord de rapprochement de leurs activités livres jeunesse, à compter du 1^{er} janvier 2000. Cette alliance prévoit la création d'une « *coentreprise* », détenue et gérée à parité par chaque maison. Sous l'enseigne Gallimard-Bayard Jeunesse, cette nouvelle structure accueillera des projets communs dans les domaines du livre, du multimédia et de la presse. Elle sera également chargée d'« *animer et de développer les marques existantes dans le maintien de leur identité spécifique* », précise un communiqué. L'addition de Gallimard Jeunesse et de Bayard Editions Jeunesse – qui contrôleront ensemble 22,3 % du marché du livre pour la jeunesse – placera les deux maisons en position de leader devant Hachette (20,3 %) et Havas (13,8 %). L'activité livres jeunesse de Bayard et de Gallimard réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel de 500 millions de francs, représentant 15 millions d'exemplaires vendus, avec plus de 450 nouveautés par an et un cata-

logue de 3 500 titres. Annoncée dès mars 1998, cette alliance d'éditeurs indépendants, pionniers de la littérature enfantine depuis les années 70, était devenue un « serpent de mer ». Les départs successifs, en 1999, des éditeurs Pierre Marchand (Gallimard) et Jean-Claude Dubost (Bayard) auront-ils hâté les choses ? Le fait est que le processus de rapprochement s'est accéléré ces derniers mois et se concrétise de façon plus ambitieuse que le projet de départ, lequel prévoyait surtout de renforcer le partenariat de diffusion et de distribution. « *Notre ambition n'a cessé de croître au fur et à mesure de nos rencontres* », note le président du directoire de Bayard, Alain Cordier. De son côté, Antoine Gallimard, PDG de Gallimard, insiste sur les « *nombreuses passerelles* » qui relient les maisons, notamment grâce aux auteurs. Une union naturelle, donc, aux yeux des deux présidents, pour qui cette opération n'obéit à « *aucune logique capitalistique* ». « *Antoine Gallimard et moi partageons la conviction profonde que le cœur de notre métier*

est la création et que nos objectifs de rentabilité sont des outils au service de cette création », souligne M. Cordier.

« DEMI-MESURE »

Toutefois, la presse jeune de Bayard, hormis *Je Bouquine* – le magazine de lecture des 10-15 ans, autour duquel les deux groupes voudraient créer des dérivés littéraires –, reste en dehors de l'accord. Et les deux présidents se montrent discrets sur la nature précise des futurs chantiers communs qui semblent inclure notamment des projets en matière de fiction, des développements en direction des « jeunes adultes », au site Internet...

Dans l'édition jeunesse, les réactions sont plutôt prudentes. « *S'il n'inclut finalement pas la presse, ce projet est un peu une demi-mesure* » commente, chez Hachette, Pierre Marchand, qui se dit « *l'un des initiateurs, avec Yves Beccaria, de ce projet très ancien* ». A l'Ecole des loisirs, on note que « *la jeunesse est l'un des seuls domaines de l'édition où les maisons indépendantes*

tiennent le haut du pavé » et qu'elles ont tout intérêt à « *affirmer leur personnalité en restant elles-mêmes. La création ne s'accommode pas d'une certaine taille* »

Gallimard-Bayard Jeunesse saura-t-elle utiliser ses nombreux atouts pour trouver un nouveau souffle créatif ? Où passeront ses arbitrages entre qualité et rentabilité ? Entre des livres d'auteurs et des séries préfabriquées comme « Chair de poule » (10 millions d'exemplaires vendus depuis 1995) ou « Everworld », une nouvelle collection pour adolescents que les deux maisons s'approprieraient à acheter à l'éditeur américain Scholastic ? Des questions qui vont se poser aux dirigeants de cette nouvelle société anonyme – dont le directoire sera présidé par Georges Sanerot, actuel patron de Bayard Jeunesse, avec à ses côtés Hedwige Pasquet, directrice générale de Gallimard Jeunesse, et le conseil de surveillance par Antoine Gallimard avec à ses côtés Alain Cordier.

Florence Noiville

L'homme d'affaires italien

Giancarlo Parretti arrêté en Italie

L'HOMME D'AFFAIRES italien Giancarlo Parretti, impliqué dans les affaires du Crédit lyonnais, a été arrêté, lundi 11 octobre, à Orvieto, près de Rome, dans le cadre d'un mandat d'arrêt international lancé par les autorités judiciaires américaines. Poursuivi dans le volet cinématographique de la déconfiture du Crédit lyonnais, M. Parretti avait fui clandestinement les Etats-Unis, le 30 mai 1996, afin d'échapper à une demande d'extradition formulée par la France. Accusé d'avoir racheté, puis géré, dans des conditions douteuses, les studios de cinéma de la Metro Goldwin Meyer (MGM), grâce aux fonds d'une filiale du Crédit lyonnais, M. Parretti a été condamné par défaut, le 31 mars 1999, par le tribunal correctionnel de Paris, à quatre ans d'emprisonnement et 1 million de francs d'amende dans le volet des studios américains. Son avocat a dénoncé cette arrestation et a indiqué que la cour d'appel de Pérouse devrait se prononcer, mercredi 13 octobre, sur la demande d'extradition américaine.

M. Siméoni réclame une trêve

de la violence clandestine en Corse

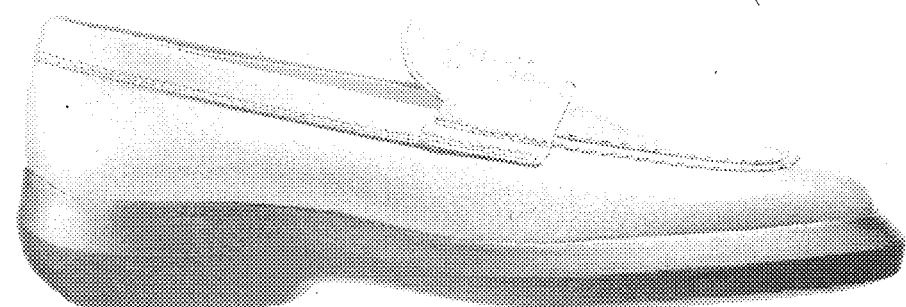
EDMOND SIMÉONI, chef de file historique des autonomistes corses, appelle les organisations clandestines « *qui se réclament du nationalisme corse* » à une « *suspension totale et illimitée de la violence clandestine* », dans un communiqué paru le 12 octobre. Pour M. Siméoni, cette trêve « *permettra de juger de la sincérité de l'État et notamment du chef du gouvernement qui se déclare prêt à entamer un dialogue sans exclusive et sans délai* » dès lors que la violence aura cessé. M. Siméoni dénonce dans le même appel l'« *attitude de provocation* » du gouvernement de Lionel Jospin, qui veut « *fermer la porte à toute évolution politique négociée* ». Il appelle les nationalistes à « *déjouer* » le « *piège mortel* » qui leur est tendu en « *amplifiant la politique de réconciliation* » et en faisant « *émerger une force large, démocratique* ».

DÉPÊCHES

■ **INTÉGRATION** : Dominique Balmery vient d'être nommé président du conseil d'administration du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS) par décret du 11 octobre. Conseiller d'Etat depuis 1996, M. Balmery a été délégué à l'emploi au ministère du travail de 1986 à 1996 après avoir occupé de nombreux postes dans ce même ministère.

■ **« VACHE FOLLE »** : un arrêté interministériel publié au *Journal Officiel* du 12 octobre autorise le transit, sur le sol français, des viandes bovines britanniques potentiellement contaminées par l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle ») et, à ce titre, toujours interdite à la commercialisation en France.

■ **ÉDUCATION** : 93 % des parents d'élèves sont satisfaits de la rentrée, selon une enquête réalisée par la fédération de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP). Les parents d'élèves de l'enseignement professionnels ne sont que 85 % à être satisfaits et ils sont seulement 59 % à penser que leur enfant aura les moyens de réussir son année scolaire dans son établissement.



TOD'S : Milano Tel. 02.772251 Paris Tel. 01.42664693 Bruxelles Tel. 02.3433130

Le Monde

INTERACTIF

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES www.lemonde.fr/aietek

MERCREDI 13 OCTOBRE



HOMMES
Jure Leskovec
a mis au point
un système de détection
des êtres humains. P. IV

TECHNIQUE
Le GeForce 256
est le premier
processeur graphique
disponible dans
le commerce. P. VII

256



MÉTIERS
Téléformateurs : quand les nouvelles
technologies donnent un second souffle
à l'enseignement à distance. P. X

ENTREPRISES
Hongkong connaît
quelques difficultés
dans l'élaboration
de son « cyberport ». P. VI



EMPLOI
8 pages
d'annonces classées.
P. VIII, IX et XI à XVI

La convergence
entre les médias
est en route avec
la télévision
interactive.
Mais les usages
sont si différents
que des opérateurs
se demandent
si le public suivra

L'ordinateur va-t-il épouser le téléviseur ?

ENQUÊTE



IL FUT un temps où l'interactivité, à la télévision, consistait à faire bouger un personnage de jeu vidéo à l'aide des touches du téléphone ! Aujourd'hui, ce même téléspectateur peut regarder un Grand Prix de formule 1 en choisissant son angle de prise de vues, consulter à tout moment la météo de sa région, commander un film ou régler un achat avec sa carte bancaire simplement muni d'un décodeur. Demain, avec la même télécommande, il pourra surfer sur

Internet, envoyer des courriers électroniques ou consulter son compte en banque. Seule condition à remplir pour bénéficier de tous ces services dans l'Hexagone : être abonné soit à CanalSatellite, soit à TPS (Télévision par satellite), les deux bouquets satellite disponibles en France.

Depuis que la télévision s'est convertie au numérique, ce sont en effet ces ensembles de chaînes généralistes et thématiques diffusées par satellite qui exploitent le

plus le potentiel interactif offert par cette technologie. La concurrence entre TPS (720 000 abonnés au premier trimestre) et CanalSatellite (1,26 million d'abonnés) permet même aujourd'hui à la France d'être le pays le plus à la pointe dans ce domaine. Selon le cabinet d'études américain Forrester Research, ce sont 25 % des foyers français qui utilisent actuellement la télévision interactive. Ils ne sont que 12,2 % aux Etats-Unis.

« En trois ans, les services interactifs ont rencontré le même public que la télévision tout court, reconnaît Alain Staron, directeur de TPS Services, la division du bouquet chargée de mettre en œuvre les programmes interactifs. C'est une leçon importante, car cela veut dire que les téléspectateurs peuvent être autre chose que des "patates de canapé" [des téléspectateurs passifs]. »

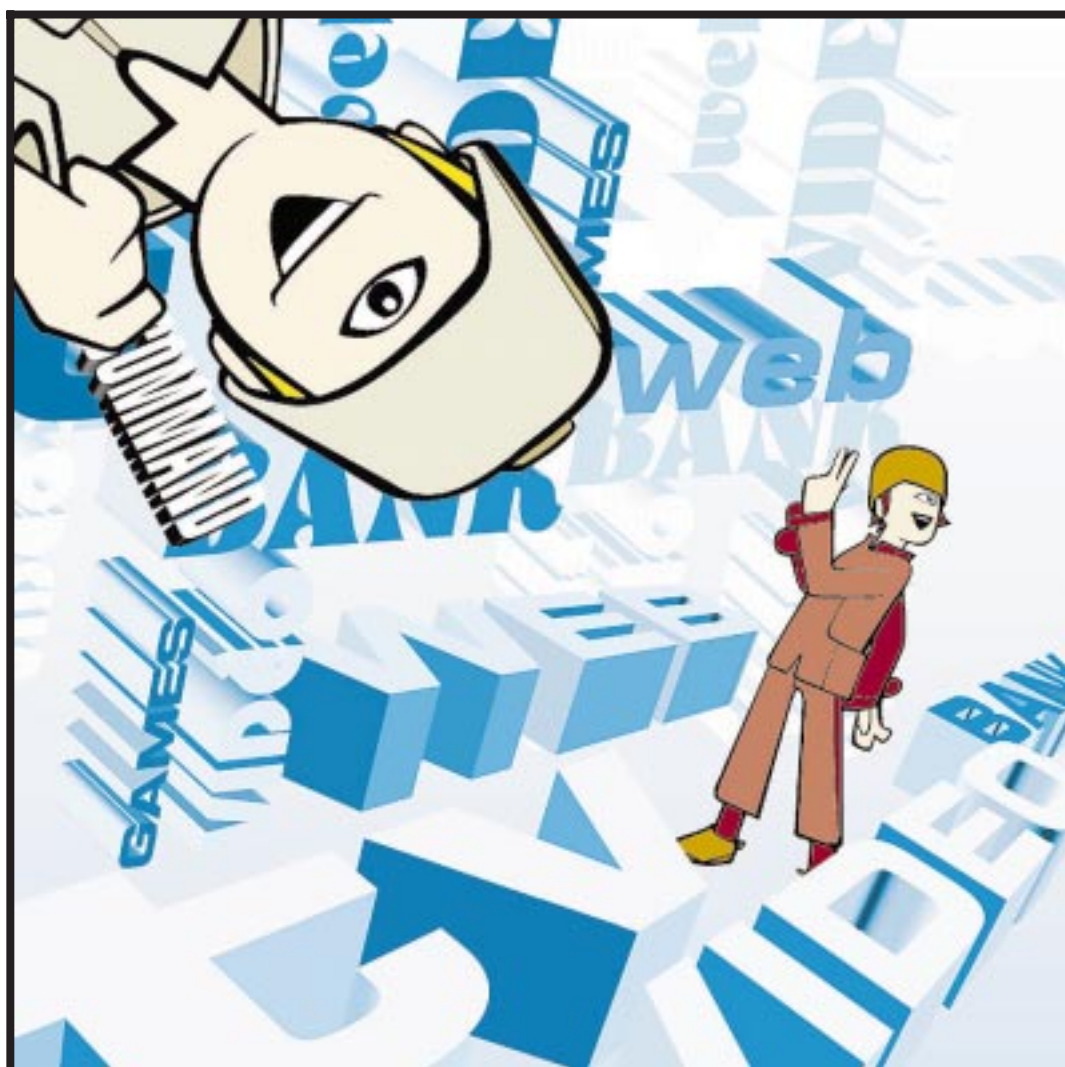
Grand succès de l'interactivité made in France, la météo. Sur TPS, la chaîne Météo Express est consultée par 56 % des abonnés, et, sur CanalSatellite, 70 % des abonnés déclarent utiliser au moins une fois par semaine ce type de service. Le cinéma et le sport complètent le tiercé de tête des choix du téléspectateur en matière d'interactivité.

Le public n'est pas le seul à plébisciter la télévision intelligente. Industriels du secteur informatique et publicitaires se lancent sans compter dans l'aventure. Selon Forrester Research, le chiffre d'affaires global de la télévision interactive pourrait atteindre les 20 milliards de dollars à l'horizon 2004, contre 674 millions de dollars (630 millions d'euros, 4,1 milliards de francs) en 1999. Et la présence, dans ce secteur, d'entreprises comme Microsoft ou de Desfossés International, la branche médias du groupe de luxe LVMH, qui vient d'investir 206 millions de francs (31 millions d'euros) dans un projet britannique de vidéo à la demande, indique l'enjeu et l'avenir de l'interactivité à la télévision.

Cet avenir a déjà un nom : la « convergence », mariage du téléviseur, de l'ordinateur et d'Internet. En France, sous l'impulsion d'acteurs comme Canal+ par l'intermédiaire de sa filiale CanalSatellite, cette convergence est en train de prendre forme. Lors du dernier Mipcom, le marché international des programmes de télé-

PROGRAMMES
Un exemple
d'utilisation :
la retransmission
des Grands Prix.
En jouant avec
les canaux, l'amateur
peut se composer
une retransmission
à la carte. P. III

Marc Bourhis
et Guillaume Fraissard



Depuis 1997, TPS et CanalSatellite ont trouvé un auditoire :

25 % des foyers français qui utilisent actuellement les nouveaux services accessibles depuis leur poste. Ils ne sont que 12,2 % aux Etats-Unis

*AOL est accessible de toute la France métropolitaine pour le coût d'une communication téléphonique locale. **Au tarif habituel d'une communication téléphonique. ...en Personne ONS NST LM 199

AOL, n°1 mondial de l'accès à Internet
Un abonnement en connexion illimitée à partir de 45 F/mois
Une assistance technique gratuite** 7 jours sur 7 de 9h à 22h

AOL est un service de cegetel

AOL - 1, Place Copernic - 92015 Paris la Défense cedex - RCS - Numéro 402 192 777

ENQUÊTE

GRAND PRIX A LA CARTE

Grâce au service de paiement à la séance, un abonné à CanalSatellite ou à Canal+ en numérique peut suivre un grand prix de Formule 1 de bout en bout, des séances d'essais au drapeau à damiers. Il devient également son propre réalisateur en choisissant l'angle de vues qu'il désire. D'une manière générale, l'alliance de la vidéo plein écran de qualité et de l'interactivité simple attachée à la télécommande du terminal numérique donne au téléspectateur des possibilités nouvelles.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une fois l'ordre d'achat parvenu au centre serveur du bouquet satellite via le modem intégré dans le terminal numérique, quand l'heure du départ de la course est venue, le téléspectateur se retrouve devant une mire d'images présentant les différents angles de vues. Libre à lui alors de choisir la chaîne qui l'intéresse parmi au moins six angles différents. Il peut se contenter du canal général, qui correspond au signal international utilisé par les télévisions du monde entier, ou passer toute la course en regardant les images des caméras placées dans les "cockpits" histoire de se mettre dans la peau de ses pilotes préférés.

COMMENT PAYER ?

Le paiement de chaque course de Formule 1 s'effectue par le biais de la carte bancaire de manière sécurisée et, grâce à Medioguard, le système de cryptage propriétaire élaboré par Canal+, seuls ceux qui ont payé leur séance peuvent accéder aux images.

ÉCRAN 1 K1 Observer le style de conduite de chaque pilote.

ÉCRAN 2 K2 Eperouner les mêmes sensations visuelles.

ÉCRAN 3 K3 Suivre les pilotes dans les stands.

ÉCRAN 4 K4 Se mettre en pole position.

ÉCRAN 5 K5 Prendre la place de son pilote préféré.

ÉCRAN 6 K6 Voir le classement de la course en temps réel.

DOCUMENTATION : MARC BOURHIS - INFOGRAPHIE : WWW.JACQUESPARTOUCHE.COM

Lettre à...



La « patate de canapé »

Cher tubercule, Vous vous souviendrez bientôt des jours anciens, et vous pleurerez sans doute. N'était-il pas bon de vivre claquemuré dans votre salon, prenant racine sur ce bon vieux canapé qui, avec le temps, s'était mué en équivalent concave de votre corps ? Etre là, passif et naïvement content, à gober les formes contrastées projetées par un tube cathodique. Au fil des jours, vous vous étiez pris d'amitié pour tous ces personnages qui animent l'écran. Cyniquement, vous les trouviez stupides à l'instar d'Homer Simpson qui, de l'autre côté de l'Atlantique, a popularisé en incarnant votre surnom, « patate de canapé ». D'autres fois, ils vous faisaient rêver avec leur vie extravagante si éloignée de la vôtre. Dans tous les cas, ils vous rassuraient, antidépresseurs légers contre une société dont les tenants et les aboutissants vous échappent parfois. Relié par la télécommande, vous étiez, lové dans le canapé, comme le fœtus dans ventre de la mère, protégé des agressions extérieures. Et si toutefois une image choquante parvenait à se frayer un chemin jusqu'à vous aux informations, elle s'effaçait bien vite.

Je vous l'annonce, cette époque est révolue. Les aficionados de la technologie, toujours soucieux de prendre du temps au temps et de faire plusieurs choses quand on peut n'en faire qu'une, ont décidé de marier cet objet complexe et multitâches qu'est l'ordinateur avec votre téléviseur. Bientôt, il vous faudra choisir, vous déterminer, faire part de vos envies, les justifier en cochant des options...

Devant bon nombre de nouvelles situations, il n'y a que le premier pas qui coûte. Dans la multitude de services que nous promettent les opérateurs, les éditeurs, les distributeurs à propos de la télévision interactive, ce serait bien malheur si vous ne parveniez pas à trouver votre bonheur. Imaginez un peu : plus besoin de sortir pour acheter des fleurs et les apporter à maman pour son anniversaire. Vous les achèterez pendant la page de publicité et les lui faire envoyer directement...

Tiens !, j'y pense tout à coup : et si vous deveniez un autre légume ? Un de ceux qui, solidement ancrés en terre comme vous dans votre canapé, subtilement, font croître leurs feuilles à l'extérieur pour respirer. Allez, courage !

Corinne Manoury

Le **vade-mecum** des offres françaises

Acquérir le matériel

Pour recevoir CanalSatellite, il faut acheter une parabole de 50 cm de diamètre au minimum pointée sur les satellites Astra vers le sud à 19,2 degrés de longitude est. Pour TPS, ce sera une antenne de 60 cm orientée vers les satellites Hot Bird vers le sud à 13 degrés de longitude est. Pour capter les deux bouquets satellite simultanément, une parabole dotée de deux têtes de réception est nécessaire. Cette antenne doit présenter un diamètre d'au moins 80 cm.

L'installer

■ **Pour une maison**, une façade ou un pignon de mur orientés vers le sud suffisent pour installer la parabole. Dans ce cas, la pose de l'antenne est souvent gratuite si l'on passe par les installateurs recommandés par les grandes surfaces. On peut également réaliser la pose soi-même.

■ **Pour un immeuble**, l'installation de la parabole sur un balcon ou une fenêtre est formellement interdite. En revanche, on peut, à titre individuel ou au sein de la

Comment s'équiper pour la télévision interactive ? CanalSatellite ou TPS ? Quelle formule choisir ?

collectivité, installer une parabole sur le toit de l'immeuble, qui desservira l'ensemble des logements. L'installation doit alors impérativement être faite par un installateur d'antenne agréé afin d'être couverte par les assurances. Demandez un ou plusieurs devis au préalable.

S'abonner

CANALSATELLITE

■ **Abonnements aux chaînes thématiques** : 110 F (16,8 €) par mois comprenant la location du décodeur.

AB1, Bloomberg TV France, Canal J, Canal Jimmy, Cartoon Net-

work, La Chaîne Météo, Comédie !, CTV, La Cinquième, La Sept-Arte, Demain !, L'Equipe TV, Euronews, Eurosport France, Forum Planète, Fox Kids, France Courses, LCI, MCM, MCM Africa, Monte Carlo TMC, MTV, Multimusic 1, et 2 (radios), NBC-CNBC, RFM TV, Paris Première, Pathé Sport, Planète 1 et 2, RFO Sat, 13ème rue, Voyage.

■ **Option Cinéma + Disney** : 55 F (8,4 €) par mois. CinéCinéma 1, 2 et 3, CinéCinéma 16/9, CinéClassics, Disney Channel.

■ **Option Canal+ numérique** : 155 F (23,6 €) par mois ou 179 F (27,3 €) par mois si l'on n'est pas abonné aux thématiques.

■ **Canal+, Canal+ jaune, vert, bleu et Canal+ 16/9** : option découverte à 79 F (12 €) par mois.

Animaux, Encyclopédia, Escapes, Fit TV, La chaîne histoire, Muzzik, XXL.

■ **Chaînes à l'unité** : Disney Channel 35 F (5,3 €) par mois, Muzzik 30 F (4,6 €) par mois, Seasons 30 F par mois et C: Direct 50 F (7,6 €) par mois.

■ **Paiement à la séance** : Kiosque 1 à 10 Cinéma, sport et OM TV et une quarantaine de chaînes gratuites, principalement étrangères.

■ **Tarifs groupés** : formule grand spectacle (thématiques + cinéma + Disney) 149 F (22,7 €) par mois pour la première période d'abonnement.

TPS

■ **Abonnement TPS thématiques** : 100 F (15,2 €) par mois. TF1, France 2, France 3, La Cinquième, La Sept-Arte, M6, Club Téléachat, Shopping Avenue, Eurosport France, Infosport, France Courses, Odyssée, histoire, Escapes, RFO Sat, LCI, Régions, RTL9, Téva, Série club, Festival, M6 Music, Mezzo, Fun TV, BBC Prime, Télétoon.

■ **TPS cinéma** : 100 F par mois (ne nécessite pas un abonnement à TPS thématiques). Cinéstar 1 et 2, Cinétoile, Cinéfaz.

■ **Superstades** : 75 F (11,4 €) par mois. Six matches de football de D1 et

trois matches de D2 par journée.

■ **Option passions** : 66 F (10 €) par mois. AB1, Action, Chasse & Pêche, Mangas, XXL.

■ **Option arabesque** : 99 F par mois. Les cinq chaînes du bouquet ART et quelques autres chaînes arabophones.

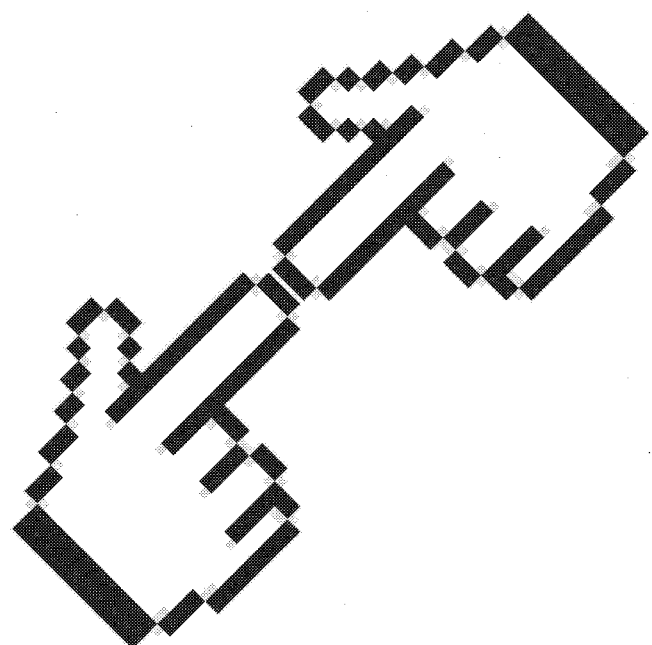
■ **Option Portugal** : 15 F (2,3 €) par mois. La chaîne privée SIC.

■ **Option rythmes** : 35 F (5,3 €) par mois. M2, VH1, Bet on Jazz, Music Choice (radios thématiques).

■ **Option superfoot** : gratuite pendant un an depuis son lancement cet été. Un match de football de D1 chaque journée de championnat.

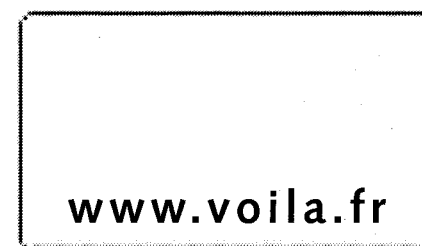
■ **Paiement à la séance** : Multivision cinéma, sport et spectacles. Une quarantaine de chaînes gratuites, principalement étrangères.

■ **Tarifs groupés** : tout TPS (TPS thématique + TPS cinéma) : 155 F (23,6 €) par mois. Super TPS (tout TPS + superfoot) : 175 F (26,7 €) par mois.



Qui se ressemble s'assemble
Voilà Club : le rendez-vous des communautés

Sur Voilà Club, créez et gérez vos listes de diffusion en toute simplicité.
<http://club.voila.fr>



Tout ce que vous cherchez est là.

Un studio d'enregistrement dans le PC

SONIC FOUNDRY VEGAS PRO
Support : CD-ROM pour PC
Editeur : Sonic Foundry
Distributeur : Waves System
Prix : 4 000 F (610 €)

IL Y A MOINS de cinq ans, les cartes son se contentaient d'un simple bip agressif. Au mieux, on utilisait un Atari ST 1040 qui gérait déjà très bien les instruments MIDI (pour *Musical Instrument Digital Interface*), mais la musique sortait des claviers et des boîtes à rythmes et en aucun cas du micro-ordinateur.

Aujourd'hui, avec une carte-son et trois logiciels, on se rapproche des studios professionnels.

TRouver LA BONNE CARTE-SON

A partir de 1 500 F (230 €), les cartes-son se révèlent être de véritables studios d'enregistrement personnels capables de produire des maquettes. En bas de l'échelle, la carte SoundBlaster Live! du constructeur Creative Labs s'est déjà vendue à plus d'un million d'exemplaires. Un outil sérieux pour commencer, disposant d'un synthétiseur MIDI confortable. Beaucoup plus efficace, la carte Pinnacle de Turtle Beach coûte plus du double, mais enregistre en 20 bits.

Nouvellement arrivée, Isis de Guillemot est la première carte grand public à être pensée pour un enregistrement d'un groupe de musique en « Direct to Disk ». Un boîtier externe propose de brancher jusqu'à huit guitares et autres micros sur des prises jacks classiques.

Le logiciel Logic Audio Pro, fourni avec la carte, est une version 16 pistes stéréo permettant d'enregistrer et de traiter simultanément toutes ces pistes. Inscrites sur le disque dur, on peut en régler les niveaux, rajouter des effets ou ajuster les égaliseurs. Ajoutez un synthétiseur MIDI avec 4 Mo de sons extensibles à 36 Mo, vous obtenez une carte à moins de 2 500 F (380 €).

Tout s'explique Vegas Pro permet de faire de la house music en live. Démonstration pas à pas

ÉVITEZ LA SURCHARGE

En même temps que le grand public goûtait aux joies de la musique sur micro-ordinateur, les offres des logiciels de traitement du son ont explosé. Le premier souci est donc de ne pas se perdre dans la jungle des éditeurs, mixeurs et autres arrangeurs – bien sûr on trouve quelques perles, mais au final on passe plus de temps à bidouiller qu'à faire de la musique.

Pour réaliser un morceau de A à Z, il faut passer par trois étapes principales : l'édition, le montage et le mixage.

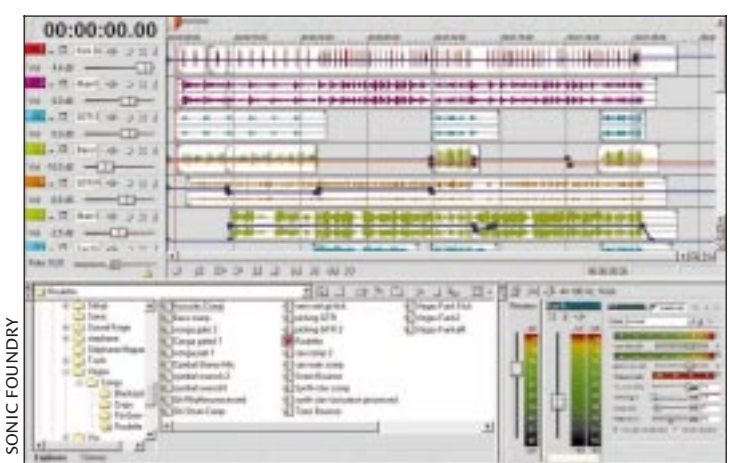
LES OUTILS DE RÉFÉRENCE

Parmi les logiciels qui ont déjà fait leurs preuves en informatique musicale, l'éditeur Sonic Foundry est devenu une valeur sûre.

Conviviaux et efficaces, ses logiciels sont devenus des caïds absolus en matière de musique électronique. A commencer par l'incontournable Sound Forge (on en est à la version 4.5), pour l'enregistrement, le traitement et l'édition de tous les formats de son.

L'ART DE L'ÉDITION

La qualité d'un son qu'on enregistre dépend de la fréquence de sa numérisation. Plus l'échantillon (sample) est « saucissonné », plus le résultat est convaincant. On parle de mesure en kilohertz. Une qualité téléphonique équivaut à 11 kHz, une radio à 22 kHz et un CD audio monte à 44 kHz. A



l'oreille, on entend la différence. Seconde étape, également acquise depuis peu de temps par les cartes-son, le stockage en bits. 4, 8, 16 et aujourd'hui 20 bits améliorent le rendu. Plus le nombre de bits est élevé, plus on gagne en qualité et plus on voit la limite de stockage des disques durs. Mais cette étape est essentielle puisqu'elle va déterminer le confort d'écoute du rendu final. On n'hésitera donc pas à expérimenter les filtres, les chœurs, les échos et les distorsions sur chacune des formes d'ondes de la future partition.

LE MONTAGE

Présentés sous le nom de « séquenceurs », les logiciels de montage étaient – au départ – des « orchestrateurs » de sons MIDI. Aujourd'hui, la puissance de calcul des ordinateurs permet d'ajouter des pistes audio numériques. Les plus aboutis de ces logiciels sont les incontournables Cubase de Steinberg (la première version Cubasis est à 1 000 F, soit 150 €) et Cakewalk (Home Studio 8, 900 F soit 140 € avec 256 pistes MIDI, éditeur de percussions, 4 pistes audio et effets DirectX) ou encore Emagic Microlog AV 4.0 (du MIDI et 16 pistes audio pour 1 200 F, soit 180 €). Les interfaces sont sensiblement les mêmes : sur

les pistes, représentées de façon linéaire, peuvent être déposées les « briques » de chaque élément. Calées sur une grille de mesure, on construit son morceau en faisant rentrer la « brique » de la basse, puis celle de la voix, etc. Dernier arrivé sur le marché, le logiciel Acid propose un montage identique, mais va régler seul les problèmes de tempo qui vont se poser entre les différents éléments.

PETIT EXERCICE PRATIQUE

L'utilisation la plus répandue avec ces logiciels complémentaires est bien sûr l'échantillonnage d'un riff de guitare, d'une rythmique – ou de n'importe quoi – dans Sound Forge.

Avec un point d'entrée et un point de sortie bien placés, vous vous assurez que votre boucle de musique est bien « ronde », c'est-à-dire qu'elle peut tourner en rythme sur elle-même.

Vous l'importez alors dans Acid, qui va régler les différents tempos de vos samples. La manipulation est automatique. Plus besoin de passer des heures à caler les différentes boucles entre elles. La grosse caisse, même si elle était à 110 bpm au départ (beat par minute), va se placer seule sur une montée de violons à 120 bpm.

VEGAS PRO

Le principal apport de ce logiciel réside dans le traitement du Direct to Disk Multipiste. Cela veut dire que votre ordinateur est désormais capable d'enregistrer plusieurs sources simultanément. Si jusqu'ici il fallait rentrer les pistes une par une, là, on peut enregistrer une basse, une guitare, une batterie... en temps réel. Les spectres de tous les instruments se dessinent au fur et à mesure que les artistes jouent. Après, le traitement est le même que sur Acid.

L'édition, le montage et le mixage des pistes audio ne changent pas. Sauf qu'en bonus, Sonic Foundry a ajouté, sur chaque piste, un compresseur et un égaliseur graphique (quatre bandes) de très bonne qualité.

En fait, ce nouvel outil passe le cap de la simple bidouille – même si elle était de grande qualité et nettement satisfaisante pour la house music par exemple – pour proposer la configuration d'un vrai studio d'enregistrement. Une transition idéale pour passer du musicien – seul derrière son PC – à une formation « live », pour retrouver le plaisir de jouer à plusieurs.

Dans cet esprit, il est possible d'accéder à un mixage complet de toutes les sources enregistrées. Jusqu'à 32 traitements peuvent être séparément assignés à une chaîne d'effets DirectX, composés au maximum de 32 modules additionnels (plug-in).

Branché multimédia, Vegas Pro propose également de travailler avec des séquences vidéo QuickTime ou AVI ainsi que des fichiers BMP. Après avoir mixé votre tube, vous pourrez même penser à réaliser un clip, parfaitement synchronisé. Une fonction en plus, sans doute un peu décalée par rapport à la qualité du traitement musical.

Julien Pot (Canal+)

Sabir cyber



Cookie

LES TRÈS HAUTS cadres mondialisés, survitaminés par les stock-options, survolent le monde dans des avions en lisant des essais écrits par des consultants américains. Ces livres parlent d'une nouvelle économie, un pays de cocagne irrigué par le fleuve Internet, où les abeilles des petites entreprises innovantes fabriquent le miel du commerce électronique.

Zoomons sur le derrière d'une de ces abeilles, et notamment quand elle fait caca. Sa petite crotte s'appelle une *cookie*. Il n'y a pas grand risque à parier que le disque dur de chacun d'entre nous est taché, disons, d'une vingtaine de ces petits fichiers (voir dans le répertoire *c:\windows\temporary internet files*), qui sont laissés là par les sites Web que l'on a visités.

Par exemple, en allant sur le site du Monde, comme sur tous les grands sites, vous héritez d'un petit fichier de 77 octets.

Le contenu de ce *cookie* est cabalistique, mais pas pour tout le monde. Il sert parfois à personnaliser l'apparence du site en fonction de l'utilisateur, il sert aussi à constituer des bases de données de profil :

les publicitaires adorent analyser les *cookies* pour faire des offres ciblées. C'est ainsi que M. Internaute s'indignera du nombre de bandeaux de publicité pour les sites pornographiques sur les moteurs de recherche américains, là même où M^{me} Surfeuse sera bombardée de publicités pour des voyages.

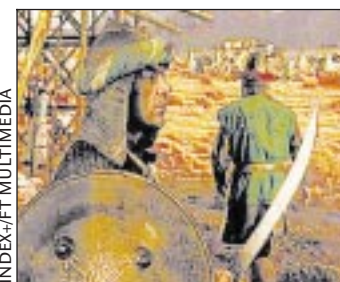
Les *cookies* sont apparus à partir de 1995 avec Netscape 2. Récentes et invisibles, ces petites crottes de la nouvelle économie seront bientôt plus nombreuses que les êtres humains sur la planète. Le mot possède plusieurs sens en anglo-américain : le plus connu est celui de « gâteau sec » ou « biscuit ». Mais un *cookie* est un « dur à cuire », une *cookie*, simplement, est une « jolie fille », et *a smart cookie* veut dire « un petit malin ».

Dans le contexte informatique, le mot semble avoir d'abord été utilisé par un programme Unix, Fortune Cookie, qui renvoie un petit message différent à chaque utilisation. En pâtisserie – chinoise puis américaine –, un *fortune cookie* est un biscuit dans lequel est inséré un petit papier comportant un horoscope ou une devise. C'est donc plutôt ce dernier sens qui a inspiré l'inventeur du mot dans le contexte du Web. Mais les multiples sens du mot américain autoriseraient le traducteur français à une grande liberté. On dit parfois « mouchard électronique » pour désigner un *cookie*. Mais, au pays de Rabelais, ne serait-il pas plus approprié de dire « crotte » ? Ou alors, disons, « e-crotte » ou, mieux, « i-crotte »... Car c'est bien en reniflant ce genre de traces laissées par leurs proies que les grands prédateurs font leurs emplettes dans la jungle.

Cléo (Canal+)

Le bogue de l'an mil

CROISADES ÉDITION 2000
Editeur : Index+
et France Télécom Multimédia
Support : 3 CD-ROM, PC et Mac
Prix : 299 F (45 €)



LE HÉROS numérolologique toute catégorie est l'inévitable 2000. Mais, avec Croisades 2000, on revient plutôt au premier millénaire. Il s'agit en fait de retrouvailles avec l'un des plus originaux logiciels d'histoire, réactualisé. C'est que, ici, c'est vous qui écrivez l'histoire : vous êtes un mémorialiste au temps des croisades et vous avez choisi de suivre le chevalier Arnaud.

Les auteurs ont cette fois délibérément changé les proportions : plus de jeu, moins d'histoire documentaire. Ou, pour le dire mieux, le joueur fait l'histoire plus qu'il ne la consulte dans des sources savantes. L'histoire des croisades au quotidien, c'est d'abord celle du marché de Saint-Jean-d'Acre avec ses tractations troubles entre chrétiens et musulmans. C'est aussi celle des ports de commerce où vous devez équiper un bateau et trafiquer quelques reliques pour acheter une nourriture qui tienne mieux au ventre. Vous accompagnez Arnaud le renégat, votre témoin, depuis la perte de son château après un siège sans merci : tout y est – cliquetis des épées, haches des bûcherons, encouragements des contremaitres.

Comme dans la première version, une initiation efficace au maniement du trébuchet, au travail des sapeurs, permet de triompher du vil Arnaud. Manipuler de vraies images est sans doute le plus fascinant du programme, et pourtant les auteurs n'ont rien oublié de la vérité do-

Aventure La nouvelle version de Croisades ne passe pas le cap du second CD-ROM

cumentaire. On apprend même, plus tard, que les croisades embarquaient des serpents qu'ils projetaient sur les Mauresques avec des catapultes : c'était l'époque des armes bio.

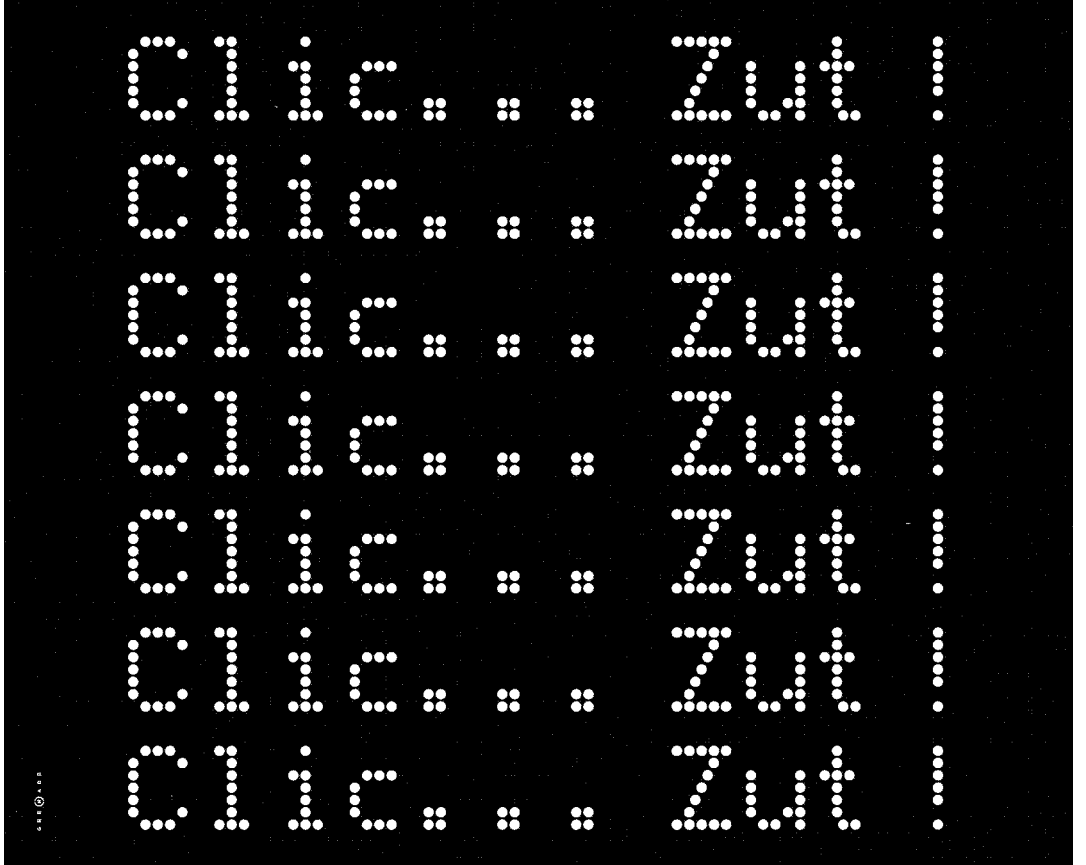
D'ailleurs, à fond de cale, la composition du feu grégeois annonce d'obscures chimies qui feront bien des petits monstres. Hélas, hélas, le joueur rencontre « presque » Baudouin, le roi lépreux, parvient « au bord » d'une vente aux enchères acharnée pour emporter du bois, matériau rare, pourtant indispensable à la construction d'une forteresse bien utile avec les infidèles qui menacent.

Pourquoi « presque » ? Comment ça « au bord » ? Eh bien, le second CD-ROM, pire que le plus surnois des mécréants, prend l'initiative de l'aventure avec un panneau gris : « script error – liste 11 12 liste 5 6 », et c'est fini : le chevalier Arnaud, la star que vous alliez révéler au monde, finira ses jours dans Saint-Jean, agonisant en boucle dans l'hôpital des chevaliers teutoniques.

Consolez-vous, gentes et gents joueurs, le précédent Croisades est toujours disponible et marche, lui, très bien. Le siège d'un château fort, l'art de la navigation, des stratégies navales, la médecine arabe et surtout un scénario qui importe chez les croisés le meilleur du polar, une suite de séquences cinématographiques qui laissent pantois devant le talent des programmeurs, tout cela ne s'appelle pas Croisades 2000, mais Croisades tout court en boîte bleue. Et voilà, messeigneurs, comment le bogue de l'an mil fut sans doute à l'origine d'une malédiction millénaire !

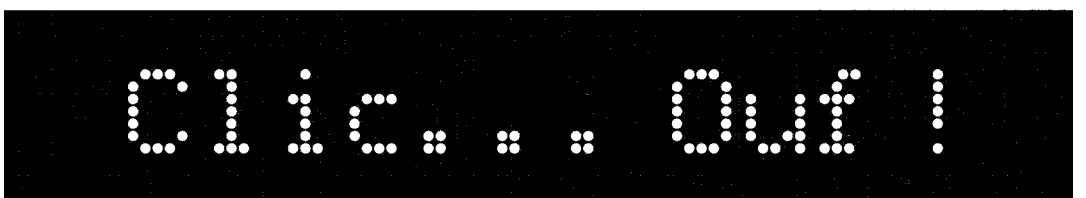
Patrick Longuet (Canal+)

Quand on recherche les sites professionnels sur Internet...
le plus dur, c'est de trouver le temps de travailler...



WWW. Les professionnels ont enfin accès à internet

Le web, un atout pour l'entreprise ? Si c'est pour passer des heures devant son écran à la recherche d'une information, la réponse est assurément non. Heureusement, leader mondial et fournisseur d'accès entièrement dédié aux professionnels a créé pour vous le Guide Internet



Tendance

COOKIE est encore un mot d'initié, mais son avenir est radieux. Chez nous, le mot est déclinable : « se faire cookifier », « nid de cookies », etc.

Dico

LE PETIT LAROUSSE illustré est allé plus vite que le Dictionnaire Hachette encyclopédique. Dans son édition 2000, il donne au mot ses deux sens, pâtissier et informatique, alors que le Hachette hésite encore puisque le sens informatique n'est proposé que dans les pages bleues de la fin, celles des mots nouveaux.

Des physiciens au secours des puces

LES FABRICANTS de microprocesseurs le savent : la loi édictée par Gordon Moore, selon laquelle la puissance des puces double tous les dix-huit mois, cessera bientôt de se vérifier. A moins que l'on ne construise des ordinateurs sur d'autres principes que les propriétés semi-conductrices du silicium ou que l'on progresse à moindre coût dans la finesse de la gravure des circuits électroniques. C'est dans cette seconde voie que se sont engagés les chercheurs de l'université Paris-XIII, qui proposent deux nouveaux procédés de gravure à l'échelle du milliardième de millimètre : le nanomètre.

En photolithographie, on utilise le faisceau d'un laser pour marquer le silicium. La finesse de la gravure dépend de la longueur d'onde, c'est-à-dire de la couleur du laser. Plus on va vers le bleu (petites longueurs d'onde), moins le phénomène de diffraction de la lumière est important. Ce qui signifie qu'on pourra obtenir une gravure fine et donc de grandes capacités de stockage d'information sur le microprocesseur.

Les meilleurs dispositifs industriels travaillent aujourd'hui à des longueurs d'onde comprises entre 190 et 250 nanomètres, c'est-à-dire bien plus que les 125 nanomètres auxquels le laboratoire de physique des lasers est capable de descendre expérimentalement avec un laser ultraviolet du vide, qui multiplierait théoriquement par trois la capacité de stockage des microprocesseurs.

A partir de ces résultats, Marie-Claude Castex, chercheur au CNRS et maître de conférence à Paris-XIII, a imaginé un dispositif laser léger, modulable et peu coûteux. Dans ses

Lithographie L'université Paris-XIII veut valoriser deux nouvelles techniques de gravure des circuits

performances, il pourrait rivaliser avec un synchrotron, installation de plusieurs centaines de millions de francs qui en accélérant les particules produit toutes sortes de rayons, de l'infrarouge aux rayons X. De plus, ce dispositif pourrait servir au marquage industriel puisque Marie-Claude Castex a obtenu des résultats très précis sur du Teflon, une matière habituellement transparente au laser. Plus original, le procédé de nanogravure atomique mis au point par Jacques Baudon et Jacques Robert n'utilise plus la lumière pour imprimer un dessin sur le silicium, mais de la matière, dont il exploite les propriétés ondulatoires puisque la matière ne diffracte pas ou peu. Ce deuxième procédé a fait l'objet d'un dépôt de brevet. Et pour les deux techniques, l'université, qui vient de se doter d'une structure d'innovation et de transfert de technologie, cherche à présent des partenaires : industriels désireux d'exploiter le brevet sous licence ou de développer sous contrat la technique de nanogravure optique de Marie-Claude Castex. Un industriel « cobaye » choisi serait paraît-il déjà disposé à valider le procédé.

Co. M.

Le processeur graphique va doper l'affichage des ordinateurs

Electronique Le GeForce 256 pourrait donner naissance à une nouvelle génération de jeux à l'aspect proche du réalisme photographique

PEU CONNU du public, Nvidia est l'un des plus importants fournisseurs de circuits graphiques : ses circuits sont intégrés à bon nombre de cartes graphiques 2D et 3D que distribuent les grands noms du multimédia, comme Asustek, Guillemot, CreativeLabs, Elsa, etc.

Cette petite entreprise basée à Santa Clara, en Californie, vient de lancer un nouveau circuit, le GeForce 256, dont les performances dépassent de loin les produits concurrents, y compris les circuits Voodoo de 3Dfx, qui étaient jusqu'à récemment la référence en matière de 3D. Le GeForce 256 est le premier processeur graphique (GPU) disponible dans le commerce.

Jusqu'à alors, c'était le processeur de l'ordinateur qui calculait les données nécessaires à l'affichage en 3D, la carte graphique centralisant, quant à elle, les données et affichant l'image à l'écran. Désormais, le GeForce 256, sans avoir recours au processeur central, gère à lui seul l'affichage, calcule les fonctions 3D, les textures, les couleurs... Par exemple, une configuration à base de Pentium II 300 MHz et une configuration à base de Pentium II 500 MHz, toutes deux équi-

pées d'une carte graphique GeForce 256, afficheront, en principe, à peu près les mêmes performances en 3D, puisque c'est maintenant leur circuit graphique qui procède aux calculs nécessaires.

Un produit qui va révolutionner le marché de l'informatique ludique, s'accordent déjà à dire les développeurs de jeux. Les jeux, en effet, et notamment les jeux de combat et de duels en 3D comme Quake II et Quake III, Heretic II, Half-Life, Kingpin, réclament toujours plus de puissance, tant au niveau du processeur central que de la carte graphique. L'arrivée du

GeForce change la donne : les éditeurs vont pouvoir proposer des logiciels se rapprochant de plus en plus du réalisme photographique.

C'est que le GeForce 256 est un véritable bijou de technologie : avec ses 23 millions de transistors gravés d'une épaisseur de 0,22 micron (et de 0,18 micron dès le début de l'an 2000), il est capable de générer 15 millions de triangles – les calculs 3D – à la seconde. En comparaison, un Pentium III 550 MHz, le haut de gamme des processeurs Intel, ne compte « que » 9,5 millions de transistors gravés à 0,25 micron et génère « seulement » 4 millions de triangles à la seconde. Le GeForce contient quatre unités de calcul de l'affichage 3D : un générateur de polygones, un moteur de rendus 256 bits (qui plaque des textures sur la surface des objets), un moteur d'éclairage (qui calcule les effets d'ombre, de réflexion de la lumière) et un moteur de transformations géométriques (qui calcule les transformations à appliquer aux surfaces lorsqu'elles bougent). Il est le premier produit grand public à disposer de ces deux derniers moteurs, réservés jusqu'à présent aux cartes graphiques professionnelles vendues à partir de 15 000 F

(2 300 €) pour la carte et 50 000 F (7 600 €) pour la station graphique.

En France, la société Guillemot lancera à la mi-octobre une carte graphique équipée du GeForce 256, baptisée 3D Prophet (32 Mo de mémoire, un Ramdac cadencé à 350 MHz, pour 2 190 F, soit 330 €). CreativeLabs et Elsa comptent également commercialiser des produits de ce type et Asustek proposera une carte à 128 Mo de mémoire pour les stations graphiques professionnelles.

Seul problème : les jeux 3D exploitant les nouvelles technologies du GeForce n'existent pas actuellement dans le commerce. Ils sont encore à l'état de développement : Quake III, tant attendu par les joueurs en réseau, ne sera disponible qu'en novembre, et une dizaine de titres suivront en décembre. Quel intérêt alors à déboursier maintenant 2 190 F pour une carte 3D Prophet ? « *Ce produit est destiné avant tout aux hard-gamers, des joueurs passionnés qui veulent la meilleure des technologies et qui veulent prendre un peu d'avance sur les jeux à venir* », résume un porte-parole de Guillemot.

H. Ng.

La crampe du clavier

SAN FRANCISCO

de notre correspondant

Dans un pays qui se propose de mettre des ordinateurs dans toutes les salles de classe, le développement de l'informatique risque d'être infiniment plus dangereux que la visite de sites pornographiques. La menace vient de l'appareil lui-même, ou plutôt de l'usage abusif qu'en font certains enfants et des mauvaises habitudes qu'ils prennent devant l'écran, le clavier et la souris. Le phénomène semble suffisamment important à l'agence d'informations Wired News pour mériter une série d'articles sur « la génération RSI ». Ces initiales barbares renvoient à ce qu'on appelle ici *repetitive strain injury*, c'est-à-dire « lésion de l'effort répété », une maladie suffisamment exotique pour être inconnue d'un grand nombre de médecins. La dernière fois que nous avons posé la question à un praticien européen, il en a tout simplement nié l'existence.

La « lésion de l'effort répété » est un nom générique qui regroupe toute une série de nuisances affectant mains, poignets, avant-bras et épaules. Les symptômes en sont la fatigue, la perte de force, des douleurs plus ou moins aiguës, des picotements et une perte de sensibilité. Le syndrome du tunnel carpien et la tendinite sont des manifestations les plus connues du RSI. Les lésions peuvent conduire à une limitation des mouvements de la main et à une incapacité permanente.

Pour compliquer les choses, le RSI, au premier abord, semble bénin. Mais, remarque Alan Hedge, professeur d'ergonomie à l'université Cornell : « *L'aspect inquiétant [du RSI] est que ça n'est pas comme une jambe cassée qui guérira. A partir du moment où on commence à avoir ce type de lésion, cela risque toujours de se reproduire.* » Les enfants qui avaient déjà eu des problèmes avec le « pouce Nintendo » – une sorte de RSI liée à l'usage intensif du pouce pour certains jeux électroniques – sont maintenant sujets à des douleurs de la main, du poignet, de l'épaule ou du dos. Et le nombre des victimes augmente à mesure qu'augmentent le nombre d'ordinateurs disponibles dans les écoles et celui des enfants ayant accès à un micro-ordinateur chez eux.

Quand elles arriveront sur le marché du travail, ces personnes ris-

Santé Pas d'utilisation prolongée de l'informatique sans avis médical

queront de trouver une situation encore plus inquiétante. D'après les chiffres du US Bureau of Labor Statistics, le RSI représente 65 % de tous les accidents du travail, et son coût est évalué à 20 milliards de dollars (18,7 milliards d'euros, 123 milliards de francs). Les victimes sont tous ceux qui utilisent leurs mains de façon répétitive. Ceux qui se servent d'un ordinateur constituent aujourd'hui le groupe le plus important, devant les couturiers ou les chauffeurs de poids lourds.

Tant que les technologies de reconnaissance vocale ne sont pas plus performantes, le RSI représentera un risque croissant. Ceux qui en souffrent sont confrontés à une situation qui peut devenir dramatique : l'incapacité de continuer à travailler, alors que les médecins se déclarent impuissants et que les employeurs tendent à attribuer ce genre de douleurs à la mauvaise volonté de ceux qui en souffrent. Si le RSI est un problème très sérieux lié au développement de l'informatique, il est relativement facile d'en limiter l'impact, à condition d'en prendre conscience à temps. Alan Hedge et son département d'ergonomie de l'université Cornell publient un guide fort utile qui explique comment aborder les problèmes de position, d'éclairage, de mobilier, etc.

Pour ce qui est du matériel, il en résulte que tout budget informatique sérieux devrait prendre en compte la table sur laquelle est posé l'ordinateur et la chaise sur laquelle on s'assied. Quant au fond, c'est une question de responsabilité individuelle mais aussi des employeurs dans l'entreprise et des parents dans la famille.

Francis Pisani

■ Bureau des statistiques du travail des Etats-Unis : stats.bls.gov/blshome.htm
 ■ Le guide de l'université Cornell : ergo.human.cornell.edu/ergoguide.html

www.lemonde.fr

(Actualité)

(Nouvelles technologies)

(Sport)

(Immobilier)

(Spectacles)

Et aussi

Emploi, Bourse, Éducation, Livres, Voyages, Archives...



Profil

Les formations

Autofod (Apprendre à utiliser les technologies et à organiser la formation ouverte et à distance): dispositif national de formation destiné à sensibiliser les formateurs ayant une faible culture technologique et à les initier à l'ingénierie des dispositifs de formation ouverte et à distance. Expérimenté dans dix-sept régions en 1998, le programme devrait concerner près de 1 500 formateurs d'ici à la fin de l'an 2000.
 ■ www.autofod.com

Ecole de formation aux métiers de l'enseignement à distance: établissement fondé en 1997 destiné à former les personnels du CNED et d'autres organismes français et étrangers. L'école met l'accent sur l'usage des supports modernes de communication: réseaux informatiques, visioconférences, émissions de télévision interactives...
 ■ Télport 5-BP 77, 86 130 Jaunay-Clan.
 ■ Tél.: 05-49-49-97-00.

Sur la Toile

■ www.cned.fr: le Centre national d'enseignement à distance.
 ■ www.cnam.fr: le Conservatoire national des arts et métiers.
 ■ www.afpa.fr: l'Association pour la formation professionnelle des adultes.
 ■ www.studi.com: formations accompagnées par des tuteurs.
 ■ www.ardemi.fr/fffod: le Forum français pour la formation ouverte et à distance.
 ■ www.centre-info.fr: le Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.
 ■ www.cite-science.fr: la Cité des sciences et de l'industrie.
 ■ www.addeo.fr: ingénierie des systèmes de formation.

Manifestation

■ **Deuxièmes rencontres du multimédia et de la formation**: du 17 au 19 novembre, à la Cité mondiale de Bordeaux (Gironde).
 ■ Tél.: 05-56-84-41-27.
 ■ cafoc@ac-bordeaux.fr

Bibliographie

■ *Formateurs et formations multimédias: les métiers, les fonctions, l'ingénierie*, par Bernard Blandin, 1990, Les Editions d'organisation, 298 F, 45 €. ■ *Guide du multimédia en formation*, par Jacques Naymark (Dir.) Retz éditions, Paris, 1999 (200 F, 30 €).

Agenda

Les rendez-vous de l'emploi et des nouvelles technologies

Jusqu'au 17 octobre

Telecom 99 + Interactive 99
 Forum mondial consacré aux télécommunications.
 ■ **Palexpo, Genève (Suisse).**
 ■ ext-www-proxy.itu.ch/TELECOM/wt99/

Les 15 et 16 octobre

Prix Möbius
 La Cité des sciences de La Villette accueille, à l'Espace Condorcet, le prix Möbius France 1999 du multimédia.
 ■ **Cité des sciences, Paris.**
 ■ hypermedia.univ-paris8.fr/mobius/

Du 18 au 24 octobre

Semaine de la science
 Partout en France, des acteurs du monde scientifique font découvrir leurs travaux au grand public.
 ■ www.education.gouv.fr/Science/choix.htm

Du 19 au 21 octobre

Congrès des étudiants au Muséum d'histoire naturelle
 5^e congrès présentant les travaux des étudiants-chercheurs répartis dans les 26 laboratoires du Muséum.
 ■ **Auditorium de la Grande Galerie de l'évolution, Paris.**
 ■ www.mnhn.fr

Le 22 octobre

Sciences...moteur ! Ça tourne...
 Le premier festival du « très court métrage » de vulgarisation scientifique.
 ■ **Carré Amelot, La Rochelle (Charente-Maritime).**
 ■ **Réservations : 05-46-41-45-62.**



CET INGENIEUR INNOVE CHEZ SOPRA
 Rencontres-nous en pages centrales



Quand la Toile remplace le tableau noir

« **L'ÉDUCATION** et la formation tout au long de la vie ! » Formulée en des termes similaires, il y a plus de deux cents ans, par Condorcet, la revendication est aujourd'hui sur toutes les lèvres des apôtres de la formation ouverte et à distance, la FOAD. Bernard Blandin, secrétaire général du Forum français pour la formation ouverte et à distance (une association qui fédère les différents acteurs du multimédia éducatif et de formation), définit celle-ci comme « un système de formation flexible qui ne répond pas aux règles de la tragédie classique – unité de lieu, de temps et d'action – et favorise l'accès de tous au savoir ». Il voit, dans Internet, un moyen d'exaucer Condorcet.

L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'enseignement préfigure en effet un système éducatif au sein duquel l'apprentissage ne se limite plus au temps et à l'espace de l'école, mais se décline sur toute la durée de la vie et dans des lieux différents.

Les organismes de formation qui l'ont compris commencent ainsi à exploiter les potentialités d'Internet. Depuis 1998, le Centre national d'enseignement à distance (CNED), qui compte quelque 400 000 stagiaires francophones de par le monde, offre des cours en ligne couvrant tous les niveaux de scolarité, et des enseignants assurent un suivi personnalisé des élèves par courrier électronique.

La pédagogie s'en trouve particulièrement bouleversée. Pour accompagner ce changement, le centre a mis sur pied une école de formation aux métiers de l'enseignement à distance. Comment concevoir un cours, un exercice ou évaluer un élève sur Internet ? 300 enseignants ont suivi les sessions de 1998 et plus de 250 heures consacrées à l'ingénierie de la formation à distance sont disponibles en ligne depuis avril. Mais, si l'université virtuelle n'en est qu'à ses premiers balbutiements, la formation continue, en revanche, expé-

Profession : téléformateur L'introduction des nouvelles technologies de l'information dans la formation préfigure un système éducatif au sein duquel l'apprentissage se décline sur toute la durée de la vie

mente depuis déjà plusieurs années les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication en général et par Internet en particulier. Dès 1996, l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) développait des centres de ressources multimédias sur l'ensemble du territoire français pour répondre à un problème jusque-là insoluble: comment rompre l'isolement géographique de certaines populations vivant en

campagne ou dans des zones montagnardes. Et, à l'instar du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), de nombreux organismes multiplient leurs offres de formation en ligne.

Considéré comme un facteur de développement des compétences des salariés et donc de la compétitivité des groupes industriels, la formation fait surtout l'objet d'une demande croissante de la part des grandes comme des petites et moyennes entreprises, toujours en quête de formation plus souples, plus économiques et davantage adaptées à leurs besoins. Résultat: avec 36 milliards de francs (5,5 milliards d'euros) pour plus de 35 000 sociétés de formation privées et quelques organismes publics, le marché français de la formation professionnelle apparaît aujourd'hui comme l'un des secteurs d'activité les plus dynamiques dans le domaine des services.

Reste qu'en matière de formation sur Internet, les Etats-Unis règnent sans partage sur un marché estimé, pour le seul continent américain, à plus de 1 250 milliards de dollars (1 160 milliards d'euros, 7 600 milliards de francs) ! International Data Corp. (IDC) estime que, d'ici à 2001, 15 % de la formation seront en ligne outre-Atlantique. En France, Studi vient de lancer le premier service individuel de formation tutorée sur Internet. « *Contrairement aux offres américaines*, précise Hugues Cochard, le PDG de la toute jeune

entreprise, nous avons volontairement mis l'accent sur le tutorat, c'est-à-dire l'intervention en temps différé ou en temps réel d'un formateur qui suit l'apprenant afin que ce dernier soit accompagné, écouté et conseillé à chaque stade de sa formation, comme s'il disposait d'un professeur particulier mais sans en avoir les inconvénients: horaires fixes, déplacements... »

La plate-forme utilisée par Studi a reçu le Prix du produit le plus innovant aux Trophées France Télécom 1999; elle offre de nombreuses possibilités comme celles de définir des cursus de formation, individuels ou groupés, de les croiser avec des cours, tout en permettant aux tuteurs de communiquer et de suivre les progrès de leurs élèves par courrier électronique, forums ou visioconférences interposés. Quant aux tuteurs, ce sont tous des professionnels de l'enseignement rodés aux techniques de la formation à distance. A partir de novembre, le service de formation, qui n'a pour l'instant été expérimenté que par des entreprises, sera accessible au grand public et concernera des domaines aussi variés que le management, le marketing, la bureautique ou les langues étrangères.

Studi, qui peut se targuer de compter déjà parmi ses clients Arthur Andersen Consulting, la SNCF ou la Fédération française du bâtiment, prévoit d'atteindre un chiffre d'affaire de 185 millions de francs (28 millions d'euros) d'ici trois ans et entend devenir l'un des principaux opérateurs internationaux de la formation à distance sur Internet grâce aux deux filiales qu'elle ouvrira en Espagne et aux Etats-Unis, au premier semestre de l'an 2000. Facturé entre 990 F (150 €) et 1 990 F (300 €) les dix heures de cours – en fonction du temps de présence du tuteur –, « l'éducation et la formation tout au long de la vie » ne possède pas encore son public, mais a déjà trouvé son prix. Il est plutôt élevé.

St. M.

Le curriculum vitae idéal

- **Age**: 30 ans au minimum.
- **Formation**: un niveau bac + 5 dans la ou les matières que l'on doit enseigner est nécessaire.
- **Expérience**: une expérience professionnelle de plusieurs années dans le milieu de la formation et de l'utilisation de documents multimédias dans le cadre de formations.
- **Compétences appréciées**: une bonne connaissance du fonctionnement de l'ordinateur et d'Internet, des systèmes de formation à distance et de la pédagogie pour adultes en formation continue.
- **Langues**: selon les matières enseignées.
- **Salaire**: de 15 000 F (2 300 €) à 20 000 F (3 000 €) par mois.

Jacky et Denis, webtuteurs

DÈS QU'ILS ont une minute de libre et qu'ils trouvent un moyen de se connecter à Internet, ils pointent sur leur messagerie électronique les nouveaux messages et s'emploient à y répondre dans les plus brefs délais. Contrairement aux apparences, ils ne sont pas des accros du courrier électronique et encore moins des adeptes de la communauté ICQ (« Le Monde interactif » du 29 septembre). Jacky Prieur et Denis Bobin sont des formateurs d'un type un peu particulier, puisqu'ils assurent le suivi de leurs élèves par l'intermédiaire de la Toile.

Juriste de formation pour l'un, psychologue-clinicien pour l'autre, voilà une dizaine d'années que les deux compères dispensent des formations (de niveau bac + 2 à bac + 5) de management et de gestion des ressources humaines, pour le compte des Arts et Métiers (CNAM) de Poitou-Charentes. « Il y a deux ans, le CNAM a décidé de développer des formations à distance s'appuyant sur Internet afin de permettre à des adultes de pouvoir se former depuis leur domicile et d'éviter ainsi les longs et fastidieux déplacements qu'imposent les formations en présentiel », explique Jacky.

Dupont et Dupond, comme les surnomme leur entourage, ont immédiatement relevé le défi, persuadés des vertus d'une telle entreprise. « Le gros de notre travail se situe en amont du suivi "tutoré":

Portrait Plaidoyer pour la médiation humaine dans l'enseignement électronique

il faut reconstruire un contenu et un parcours pédagogique qui tiennent compte de l'outil technologique », précise Denis. « Et savoir imposer ses exigences aux informaticiens qui gèrent la plate-forme technique que nous utilisons », s'empresse d'ajouter son acolyte. Ce n'est qu'une fois ce long travail de pédagogie accompli que la formation peut débuter.

Le premier contact n'a rien de virtuel: pendant une matinée, les deux tuteurs en ligne sensibilisent leurs élèves (15 adultes au maximum) à l'utilisation de leur nouvel outil de formation. Ensuite, ils n'entreront plus en contact avec leurs étudiants que par l'entremise du Réseau. Par groupe de deux ou trois, afin d'individualiser le suivi de chacun et de favoriser les échanges entre apprenants. Chaque séquence pédagogique est l'occasion d'un rendez-vous synchrone (chat, vi-

sioconférence) ou asynchrone (courrier électronique, forum).

A tout moment, les élèves peuvent leur demander des renseignements par courrier électronique. Selon les deux téléformateurs, cela encourage leur capacité de rédaction et de réflexion. Et la formation est sanctionnée par un examen final écrit... en ligne. Autant dire que le cyberformateur est à mille lieues du maître d'école et de son tableau noir. Professeur, animateur, médiateur, le tuteur en ligne possède de nombreuses cordes à son arc. « Sa première qualité réside dans sa capacité à évaluer l'autonomie de ses élèves par rapport à son outil de formation et à savoir anticiper ses besoins en assistance, résume Jacky. Contrairement aux modes d'éducation traditionnels, nous raisonnons par rapport à des objectifs pédagogiques à atteindre et non pas en termes de temps de présence accordés aux élèves. » Quand on leur demande si leur présence est indispensable, ils précisent: « Les cours que l'on trouve en ligne sans tutorat sont des formations "cédéromisées", c'est-à-dire purement et simplement de la transmission d'information. »

Jacky et Denis en tirent la même conclusion: « Il n'y a pas de formation sans médiation. »

St. M.